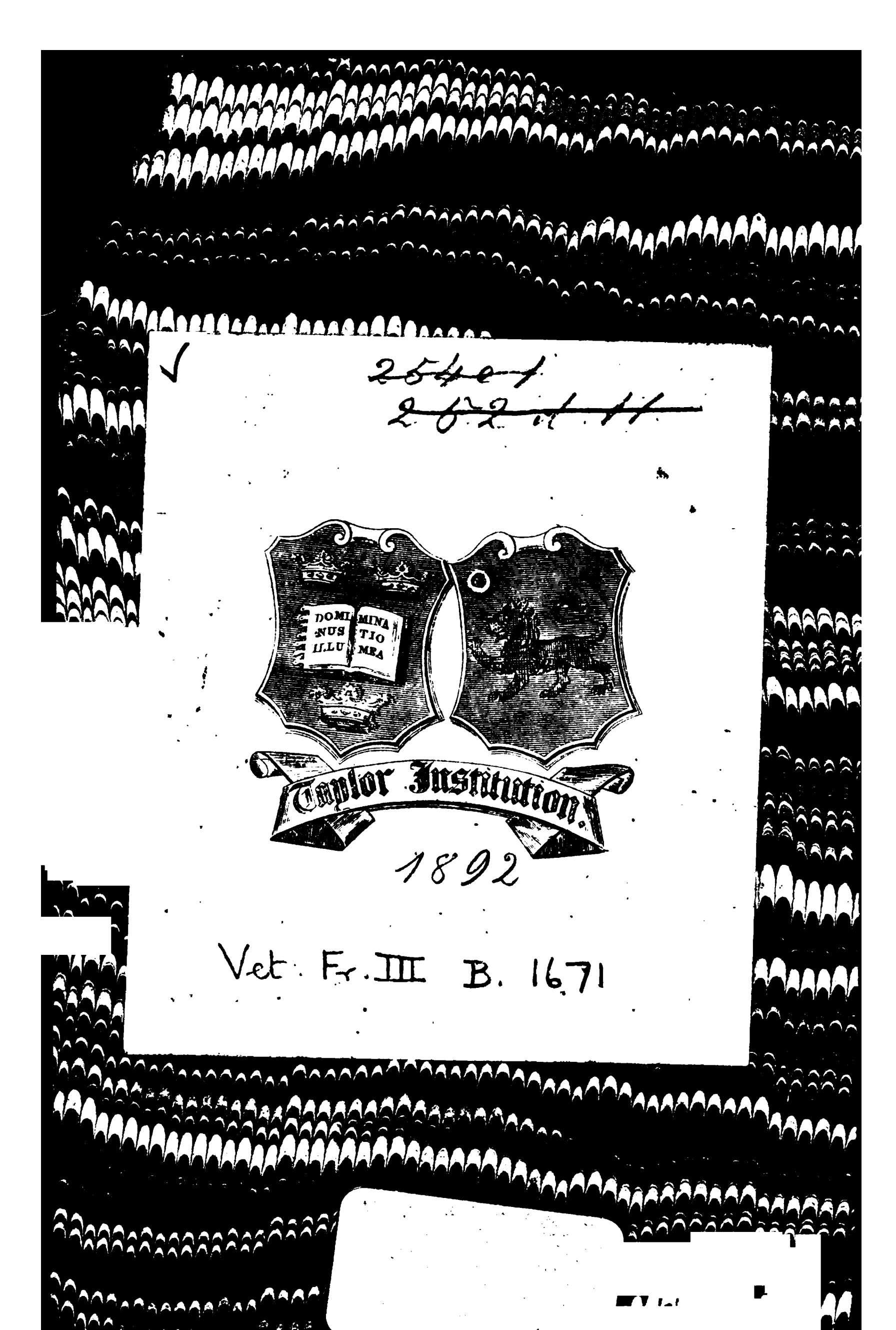



DOMINUS ILLUMINATIO MEA
Taylor Institution.
1892
Vet. Fr. III B. 1671



MÉMOIRES

DE

MADAME ROLAND

PARIS. — IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9

MÉMOIRES

DE

MADAME ROLAND

ÉCRITS DURANT SA CAPTIVITÉ

NOUVELLE ÉDITION

REVUE ET COMPLÉTÉE SUR LES MANUSCRITS AUTOGRAPHES
ET ACCOMPAGNÉE DE NOTES ET DE PIÈCES INÉDITES

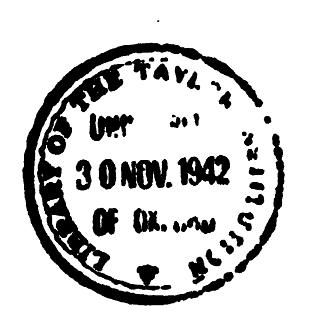
PAR M. P. FAUGÈRE

TOME PREMIER

PARIS
LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie
BOULEVARD SAINT-GERMAIN, N° 77

—

1864


30 NOV. 1942

INTRODUCTION.

Les Mémoires forment la partie intime, dramatique, et en quelque sorte personnelle et vivante de l'histoire. Empreints souvent de partialité par cela même qu'ils reproduisent les sentiments et les passions des individus ou des partis, ils n'en sont que plus attachants et quelquefois même, en un certain sens, plus vrais; dans tous les cas, ils offrent au lecteur un attrait semblable à celui d'une conversation qui, ayant le prix d'une confidence, a de plus le mérite de mettre les événements mieux à sa portée en les lui faisant connaître dans le détail. Si à ce caractère général des Mémoires vient s'ajouter le prestige de l'imagination et du talent, l'expression facile et naturelle d'un esprit plein de grâce et d'un cœur constamment inspiré par les sentiments généreux, l'amour du bien et la haine de l'injustice, on aura un livre qui offrira au lecteur l'intérêt de l'histoire et le charme d'une œuvre d'art.

Tels sont les *Mémoires de Mme Roland*. Bien qu'ils ne soient qu'une ébauche de premier jet, une sorte

d'improvisation, rapidement jetée sur le papier pendant les cinq mois qui s'écoulèrent depuis son arrestation jusqu'à sa mort, ils n'en présentent peut-être que plus d'intérêt, car ils sont comme le premier accent de son âme, le premier mot d'un témoin qui n'a que le temps de dire la vérité, telle qu'il la sait et qu'il la voit, sans calculer s'il y aurait quelque intérêt pour lui ou pour les autres à ce qu'elle fût représentée autrement. Écrits dans la gêne d'une prison, dont l'issue était un tombeau, ils n'en sont que plus pathétiques, et l'on admire d'autant plus l'écrivain, à l'âme stoïque et à l'esprit charmant, qui tantôt s'inspirant du contrecoup des événements et du bruit de la place publique qui monte jusqu'à lui, et tantôt s'isolant dans le domaine tranquille des souvenirs de son enfance et de sa jeunesse, retrace tour à tour les scènes terribles et sanglantes de l'anarchie et de la terreur, ou compose des récits qui ont la fraîcheur d'une idylle; et de la même plume qui vient de dessiner avec vigueur la figure de Danton, de Robespierre ou de Marat, dépeint avec une suave légèreté l'intérieur d'un couvent et fait passer devant nos yeux la physionomie de ceux qu'elle aima.

A plus juste titre que ceux de Silvio Pellico, les Mémoires de Mme Roland auraient pu être intitulés *Mes prisons;* car tandis que Pellico a pu composer à loisir les récits de sa captivité et les retoucher avec l'espèce de satisfaction que l'on éprouve au souvenir des malheurs passés, Mme Roland a écrit les siens sous les regards du geôlier, furtivement, sans être jamais assurée du lendemain. De plus en plus pres-

sée par l'image de la mort, il ne lui a pas même été donné de relire ces pages tracées à la hâte et sans ratures, encore moins de les revoir, de les corriger, comme elle l'eût fait sans doute un jour si elle eût été rendue à la liberté.

On peut croire en effet que cette femme dont le cœur sentait trop vivement pour qu'elle n'arrivât pas aisément à la passion, et de la passion quelquefois à l'injustice, mais qui en même temps était douée d'un esprit supérieur et d'un goût ami de la juste mesure en toute chose, on peut croire que rendue à elle-même et rentrée dans sa retraite du *Clos*, comme dans un port après la tempête, désabusée et guérie des séductions et des entraînements de la vie publique, elle eût modifié plus d'un passage de ses Mémoires, adouci bien des nuances, apporté un peu plus d'indulgence dans quelques-uns de ses jugements, et gardé son indignation et sa colère pour ces grands coupables qui, unissant la faiblesse à la violence et la lâcheté à la terreur, avaient, comme elle le dit elle-même, trouvé plus facile de tuer les hommes que de les éclairer et les gouverner.

L'édition des *Mémoires* de Mme Roland que je publie aujourd'hui avait d'abord été préparée, du moins quant au texte, pour mon propre usage.

En 1846, la fille de cette femme illustre, Mme Eudora Champagneux [1], qui me portait une estime mê-

1. Elle est morte à Paris, le 19 juillet 1858, âgée de près de soixante-dix-sept ans. Depuis vingt-cinq ans, après la mort d'une de ses filles, elle s'était séparée de ce qu'on appelle le monde, et

★

lée d'une affection en quelque sorte maternelle, et que j'appréciais d'autant plus qu'elle n'en était point prodigue, me confia les Mémoires manuscrits de sa mère. Depuis la remise que M. Bosc[1] lui en avait faite, ce précieux volume était demeuré caché à tous les yeux dans les archives intimes de la famille. Grâce à cette intéressante communication, je pus rectifier et compléter en bien des endroits le texte imprimé et posséder un exemplaire des Mémoires authentiques de Mme Roland. C'était un de mes trésors bibliographiques dont j'étais le plus jaloux; mais je m'étais bien promis de ne pas le garder pour moi seul et d'en faire part un jour au public. Petit-neveu par alliance du premier éditeur, M. Bosc, je voyais dans cette circonstance un motif de plus de m'acquitter de cette tâche. Mme Champagneux m'y avait autorisé, en se fiant à moi du soin d'expliquer et de présenter sous leur vrai jour, ou même de passer tout à fait sous silence, certaines confidences des Mémoires, qu'elle m'avait d'ailleurs à peine indiquées, désirant ou ne trouvant pas mauvais que j'en eusse connaissance, mais évitant elle-même de s'y arrêter.

Ses parents lui avaient été enlevés par une mort tragique, quand elle n'avait que douze ans, c'est-à-dire à un âge où, ayant encore tant besoin de tendresse et d'appui, on est capable de ressentir et d'apprécier toute l'amertume d'une telle perte. Elle ne

partageait son temps entre les bonnes œuvres, la pratique de la religion, la lecture et la conversation d'un petit nombre d'amis.

1. Membre de l'Académie des sciences, mort en 1828. Ami dévoué de M. et de Mme Roland, il fut le tuteur de leur fille.

revenait jamais sans une visible tristesse sur les souvenirs terribles de cette époque de sa vie. Cependant elle m'en parlait de loin en loin, et après la publication de l'*Histoire des Girondins*, de M. de Lamartine, elle eut occasion de m'entretenir plus en détail de ce qui l'intéressait directement dans cet ouvrage qui, écrit avec plus d'imagination que de conscience historique, a provoqué de si nombreuses réclamations. Douée d'un esprit ferme et élevé, elle jugeait cette composition avec une sévérité qui parfois prenait un accent d'indignation. J'ai d'elle à ce sujet des lettres pleines d'âme et de sens aussi bien que de piété filiale. Sans être insensible au prestige éclatant de ce style sonore et coloré, qui tient de la musique et de la peinture, et qui rend la vérité comme palpable quand il a la bonne fortune de la rencontrer et de l'exprimer, elle ne pouvait cependant pardonner à l'auteur de faire si bon marché de la réalité et de substituer trop souvent la facile fantaisie du roman à l'exactitude laborieuse de l'histoire.

Elle lui reprochait surtout d'avoir amoindri et obscurci la « grande figure » de son père pour faire ressortir et briller d'autant plus par le contraste celle de sa mère. Dans la tendre vénération qu'elle portait à la mémoire de son père, et qui était restée en elle comme l'impression la plus ineffaçable de son enfance [1], elle n'avait rien tant à cœur que la réfutation

1. Voici un billet qu'elle m'écrivait en m'envoyant une petite pièce de vers, adressée le 4 octobre 1785, jour anniversaire de sa naissance, par Mme Roland à son mari, et dans lesquels elle lui souhaitait de voir ses petits-enfants :
« En rangeant quelques papiers, j'ai trouvé ces vers de ma

de ce qu'il y avait, à son avis, d'injustice calculée dans les appréciations du poëte historien. Elle rechercha alors pour me les communiquer des documents de famille, en m'exprimant le désir que j'en fisse usage pour rétablir la vérité, et montrer que la part de gloire qui revenait légitimement à Mme Roland était assez grande sans qu'il fût besoin d'y rien ajouter aux dépens de son mari. J'acceptai cette mission avec empressement, et je m'occupai dès lors à compléter les éléments d'un ouvrage qui sera consacré à faire connaître plus intimement Roland de la Platière en même temps que la femme supérieure qui ne fut pas tout dans sa destinée, mais qui en s'unissant à lui a contribué à donner à son nom un éclat que son seul mérite n'aurait point produit[1].

mère adressés à mon père un jour de fête : je crois vous faire un cadeau qui vous sera agréable en vous les envoyant.

« Quel heureux sort eut été le mien, si ces vœux s'étaient réalisés, et si j'avais conservé ce père que j'adorais déjà lorsque je ne pouvais encore le bien connaître. Salut et amitié.

E. Champagneux.

1. J'avais d'abord eu la pensée de traiter ce sujet dans *le Correspondant*, et j'en avais parlé à M. Lenormant, membre de l'Institut, qui dirigeait ce Recueil. Je retrouve une lettre qu'il m'adressait à cette occasion, et je que me plais à transcrire ici, parce qu'elle honore l'impartialité de son esprit :

« Mon cher Monsieur,

« J'espère que vous continuez de penser à nous... M. Foisset, dont le deuxième article paraît dans le numéro d'aujourd'hui, est sévère pour *Mme Roland*. Je n'ai pas osé porter la main sur ce détail d'un travail aussi vigoureusement construit. Mais ne serait-ce pas le cas de faire usage des documents précieux qu'on a mis à votre disposition? Il faut dire aussi avec une compassion respectueuse le malheur de ceux qui sont venus dans un tel temps.

« Mille compliments affectueux et dévoués,

« LENORMANT.

« Le 10 avril 1847. »

Je reviens aux *Mémoires* dont la restitution et la publication exacte devaient être les préliminaires de l'ouvrage dont je n'ai encore terminé que quelques parties, n'y travaillant qu'en manière de délassement, et pour ainsi dire à mes heures de récréation. Le manuscrit est un gros volume in-4° de plus de 700 pages, qui rappelle celui du *Télémaque* de Fénelon par l'idée qu'il donne à première vue de l'extrême facilité de l'auteur, car l'écriture en est ferme, légère, rapide et presque toujours lisible et sans retouches. Un petit nombre de pages offrent des modifications et des ratures, mais elles sont pour la plupart de la main de M. Bosc, qui a également inséré dans le manuscrit la copie faite par lui de quelques fragments qui ne s'y trouvaient pas compris[1], et de lettres écrites par Mme Roland dans les derniers jours de sa captivité, comme celles à sa fille et à la bonne Fleury[2].

Les modifications de détail apportées par le premier éditeur au texte des Mémoires sont nombreuses; il était inutile de les indiquer; c'est un travail que le lecteur pourra faire aisément s'il en a la patience et le goût. Quelques-unes touchent au fond des choses, d'autres sont des corrections de style seulement; en ce cas, il faut le dire, il est rare que l'éditeur soit plus heureux que l'auteur. En voici un seul exemple : Dans sa note qui contient sur Mirabeau un jugement si remarquable et tant de fois répété depuis[3],

1. On les trouvera indiqués dans le cours de l'édition.
2. Elles sont à la fin du tome II.
3. L'autographe de ce fragment existe encore; mais il ne figure pas dans le manuscrit qui ne contient que la copie qui en avait été faite par Bosc.

Mme Roland avait dit : « Le seul homme dans la ré-« volution dont le génie pût diriger des hommes, « *impulser* une assemblée : grand par ses facultés, « petit par ses vices, mais toujours supérieur au vul-« gaire, et immanquablement son maître, dès qu'il « voulait prendre le soin de le commander, etc. » L'éditeur a cru bien faire en remplaçant l'expression si énergique d'*impulser*, par celle-ci « en imposer, » et en disant « prendre *la peine*, » au lieu de « prendre *le soin*[1]. »

Les suppressions, bien qu'elles se réduisent en totalité à la valeur de quelques pages, sont plus importantes. Publiant les Mémoires de son illustre amie à une époque où la plupart des personnages de la Révolution vivaient encore[2], Bosc crut devoir effacer quelques-uns des noms qui s'y trouvent mentionnés, ou faire disparaître les observations ou les jugements dont ils y étaient l'objet.

Il a supprimé également, par d'autres motifs non moins respectables, des pages dans lesquelles l'auteur s'exprimait sur certaines circonstances de sa vie avec une franchise et une liberté de langage qui, malgré la délicatesse et l'art de la forme, peuvent en effet prêter à la critique et choquer plus d'un lecteur. J'avais moi-même eu d'abord l'intention de suivre l'exemple de Bosc, en opérant les mêmes retranche-

1. Tome Ier, page, 54.

2. L'édition parut en 1795. L'avertissement porte la date du 20 germinal an III, c'est-à-dire du 9 avril 1795.

Je crois intéressant de reproduire cet *Avertissement* à la fin de l'Appendice du tome II, en y joignant le catalogue des diverses éditions des *Mémoires*, publiées à la date de cette introduction, et qui toutes n'ont fait que suivre le texte publié par Bosc.

ments; mais j'ai pensé qu'à l'époque *réaliste*, comme on dit, et si curieuse en toutes choses à laquelle nous vivons, il ne serait pas possible de dérober longtemps ces pages à la publicité, puisque le Manuscrit des Mémoires est maintenant déposé à la Bibliothèque Impériale[1]. Je me suis de plus souvenu d'une lettre écrite par Mme Roland peu de jours avant sa mort à celui de ses amis qu'elle désignait, pour ne pas le compromettre, sous le nom de Jany[2].

Elle lui disait, en parlant de ses Mémoires :

« Ce sera, comme vous dites, *mes confessions*, car je n'y veux rien céler.... »

« Je crois que je suis perdue ; sans cette croyance, je ne prendrais pas la peine de me confesser... J'ai fait mon calcul et pris mon parti ; je dirai tout, absolument tout ; ce n'est que comme cela qu'on peut être utile[3]. »

Mme Roland nous apprend qu'elle lut Rousseau à l'âge de près de vingt-deux ans, c'est-à-dire à une

1. Lorsque je rapportai à Mme Champagneux, en 1847, le précieux volume qui était demeuré à ma disposition pendant plus d'une année, je lui exprimai la crainte qu'il ne fût un jour, après elle, mis en vente aux enchères publiques, et qu'il ne passât ainsi dans quelque bibliothèque étrangère ; je lui conseillai de le déposer dans un établissement français. Mon observation la frappa, et elle me répondit qu'elle prendrait des mesures pour empêcher que le manuscrit de sa mère ne sortît de France ; elle eut un instant la pensée de le léguer à la bibliothèque de Lyon.

2. Les éditeurs venus après Bosc ont cru que le nom de Jany désignait M. Champagneux. C'est une erreur, comme on le verra par les notes qui accompagnent les lettres adressées à Jany, à la fin du tome second.

3. Cette lettre et deux autres non moins intéressantes appartiennent à M. Barrière, qui a bien voulu m'en donner connaissance. Il se propose de les comprendre dans un volume qu'il prépare en ce moment, et dont il faut souhaiter la prochaine publication.

époque où elle avait déjà fait d'immenses lectures, réfléchi sur toutes choses, pris l'habitude d'écrire ses impressions, enfin arrêté ses opinions, ou du moins déterminé sa règle de conduite à l'égard d'elle-même et envers les autres. « Bien m'en a pris, dit-elle, de l'avoir lu si tard ; il m'eût rendue folle ; je n'aurais voulu lire que lui ; peut-être n'a-t-il fait que fortifier mon faible, si je puis ainsi parler[1]. »

L'auteur de la *Nouvelle Héloïse* avait donc exercé sur elle, comme d'ailleurs sur Mme de Staël et à des degrés divers sur toute la génération contemporaine, une influence considérable. Évidemment elle se souvenait des *Confessions* de Jean-Jacques, en écrivant ses Mémoires[2], et à son insu peut-être s'autorisait de cet exemple pour donner libre carrière à des confidences quelquefois regrettables, mais qui, à la différence de celles du philosophe de Genève, n'offrent rien de honteux pour elle et ne font point tache à sa mémoire.

Si Mme Roland avait survécu à la Terreur, eût-elle publié elle-même, sans y rien changer, tout ce qu'elle avait composé dans l'isolement et dans la fièvre de la captivité? Il m'est difficile de le croire. Mais enfin, elle avait entendu écrire ses confessions et ne pas les écrire seulement pour elle et pour ses amis. En présence d'une intention ou pour mieux dire d'une dernière volonté aussi formelle, il était permis de ne plus hésiter : on pouvait tout publier.

1. Tome II, page 135.

2. Bosc le dit même expressément : « La troisième et la quatrième partie des Mémoires contiendra sa vie privée, écrite positivement dans le genre et les intentions des Confessions de J.-J. Rousseau. » (*Avertissement*, etc.)

Parmi les révélations auxquelles s'applique cette déclaration de Mme Roland figure, au premier rang, celle qui se rapporte au sentiment profond et exalté que Buzot lui avait inspiré depuis deux ans à peine et dont son âme était possédée au moment où elle écrivait ses Mémoires. Elle s'était proposé de retracer elle-même et sans rien dissimuler, l'origine et les progrès de cette passion, de raconter les sentiments intimes de son âge mûr avec la même sincérité qu'elle avait mise à décrire les impressions de son enfance et de sa jeunesse. Jany, qui était demeuré à la fin son unique intermédiaire avec le reste du monde, et qui était devenu son confident depuis que Champagneux se trouvait lui-même détenu, et qu'il n'était plus accordé à Bosc de franchir le guichet de la prison [1], avait cherché à la détourner de dévoiler dans ses Mémoires cette portion cachée de sa vie. « J'apprécie, lui répondait-elle, le sentiment qui vous porte à désirer que mon secret ne soit jamais divulgué. Mais il ne m'est plus permis de me taire. Il est connu...; il a été dénaturé, j'ai été calomniée [2]. »

Quelles pages intéressantes eût écrites Mme Roland, en nous initiant elle-même à ce drame intime de son existence! Dans sa gratitude pour le dévouement que lui montrait Jany quoique le dernier venu de ses amis, elle s'était proposé de lui adresser, de lui dédier en quelque sorte ce *Dernier supplément* des Mémoires.

1. Ce fut vers le milieu d'octobre qu'une surveillance plus rigoureuse s'étant établie, Bosc dut cesser de venir. — Champagneux était détenu à la Force depuis le 4 août.

2. Lettre déjà citée page IX.

La mort n'a pas laissé à sa plume, pourtant si rapide, le temps d'achever sa confession. Mais en plus d'un endroit de ses Mémoires elle fait allusion à sa passion et à celui qui en était l'objet. De loin en loin un mot lui échappe et trahit le sentiment qui la domine, jusqu'à ce que, dans ses *dernières pensées*, voyant bien qu'elle touche au terme de sa carrière, et saluant d'un adieu suprême ceux qui lui sont les plus chers, elle s'adresse enfin à celui qu'elle aime entre tous, et lui donne rendez-vous par-delà cette vie, dans ce monde où l'on peut s'aimer sans crime !

Bosc avait supprimé ce passage comme tous ceux où Mme Roland parle de Buzot. Il n'y a rien cependant qui ne respire une affection il est vrai passionnée et ardente, mais en même temps toute contenue encore dans les régions pures et sublimes, digne enfin de la grande âme que nous connaissions. On a retrouvé dernièrement des lettres écrites par Mme Roland à Buzot après son arrestation, et dans lesquelles elle s'exprimait avec un abandon d'autant plus sincère et confiant qu'elle se sentait en quelque sorte protégée par les murs de sa prison contre les entraînements et les aveux de son cœur. Le contenu de ces lettres est complétement d'accord avec ce passage des Mémoires [1].

Si je faisais ici l'histoire de Mme Roland, je pourrais à propos de ces révélations nouvelles, répondre

1. Je reviens ailleurs en détail et à l'aide des documents que je possède, sur cette page des Mémoires de Mme Roland. Voici ce que j'en dis dans une note écrite longtemps avant de connaître les lettres à Buzot, que j'ai lues à la Bibliothèque impériale où elles ont

à un préjugé trop répandu, qui la représente comme plus douée des qualités viriles que des grâces et de la sensibilité de son sexe. Jamais femme cependant ne fut moins pédante et *moins auteur*, et ne posséda plus qu'elle le tact exquis et la délicatesse unie à la force : c'est ce qui frappa tout d'abord lors de la publication première des Mémoires[1]. Aussi est-il probable qu'elle se fût bornée à écrire des lettres dans sa prison, si les conseils de ses amis ne l'eussent engagée à rédiger des Mémoires. Elle se complaisait dans le genre épistolaire, qui est par excellence celui où le sentiment et la pensée de l'écrivain se déploient avec une allure franche et libre, avec le plus de naturel et d'abandon. Elle s'y était d'abord exercée[2], et y avait acquis cette expression naturelle et prompte qui se retrouve dans tout ce qu'elle a écrit, et qui lui est commune avec Mme de Sévigné, qui avait plus d'esprit apparent, mais moins

été déposées : « Qui oserait porter un jugement trop sévère sur cet incident de la vie de Mme Roland! Pour moi, je me figure que cette femme, dont l'âme était aussi généreuse que sympathique, aussi noble qu'aimante, cherchait à élever cet amour dont elle était l'objet, à le transformer en mâles vertus, en patriotisme, en dévouement pour son pays et pour l'humanité! » Les lettres à Buzot, dont quelques extraits sont reproduits dans l'*Appendice* du tome second confirment cette appréciation.

1. Voici comment s'exprimait le critique du *Moniteur*, Trouvé, devenu plus tard baron de l'empire, en parlant de la 3e et de la 4e partie, contenant les *Mémoires particuliers :* « C'est toujours la même vérité de pinceau, la même fraîcheur de coloris, la même force d'expressions, la même grâce, la même délicatesse de sentiments. Ces deux dernières qualités font surtout le charme de ces Mémoires. » (*Moniteur* du 18 juin 1795.)

2. En écrivant ses lettres aux demoiselles Cannet; cette correspondance est le complément et le commentaire aussi curieux qu'intéressant des Mémoires, pour la période qu'elle embrasse.

de sentiment profond et de portée. Ce qui distingue d'ailleurs le style épistolaire de ces deux femmes si éminemment françaises, c'est l'union constante de l'art et de la nature. Leur langage est à la fois choisi et naïf, spontané et prémédité. Même quand elles recherchent l'esprit ou le trait, elles le trouvent si aisément, qu'il semble qu'elles ne l'aient point cherché. Elles sont l'une et l'autre de la même famille, malgré les différences qui proviennent de l'éducation et des temps.

On peut se figurer par la pensée Mme de Sévigné écrivant aussi ses Mémoires, et l'on supposera volontiers qu'elle eût parlé d'elle et des autres avec une aisance singulière. Si le cours de son récit l'eût conduite à faire son portrait, elle n'eût pas hésité à le tracer d'après nature, ainsi que Mme Roland l'a fait pour son propre compte. J'ai entendu quelquefois reprocher à Mme Roland d'y avoir mis trop de complaisance et de vanité : c'est ne pas la comprendre. Elle se décrivait, elle se peignait pour ainsi dire avec sa plume, ni plus ni moins qu'elle l'eût fait avec son crayon, cherchant à satisfaire son exactitude d'artiste, plutôt que son amour-propre de femme. Elle avait le don particulier d'unir deux aptitudes qui semblent s'exclure : une intuition de sentiment des plus vives, et une force d'attention et de réflexion extraordinaire. « L'habitude du genre épistolaire, dit-elle dans un fragment inédit, me permet d'entretenir ma correspondance en écoutant toute autre chose que ce que j'écris : il me semble que je suis trois; je partage mon attention en deux comme une chose matérielle, et je considère et dirige l'emploi de ces deux parts,

comme si j'étais une autre. » Elle se voyait donc elle-même en quelque sorte à distance et dépeignait sa personne et ses sentiments, comme s'il se fût agi *d'une autre*.

Elle apportait, s'il est permis de le dire, un pareil désintéressement dans les choses de la politique. Sans vouloir approuver toutes ses démarches ni tous ses écrits, on peut dire qu'elle puisait ses inspirations à une source plus élevée que l'amour-propre ou l'ambition personnelle.

Lorsque son mari fut appelé au ministère de l'intérieur, Mme Roland ne fut ni enivrée et éblouie, ni surprise par cette fortune inattendue. Envisageant les devoirs plutôt que les avantages de cette haute position, elle s'y prêta avec autant de simplicité que de dévouement sans cesser d'être elle-même. Le billet suivant, adressé par elle à Champagneux[1], exprime d'autant mieux les dispositions qui l'animaient en ce moment, qu'elle l'écrivait avec l'abandon familier de l'amitié.

Paris, 23 mars 1792.

« Je ne veux pas que vous appreniez par les papiers publics que notre ami a été nommé hier ministre de l'intérieur. Il avait sous presse un Journal des Arts dont il allait s'occuper uniquement ; il est appelé à d'autres travaux, il va s'y livrer avec dévouement,

1. Champagneux était alors rédacteur en chef du *Courrier de Lyon*, et l'un des magistrats municipaux de cette ville. Roland l'appela bientôt après à Paris, et il devint chef de division dans son ministère.

avec autant de calme qu'il saurait abandonner cette place s'il ne pouvait y remplir ses devoirs.

« Ces révolutions apprennent à l'homme sage que le tour de roue qui l'élève, doit l'abaisser à son tour, et qu'il n'y a d'assuré que la conscience.

« Je continue de préparer le petit appartement que j'avais arrêté rue de la Harpe ; c'est une retraite que je dois avoir prête et que j'aime à conserver sous mes yeux. M. Roland vous aurait écrit s'il lui avait été possible de le faire ; il m'a chargée de le remplacer et de vous prier de faire part de l'évènement au digne Vitet[1].

« Aidez-nous, mes bons amis, écrivez-nous ; unissons-nous plus étroitement que jamais pour le bien de la patrie, et ménageons-nous le bonheur d'avoir fait ou tenté pour elle tout ce qui était en notre pouvoir.

« Mille choses tendres à votre aimable compagne ; nous vous embrassons fraternellement, dans l'affection du cœur et le dévouement du plus franc civisme. »

Ceux qui reprochent à Mme Roland l'ardeur de ses convictions politiques et lui font une espèce de crime d'avoir été républicaine, oublient que ce *crime* fut celui de la France presque entière. Ils oublient que de nos jours mêmes, en 1848, les institutions républicaines ont été acclamées par une assemblée issue du suffrage universel et composée de gens qui n'étaient pas assurément des *Conventionnels*. L'idée de

1. Il était maire de Lyon.

république, à la fin du XVIIIe siècle, avait germé comme d'elle-même dans les esprits, par l'influence des études classiques qui replaçaient perpétuellement sous les yeux des jeunes générations, les chefs-d'œuvres de la littérature grecque et romaine, les souvenirs si beaux dans leur lointain de la liberté antique; par les écrits des philosophes et des lettrés de toute espèce qui prêchaient à l'envi, au nom d'un état de nature d'autant plus séduisant qu'il était moins défini, l'égalité des conditions et attaquaient comme contraire au droit naturel la hiérarchie sociale; enfin par les désordres qui ayant envahi les rangs les plus élevés, à partir du trône même, y compris les dignitaires de l'Eglise et ceux de la Cour, avaient fait disparaître l'estime des gouvernés pour les gouvernants, puis avaient engendré le mépris, cause infaillible de révolution.

Si nous avons, à notre tour, cru un jour à la réalisation de la *liberté*, de l'*égalité* et de la *fraternité* au moyen de la forme républicaine, nous, fils ou petits-fils de cette génération de 1789 dont les illusions et les « vastes pensées » furent si tôt déçues qu'elle pût supposer un moment que ses espérances, même les meilleures, n'étaient qu'une chimère; si nous y avons cru, en dépit de l'expérience et de l'histoire, comment nous étonnerions-nous que Mme Roland et tant de cœurs généreux avec elle, alors que tout était nouveau et que l'on était encore au premier âge de la vie politique, aient eu foi dans l'établissement d'un gouvernement démocratique fondé sur le respect de la loi et sur la vertu, et se maintenant par les seuls efforts de la raison publique au milieu des mouvements et des

orages de la liberté? Ah! si ce fut leur tort et leur faiblesse, que ce soit aussi leur honneur.

J'ai sous les yeux des pages inédites dans lesquelles Mme Roland résume les vices de l'ancien régime et indique à grands traits les besoins de réforme qui se faisaient partout sentir. Il en ressort très-clairement, comme d'ailleurs de bien des passages de ses Mémoires, qu'elle avait été portée vers la Révolution, puis engagée dans les voies de la République non par le vain désir de jouer un rôle, mais par le dévouement au bien public, l'espèce d'apostolat philosophique et social qui fut la passion et devint comme la religion de toutes les nobles âmes qui plus d'une fois, à cette époque mêlée de bien et de mal, pratiquèrent le christianisme tout en le méconnaissant.

Chez Mme Roland, cet apostolat était une vocation toute désintéressée qui s'était manifestée dès sa première jeunesse, et qui naissait autant de la bonté de son cœur que de la capacité et du besoin d'activité de son esprit. Cette jeune fille qui cultive avec goût la musique et le dessin, et quelquefois l'art des vers; qui étudie les langues étrangères et même le latin; qui comprend les mathématiques et la physique aussi bien que Mme du Châtelet; qui manie la plume épistolaire avec autant de facilité et de grâce familière que Mme de Sévigné; qui enfin pénètre sans peine dans les régions de la métaphysique, et écrit sur la religion et sur la philosophie morale des pages qui feraient honneur à Vauvenargues[1], cette jeune

1. Les écrits de Mme Roland, déjà publiés en dehors de ces Mémoires, suffisent pour justifier cette assertion. Parmi ses papiers inédits, je trouve un cahier qui, sous ce titre original : *Extrait de*

fille ne peut se renfermer dans le cercle si varié pourtant des occupations et des études qui semblent remplir sa vie. Elle a vingt ans, et de la cellule voisine de l'atelier du graveur, son père, qui lui sert de retraite, elle écrit à une amie ces paroles que l'on croirait échappées à la plume de Turgot :

« Ma passion ou ma chimère actuelle (s'il faut l'appeler ainsi) a pour objet l'utilité générale. La vocation de l'homme, ce me semble, est la sociabilité : son premier devoir est d'être utile. A mesure que mes idées s'étendent, mon sentiment se généralise. A mes yeux, la première et la plus belle vertu réside dans l'amour du bien public, dans celui des malheureux et dans l'ardeur à les secourir. Tu sens qu'avec ces idées je ne dois pas estimer toute situation dans laquelle, bornée par le cercle étroit du moi personnel, on ne vit que pour soi, sans avantage pour les autres, végétant sans fruits, comme ces plantes ingrates qui dérobent à la terre un suc nourricier propre à faire croître des arbres ou des grains bienfaisants ; dans laquelle encore on vit privé des moyens d'agir, semblable à l'oranger qui s'épanouit, parfume l'air et meurt dans un désert [1]. »

Un peu plus tard, le hasard met sous ses yeux l'annonce d'une question proposée par une Académie de province ; il s'agit de rechercher comment l'éducation des femmes pourrait contribuer à rendre les

mon âme, résume sa profession de foi morale et religieuse en des termes dignes d'un penseur et d'un écrivain de premier ordre. Elle avait alors vingt-deux ans.

1. Lettre à Mlle Cannet, du 24 juillet 1774. Cette suave image de l'oranger rappelle une des plus belles strophes du *cimetière de village*, de Gray.

hommes meilleurs. Ce sujet, dont le cadre est si vaste qu'il semble réservé aux législateurs ou aux moralistes de profession, répond aux aspirations de Jeanne Phlipon ; tentée par la grandeur même de la question et par le sentiment d'utilité sociale qui s'y rattache, elle écrit un discours et l'envoie à l'Académie de Besançon[1].

Le bien pour le bien ! la vérité pour la vérité ! voilà quelle aurait pu être sa devise. C'est dans ce sens qu'elle dit dans ses Mémoires : « ... Je ne vois, dans ce monde, de rôle qui me convienne que celui de la Providence[2]. »

Dans une lettre adressée à Robespierre en 1791, alors qu'elle le considérait encore comme un grand citoyen, elle avait commenté d'avance ces paroles dans lesquelles on n'a vu qu'un incommensurable orgueil, faute de les bien comprendre[3]. « L'on doit, lui écrivait-elle, travailler au bien de l'espèce à la manière de la Divinité, pour le charme de l'opérer, le plaisir d'être soi, de remplir sa destination et de jouir de sa propre estime, mais sans attendre ni reconnaissance, ni justice de la part des individus[4]. »

Du reste, Mme Roland, comme inspirée par le pres-

1. Ceci était écrit quand j'ai eu l'idée de faire rechercher dans les archives de cette Académie le discours de Mme Roland. Cet intéressant manuscrit est aujourd'hui conservé dans la Bibliothèque de Besançon; je suis heureux de pouvoir le publier à la fin du IIe tome de cette édition.

2. Tome Ier, page 255.

3. Notamment l'auteur de l'article consacré à Mme Roland, dans la *Biographie universelle*, tome XXXVIII, édit. de 1824.

4. Tome Ier, pages 200 et 386.

sentiment de sa destinée, dès le premier instant où, entraînée dans le courant de la vie active, elle mit au service de la politique l'énergie de son âme et les facultés de sa rare intelligence, ne s'était pas dissimulé les déceptions et les dangers auxquels s'exposent ceux qui se dévouent au bien public. Mais elle était de ceux qui pensent que le devoir vaut la peine qu'on le remplisse non-seulement sans récompense, mais au prix de sacrifices personnels, y compris même celui de la vie.

Son mari ne pensait pas autrement qu'elle, et quel que soit le jugement que l'on porte sur sa carrière de ministre, on est obligé de rendre hommage à une sincérité de conviction et à une abnégation qui ne se sont point démenties, même devant la prévision d'une fin violente; car cette prévision se retrouve dans plus d'une des lettres écrites par Roland dès qu'il fut entré dans le domaine de la vie publique. Sa mort, plus tragique que celle de l'échafaud, puisqu'il périt frappé de sa propre main dans le silence de la solitude, inspire une pitié mêlée de respect; et même en la blâmant, on est obligé d'y voir le dernier témoignage d'une vie intègre et courageuse.

Dans ce temps de perturbation sociale où l'on égorgeait les hommes pour leurs opinions, où le suicide était redevenu, comme dans les plus mauvais jours du paganisme, le seul moyen d'échapper aux étreintes de la tyrannie, Mme Roland, elle aussi, avait pensé à terminer volontairement sa vie. Bosc contribua à l'en détourner en invoquant des motifs tirés de la gloire de son illustre amie, qui se devait à elle-

même d'attendre la mort avec courage, et de laisser aux autres un grand exemple. Elle se réserva donc pour l'échafaud. Le 10 novembre 1793, vers la fin du jour, montée sur la fatale charrette avec un vieillard dont sa parole et son attitude soutenaient le courage défaillant, elle arriva lentement sur la place de la Révolution. Quelles pensées durent l'assaillir en apercevant le fleuve qui la portait dans sa jeunesse jusqu'au pied des coteaux de Meudon! en dirigeant ses regards vers les hauteurs de Chaillot, où tant de fois, de la fenêtre de son cabinet d'étude, elle avait vu le soleil se coucher avec ses rêves de bonheur et d'espérance! Sa vie entière dut lui apparaître et repasser tout à coup dans ses souvenirs comme concentrée en quelques points lumineux.

On raconte qu'au pied de l'échafaud, en ces derniers instants où, entrevoyant les ombres redoutables de l'éternité, les cœurs les plus fermes se troublent, les plus incrédules commencent à douter, Mme Roland demanda qu'il lui fût permis d'écrire des pensées extraordinaires qu'elle avait eues dans le trajet de la Conciergerie à la place de la Révolution. Cette faveur lui fut refusée.

Cette âme, à qui le souffle d'en haut avait été si libéralement départi, et qui était, malgré tout, restée intimement religieuse, avait sans doute, en ce moment suprême, une vision surhumaine, une révélation inattendue, un argument nouveau d'immortalité. Elle avait l'évidence d'une justice divine qui la consolait dans une mesure infinie de l'atroce iniquité dont elle était la victime, et lui donnait cette résignation à la fois enthousiaste et calme qui efface

l'horreur de l'agonie, et triomphe du supplice et du néant. Une telle mort est le plus beau commentaire des existences privilégiées dont elle est le couronnement et le prix.

La dépouille mortelle de Mme Roland fut déposée non loin du lieu du supplice, dans un coin obscur du cimetière de la Madeleine. Aucune pierre, aucune inscription ne marqua la fosse où elle était ensevelie. Mais tous ceux à qui il avait été donné de la connaître pleurèrent amèrement la perte de cette femme forte et charmante, et lui élevèrent un monument plus durable que le marbre, celui des souvenirs qui ne se flétrissent point, car la postérité les renouvelle sans cesse par une sympathique admiration.

P. F.

Mai 1864.

MÉMOIRES

DE

MADAME ROLAND.

NOTICES HISTORIQUES.

A la prison de l'Abbaye, juin 1793[1]

Aujourd'hui sur le trône, et demain dans les fers.

C'est le sort de la vertu dans les temps de révolutions. Après les premiers mouvements d'un peuple lassé des abus dont il était vexé, les hommes sages qui l'ont éclairé sur ses droits, ou qui l'ont aidé à les reconquérir, sont appelés dans les places; mais ils ne peuvent les occuper longtemps, car les ambitieux, ardents à profiter des circonstances, parviennent bientôt en flattant le peu-

1. Le jour même de son incarcération à l'Abbaye, le 1er juin, Mme Roland écrivit à un ami le billet suivant :

« *Aujourd'hui sur le trône, et demain dans les fers.* C'est ainsi que l'honnêteté se traite en révolution, mon pauvre ami ! Vous ne sauriez croire combien je songe à vous, depuis ce matin. Je suis persuadée que vous êtes l'un de ceux qui s'occupent davantage de mes vicissitudes.

« Me voici en bonne maison pour tant qu'il plaira à Dieu.

« Là comme ailleurs, je suis assez bien avec moi-même pour

ple à l'égarer et l'indisposer contre ses véritables défenseurs, afin de se rendre eux-mêmes puissants et considérés. Telle a dû être la marche des choses, notamment depuis le 10 août. Peut-être un jour les reprendrai-je de plus loin, pour tracer ce que ma situation m'a donné la faculté de connaître; je n'ai pour objet en ce moment que de consigner sur le papier les circonstances de mon arrestation ; c'est l'espèce d'amusement du solitaire qui dépeint ce qui lui est propre et exprime ce qu'il sent.

La retraite de Roland n'avait point apaisé ses ennemis[1]. Il avait quitté le ministère malgré ses résolutions d'y conjurer l'orage et braver tous les dangers, parce que l'état du conseil bien développé, parce que sa faiblesse, toujours croissante et singulièrement caractérisée vers le milieu de janvier, ne lui présentaient plus la perspective que de fautes et de sottises dont il faudrait partager la honte ; il ne pouvait même obtenir de faire consigner sur le registre des délibérations son opinion ou ses motifs lorsqu'ils étaient contraires aux décisions de la majorité.

Aussi, à dater du jour de ce pitoyable arrêté, relatif à

ne guère souffrir des changements. Il n'y a pas de puissance humaine capable d'enlever à une âme saine et forte l'espèce d'harmonie qui la tient au-dessus de tout.

« Je vous embrasse cordialement ; à la vie, et à la mort, estime et amitié.

« ROLAND, née PH. »

Ce billet, qui est copié sur l'autographe, a dû être adressé à Bosc ou peut-être à Champagneux. F.

1. Roland avait donné sa démission par une lettre longuement et courageusement motivée adressée à la Convention, et qui fut lue à la séance du 22 janvier. C'est à la suite de cette lecture que Robespierre jeune fut deux fois rappelé à l'ordre par Vergniaud, qui présidait, pour avoir dit et répété *que Roland était un scélérat!* F.

la pièce de l'*Ami des lois*[1], qu'il ne voulut point signer, parce que la seconde partie en était au moins ridicule, il ne signa plus aucune délibération du conseil. C'était le 15 janvier. La Convention ne lui offrait rien d'encourageant; son nom seul y était devenu un sujet de trouble et de division; il n'était plus permis de l'y prononcer sans rumeur; lorsqu'un membre voulait répondre aux inculpations odieuses, gratuitement faites au ministre, il était traité de factieux et condamné au silence. Cependant *Pache* accumulait dans le département de la guerre toutes les fautes que sa faiblesse et son dévouement aux jacobins laissaient commettre à l'ineptie ou à la perfidie et à l'audace de ses agents; et la Convention ne pouvait congédier *Pache*, car dès qu'il s'élevait une voix contre lui, les aboyeurs rétorquaient de Roland[2]. Ainsi, la prolongation de sa lutte courageuse dans le ministère ne pouvait plus arrêter les fautes du conseil, et elle ajoutait

1. Cette pièce, dont Laya était l'auteur, eut d'abord un grand succès. « On sent à chaque vers, disait le *Moniteur* du 4 janvier 93, que ce n'est point l'ouvrage d'un homme de parti, mais celui d'un citoyen vertueux, d'un poëte sensible, honnête, qui veut l'affermissement de la liberté par les lois, le retour de l'ordre après une agitation nécessaire.... » Cependant la commune de Paris, trouvant la pièce contre-révolutionnaire, s'arrogea le droit d'en interdire les représentations, ce qui occasionna quelque trouble, puis décida que tous les théâtres seraient fermés le 14 janvier. Le Conseil exécutif, en conséquence d'un décret de la Convention, fit le même jour un arrêté portant que les théâtres continueraient d'être ouverts; « enjoint néanmoins, ajoutait l'arrêté, au nom de la paix publique, aux directeurs des différents théâtres, d'éviter la représentation des pièces qui jusqu'à ce jour ont occasionné quelques troubles, et qui pourraient les renouveler dans le moment présent. » C'est cet arrêté qui, comme on voit, interdisait implicitement la représentation de *l'Ami des lois*, que Roland refusa de signer. F.

2. Voir plus loin, *Portraits et anecdotes*, ce que dit Mme Roland de Pache. — Voir aussi l'*Appendice*, n° I. F.

aux motifs de désordre dans la Convention. Il donna donc sa démission. La preuve qu'elle était nécessaire, c'est que la saine partie du Corps législatif, toute pénétrée qu'elle fût des vertus et des talents du ministre calomnié, n'osa pas faire la moindre observation à cet égard. Ce fut sans contredit une faiblesse; elle avait besoin d'un homme juste et ferme au ministère de l'intérieur; c'était le meilleur appui qu'elle pût se conserver, et il fallait en le perdant qu'elle subît le joug des exagérés qui cherchaient à élever et soutenir une autorité rivale de la représentation nationale.

Roland maintenait[1] une commune usurpatrice; Roland imprimait à tous les corps administratifs un mouvement uniforme, harmonique et régulier; il veillait à l'approvisionnement de la grande famille; il avait su rétablir la paix dans tous les départements; il y inspirait cet ordre qui naît de la justice, cette confiance qu'entretiennent une administration active, une correspondance affectueuse et la communication des lumières. Il aurait donc fallu soutenir Roland; mais puisque la faiblesse en ôtait la faculté, lui qui connaissait bien cette faiblesse n'avait plus qu'à se retirer.

Le timide Garat, aimable homme de société, homme de lettres médiocre et détestable administrateur; Garat, dont le choix pour le ministère de la justice prouvait la disette de sujets capables, disette dont on ne se fait pas une idée, et que connaîtront seuls ceux qui occupant de grandes places ont à chercher des coopérateurs; Garat n'eut même pas l'esprit de rester dans le département où il y a le moins à faire, où sa pauvre santé, sa paresse

1. C'est-à-dire *contenait*. F.

naturelle et ses difficultés pour le travail devaient être moins sensibles; il passe à l'*Intérieur*, sans aucune des connaissances qu'exige ce département, non-seulement dans la partie politique, mais relativement au commerce, aux arts, et à une foule de détails administratifs; il va remplacer, avec son ignorance et son allure paresseuse, l'homme le plus actif de la République et le mieux versé dans les connaissances de ce genre. Bientôt le relâchement de la machine produisit la dislocation de ses parties et prouva la faiblesse du régulateur; les départements s'agitèrent, la disette se fit sentir, la guerre civile s'alluma dans la Vendée; les autorités de Paris anticipèrent; les jacobins prirent les rênes du gouvernement; le mannequin Pache, renvoyé du ministère qu'il avait désorganisé, fut porté par la cabale à la mairie où sa complaisance était nécessaire, et remplacé au conseil par l'idiot Bouchotte [1], aussi complaisant et plus sot que lui.

Roland avait porté un coup terrible à ses adversaires en publiant, lors de sa retraite, des comptes tels qu'aucun ministre n'en avait encore fourni. Les examiner et les sanctionner par un rapport était une justice qu'il devait solliciter vainement; car c'eût été reconnaître la

1. Bouchotte, né à Metz en 1754, n'était que colonel et commandait à Cambrai, quand la Convention le nomma à l'unanimité ministre de la guerre, le 4 avril 1793, en remplacement de Beurnonville qui, envoyé avec quatre membres de la Convention, à l'armée du Nord, pour arrêter Dumouriez et le conduire à Paris, se trouva lui-même retenu comme otage avec les quatre commissaires, par le général. Bouchotte avait donc succédé à Pache, en remplaçant Beurnonville. Effrayé lui-même du fardeau qui lui était imposé, il écrivit à la Convention le 25 mai pour donner sa démission qui fut acceptée, et le comité de salut public fut chargé de lui trouver un successeur. Toutefois, il ne cessa d'être ministre que le 1er avril 1794. F.

fausseté des calomnies répandues contre lui, l'infamie de ses détracteurs, et la faiblesse de la Convention qui n'avait osé le défendre.

Il fallait continuer de l'injurier sans en venir à la preuve, ébranler, obscurcir, égarer l'opinion publique à son sujet au point de pouvoir le perdre impunément, et se défaire ainsi d'un incommode témoin de tant d'horreurs qu'il faut ensevelir ou justifier pour conserver à leurs auteurs l'argent et l'autorité qu'elles leur ont acquis. Roland eut beau prier, publier, écrire sept fois en quatre mois à la Convention pour demander l'examen et le rapport de sa conduite administrative; les jacobins continuèrent de faire crier par leurs affidés qu'il était un traître; Marat prouva à son peuple qu'il fallait sa tête pour la tranquillité de la République : les conspirations échouées, reprises, avortées, toujours suivies, aboutirent enfin à l'insurrection du 31 mai, où le bon peuple de Paris, très-décidé à ne massacrer personne, fit d'ailleurs tout ce que voulurent bien lui dicter ses audacieux directeurs, son insolente commune et le comité révolutionnaire de messeigneurs les jacobins devenus fous, enragés ou stipendiés par les ennemis. Roland avait écrit pour la huitième fois à la Convention qui n'avait pas fait lire sa lettre. Je me préparais à faire viser à la municipalité des passe-ports au moyen desquels je devais me rendre avec ma fille à la campagne, où m'appelaient nos affaires domestiques, ma santé, et beaucoup de bonnes raisons; je calculais, entr'autres, combien il serait plus facile à Roland seul de se soustraire à la poursuite de ses ennemis s'ils en venaient aux derniers excès, qu'il ne le serait à sa petite famille réunie; la sagesse voulait diminuer le nombre des points par les-

quels il pouvait être accessible [1]. Mes passe-ports avaient été retardés à la section par les chicanes des zélés maratistes, aux yeux desquels j'étais suspecte; ils ne faisaient que de m'être délivrés, lorsqu'une attaque de coliques nerveuses, accompagnée d'horribles convulsions, seule indisposition que je connaisse et à laquelle m'exposent les vives affections d'une âme forte commandant à un corps robuste, m'obligea de garder le lit. Six jours s'écoulèrent; j'arrêtai de sortir le vendredi pour me rendre à la municipalité; le bruit du tocsin m'avertit que le moment n'était pas favorable. Tout annonçait depuis longtemps une crise nécessaire; il est vrai que l'ascendant des jacobins ne la promettait pas heureuse aux vrais amis de la liberté : mais les caractères énergiques haïssent l'incertitude; l'avilissement de la Convention, ses actes journaliers de faiblesse et d'esclavage me paraissaient si affligeants que je trouvais les derniers excès presque préférables, parce qu'ils doivent servir à éclairer et décider les départements. Le canon d'alarme [2] et les agitations du jour excitaient chez moi cet intérêt qu'inspirent de grands événements, sans aucune émotion pénible. Deux ou trois personnes vinrent nous entretenir,

1. Ce n'était pas ma plus forte raison; car, ennuyée du train des choses, je ne craignais rien pour moi; innocente et courageuse, l'injustice pouvait m'atteindre sans me flétrir ; la subir était une épreuve que j'avais quelque plaisir à défier; mais une autre raison, que j'écrirai peut-être un jour et qui est toute personnelle, me décidait au départ. (*Note de Mme Roland.*)

Le motif, jusqu'à présent demeuré un secret de famille, auquel Mme Roland fait allusion, était de la nature la plus intime. Elle voulait se soustraire, en s'éloignant, à l'empire d'un sentiment qui déjà dominait sa vie. On verra plus loin quel est celui qui en fut l'objet. F.

2. Le canon d'alarme se tirait sur le terre-plein du Pont-Neuf. F.

et l'une plus particulièrement invita Roland à se montrer à sa section, où il était bien vu et dont les sages dispositions étaient pour lui le meilleur gage de sûreté; il fut convenu cependant qu'il ne coucherait pas chez lui la nuit suivante : on ne parlait d'ailleurs que des bonnes intentions des citoyens qui se rangeaient sous les armes avec le dessein de s'opposer à tout acte de violence; mais on n'ajoutait pas qu'ils laisseraient tout préparer.

Le sang me bout dans les veines lorsque j'entends vanter la bonté des Parisiens qui ne veulent plus de 2 septembre. Et, justes dieux! on n'a pas besoin de vous pour en exécuter un second, vous n'aurez qu'à le laisser faire comme le premier, mais vous étiez nécessaires pour recueillir les victimes, et vous vous prêtez complaisamment à les arrêter; vous étiez nécessaires pour donner à l'action des *tribuns* qui vous gouvernent l'air d'une insurrection légitime, et vous approuvez leurs entreprises; vous obéissez à leurs ordres, vous prêtez serment aux monstrueuses autorités qu'ils créent ; vous environnez le Corps législatif de vos baïonnettes, et vous lui laissez rendre les décrets qu'on veut lui dicter : ne venez donc plus vous glorifier de le défendre; c'est vous qui l'enchaînez, c'est vous qui livrez à l'oppression ses membres les plus distingués par leurs vertus et leurs talents; c'est vous qui les verriez avec une égale lâcheté conduire à l'échafaud par une procédure semblable à celle qui y fit périr Sidney; c'est vous qui répondrez de tant de forfaits à la France indignée; c'est vous qui servez les ennemis; c'est vous qui préparez le fédéralisme : croyez-vous que la fière Marseille et la sage Gironde supportent l'outrage fait à leurs représentants, et fraternisent jamais avec votre cité souillée de crimes? C'est

vous qui la perdez, et qui bientôt gémirez inutilement au milieu de ses ruines, sur votre infâme pusillanimité !

Il était cinq heures et demie du soir[1] lorsque six hommes armés se présentèrent chez moi ; l'un d'eux fit lecture à Roland d'un ordre du *comité révolutionnaire*, en vertu duquel ils venaient le mettre en arrestation. « Je ne connais point, dit Roland, de loi qui constitue l'autorité que vous me citez, et je n'obtempérerai point aux ordres qui émanent d'elle ; si vous employez la violence, je ne pourrai que vous opposer la résistance d'un homme de mon âge ; mais je protesterai contre elle jusqu'au dernier instant. » — « Je n'ai pas ordre d'employer la violence, répliqua le personnage, et je vais faire part de votre réponse au conseil de la commune ; je laisse ici mes collègues. »

L'idée me vint aussitôt qu'il serait bon de dénoncer ce fait à la Convention avec quelque éclat, afin de prévenir l'arrestation de Roland ou de le faire promptement relâcher si elle s'effectuait ; en communiquer le projet à mon mari, faire une lettre au président et partir, fut l'affaire de quelques minutes. Mon domestique était absent ; je laisse un ami qui était à la maison près de Roland ; je monte seule dans un fiacre à qui je recommande la plus grande vitesse, et j'arrive au Carrousel. La cour des Tuileries était remplie d'hommes armés ; je traverse et franchis l'espace au milieu d'eux, en sautant comme un oiseau ; vêtue d'une robe du matin, j'avais pris un châle noir et je m'étais voilée : parvenue aux portes des premières salles toutes fermées, je

1. Le 31 mai.

trouve des sentinelles qui ne permettent pas d'entrer, ou qui se renvoient alternativement d'une porte à l'autre : j'insiste inutilement; enfin je m'avise de prendre le langage qu'aurait pu tenir quelque dévote de Robespierre : « Eh mais, citoyens ! dans ce jour de salut pour la patrie, au milieu des traîtres que nous avons à craindre, vous ne savez donc pas de quelle importance peuvent être des notes que j'ai à faire passer au président ? Faites-moi venir un huissier pour que je les lui confie. » — La porte s'ouvre et j'entre dans la salle des pétitionnaires ; je demande un huissier : attendez qu'il en sorte un, me répondent les sentinelles de l'intérieur : un quart d'heure s'écoule ; j'aperçois M. Rôze[1], le même qui était venu m'apporter le décret de la Convention qui m'invitait à me rendre à sa barre, lors de la ridicule dénonciation de *Viard*[2] que je couvris de confusion ; je sollicitais d'y paraître en ce moment, et j'annonçais les dangers de Roland liés à la chose publique : mais les données n'étaient plus les mêmes, quoique mes droits fussent égaux ; autrefois *invitée*, aujourd'hui *suppliante*, comment obtenir de semblables succès ? Rôze se charge de ma lettre, comprend le sujet de mon impatience ; il part pour la remettre au bureau et en presser la lecture. Une heure se passe. Je me promenais à grands pas ; je portais mes regards dans la salle chaque fois qu'on ouvrait la porte ; mais elle était aussitôt refermée par la garde : un bruit affreux se faisait entendre par intervalles ; Rôze reparaît : — Eh

1. M. *Rose* était un des huissiers de la Convention.

2. Ce fut le 7 décembre 1792. Voir sur cet incident, qui fut l'occasion d'une espèce de triomphe pour madame Roland, l'*Appendice* n° II. F.

bien ! — Rien encore ; il règne dans l'assemblée un tumulte impossible à peindre ; des pétionnaires, actuellement à la barre, demandent l'arrestation des *vingt-deux ;* je viens d'aider *Rabaud*[1] à sortir sans être vu ; on ne veut pas qu'il fasse le rapport de la commission des *douze :* il a été menacé ; plusieurs autres s'échappent ; on ne sait qu'attendre. — Qui donc préside en ce moment ? — Hérault-Séchelles. — Ah ! ma lettre ne sera pas lue ; faites-moi venir un député que je puisse entretenir. — Qui ? — Eh ! je ne connais beaucoup ou n'estime que les proscrits ; dites à *Vergniaux* que je le demande.

Rôze va le chercher et le prévenir : il paraît après un fort long temps ; nous causons durant un demi-quart d'heure ; il retourne au bureau, revient et me dit : « Dans l'état où est l'assemblée, je ne puis vous flatter, et vous ne devez guère espérer ; si vous êtes admise à la barre, vous pourrez comme femme obtenir un peu plus de faveur ; mais la Convention ne peut plus rien de bien. — Elle pourrait tout, m'écriai-je ; car la majorité de Paris ne demande qu'à savoir ce qu'elle doit faire : si je suis admise, j'oserai dire ce que vous-même ne pouvez exprimer sans qu'on vous accuse ; je ne crains rien au monde, et si je ne sauve pas Roland, j'exprimerai avec force des vérités qui ne seront pas inutiles à la Répu-

1. Rabaud-St-Étienne, député du département de l'Aube à la Convention, avait été membre de l'Assemblée constituante. Il fut mis à mort comme ayant fait partie de la Commission des douze, qui avait été instituée en vue de surveiller et d'arrêter les usurpations du pouvoir de la commune. Rabaud devait faire son rapport dans la séance du 31. Le *Moniteur* confirme les détails donnés par Mme Roland et constate même la sortie de Vergniaud et sa rentrée dans la salle des séances ; ce fut quelques instants après que le grand orateur fut personnellement apostrophé et accusé par Robespierre dans les termes les plus haineux et les plus amers. F.

blique ; prévenez vos dignes collègues, un élan de courage peut faire un grand effet et sera du moins d'un grand exemple. » — J'étais effectivement dans cette disposition d'âme qui rend éloquent ; pénétrée d'indignation, au-dessus de toute crainte, enflammée pour mon pays dont je voyais la ruine, tout ce que j'aime au monde exposé aux derniers dangers, sentant fortement, m'exprimant avec facilité, trop fière pour ne pas le faire avec noblesse, j'avais les plus grands intérêts à traiter, quelques moyens pour les défendre, et j'étais dans une situation unique pour le faire avec avantage. — « Mais, dans tous les cas, votre lettre ne peut être lue d'une heure et demie d'ici : on va discuter un projet de décret en six articles : des pétitionnaires députés par des sections attendent à la barre ; voyez quelle attente ! — Je vais donc chez moi savoir ce qui s'y est passé ; je reviens ensuite ; avertissez nos amis. — Ils sont absents pour la plupart ; ils se montrent courageusement quand ils sont ici, mais ils manquent d'assiduité. — C'est malheureusement trop vrai ! »

Je quitte Vergniaux, je vole chez Louvet ; j'écris un billet destiné à l'instruire de ce qui est et de ce que je prévois ; je me jette dans un fiacre que je fais tourner vers mon logis ; ces maudits chevaux n'avançaient point à mon gré : bientôt nous rencontrons des bataillons dont la marche nous arrête ; je m'élance hors de la voiture, je paie le cocher, je fends les rangs, je m'échappe ; c'était vers le Louvre ; j'accours dans ma maison, rue de La Harpe, vis-à-vis Saint-Côme. Le portier me dit tout bas que Roland est monté chez le propriétaire, au fond de la cour ; je m'y rends, j'étais à la nage ; on m'apporte un verre de vin et l'on m'apprend que le por-

teur du *mandat* d'arrêt étant revenu sans avoir pu se faire entendre au conseil, Roland avait continué de protester contre ses ordres; que ces bonnes gens avaient demandé sa protestation écrite, et s'étaient retirés; d'après quoi Roland était venu traverser leur appartement et sortir de la maison par les derrières. J'en fais autant pour aller le trouver, l'instruire de ce j'ai tenté et de ce que je me propose de suivre. Je me rends dans une maison où il n'était pas; je vais dans une autre maison où je le trouve; à la solitude des rues d'ailleurs illuminées je présume qu'il est tard, et je ne me dispose pas moins à retourner à la Convention : j'aurais ignoré la retraite de Roland et parlé comme dans le premier cas; j'allais repartir à pied sans m'apercevoir qu'il est plus de dix heures, que je suis sortie ce jour-là pour la première fois depuis une indisposition qui voulait le repos et les bains; on m'amène un fiacre. En approchant du Carrousel, je ne vois plus de force armée; deux canons et quelques hommes étaient encore à la porte du Palais National; j'avance, la séance est levée!

Le jour d'une insurrection, lorsque le son du tocsin cesse à peine de frapper les airs, lorsque deux heures avant quarante mille hommes en armes environnaient la Convention, et que des pétitionnaires menaçaient ses membres à la barre, l'assemblée n'est pas permanente? Elle est donc entièrement subjuguée? Elle a donc fait tout ce qu'on lui a ordonné? Le *pouvoir révolutionnaire* est donc si puissant qu'elle n'ose le balancer, et qu'il n'a plus besoin d'elle? — « Citoyens, dis-je, à quelques sans-culottes groupés près d'un canon, cela s'est-il bien passé? — Oh! à merveille! ils se sont embrassés et l'on a chanté l'hymne des Marseillais, là, à l'arbre de

la liberté. — Est-ce que le côté droit s'est apaisé? — Parbleu! il fallait bien qu'il se rendît à la raison. — Et la commission des douze? — Elle est f...... dans le fossé. — Et ces *vingt-deux?* — Ah! la municipalité les fera arrêter. — Bon! est-ce qu'elle le peut? — Jarnigué, est-ce qu'elle n'est pas souveraine? il faut bien qu'elle le soit pour redresser les b... de traîtres et soutenir la République? — Mais les départements seront-ils bien aises de voir leurs représentants...—Qu'appelez-vous? les Parisiens ne font rien que d'accord avec les départements, ils l'ont dit à la Convention. — Cela n'est pas trop sûr, car, pour savoir leur vœu, il aurait fallu des assemblées primaires. — Est-ce qu'il en a fallu au 10 août? et les départements n'ont-ils pas approuvé Paris? ils feront de même; c'est Paris qui les sauve. — Ce pourrait bien être Paris qui se perd. »

J'avais traversé la cour et je gagnais mon fiacre en finissant ce dialogue avec un vieux sans-culotte, assurément bien payé pour endoctriner les dupes. Un joli chien se pressait dans mes jambes : — « Est-ce à vous ce pauvre animal? me dit mon cocher avec un accent de sensibilité fort rare dans ses pareils, et qui me frappa singulièrement. — Non, je ne le connais pas, lui répliquai-je gravement, comme s'il s'agissait d'une personne, et songeant déjà à toute autre chose : vous m'arrêterez aux galeries du Louvre. » Je voulais y voir un ami avec lequel je me proposais d'aviser au moyen de faire sortir Roland de Paris; nous n'avions fait que vingt pas, la voiture s'arrête. « Qu'est-ce donc, dis-je au cocher?—Eh! *il* m'a quitté comme un sot, tandis que je voulais le garder pour mon petit garçon qui s'en amuserait bien : petit! petit! viens donc! » Je me souvins du chien; je

trouvai doux et aimable d'avoir pour cocher à cette heure, un bon homme, père et sensible. « Tâchez de l'attraper, lui criai-je, vous le mettrez dans la voiture et je vous le garderai. » Le bon homme, tout joyeux, prend le chien, ouvre la portière et me donne compagnie. Cette pauvre bête paraissait sentir qu'elle trouvait protection et asile ; je fus bien caressée, et je me rappelai ce conte de *Saadi*, qui nous peint un vieillard, las des hommes, rebuté de leurs passions, retiré dans une forêt où il s'était fait une habitation dont il animait le séjour par quelques animaux qui payaient ses soins des témoignages affectueux d'une reconnaissance à laquelle il s'était borné faute d'en trouver autant chez ses semblables.

P...[1] venait de se coucher ; il se relève ; je lui propose mes moyens : nous convenons qu'il se rendra chez moi le lendemain après sept heures, et que je lui indiquerai où prendre son ami. Je rentre dans ma voiture, elle est arrêtée par la sentinelle du poste de la Samaritaine. « Un peu de patience, me dit tout bas le bon cocher, en se retournant sur son siége, c'est l'usage à cette heure. » Le brigadier arrive, ouvre la portière : « Qui est là ? — Une citoyenne. — D'où venez-vous ? — De la Convention. — Ah ! c'est bien vrai, *glisse* le cocher, comme s'il eût eu peur qu'on ne le crût pas. — Où allez-vous ? — Chez moi. — N'avez-vous pas de paquets ? — Je n'ai rien, voyez. — Mais la séance est levée. — Oui, dont bien me fâche, car j'avais à faire une pétition. — Une femme, à cette heure, c'est inconcevable ; c'est bien imprudent ! — Sans doute, cela n'est

1. Pasquier. Le nom est écrit de la main de Bosc dans le manuscrit.

pas ordinaire et n'a rien pour moi d'agréable ; il fallait bien que j'eusse de grands motifs. — Mais, Madame, toute seule ? — Comment, Monsieur, seule ! Ne voyez-vous pas avec moi l'*innocence* et la *vérité* : que faut-il de plus ? — Allons ; je me rends à vos raisons. — Et vous faites bien, répliquai-je d'un ton plus doux, car elles sont bonnes. »

Les chevaux étaient si fatigués, qu'il fallut que le cocher les tirât par la bride pour leur faire monter ma rue ; j'arrive, je le paye : j'avais déjà monté huit à dix marches, un homme qui s'était fourré, je ne sais comment, sous la porte-cochère sans que le portier l'aperçût, est sur mes talons et me prie de le conduire au citoyen Roland : « Chez lui, j'y consens, si vous avez quelque chose d'utile à communiquer; mais à lui c'est impossible. — C'est qu'on veut absolument le mettre ce soir en arrestation. — Ils seront bien habiles, s'ils en viennent à bout. — Vous me faites plaisir, car c'est un bon citoyen qui vous parle. — A la bonne heure ! » Et je monte, sans trop savoir qu'en penser.

Pourquoi, dans ces circonstances, rentrâtes-vous dans votre maison, pourrait-on me demander ?

Cette question n'est point déplacée ; car la calomnie m'avait aussi attaquée, et la malveillance pouvait s'exercer sur moi ; mais pour y bien répondre, il faudrait, en développant entièrement l'état de mon âme, entrer dans les détails que je réserve pour un autre instant ; je n'indiquerai donc que les résultats. J'ai naturellement de l'aversion pour tout ce qui n'est pas conforme à la marche évidente, grande et hardie, convenable à l'innocence ! le soin de me soustraire à l'injustice me coûte plus que de la subir. Dans les deux derniers mois du

ministère de Roland, nos amis nous pressèrent souvent de quitter l'hôtel, et parvinrent trois fois à nous faire coucher dehors; ce fut toujours malgré moi: c'était un assassinat que l'on craignait alors; je trouvais qu'il était difficile de se porter à violer l'asile d'un fonctionnaire public, et que si des scélérats pouvaient tenter ce crime, il n'était pas inutile qu'il se consommât; que dans tous les cas le ministre devait être à son poste, parce que là sa perte crierait vengeance et instruirait la république; tandis qu'il était possible de l'atteindre dans ses allées et venues, avec autant de profit pour les auteurs de l'entreprise, moins d'effet pour la chose publique et de gloire pour la victime. Je sais que ce raisonnement est ridicule pour quiconque met sa vie avant tout; mais celui-là qui la compte pour quelque chose en révolution, ne comptera jamais pour rien vertu, honneur et patrie. Aussi je ne voulus plus quitter l'hôtel en janvier; le lit de Roland était dans ma chambre pour que nous courussions le même sort, et j'avais un pistolet sous mon chevet, non pour tuer ceux qui viendraient nous assassiner, mais pour me soustraire à leurs indignités, s'ils voulaient mettre la main sur moi.

Sortis de place, l'obligation n'était plus la même, et je trouvais fort bon que Roland évitât la fureur populaire, ou les serres de ses ennemis. Quant à moi, leur intérêt de nuire ne pouvait être aussi grand; me faire tuer serait un odieux dont ils ne voudraient point se couvrir; m'arrêter ne leur servirait guère et ne serait pas pour moi un si grand malheur. S'ils avaient quelque honte et voulaient revêtir des formes, m'interroger, commencer cette affaire, je ne serais pas embarrassée de les confondre; cela même pourrait servir à éclairer plutôt sur

le compte de Roland ceux qui ne sont véritablement qu'abusés. S'ils en venaient à recommencer un 2 septembre, c'est que les députés honnêtes seraient aussi en leur puissance, et que tout serait perdu à Paris; dans ce cas, j'aime mieux mourir que d'être témoin de la ruine de mon pays; je m'honorerai d'être comprise parmi les glorieuses victimes immolées à la rage du crime. La fureur assouvie sur moi serait moins violente contre Roland, qui une fois sauvé de cette crise pourrait encore rendre de grands services à quelques parties de la France. Ainsi de deux choses l'une, ou je ne risque que la prison et une procédure que je rendrai utile à mon pays, à mon mari; ou si je dois périr, ce ne sera que dans une extrémité où la vie me serait odieuse.

J'ai une jeune fille aimable, mais que la nature a faite froide et indolente; je l'ai nourrie, je l'ai élevée avec l'enthousiasme et la sollicitude de la maternité; je lui ai donné des exemples qu'on n'oublie plus à son âge, et elle sera une bonne femme avec quelques talents, mais jamais son âme stagnante et son esprit sans ressort ne donneront à mon cœur les douces jouissances qu'il s'était promises[1]. Son éducation peut s'achever sans moi;

1. Eudora, qui fut depuis Mme Champagneux, née le 7 octobre 1781, était alors dans sa douzième année. Le jugement qu'exprime ici son illustre mère était prématuré, et ceux qui l'ont connue assez intimement le trouveront inexact. Pour moi, que Mme Champagneux a honoré de son affection pendant les vingt dernières années de sa vie, je puis dire que sous une apparence de froideur elle cachait un esprit distingué et une énergie de sentiments qui se montrait surtout quand il s'agissait des intérêts généraux de son pays, ou de quelque infortune individuelle à soulager. Mais son âme habituellement triste était plus en dedans qu'en dehors, et Mme Roland, dont le cœur, l'esprit et la parole étaient tout de feu, a pu aisément se tromper sur un caractère si différent du sien. F.

son existence offrira à son père des consolations; mais elle ne connaîtra ni mes vives affections, ni mes peines, ni mes plaisirs; et cependant, si j'avais à renaître avec le choix des dispositions, je ne voudrais pas changer d'étoffe, je demanderais aux dieux de me rendre celle dont ils m'ont formée. Depuis la sortie du ministère, je m'étais tellement retirée du monde que je ne voyais presque plus personne; les maîtres d'une des maisons où j'aurais pu me céler étaient à la campagne; dans une autre, il y avait un malade qui rendait difficile l'admission d'un nouvel hôte; celle où Roland s'était caché ne pouvait me recevoir sans une gêne extrême; et il eût été trop marquant, partant impolitique, de se trouver dans le même lieu; enfin j'aurais souffert de laisser mes gens à l'abandon : je rentrai donc chez moi, je calmai leurs inquiétudes, déjà très-vives; j'embrassai mon enfant, et je pris la plume pour faire un billet, que je destinais à être porté de grand matin, pour mon mari.

J'étais assise à peine que j'entends frapper chez moi; il était environ minuit : une nombreuse députation de la commune se présente et me demande Roland. « Il n'est pas chez lui. — Mais, me dit le personnage qui portait le hausse-col d'officier, où peut-il être? quand reviendra-t-il? vous devez connaître ses habitudes et pouvoir juger de son retour? — J'ignore, lui répliquai-je, si vos ordres vous autorisent à me faire de semblables questions, mais je sais que rien ne peut m'obliger à y répondre. Roland a quitté sa maison tandis que j'étais à la Convention; il n'a pu me faire ses confidences, et je n'ai rien de plus à dire. » La bande se retira fort mécontente; je m'aperçus qu'elle laissait sentinelle à ma porte et garde à celle de la maison; je présumai

qu'il n'y avait plus qu'à prendre des forces pour soutenir ce qui pourrait arriver; j'étais accablée de fatigue : je me fis donner à souper; je finis mon billet, le confiai à ma fidèle bonne, et me couchai.

Je dormais profondément depuis une heure, lorsque mon domestique entre dans ma chambre pour m'annoncer que des messieurs de la section me priaient de passer au cabinet : « J'entends ce que cela veut dire, répliquai-je; allez, mon enfant, je ne les ferai pas attendre. » Je saute en bas du lit, je m'habille; ma bonne arrive et s'étonne de ce que je prends la peine de mettre autre chose qu'un peignoir : « C'est qu'il faut être décemment pour sortir, observai-je. » La pauvre fille me fixe avec des yeux qui se remplissaient de pleurs : je passe dans l'appartement. « Nous venons, citoyenne, vous mettre en arrestation et apposer les scellés. — Où sont vos pouvoirs? — Les voici, dit un homme, en tirant de sa poche un *mandat* du comité révolutionnaire[1], sans motif d'arrestation, pour me conduire à l'Abbaye. — Je puis, comme Roland, vous dire que je ne connais point ce comité; que je n'obtempère pas à ses ordres, et que vous ne me sortirez d'ici que par la violence. — Voilà un autre ordre, » se hâta d'exprimer d'un ton avantageux un petit homme à face ingrate, et il m'en lut un du conseil de la commune

1. C'est-à-dire du Comité d'insurrection de la Commune du 31 mai.

Ce mandat, qui est daté du 31 mai, et fut mis à exécution le 1er juin, a été conservé. On le trouvera reproduit avec son orthographe étrange et les noms inconnus de ceux qui l'ont signé, dans l'*Appendice*, n° III. — Voir, sous le même numéro, un extrait des délibérations de la commune, concernant l'ordre d'arrêter Roland et sa femme. F.

qui portait également sans déduction de motif l'arrestation de Roland et de son épouse. Je délibérai durant sa lecture si je pousserais la résistance aussi loin qu'il était possible, ou si je prendrais le parti de la résignation; je pouvais me prévaloir de la loi qui défend les arrestations nocturnes, et si l'on insistait sur celle qui autorise les municipalités à saisir les personnes suspectes, rétorquer par l'illégalité de la municipalité même, cassée, puis recréée par un pouvoir arbitraire[1]. Mais ce pouvoir les citoyens de Paris le sanctionnent en quelque sorte; mais la loi n'est plus qu'un nom dont on se sert pour mieux insulter aux droits les plus reconnus; mais la force règne, et si j'oblige à la déployer, ces brutaux que je vois[2] ne connaîtront point de mesure : la résistance est inutile et pourrait m'exposer. « Comment comptez-vous procéder, messieurs? — Nous avons envoyé chercher le juge de paix de la section, et vous voyez un détachement de sa force armée. » Le juge de paix arrive; on passe dans mon salon, on appose les scellés partout, sur les fenêtres, sur les armoires au linge; un homme voulait qu'on les mît sur un *forte-piano*; on lui observe que c'est un instrument : il tire un pied de sa poche, il en mesure les dimensions, comme s'il lui donnait quelque destination. Je demande à sortir les objets composant la garde-robe de ma fille, et je fais pour moi-même un petit paquet de nuit. Cependant cin-

1. Le 31, au matin, les commissaires de la majorité des sections de Paris (de trente-trois sur quarante-huit), étaient venus au conseil général de la commune, et avaient révoqué ses pouvoirs, puis au même instant l'avaient réintégré dans ses fonctions, *au nom du peuple souverain.* F.

2. Les mots *que je vois* ont été effacés dans le manuscrit, par M. Bosc. F.

quante, cent personnes entrent et sortent continuellement, remplissent deux pièces, environnent tout et peuvent cacher les malveillants qui se proposeraient de dérober ou de déposer quelque chose : l'air se charge d'émanations infectes, je suis obligée de passer près de la fenêtre de l'antichambre pour y respirer. L'officier n'ose point commander à cette foule de se retirer; il lui adresse parfois une petite prière qui n'en produit que le renouvellement. Assise à mon bureau, j'écris à un ami sur ma situation, et pour lui recommander ma fille; comme je pliais la lettre : « Il faut, madame, s'écrie M. Nicaud, Noiraud ou Nigaud[1] (c'était le porteur d'ordre de la commune), lire votre lettre et nommer la personne à qui vous l'adressez. — Je consens à la lire, voyez si cela vous suffit. — Il vaudrait mieux dire à qui vous l'écrivez. — Je n'en ferai rien; le titre de mon ami n'est point tel en ce moment que je veuille vous nommer ceux à qui je le confie, et je déchirai ma lettre. » Comme je tournais le dos, ils en ramassèrent les morceaux pour les fermer sous les scellés; j'eus envie de rire de ce sot acharnement; il n'y avait point d'adresse.

Enfin, à sept heures du matin, je laissai ma fille et mes gens, après les avoir exhortés au calme et à la patience; je sentais leurs pleurs m'honorer plus que l'oppression ne pouvait me consterner. « Vous avez là des personnes qui vous aiment, dit un de ces commissaires. — Je n'en ai jamais eu d'autres près de moi, » répliquai-je, et je descendis. Je trouvai sous la porte deux haies d'hommes armés, depuis le bas de l'escalier jus-

1. Ces deux derniers noms ont été effacés dans le manuscrit.

qu'au fiacre arrêté de l'autre côté de la rue, et une foule de curieux ; j'avançai gravement à petits pas, considérant cette troupe lâche ou abusée. La force armée suivit la voiture sur deux files ; ce malheureux peuple qu'on trompe et qu'on égorge dans la personne de ses vrais amis, attiré par le spectacle, s'arrêtait sur mon passage, et quelques femmes criaient *à la guillotine !* « Voulez-vous qu'on lève les portières ? me disent obligeamment les commissaires. — Non, messieurs, l'innocence, toute opprimée qu'elle soit, ne prend jamais l'attitude des coupables ; je ne crains les regards de personne, et je ne veux me soustraire à ceux de qui que ce soit ! — Vous avez plus de caractère que beaucoup d'hommes, vous attendrez paisiblement justice. — Justice ! si elle se faisait, je ne serais pas actuellement en votre pouvoir ; mais une procédure inique me conduirait à l'échafaud, que j'y monterais ferme et tranquille, comme je me rends à la prison. Je gémis pour mon pays, je regrette les erreurs d'après lesquelles je l'ai cru propre à la liberté, au bonheur ; mais j'apprécie la vie, je n'ai jamais craint que le crime, je méprise l'injustice et la mort. » Ces pauvres commissaires ne comprirent pas grand' chose à ce langage, et le trouvèrent probablement fort aristocratique.

Nous arrivons à l'Abbaye, ce théâtre de scènes sanglantes dont les jacobins, depuis quelque temps, prêchent le renouvellement avec tant de ferveur ; cinq à six lits de camp, occupés par autant d'hommes dans une chambre obscure, furent les premiers objets qui s'offrirent à ma vue : après avoir passé le guichet, on se lève, on s'agite, et mes guides me font monter un escalier étroit et sale. Nous parvenons chez le concierge, dans

une espèce de petit salon assez propre, où il m'offre une bergère. « Où est ma chambre? demandai-je à sa femme, grosse personne d'une bonne figure. — Madame, je ne vous attendais pas, je n'ai rien de préparé; mais vous resterez ici en attendant. » Les commissaires passent dans la pièce voisine, font inscrire leur mandat et donnent leurs ordres verbaux : j'appris dans la suite qu'ils étaient très-sévères et qu'ils les firent renouveler plusieurs fois depuis, mais sans oser les donner par écrit. Le concierge savait trop bien son métier pour suivre à la lettre ce qui n'est point obligatoire ; c'est un homme honnête, actif, obligeant, qui met dans l'exercice de ses fonctions tout ce que la justice et l'humanité peuvent faire désirer. « Que voulez-vous pour votre déjeuner? — Une bavaroise à l'eau. » Les commissaires se retirent, en me disant que si Roland n'est point coupable, il n'aurait pas dû s'absenter. « Il est trop étrange qu'on puisse soupçonner tel l'homme qui a rendu de si grands services à la liberté; il est trop odieux de voir calomnier et persécuter avec acharnement le ministre dont la conduite est si franche, dont les comptes sont si clairs, pour qu'il n'ait pas dû se soustraire aux derniers excès de l'envie. Juste comme Aristide, sévère comme Caton, ce sont ses vertus qui lui ont donné des ennemis : la rage de ceux-ci ne connaît pas de mesure; qu'elle s'exerce sur moi, je la brave et me dévoue; lui doit se conserver pour son pays, auquel il peut encore rendre de grands services. » Un salut de confusion fut la réponse de ces messieurs. Ils sont partis; je déjeune, tandis que l'on range à la hâte la chambre à coucher où l'on me fait passer. « Vous pourrez, madame, demeurer ici tout le jour, et si je ne pouvais vous faire préparer un local ce

soir, parce que j'ai beaucoup de monde, on dresserait un lit dans le salon. » La femme du concierge qui me parlait ainsi ajoute quelques expressions obligeantes sur les regrets qu'elle forme toutes les fois qu'elle voit arriver des personnes de son sexe. « Car, ajoute-t-elle, toutes n'ont pas l'air serein comme madame. » Je la remercie en souriant ; elle m'enferme.

« Me voilà donc en prison ! » me dis-je. Ici je m'assieds et me recueille profondément. Je ne donnerais pas les moments qui suivirent pour ceux que d'autres estimeraient les plus doux de ma vie ; je ne perdrai jamais leur souvenir. Ils m'ont fait goûter, dans une situation critique, avec un avenir orageux, incertain, tout le prix de la force et de l'honnêteté dans la sincérité d'une bonne conscience et d'un grand courage. Jusques-là, poussée par les événements, mes actions, dans cette crise, avaient été le résultat d'un vif sentiment qui entraîne : quelle douceur que d'en justifier tous les effets par la raison ! Je rappelai le passé, je calculai les événements futurs; et si je trouvai, en écoutant ce cœur sensible, quelqu'affection trop puissante [1], je n'en découvris pas une qui dût me faire rougir, pas une qui ne servît d'aliment à mon courage, et qu'il ne sût encore dominer. Je me consacrai pour ainsi dire volontairement à ma destinée, quelle qu'elle pût être ; je défiai ses rigueurs, et m'établis dans cette disposition où l'on ne cherche plus que le bon emploi du présent, sans inquiétude ultérieure. Mais cette tranquillité pour ce qui m'était personnel, je ne tentai même pas de l'étendre au sort de mon pays et de mes

1. Voir la note 1, page 7.

amis; j'attendais le journal du soir et j'écoutais les cris des rues avec une avidité inexprimable. Cependant je pris des renseignements sur ma nouvelle manière d'être et les facultés qui m'étaient laissées. Puis-je écrire, puis-je voir quelqu'un? quelle est la dépense à faire ici? ce furent mes premières questions. Lavacquerie (le concierge) me fit connaître les recommandations qui lui avaient été faites et la liberté que lui laissaient des ordres de cette nature, qu'on peut regarder comme non-avenus. J'écrivis à ma fidèle bonne de venir me voir; il fut convenu qu'elle demanderait la femme du concierge, sans parler de moi, et qu'on ne ferait part à personne de cette facilité.

Il est assez curieux de remarquer comment les événements font quelquefois trouver à chacun le prix de ses œuvres. Lorsque Roland arriva la première fois au ministère de l'intérieur, il observa que l'état des prisons était horriblement négligé; il porta des regards attendris sur ces retraites préparées aux coupables et trop souvent peuplées d'innocents, mais que l'humanité doit conserver saines et consolantes, s'il est possible, même pour les premiers. Il créa une place qui avait pour objet la surveillance de cette partie; celui qui en est revêtu est chargé de visiter assidûment les prisons, de faire donner exactement au ministre la liste des détenus, les ordres en vertu desquels ils sont amenés, de recueillir leurs plaintes, s'ils en ont à faire, et de les transmettre avec célérité. Il attacha à cette place le modeste appointement de mille écus, persuadé que c'était assez pour l'honnête homme qui sentirait ce que valait l'avantage d'avoir du bien à faire et il y nomma Grandpré, homme sensible, très-exercé par son âme et son esprit à traiter avec des

affligés[1]. Grandpré a parfaitement rempli sa destination ; je me rappelle à ce sujet une anecdote qui mérite d'être rapportée.

Informé le 1er septembre des mouvements qui menaçaient les prisons, il les parcourt de grand matin ; il trouve à l'Abbaye entre autres une foule de personnes amenées depuis peu, arrêtées dans les dernières visites domiciliaires, détenues comme je le suis aujourd'hui, sur des *mandats* arbitraires et non motivés ; l'agitation et l'effroi regnaient parmi elles ; les ordres de la commune leur avaient interdit toute communication au dehors ; il les invite à écrire, il attend deux heures, part chargé de lettres qu'il remet à leur section, à leurs amis et au moyen desquelles quelques-unes ont été réclamées à temps. Cependant l'annonce du massacre se répandait comme un bruit sourd précurseur de l'orage. Grandpré vient à l'hôtel de l'Intérieur, il attend la sortie du conseil qui s'y tenait alors chez Roland, président ; Danton sortait le premier ; Grandpré s'approche de lui, dépeint avec chaleur les malheurs dont on est menacé, insiste sur la nécessité d'établir promptement une ligne de démarcation entre les diverses sortes de prisonniers... Il est interrompu par une exclamation de Danton, s'écriant avec sa voix de taureau, les yeux sortant de la tête et le geste d'un furieux : *Je me f... bien des prisonniers ! qu'ils deviennent ce qu'ils pourront !* Les assistants (la scène se passait dans le second antichambre) furent pénétrés d'horreur pour un ministre de la justice capable de s'exprimer ainsi en pareille circonstance. Ils ne savaient pas que c'était chez lui, comme il s'est répandu

1. Je devais sa connaissance à une personne d'esprit et de mérite qui m'avait intéressée à ses malheurs.

depuis, que s'étaient tenus les conciliabules où l'on s'était fait apporter les listes des prisonniers pour examiner si toutes les victimes étaient renfermées et quels êtres il conviendrait de sauver afin de prêter à l'expédition l'apparence d'un jugement populaire. Roland avait déjà fait des réquisitions à la force armée, il les réitéra vainement, ainsi que les ordres aux autorités constituées de prévenir tout excès ; lui-même fut l'objet d'un mandat d'arrêt auquel les conjurés n'osèrent donner suite ; il dénonça les forfaits de ces affreuses journées avec ce courage dont sa lettre du 3 à l'assemblée nationale est un témoignage authentique, et qui enflamma les ennemis que lui avait acquis son austère probité.

La première visite que je reçus à l'Abbaye le jour même de mon arrivée fut celle de Grandpré. Il accourait le cœur pénétré ; jamais témoignages d'intérêt ne me parurent plus touchants et plus honorables que ceux qu'il m'a prodigués ; il y mêlait le sentiment d'une noble reconnaissance et j'y trouvais l'esprit d'une bonne action. « Il faut, me dit-il, écrire à l'assemblée : n'y avez-vous pas déjà songé ? — Non ; et maintenant que vous m'y faites penser, je ne vois pas comment j'y ferai lire ma lettre. — Je m'y emploierai de mon mieux. — Eh bien ! je vais écrire. — Faites ; je serai de retour dans deux heures. — Il part et j'écris.

La citoyenne Roland à la Convention nationale.

De la prison de l'Abbaye, le 1er juin 93.

Législateurs !

« Je viens d'être arrachée de mon domicile, des bras « de ma fille âgée de douze ans, et je suis détenue à l'Ab-

« baye en vertu d'ordres qui ne portent aucun motif de « mon arrestation. Ils émanent d'un comité révolution- « naire ; et des commissaires de la commune qui accom- « pagnoient ceux du comité, m'en ont exhibé du conseil « général, qui n'en contiennent également aucun[1]. » Ainsi je suis présumée coupable aux yeux du public ; j'ai été traduite dans les prisons avec éclat, au milieu d'une force armée imposante, d'un peuple abusé, dont quelques individus m'envoyoient hautement à l'échafaud, sans que l'on ait pu indiquer à personne, ni m'annoncer à moi-même, d'après quoi j'étois présumée telle et traitée en conséquence. Ce n'est pas tout ; le porteur des ordres de la commune ne s'en est prévalu qu'auprès de moi, et pour me faire signer son procès-verbal ; en quittant mon appartement, j'ai été remise aux commissaires du comité révolutionnaire ; ce sont ceux qui m'ont amenée à l'Abbaye ; ce n'est que sur leur *mandat* que j'y suis entrée. Je joins ici copie certifiée de ce *mandat*, signé d'un seul individu sans caractère. Les scellés ont été apposés *partout* chez moi ; durant leur apposition qui a duré de *trois* à sept heures du matin, la foule des citoyens remplissoit mon appartement ; et s'il s'étoit trouvé dans leur nombre quelque malveillant avec le dessein de placer furtivement de coupables indices dans une bibliothèque ouverte de toutes parts, il en auroit eu la facilité.

« Déjà hier le même comité avoit voulu faire mettre en arrestation l'ex-ministre que les lois ne rendent comptable qu'à vous des faits de son administration, et qui ne cesse d'en solliciter de vous le jugement.

1. En marge du passage marqué par des guillemets, Mme Roland a écrit : *ce qui a été substitué.* F.

« Roland avoit protesté contre l'ordre, et ceux qui l'avoient apporté s'étoient retirés : il est sorti lui-même de sa maison, pour éviter un crime à l'erreur, dans le temps où je m'étois rendue à la Convention pour l'instruire de ces tentatives; mais je fis inutilement remettre à son président une lettre qui n'a pas été lue. J'allois réclamer *justice* et *protection;* je viens les réclamer encore avec de nouveaux droits, puisque je suis opprimée. Je demande que la Convention se fasse rendre compte des motifs et du mode de mon arrestation; je demande qu'elle statue sur elle; et si elle la confirme, j'invoque la loi qui ordonne l'énoncé du délit, de même que l'interrogatoire dans les premières vingt-quatre heures de la détention. Je demande enfin le rapport sur les comptes de l'homme irréprochable qui offre l'exemple d'une persécution inouïe, et qu'on semble destiner à donner la leçon terrible pour les nations, de la vertu proscrite par l'aveugle prévention.

« Si mon crime est d'avoir partagé la sévérité de ses principes, l'énergie de son courage et son ardent amour pour la liberté, je me confesse coupable; j'attends mon châtiment. Prononcez, législateurs; la France, la liberté, le sort de la république et le vôtre tiennent nécessairement aujourd'hui à la répartition de cette justice dont vous êtes les dispensateurs. »

L'agitation dans laquelle j'avais passé la nuit précédente me faisait ressentir une fatigue extrême; je désirais avoir ce soir même une chambre, je l'obtins et j'en pris possession à dix heures. Lorsque j'entrai, entre quatre murs assez sales, au milieu desquels était un grabat sans rideaux, que j'aperçus une fenêtre à double

grille et que je fus frappée de cette odeur qu'une personne accoutumée à un appartement très-propre trouve toujours dans ceux qui ne le sont pas, je jugeai que c'était bien une prison qu'il s'agissait d'habiter, et que ce n'était pas du local qu'il me fallait attendre quelqu'agrément. Cependant l'espace était assez grand, il y avait une cheminée ; la couverture du lit était passable, on me donnait un oreiller; et en appréciant les choses sans faire de comparaison, j'estimai que je n'étais point mal. Je me couchai, bien résolue de demeurer au lit tant que je m'y trouverais bien. J'y étais encore à dix heures du lendemain, lorsque Grandpré arriva; il avait l'air non moins touché, mais plus inquiet que la veille; il promenait ses regards dans cette vilaine chambre qui me paraissait déjà passable, car j'y avais dormi. « Comment avez-vous passé la nuit? me demanda-t-il avec des yeux humides. — J'ai été fréquemment réveillée par le bruit; je me rendormais chaque fois qu'il s'apaisait; même en dépit du tocsin que j'ai cru entendre ce matin : eh!... ne le sonne-t-on pas encore? — Mais je l'ai cru aussi; ce n'est rien. — Ce sera ce qu'il plaît aux dieux; si l'on me tue, ce sera dans ce lit; je suis si lasse que j'y attendrai tout : n'y a-t-il rien de nouveau contre les députés? — Non. Je vous rapporte votre lettre, nous avons pensé avec Champagneux qu'il fallait en adoucir le commencement; voilà ce qu'on vous propose d'y substituer : et puis il faudrait faire un mot au ministre de l'intérieur, pour qu'il adressât officiellement votre lettre ; cela me donnerait un nouveau droit d'en solliciter la lecture. » Je prends la minute, je réfléchis, et je lui dis : « Si je croyais que ma lettre fût lue telle qu'elle est, je la laisserais, dût-elle n'être suivie pour moi d'aucun succès,

car on ne peut guère se flatter d'obtenir justice de l'assemblée; les vérités qu'on lui adresse ne sont pas pour elle qui ne saurait les mettre en pratique aujourd'hui; mais il faut les dire pour que les départements les entendent. »

Je conçois que mon début puisse empêcher la lecture de la lettre; dès lors, c'est folie que le laisser : je substituai donc aux trois premiers *alinea* ce qui m'était proposé. Quant à l'intervention du ministre, je sens qu'elle rend la marche plus régulière; et quoique Garat ne mérite guère que je lui fasse l'honneur de lui écrire, je saurai le faire sans m'avilir : je traçai ces lignes :

Au ministre de l'intérieur.

« Le ministère dont vous êtes chargé, citoyen, vous donne la surveillance pour l'exécution des lois et la dénonciation de leur violation par les autorités qui les méconnaissent. Je crois que votre justice s'honorera de faire passer à la Convention les réclamations que j'ai besoin de faire entendre contre l'oppression dont je suis la victime. »

Levée à midi, j'examinai comment je m'établirais dans mon nouveau logis; je couvris d'un linge blanc une petite vilaine table que je plaçai près de ma fenêtre et que je destinai à me servir de bureau, résolue de manger sur le coin de la cheminée pour me conserver propre et rangée la table de travail. Deux grosses épingles de tête, fichées dans les planches, me servirent de portemanteau. J'avais à ma poche le poëme de Thompson[1],

1. Le célèbre poëme des *Saisons*, publié en Angleterre en 1726-1730; traduit et publié en France en 1759. F.

ouvrage que je chéris à plus d'un titre; je fis une note de ce que j'aurais à me procurer : d'abord les Vies des hommes illustres de Plutarque, qu'à l'âge de huit ans je portais à l'église au lieu d'une Semaine-sainte, que je n'avais pas relues à fond depuis cette époque; l'histoire Anglaise de David Hume, avec le dictionnaire de Shéridan, pour me fortifier dans cette langue : j'aurais préféré suivre *Macaulay*[1]; mais celui qui m'avait prêté les premiers volumes de cet auteur n'était sûrement pas dans sa maison, et je n'aurais su où demander cet ouvrage que déjà je n'avais pu trouver chez les libraires. Je souriais moi-même à mes préparatifs, car il y avait une grande agitation; le rappel battait à chaque instant, et j'ignorais ce que ce pouvait être. Ils ne m'empêcheront pas de vivre jusqu'au dernier instant, me disais-je; plus heureuse de ma conscience qu'ils ne seront animés de leur fureur, s'ils viennent, je vais à eux, et je sors de la vie comme on entre dans le repos. » La femme du concierge vint m'inviter à passer chez elle, où elle avait fait mettre mon couvert pour que je dînasse en meilleur air : je m'y rendis, je vis ma fidèle bonne; lorsqu'elle se jeta dans mes bras, baignée de pleurs, oppressée de sanglots, l'attendrissement et la tristesse me saisirent; je me reprochai presque d'être paisible, en songeant à l'inquiétude de ceux qui m'étaient attachés, et me représentant les angoisses de tel et tel, je sentis un serre-

1. Il s'agit de l'*Histoire d'Angleterre depuis l'avénement de Jacques Ier jusqu'à la Révolution*, par *Catherine* MACAULAY *Graham*. — Cet ouvrage, où respire un esprit tout républicain, était alors très en vogue; Mirabeau en avait traduit les deux premiers volumes, et après sa mort, en 1791-1792, l'ouvrage fut publié en français sous son nom, en cinq volumes in-8°. Mme Macaulay mourut également en 1791. F.

ment de cœur inexprimable. Pauvre fille! que de pleurs je lui ai fait verser, et que ne rachète point un attachement semblable au sien! Elle me brusque quelquefois dans la vie ordinaire, mais c'est lorsqu'elle me croit trop négligente de ce qui peut servir à mon bonheur, à ma santé; lorsque je souffre, c'est elle qui gémit et moi qui la console. Il fallait bien suivre cette habitude. Je lui prouvai qu'en s'abandonnant à sa douleur, elle se rendrait moins capable de m'être utile; qu'elle m'était plus nécessaire au dehors que dans la prison où elle me priait de permettre qu'elle restât; qu'à tout prendre, je n'étais pas si malheureuse qu'elle l'imaginait, et cela est vrai. J'ai expérimenté, toutes les fois que j'ai été malade, une sorte de calme tout particulier, et qui tient sans doute à une façon de voir, ainsi qu'à la loi que je me suis faite d'adoucir toujours la nécessité, loin de me révolter contre elle. Du moment où je me mets au lit, il me semble que tout devoir cesse et qu'aucune sollicitude n'a de prise sur moi; je ne suis plus tenue qu'à être là et à y demeurer avec résignation, ce que je fais de fort bonne grâce. Je donne carrière à mon imagination, j'appelle les impressions douces, les souvenirs agréables, les sentiments heureux; plus d'efforts, plus de calculs, plus de raison; toute à la nature et paisible comme elle, je souffre sans impatience ou me repose et m'égaye. Je trouve que la prison produit sur moi le même effet que la maladie; je ne suis tenue aussi qu'à être là, et qu'est-ce que cela me coûte? ma compagnie n'est pas si mauvaise.

J'appris bientôt qu'il me fallait déloger; les victimes abondaient; la chambre où l'on m'avait placée pouvait contenir plus d'un lit; et pour me laisser seule,

on était obligé de me resserrer dès ce soir dans un petit cabinet; déménagement, en conséquence. La fenêtre de ce nouvel appartement donne, je crois, au-dessus de la sentinelle qui garde la porte de la prison; toute la nuit, j'entendis crier d'une voix tonnante, *qui vive? tue! brigadier! patrouille!* Les maisons étaient illuminées; et au nombre, à la fréquence des patrouilles, il était aisé de juger que l'on craignait des mouvements, ou qu'il y en avait eu. Je me levai de bon matin, je m'occupai de mon ménage, c'est-à-dire de faire mon lit, de nettoyer mon réduit et d'établir la propreté chez moi comme sur ma personne. Je voyais bien qu'en réclamant ces soins, ils ne me seraient pas refusés, mais je jugeais parfaitement qu'en les payant beaucoup il faudrait néanmoins beaucoup aussi les attendre, et qu'ils seraient toujours fort superficiels; il y avait donc tout à gagner en les prenant soi-même; je serais mieux, plus tôt servie, et les petits cadeaux que je ferais seraient d'autant plus sentis qu'ils seraient gratuits. J'attendais avec impatience d'entendre tirer les gros verroux de ma porte pour demander le journal. Je l'ai lu; le décret d'*arrestation* est rendu contre les vingt-deux[1]; le papier me tombe des mains, et je m'écrie dans un transport de douleur : « Mon pays est perdu!... »

Tant que je m'étais crue seule, ou à peu près, sous le joug de l'oppression, fière et tranquille, je formais des vœux et conservais quelque espoir pour les défenseurs de la liberté. L'erreur et le crime l'ont emporté; la

1. Décret du 2 juin ordonnant l'arrestation de 24 députés : Brissot, Vergniaud, Gensonné, Ducos, Buzot, Louvet, etc., qui périrent sur l'échafaud le 31 octobre suivant. Le même décret ordonnait la mise en arrestation des membres de la Commission des douze et des ministres Lebrun et Clavière. F.

représentation nationale est violée, son unité est rompue; tout ce qu'il y avait dans son sein de remarquable par la probité unie au caractère et aux talents est proscrit; la Commune de Paris commande au Corps législatif; Paris est perdu; les brandons de la guerre civile sont allumés; l'ennemi va profiter de nos divisions; il n'y aura plus de liberté pour le nord de la France, et la république entière est livrée à d'affreux déchirements. Sublimes illusions, sacrifices généreux, espoir, bonheur, patrie, adieu! Dans les premiers élans de mon jeune cœur, je pleurais à douze ans de n'être pas née Spartiate ou Romaine; j'ai cru voir dans la révolution française l'application inespérée des principes dont je m'étais nourrie: la liberté, me disais-je, a deux sources: les bonnes mœurs qui font les sages lois, et les lumières qui nous ramènent aux unes et aux autres par la connaissance de nos droits; mon âme ne sera plus navrée du spectacle de l'humanité avilie, l'espèce va s'améliorer et la félicité de tous sera la base et le gage de celle de chacun. Brillantes chimères, séductions qui m'aviez charmée, l'effrayante corruption d'une immense cité vous fait évanouir! je dédaignais la vie, votre perte me la fait haïr, et je souhaite les derniers excès des forcenés. Qu'attendez-vous, anarchistes, brigands? vous proscrivez la vertu, versez le sang de ceux qui la professent; répandu sur cette terre, il la rendra dévorante et la fera s'ouvrir sous vos pas.

Le cours des choses avait dû me faire pressentir l'événement; mais j'avais peine encore à croire que le calcul des dangers n'arrêtât pas la masse de la Convention, et je n'ai pu éviter d'être frappée de cet acte décisif qui sonne l'heure de sa dissolution.

Une froide indignation couvre actuellement, pour ainsi dire, tous mes sentiments; indifférente autant que jamais sur ce qui me concerne, j'espère faiblement pour les autres, et j'attends les événements avec plus de curiosité que de désir : je ne vis plus pour sentir, mais pour connaître. Je ne tardai pas d'apprendre que le mouvement commandé pour faire rendre le décret d'arrestation, avait donné des inquiétudes sur les prisons; c'était la cause de la garde sévère et bruyante de la nuit: aussi les citoyens de la section de l'Unité n'avaient pas voulu se rendre au rappel qui les envoyait autour de la Convention; tous restèrent chez eux pour veiller sur leurs propriétés et sur la prison située dans leur enceinte : je vis le motif de l'air inquiet et alarmé de Grandpré qui me confessa ses craintes le lendemain. Il s'était rendu à l'assemblée pour y faire lire ma lettre; et durant huit heures consécutives, il avait ainsi que plusieurs députés inutilement réitéré ses instances auprès du bureau; il était évident que je n'obtiendrais pas cette lecture. Je remarquai sur le *Moniteur* que ma section, celle de Beaurepaire, s'était prononcée en ma faveur, même depuis ma détention [1]; j'imaginai de lui écrire, et je le fis en ces termes :

« *Citoyens*,

« J'apprends par les papiers publics que vous aviez mis sous la sauvegarde de votre section Roland et son

1. On lit, en effet, au *Moniteur* du 3 juin 1793, dans le procès-verbal de la séance du 31 mai du conseil général de la Commune, le passage suivant :

« Un membre annonce que l'ex-ministre Roland et son épouse ont été mis en état d'arrestation, mais que la section de Beaurepaire les a pris sous sa sauvegarde. — Le conseil nomme six commissaires pour se rendre à la section Beaurepaire, et l'engager à livrer Roland au pouvoir de la loi. » F.

épouse ; je l'ignorais lorsque j'ai été enlevée de chez moi ; et le porteur des ordres de la commune ma présenté au contraire la force armée dont il était accompagné, comme celle de la section qu'il avait requise ; c'est ainsi qu'il l'a exprimé dans son procès-verbal. Du moment où j'ai été fermée à l'Abbaye, j'ai écrit à la Convention, et je me suis adressée au ministre de l'Intérieur pour qu'il lui fît passer mes réclamations ; je sais qu'il a obtempéré à ma demande, et que ma lettre a été remise ; mais elle n'a point été lue. J'ai l'honneur de vous en adresser une copie certifiée. Si la section croit digne d'elle de servir d'interprète à l'innocence opprimée, elle pourrait députer à la barre de la Convention pour y faire entendre mes justes plaintes et ma demande. Je soumets cette question à sa *sagesse* ; je n'y joints aucune *prière* ; la *vérité* n'a qu'un langage, c'est l'exposé des *faits* ; les citoyens qui veulent *justice* n'aiment pas qu'on leur adresse des *supplications*, et l'*innocence* n'en sait point faire.

« *P. S.* Voici le quatrième jour de ma détention, et je n'ai pas été interrogée. J'observe que l'ordre d'arrestation ne portait aucun motif, mais qu'il exprimait que je serais interrogée le lendemain. »

Quelques jours se passèrent sans que j'entendisse parler de rien ; je n'étais toujours point interrogée. J'avais pourtant reçu beaucoup de visites d'administrateurs à plats visages et sales cordons, se disant appartenir les uns à la police, les autres à je ne sais quoi ; grands sans-culottes, à cheveux puants, zélés observateurs de l'ordre du jour, venant savoir si les prisonniers étaient satisfaits de leur traitement. Je m'étais exprimée vis-à-vis de tous avec l'énergie et la dignité convenables à l'inno-

cence opprimée; j'avais aperçu deux ou trois hommes de bon sens qui me comprenaient sans oser m'appuyer, et j'étais à dîner lorsqu'on vint m'en annoncer cinq à six autres d'une seule fournée. La moitié s'avance; celui qui portait la parole me parut, avant d'avoir ouvert la bouche, un de ces bavards à tête vuide qui jugent de leur mérite par la volubilité de leur langue. » Bonjour, citoyenne. — Bonjour, monsieur. — Êtes-vous contente de cette maison? n'avez-vous pas de plaintes à faire sur votre traitement, ou de demandes à former sur quelque chose? — Je me plains d'être ici, je demande à en sortir. — Est-ce que votre santé est altérée? vous vous ennuyez un peu? — Je me porte bien et je ne m'ennuie pas. L'ennui est la maladie de ceux qui ont l'âme vuide et l'esprit sans ressources; mais j'ai un vif sentiment de l'injustice; je réclame contre celle qui m'a fait arrêter sans motif et détenir sans être interrogée. — Ah! dans un temps de révolution, il y a tant à faire qu'on ne peut suffire à tout. — Une femme à qui le roi Philippe faisait à peu près cette réponse, lui répliqua: « Si tu n'as pas le temps de me faire justice, tu n'as donc pas le temps d'être roi! » Prenez garde de forcer les citoyens opprimés à dire la même chose au peuple, ou plutôt aux autorités arbitraires qui l'égarent. — Adieu, citoyenne. — Adieu. » Et mon bavard de s'en aller, faute de savoir répondre à des raisons. Ces gens m'ont eu l'air d'être venus pour voir la figure que j'avais en cage; mais ils feraient bien du chemin avant d'y trouver aussi sots qu'eux.

J'ai dit que je m'étais informée de la manière de vivre dans ces lieux, non que je mette un grand prix à ce qu'on appelle les commodités de la vie; je sais user d'elles sans scrupules quand il n'y a pas d'inconvénient à le faire,

mais toujours avec modération, et je me passe de tout sans difficultés. C'est par un esprit d'ordre naturel que j'ai besoin de savoir ce qui constitue ma dépense, et de la régler suivant ma situation.

On m'apprit que Roland au ministère avait trouvé excessive la quotité de 5 livres allouées par tête de prisonnier pour la dépense de chaque jour, et qu'il l'avait réduite à 2 livres; mais l'extrême augmentation des denrées, triplées de valeur depuis quelques mois, rend ce traitement assez médiocre; car la nation ne donnant que les quatre murs et de la paille, on prélève d'abord 20 sols pour indemnité au concierge de ses frais de chambres, c'est-à-dire du lit et des meubles quelconques. Il faut, sur les 20 sols qui restent, s'éclairer, payer son feu s'il est besoin d'en faire faire, et se nourrir; c'est insuffisant; mais on est libre comme de raison d'ajouter tout ce qu'on veut à sa dépense. Je n'aime point à en faire une grande pour ma personne, et j'ai quelque plaisir à exercer mes forces dans les privations. L'envie m'a pris de faire une expérience et de voir jusqu'où la volonté humaine peut réduire les besoins; mais il faut procéder par gradations, c'est la seule manière d'aller loin. J'ai commencé, au bout de quatre jours, par retrancher les déjeûners, et substituer au café, au chocolat, du pain et de l'eau; j'ai établi qu'on ne me servirait qu'un plat de viande commune avec quelqu'herbage à mon dîner; le soir, un peu de légumes, point de dessert: j'ai bu de la bière pour me déshabituer du vin, puis je l'ai quittée elle-même. Cependant, comme ce régime a un but moral, et que j'aurais autant d'aversion que de mépris pour une économie inutile, j'ai commencé par donner une somme pour les malheureux à la paille, afin

d'avoir le plaisir, en mangeant le matin mon pain sec, de songer que de pauvres diables me devront de joindre quelque chose avec le leur pour leur dîner. Si je reste ici six mois, je veux en sortir grasse et fraîche, n'ayant plus besoin que de soupe et de pain, et ayant mérité quelques bénédictions *incognito*. J'ai fait aussi, mais dans un autre esprit, quelques présents aux gens de service de la prison. Quand on est ou paraît sévèrement économe dans sa dépense, il faut être généreux à l'égard d'autrui pour se le faire pardonner, surtout dans une situation où ceux qui vous entourent comptent leur gain sur cette dépense. Je ne demande ni soins, ni marchandises ; je ne fais rien venir; je n'emploie personne : il est clair que je serai la plus maussade prisonnière pour les domestiques qui établissent leurs petits profits sur les commissions et les fournitures dont on les charge ; il convient donc que j'achette l'indépendance où je me mets d'eux; c'est la rendre plus parfaite et me faire aimer en sus.

J'ai reçu quelques visites de l'excellent Champagneux et de l'estimable Bosc. Le premier, père d'une nombreuse famille, attaché à la liberté par principes, en avait professé la sainte doctrine dès le commencement de la révolution, dans un journal destiné à l'instruction de ses concitoyens[1] ; un esprit judicieux, des mœurs douces, un grand amour du travail le caractérisent. Roland, au ministère, l'appella pour le mettre à la tête de la première division du département de l'intérieur; c'est l'un des meilleurs choix qu'il ait faits. Au reste, il n'a pas moins bien réussi dans celui de plusieurs autres chefs, tels que

1. Le *Courrier de Lyon*, publié de 1789 à 1791. 9 vol. in-8.

l'actif et franc Le Camus, l'habile Fépoul, etc. Jamais bureaux ne furent mieux montés; c'est à leur parfaite organisation que Garat doit la faculté de supporter un fardeau qui passe ses forces; c'est à l'honnêteté, à la capacité de tels agents qu'il est redevable de la tranquillité dont on le laisse jouir : il l'a senti, et il disait avec raison qu'il abandonnerait la partie s'il était obligé de faire des changements dans ses bureaux. Il sera forcé de l'abandonner malgré cela, car tous les talents des seconds ne suppléent pas au manque de caractère d'un ministre; la faiblesse est le pire de tous les défauts dans ceux qui gouvernent, particulièrement au milieu des factions. Garat et Barrère, simples particuliers, ne seraient jugés manquer ni d'esprit, ni d'honnêteté; mais l'un chargé du pouvoir exécutif et l'autre législateur perdraient tous les États du monde par leurs demi-mesures : leur manie prétendue conciliatoire leur fait toujours prendre la ligne oblique qui mène droit au précipice et à la confusion. La conciliation des hommes d'État doit être toute dans le mode, je veux dire dans la manière de traiter avec ceux qu'ils emploient; ils doivent se servir des passions mêmes et des défauts de ceux qu'ils dirigent ou avec qui ils traitent; mais rigoureux dans les principes, fermes et rapides dans l'action, jamais obstacles ni considérations ne doivent les faire plier au premier égard, ni dévier au second.

Si Roland pouvait joindre à l'étendue de ses vues, à la force de son âme, à sa prodigieuse activité, un peu plus d'art dans la manière, il gouvernerait aisément un empire; mais ses défauts ne nuisent qu'à lui-même, et ses qualités sont infiniment précieuses en administration.

Bosc, notre ancien ami, administrateur des postes,

d'un caractère vrai, d'un esprit éclairé, allant chez moi le premier jour de ma détention, s'empressa de conduire ma fille chez Mme Creuzé-la-Touche qui l'accueillit, la compta au nombre de ses enfants avec lesquels il fut établi qu'elle resterait sous ses yeux. Il faut connaître les personnes pour sentir tout ce que vaut ce trait. Il faut se représenter Bosc sensible et franc, accourant chez ses amis, se saisissant de leur enfant, le confiant de son propre mouvement à la famille la plus respectable, comme un dépôt qu'il s'honore de leur faire, et qu'il sait devoir être reçu avec la reconnaissance qu'éprouvent les âmes délicates à qui on offre l'occasion de bien faire; il faut avoir connu les mœurs patriarcales, les vertus domestiques de Creuzé et de sa femme, la douceur et la bonté qui les distinguent, pour juger de leur accueil et en sentir le prix.

Qui donc est à plaindre dans tout ceci ! Roland seul; Roland persécuté, proscrit; Roland à qui l'on refuse l'examen de ses comptes; Roland, obligé, pour se soustraire à l'aveugle fureur d'hommes abusés par ses ennemis, de se cacher comme un coupable; de trembler même pour la sûreté de ceux qui le reçoivent; de dévorer en silence la détention de son épouse, l'apposition des scellés sur tout ce qui lui appartient.... et d'attendre dans l'incertitude le règne d'une justice qui ne l'indemnisera jamais de ce que la perversité lui aura fait souffrir !

Ma section, pénétrée des meilleurs principes, avait pris, le 3, un arrêté qui les respire, et qui établit les droits des citoyens à réclamer contre les détentions arbitraires, à s'opposer même à celles qui pourraient être

tentées. Ma lettre y fut lue, écoutée avec intérêt; la discussion qui s'établit sur elle ayant été prolongée au lendemain, les Montagnards s'entendirent, l'éveil fut donné dans leur parti; il arriva force députations d'enragés d'autres sections pour entraver la marche des délibérations, et corrompre s'il était possible l'esprit de celle-ci, ou l'effrayer par des menaces et porter la majorité des sections à la désarmer. Sur ces entrefaites, pressée par Grandpré de ne négliger aucun moyen d'abréger ma captivité, j'écrivis encore à Garat, et je m'adressai aussi à Gohier[1] : ce dernier, que j'ai peu vu, d'une faiblesse égale à celle de Garat, m'a paru d'une médiocrité plus grande encore à tout autre égard. Je ne pouvais guère écrire à de tels hommes qu'en leur donnant des leçons; elles étaient sévères.... Grandpré les trouva mortifiantes, quoique justes; j'adoucis quelques expressions et me tins aux suivantes :

La citoyenne Roland au ministre de la justice.

De la prison de l'Abbaye, le 8 juin 93.

« Je suis opprimée; j'ai donc sujet de vous rappeler mes droits et vos devoirs.

« Un ordre arbitraire, sans motifs d'arrestation, m'a plongée dans ces lieux préparés pour les coupables; je les habite depuis huit jours sans avoir été interrogée.

« Les décrets vous sont connus; l'un vous charge de

1. Ancien membre de l'Assemblée législative, alors au ministère de la justice, où il était parvenu à se faire nommer en remplacement de Garat, envoyé au ministère de l'intérieur. — Il fit depuis partie du Directoire. F.

visiter les prisons, d'en faire sortir ceux qui s'y trouvent détenus sans cause; dernièrement encore il en a été rendu un autre qui vous prescrit de vous faire représenter les mandats d'arrêt, d'examiner s'ils sont motivés, et de faire interroger les détenus.

« Je vous fais passer copie certifiée de celui en vertu duquel j'ai été enlevée de mon domicile et amenée ici.

« Je réclame l'exécution de la loi pour moi et pour vous-même. Innocente et courageuse, l'injustice m'atteint sans me flétrir, et je puis la subir avec fierté dans un temps où l'on proscrit la vertu. [1] Quant à vous, placé entre la loi et le déshonneur, votre volonté ne peut être douteuse, et il faudrait vous plaindre si vous n'aviez pas le courage d'agir en conséquence. »

Au ministre de l'intérieur.

8 juin, etc.

« Je sais que vous avez fait l'envoi de mes réclamations au Corps législatif; ma lettre n'a pas été lue : vos devoirs sont-ils remplis pour l'avoir adressée à ma prière? J'ai été arrêtée sans déduction de motif, je suis détenue depuis huit jours, je n'ai pas été interrogée; c'est à vous, homme public, lorsque vous n'avez pu préserver l'innocence de l'oppression, à vous efforcer de l'en délivrer.

« Vous êtes plus intéressé que moi peut-être au soin que je vous invite à prendre; je ne suis pas la seule victime de la prévention ou de l'envie, et leurs poursuites

1. Il y avait : « Mais *vous*, placé entre la loi et le *déshonneur*, il faut quitter votre place ou la remplir, ou avouer l'infamie dont la postérité couvrira la faiblesse de vos pareils. » (*Note de Mme Roland.*)

actuelles contre tout ce qui présente la réunion du caractère au talent, à la vertu, rend honorable la persécution dont je suis l'objet ; je la dois à mes liens avec l'homme vénérable que la postérité vengera. Mais vous, maintenant au gouvernail, vous n'échapperiez point au reproche de l'abandonner aux flots, si vous ne saviez le diriger d'une main ferme, et à la honte d'y être demeuré sans pouvoir le maintenir.

« Les factions passent, la justice seule demeure ; et de tous les défauts de l'homme en place, la faiblesse est celui qu'on pardonne le moins, parce qu'elle est la source des plus grands désordres, surtout dans les temps d'orage.

« Je n'ai pas besoin de rien ajouter à ces réflexions, si elles vous parviennent à temps pour vous et pour moi-même, ni d'en presser l'application à ce qui me concerne, car rien ne peut suppléer la volonté et le courage. »

Assurément des ministres qui ont négligé, méprisé les décrets qui leur ordonnaient la recherche des auteurs du massacre de septembre, et des conspirateurs du 10 mars; des hommes qui par la mollesse et l'indignité de leur conduite dans ces circonstances ont enhardi le crime, favorisé ses attentats, et assuré cette nouvelle insurrection où l'aveuglement et l'audace, prescrivant des lois à la représentation nationale, appellent tous les malheurs de la guerre civile, de tels hommes ne se feront pas les dénonciateurs de l'oppression : je n'attends rien d'eux ; et les vérités que je leur adresse sont bien plutôt destinées à marquer ce qu'ils doivent et à quoi ils manquent, qu'à me valoir une justice qu'ils sont inca-

pables de me rendre, à moins qu'un peu de honte ne produise quelque miracle.

La fable nous représente tous les animaux tremblants ordinairement à l'aspect du lion, venant l'insulter chacun à son tour lorsqu'il est malade ; ainsi, la cohue des hommes médiocres, trompés ou jaloux, assaille avec fureur ceux que l'oppression retient captifs, ou dont elle diminue les facultés en altérant l'opinion sur leur compte. Le numéro 526 du *Thermomètre du jour*, du 9 juin, en fournit un exemple ; on y trouve, sous le titre d'*Interrogatoire de L. P. d'Orléans*, une série de questions, parmi lesquelles il faut distinguer l'inculpation suivante : « D'avoir assisté à des conciliabules secrets qui se tenaient la nuit chez la femme de Buzot, dans le faubourg Saint-Germain, où s'est rendu Dumouriez, Roland et sa femme, Vergniaux, Brissot, Gensonné, Gorsas, Louvet, Pétion, Guadet, etc. »

Quelle profonde scélératesse et quels excès d'impudence ! tous les députés ici dénommés sont précisément ceux qui ont voté pour l'exil des Bourbons ; jamais ces fiers défenseurs de la liberté n'ont regardé d'Orléans comme un chef capable, mais il leur a toujours paru un mannequin dangereux ; ils ont été les premiers à redouter ses vices, son argent, ses relations, sa popularité, sa faction, à dénoncer cette dernière et à poursuivre ceux qui leur en ont paru les agents. *Louvet* les a signalés dans sa catilinaire contre Robespierre : morceau précieux, comme tous ceux qui sont sortis de sa plume, et que l'histoire recueillera soigneusement, dans lequel il suit leur marche au corps électoral d'où Philippe sortit député. *Buzot*, dont la constante énergie s'est attirée la haine des factieux, saisit le premier instant qui lui parut

favorable pour demander le bannissement des Bourbons, mesure qu'il regarda comme indispensable du moment où la Convention voulut se charger du jugement de Louis.

Roland ni moi n'avons jamais vu d'Orléans; j'ai même évité de recevoir chez moi *Sillery*, qu'on me disait être un homme bon et aimable, parce que ses relations avec d'Orléans me le rendaient suspect. Je me souviens à ce sujet de deux lettres fort piquantes, l'une de Mme de *Sillery*[1] à *Louvet*, après qu'il eut appuyé la motion de Buzot. « Voici, me dit Louvet en me la communiquant, une preuve que nous ne sommes pas dans l'erreur, et que le parti d'Orléans n'est point une chimère. Mme Sillery ne m'écrirait point en pareils termes, si ce n'était une chose convenue avec les intéressés; et s'ils craignent si fort le bannissement, il faut bien qu'ils y voient le renversement de quelques projets. »

Effectivement, la lettre de Mme de Sillery, fort étudiée, avait pour but de dissuader Louvet de son opinion, de le persuader que les principes républicains dans lesquels les enfants d'Orléans avaient été élevés les en rendaient les partisans les plus zélés, et qu'il était impolitique et cruel de sacrifier des sujets certainement utiles à d'absurdes préjugés. L'autre lettre était la réponse de Louvet; spirituelle et digne, elle exprimait avec force et politesse les motifs de son opinion; il y disait entre autres que les principes monarchiques, les préjugés nobiliaires et autres exposés par Mme Sillery elle-même dans ses ouvrages, étaient loin de le rassurer sur ceux de ses élèves, et il persistait avec la fierté d'un homme

1. Mme de Genlis. Son mari, le comte Brulard de Genlis, marquis de Sillery, député à la Convention, fut l'un des *vingt-deux*. F.

libre dans une opinion qui lui était inspirée par l'amour de son pays.

Quant aux prétendus conciliabules chez la femme de Buzot, rien au monde n'est si ridicule. Buzot, que j'avais beaucoup vu lors de l'Assemblée constituante, avec lequel j'étais demeurée en correspondance d'amitié ; Buzot, dont les principes purs, le courage, la sensibilité, les mœurs douces, m'inspiraient infiniment d'estime et d'attachement, venait fréquemment à l'hôtel de l'Intérieur ; je ne suis allée qu'une seule fois chez sa femme depuis leur arrivée à Paris pour la Convention, et ils n'avaient aucune espèce de relation avec Dumouriez. Indignée de ces sottises, je pris la plume et j'écrivis à *Dulaure*, rédacteur du *Thermomètre du jour*, bon homme, que j'ai vu jusqu'au moment où la Montagne le séduisit (*a*).

La citoyenne Roland au député Dulaure, auteur du Thermomètre du jour.

De la prison de l'Abbaye, le 9 juin 1793.

« Si quelque chose pouvait étonner encore l'innocence, lorsqu'elle se trouve déjà sous le joug de l'oppression, je vous dirais, citoyen, que je viens de lire avec la plus grande surprise les absurdités consignées dans votre numéro de ce jour, sous le titre d'*Interrogatoire de Philippe d'Orléans*, que le hasard m'a fait tomber entre les mains. Il serait fort étrange, si l'expérience n'avait

a. J'ai appris que les derniers excès de la Montagne l'avaient éclairé et ramené. (*Note de Mme Roland.*)

Dulaure était un des journalistes dont Roland, comme ministre de l'intérieur, avait encouragé le concours. (Voir, *Appendice*, n° IV, une lettre de Mme Roland à Dulaure.) F.

prouvé que c'est seulement fort audacieux, que les personnes qui les premières ont craint, dénoncé, poursuivi une faction d'Orléans, fussent présentées comme l'ayant formée elles-mêmes !

« Le temps éclairera sans doute ce mystère d'iniquité : mais en attendant sa justice qui peut être lente au milieu d'une si effroyable corruption, la vôtre me paraît obligée à publier en même temps que les questions d'un interrogatoire propre à semer des soupçons, les réponses qui doivent y avoir été faites, et pouvoir servir à les apprécier.

« Cette justice est d'autant plus rigoureuse, que la calomnie et la persécution s'attachent aux pas des personnes nommées dans ces questions ; qu'elles sont pour la plupart dans les liens d'un décret arraché par l'audace et la prévention à la faiblesse et à l'erreur. Je suis moi-même détenue depuis huit jours, en vertu d'un mandat qui ne porte aucun motif d'arrestation ; je n'ai pas été interrogée ; je n'ai pu faire entendre mes plaintes à la Convention ; et lorsqu'on est parvenu à lui annoncer qu'elles avaient été soustraites, on l'a fait passer à l'ordre du jour, sous le prétexte que cela ne la regardait pas. Quoi donc ! des autorités nouvelles agissent arbitrairement, les autorités constituées se taisent devant elles, et les injustices qu'elles commettent ne doivent pas être représentées à la Convention ! Ce n'est point au Corps législatif qu'il faut adresser ses réclamations, lorsqu'il ne reste plus que lui à qui les faire ! Et l'on s'intéresse aux détenus par ordre du tribunal de Marseille ; et moi, détenue ici par un Comité révolutionnaire, je n'ai plus de droits ! — Et la Commune fait répéter dans les journaux que les prisons de Paris ne renferment que des assassins, des voleurs et des contre-révolutionnaires ! — Citoyen !

je vous ai connu ; je vous crois honnête : combien vous gémirez un jour !..... Je vous fais passer quelques minutes dont je vous prie de prendre lecture : je vous invite à donner place dans votre journal à la lettre que je n'ai pu faire lire à la Convention ; vous me devez cette justice, toutes les circonstances le démontrent assez : et si vous pouviez ne le pas sentir, il me serait inutile d'insister.

« *P. S.* Ni Roland ni moi n'avons jamais vu Philippe d'Orléans : je dois ajouter que j'ai toujours entendu les députés nommés dans l'interrogatoire (cité au *Thermomètre* de ce jour) professer pour ce personnage un mépris semblable à celui qu'il m'inspire ; et qu'enfin, si nous nous sommes entretenus à son sujet, ç'a été en raisonnant sur les craintes qu'il pouvait inspirer aux vrais amis de la liberté, et sur la nécessité de le faire bannir par cette raison. »

Puisque les circonstances m'ont amenée à citer Dumouriez, je dirai ce que je sais de lui, ce que j'en pense ; mais cela me reporte au premier ministère de Roland, et m'engage à tracer ici comment cet homme austère fut nommé dans une place où les rois appellent rarement ses pareils. Je reprendrai donc les choses d'un peu loin, et je devrai au loisir de ma captivité de consigner des faits, ou de me rappeler des détails que peut-être je n'eusse jamais écrit sans elle.

Roland exerçait les fonctions d'inspecteur du commerce et des manufactures dans la généralité de Lyon, avec ces connaissances et ces vues administratives qui auraient dû distinguer le corps des inspecteurs, si le gouvernement eût su maintenir l'esprit de leur institution, mais dont Roland donnait presque seul l'exemple.

Au-dessus de sa place à tous les égards, passionné pour le travail et sensible à la gloire, il assemblait dans le silence du cabinet les matériaux que son expérience et son activité lui avaient fait recueillir, et il continuait le Dictionnaire des Manufactures pour la nouvelle Encyclopédie. Quelques ouvrages de *Brissot*[1] lui furent adressés de la part de l'auteur, comme un témoignage de l'estime que lui avaient inspirée les principes de justice et de liberté qu'il avait remarqués dans les écrits de Roland. Ce témoignage fut reçu avec la sensibilité naturelle aux auteurs, et celle d'un homme de bien qui se trouve loué par ses pareils; il donna lieu à une correspondance, d'abord fort rare, puis soutenue par celle d'un de nos amis qui fit à Paris la connaissance de *Brissot*, et nous entretint de son personnel d'une manière avantageuse, comme offrant en pratique l'application de la théorie philosophique et morale renfermée dans ses écrits; enfin elle s'alimenta par la Révolution de 89; car les événements, chaque jour multipliés, exerçaient vivement l'esprit et l'âme des philosophes préparés pour la liberté; ils donnaient lieu à des communications intéressantes entre ceux qu'avaient enflammés l'amour de leurs semblables et l'espoir de voir arriver pour tous le règne

1. Outre plusieurs ouvrages relatifs à la législation pénale et à l'histoire d'Angleterre, Brissot avait publié, en 1782 : *De la vérité, ou méditation sur les moyens de parvenir à la vérité dans toutes les connaissances humaines;* en 1785, deux lettres de Joseph II, sur le *Droit d'émigration et sur le droit d'insurrection;* en 1787 : *De la France et des États-Unis, ou de l'importance de la révolution de l'Amérique pour le bonheur de la France;* en 1789 : *Plan de conduite pour les députés du peuple.*

Brissot fut membre de l'Assemblée législative, puis de la Convention; il fut exécuté le 31 octobre 1793; il était né, près de Chartres, le 1er janvier 1754. F.

de la justice et de la félicité. Brissot ayant commencé à cette époque une feuille périodique[1] que l'excellence du raisonnement fera souvent consulter, nous lui faisions passer tout ce dont les circonstances nous présentaient la publicité comme utile : bientôt la connaissance fut perfectionnée; nous devînmes confiants et intimes, sans nous être encore vus.

Au milieu des crises inévitables dans ces temps de révolution, où les principes, les préjugés, les passions élèvent des barrières insurmontables entre les personnes qui jusque-là avaient paru se convenir, Roland fut porté à la municipalité de Lyon. Son existence, sa famille et ses relations paraissaient devoir l'attacher à l'aristocratie[2]; son caractère, sa réputation le rendaient intéressant pour le parti populaire auquel devaient le consacrer sa philosophie et son austérité. Dès qu'il se fut prononcé, il eut des ennemis d'autant plus ardents, que son imperturbable équité dénonça sans ménagement tous les abus qui s'étaient multipliés dans l'administration des finances de la ville. Elle offrait l'abrégé des dilapidations de celles de l'État, et Lyon se trouvait endetté de quarante millions. Il fallait solliciter des secours; car les fabriques avaient souffert dans la première année de la révolution; vingt mille ouvriers avaient été sans pain durant l'hiver : il fut résolu de députer extraordinairement auprès de l'Assemblée constituante, pour lui faire part de cette situation, et Roland se trouva député.

1. Le *Patriote français*.

2. L'acte de baptême de Roland, daté du 19 janvier 1734, porte qu'il est « fils de M. Roland, seigneur de la Platière, conseiller du roi et de Mgr le duc d'Orléans, et de Mme Thérèze de Bessie de Montozan. » F.

Nous arrivâmes à Paris le 20 de février 91. Je n'avais pas revu mon pays depuis cinq ans; j'avais suivi la marche de la révolution, les travaux de l'Assemblée, étudié le caractère et les talents de ses membres les plus considérables, avec un intérêt difficile à imaginer et qu'on ne peut guère apprécier qu'avec la connaissance de ma trempe et de mon activité. Je courus aux séances; je vis le puissant Mirabeau[1], l'étonnant Cazalès, l'audacieux Maury, les astucieux Lameth, le froid Barnave; je remarquai avec dépit, du côté des noirs[2], ce genre de supériorité que donne dans les assemblées l'habitude de la représentation, la pureté du langage, les manières distinguées : mais la force de la raison, le courage de la probité, les lumières de la philosophie, le savoir du cabinet et la facilité du barreau, devaient assurer le triomphe aux patriotes du côté gauche, s'ils étaient tous purs et pouvaient rester unis.

Brissot nous vint visiter; nous nous trouvâmes liés comme d'anciens amis, après nous être regardés avec cette espèce de curiosité que l'on met à considérer le

1. Le seul homme dans la révolution dont le génie pût diriger des hommes, *impulser* une assemblée : grand par ses facultés, petit par ses vices, mais toujours supérieur au vulgaire, et immanquablement son maître dès qu'il voulait prendre le soin de le commander. Il mourut bientôt après : je crus que c'était à propos pour sa gloire et la liberté ; mais les événements m'ont appris à le regretter davantage : il fallait le contre-poids d'un homme de cette force, pour s'opposer à l'action d'une foule de roquets, et nous préserver de la domination des bandits.

(Le manuscrit ne contient qu'une copie de ce passage, de la main de Bosc, qui a cru devoir y apporter quelques modifications. Je le reproduis d'après l'autographe de Mme Roland, conservé par Bosc lui-même.) F.

2. On désignait alors ainsi les membres du côté droit, partisans plus ou moins de l'ancien régime, les mêmes qui ont plus tard reçu une dénomination tout opposée. F.

masque de ceux du moral desquels on est parfaitement assuré. Je ne connais rien de si plaisant que la première entrevue de personnes qui se sont liées par correspondance sans connaître réciproquement leurs masques : on se regarde avec curiosité pour voir si les traits du visage répondent à la physionomie de l'âme, et si l'extérieur de la personne confirme l'opinion qu'on s'est formée d'elle. Les manières simples de Brissot, sa franchise, sa négligence naturelle, me parurent en parfaite harmonie avec l'austérité de ses principes; mais je lui trouvais une sorte de légèreté d'esprit et de caractère qui ne seyait pas également bien à la gravité de la philosophie; elle m'a toujours fait peine, et ses ennemis en ont bien tiré parti. A mesure que je l'ai connu davantage, je l'ai plus estimé; il est impossible d'unir un plus entier désintéressement à un plus grand zèle pour la chose publique, et de s'adonner au bien avec plus d'oubli de soi-même; mais ses écrits sont plus propres que sa personne à l'opérer, parce qu'ils ont toute l'autorité que donnent à des ouvrages la raison, la justice et les lumières, tandis que sa personne n'en peut prendre aucune, faute de dignité. C'est le meilleur des humains; bon époux, tendre père, fidèle ami, vertueux citoyen, sa société est aussi douce que son caractère est facile, confiant jusqu'à l'imprudence, gai, naïf, ingénu comme on l'est à quinze ans; il était fait pour vivre avec des sages et pour être la dupe des méchants. Savant publiciste, livré dès sa jeunesse à l'étude des rapports sociaux et des moyens de bonheur pour l'espèce humaine, il juge bien l'homme et ne connaît pas du tout les hommes. Il sait qu'il existe des vices, mais il ne peut croire vicieux celui qui lui parle avec un bon visage; et quand il a reconnu des gens pour tels, il

les traite comme des fous qu'on plaint, sans se défier d'eux. Il ne peut pas haïr; on dirait que son âme, toute sensible qu'elle soit, n'a point assez de consistance pour un sentiment aussi vigoureux. Avec beaucoup de connaissances, il a le travail extrêmement facile, et il compose un traité comme un autre copie une chanson; aussi l'œil exercé discerne-t-il dans ses ouvrages, avec un fond excellent, la touche hâtive d'un esprit rapide et souvent léger. Son activité, sa bonhomie, ne se refusant à rien de ce qu'il croit être utile, lui ont donné l'air de se mêler de tout, et l'ont fait accuser d'intrigue par ceux qui avaient besoin de l'accuser de quelque chose. Le plaisant intrigant que l'homme qui ne songe jamais à lui ni aux siens, qui a autant d'incapacité que de répugnance pour s'occuper de ses intérêts, et qui n'a pas plus de honte de la pauvreté que de crainte de la mort, regardant l'une et l'autre comme le salaire accoutumé des vertus publiques! Je l'ai vu consacrant tout son temps à la révolution, sans autre but que de faire triompher la vérité et concourir au bien général, rédigeant assidûment son journal dont il aurait pu faire aisément un objet de spéculation, se contenter de la modeste rétribution que lui donnait son associé, qui prenait pour lui tous les profits et qui a su faire sa petite fortune dans cette association dont Brissot est sorti aussi pauvre qu'il y était entré.

Sa femme, modeste comme lui, jugeait plus sévèrement les choses: avec un très-bon sens et quelque force d'âme, s'affligeait du dévouement de son mari, non qu'elle manquât de générosité pour y applaudir ou y contribuer, s'il devait être utile, mais persuadée que la France n'est pas digne de la liberté et que ceux qui

voulaient la fonder, se sacrifieraient en pure perte. Elle avait depuis leur mariage toujours tourné les yeux vers les États-Unis d'Amérique, comme le lieu dont le séjour convenait à leurs goûts, à leurs mœurs, et dans lequel il était aisé de s'établir avec de très-faibles moyens de fortune. Brissot avait fait un voyage en conséquence, et ils étaient sur le point d'y passer lorsque la révolution l'enchaîna. Né à Chartres, et camarade de Pétion qui est de la même ville, Brissot se lia encore plus étroitement avec lui dans l'Assemblée constituante, où ses lumières et son travail aidèrent plusieurs fois son ami. Il nous le fit connaître, ainsi que plusieurs députés que d'anciennes relations ou la seule conformité des principes et le zèle de la chose publique réunissaient fréquemment pour conférer sur elle. Il fut même arrangé que l'on viendrait chez moi quatre fois la semaine dans la soirée, parce que j'étais sédentaire, bien logée, et que mon appartement se trouvait placé de manière à n'être fort éloigné d'aucun de ceux qui composaient ces petits comités.

Cette disposition me convenait parfaitement; elle me tenait au courant des choses auxquelles je prenais un vif intérêt; elle favorisait mon goût pour suivre les raisonnements politiques et étudier les hommes. Je savais quel rôle convenait à mon sexe, et je ne le quittai jamais. Les conférences se tenaient en ma présence sans que j'y prisse aucune part; placée hors du cercle et près d'une table, je travaillais des mains, ou faisais des lettres, tandis que l'on délibérait: mais eussé-je expédié dix missives, ce qui avait lieu quelquefois, je ne perdais pas un mot de ce qui se débitait, et il m'arrivait de me mordre les lèvres pour ne pas dire le mien.

Ce qui me frappa davantage et me fit une peine singulière, c'est cette espèce de parlage et de légèreté au moyen desquels des hommes de bon sens passent trois ou quatre heures ensemble sans rien résumer. Prenez les choses en détail, vous avez entendu soutenir d'excellents principes, donner de bonnes idées, ouvrir quelques vues, mais en masse il n'y a point de marche tracée, de résultat fixe, et de point déterminé vers lequel il soit convenu que chacun parviendra de telle manière.

J'aurais quelquefois souffleté d'impatience ces sages que j'apprenais chaque jour à estimer pour l'honnêteté de leur âme, la pureté de leurs intentions: excellents raisonneurs, bons philosophes, savants politiques en discussion, mais n'entendant rien à mener les hommes, et par conséquent à influer dans une assemblée, ils faisaient ordinairement en pure perte de la science et de l'esprit.

Cependant j'ai vu projeter ainsi quelques bons décrets qui ont passé; bientôt la coalition de la minorité de la noblesse acheva d'affaiblir le côté gauche et opéra les maux de la révision; il n'y avait plus qu'un petit nombre d'hommes inébranlables qui osaient combattre pour les principes; et, sur la fin, il se réduisit presque à Buzot, Pétion et Robespierre. Celui-ci me paraissait alors un honnête homme; je lui pardonnois, en faveur des principes, son mauvais langage et son ennuyeux débit. J'avais cependant remarqué qu'il était toujours concentré dans ces comités où régnait la confiance; il écoutait tous les avis, donnait rarement le sien ou ne prenait pas la peine de le motiver; et j'ai ouï dire que le lendemain, le premier à la tribune, il faisait valoir les raisons qu'il avait entendu exposer la veille par ses amis. Sa timidité,

sa frayeur dans les dangers ne me frappèrent pas moins, lors de la fuite du roi et de l'affaire du Champ de Mars; mais j'en avais pitié. La nature l'a fait si peureux qu'il me semblait avoir doublement du courage à soutenir la bonne cause. Je ne calculais pas que la faveur populaire à laquelle il visait déjà, lui offrait le point d'appui qui soutenait sa faiblesse et son ambition dans le parti qu'il prenait contre la cour.

Cette conduite lui fut quelquefois reprochée avec douceur; il se tirait d'affaire par des gambades, et on lui passait sa ruse comme celle d'un amour-propre dévorant dont il était vraiment tourmenté. Cependant cela nuisait un peu à la confiance; car s'il s'agissait de proposer quelque chose et de convenir des faits, ou de se distribuer les rôles en conséquence, on n'était jamais sûr que Robespierre ne viendrait pas, comme par boutade, se jeter à la traverse ou prévenir inconsidérément les tentatives par l'envie de s'en attribuer l'honneur et faire ainsi tout manquer. Persuadée alors que Robespierre aimait passionnément la liberté, j'étais disposée à attribuer ses torts à l'excès d'un zèle emporté; cette sorte de réserve, qui semble annoncer ou la crainte de se laisser pénétrer parce qu'on n'est pas bon à connaître, ou la défiance d'un homme qui ne trouve pas en soi-même de quoi ajouter foi à la vertu d'autrui, et qui caractérise Robespierre, me faisait de la peine, mais je la prenais pour de la timidité. C'est ainsi qu'avec un heureux préjugé en faveur de quelqu'un, on transforme les plus fâcheux indices en signes des meilleures qualités. Jamais le sourire de la confiance ne s'est reposé sur les lèvres de Robespierre, tandis qu'elles sont presque toujours contractées par le rire amer de l'envie qui veut paraître dédaigner.

Son talent, comme orateur, était au-dessous du médiocre : sa voix triviale, ses mauvaises expressions, sa manière vicieuse de prononcer, rendaient son débit fort ennuyeux. Mais il défendait les principes avec chaleur et opiniâtreté; il y avait du courage à continuer de le faire au temps où le nombre des défenseurs du peuple s'était prodigieusement réduit. La cour les haïssait et les faisait calomnier, les patriotes devaient donc les soutenir et les encourager. J'estimais Robespierre sous ce rapport, je le lui témoignais, et lors même qu'il était peu assidu au petit comité, il venait de temps en temps me demander à dîner.

J'avais été frappée de la terreur dont il parut pénétré le jour de la fuite du roi à Varennes; je le trouvai l'après-midi chez Pétion, où il disait avec inquiétude que la famille royale n'avait pas pris ce parti sans avoir dans Paris une coalition qui ordonnerait la Saint-Barthélemy des patriotes, et qu'il s'attendait à ne pas vivre dans les vingt-quatre heures. Pétion et Brissot disaient au contraire que cette fuite du roi était sa perte, et qu'il fallait en profiter; que les dispositions du peuple étaient excellentes; qu'il serait mieux éclairé sur la perfidie de la cour par cette démarche, que n'auraient pu faire les plus sages écrits; qu'il était évident pour chacun, par ce seul fait, que le roi ne voulait pas de la constitution qu'il avait jurée; que c'était le moment de s'en assurer une plus homogène, et qu'il fallait préparer les esprits à la république. Robespierre, ricanant à son ordinaire et se mangeant les ongles, demandait ce que c'était qu'une république! Le projet du journal intitulé *le Républicain*[1] (et

1. Mme Roland dans un billet adressé à Champagneux, le 14 août 1791, disait à propos de ce journal : « Je vous fais passer d'autres

dont il n'y a eu que deux numéros) fut alors imaginé. Dumont le Genevois, homme d'esprit, y travaillait; du Châtelet, militaire, y prêtait son nom, et Condorcet, Brissot, etc., se préparaient à y concourir. L'arrestation de Louis XVI fit grand plaisir à Robespierre; il voyait par-là tous les malheurs prévenus, et cessait de craindre pour lui. Les autres s'en affligèrent[1], ils trouvaient que c'était la rentrée de la peste dans le gouvernement; que les intrigues allaient recommencer, et que l'effervescence du peuple, apaisée par le plaisir de voir retenir le coupable, ne servirait plus à seconder les efforts des amis de la liberté. Ils jugeaient bien, et d'autant plus sûrement que la reconciliation de Lafayette avec les Lameth leur démontrait une coalition nouvelle qui ne pouvait avoir pour base l'intérêt public. Il n'était possible de la contre-balancer que par la force de l'opinion manifestée d'une manière imposante; les patriotes n'ont jamais eu pour cela que leur plume et leur voix; mais lorsque quelque mouvement populaire venait les aider, ils l'accueillaient avec plaisir, sans regarder ni s'inquiéter assez comment il était produit. Il y avait derrière la toile un intéressé que les aristocrates accusaient trop vivement pour que les patriotes ne fussent pas tentés de lui pardonner, tant qu'ils n'apercevraient que des choses qu'on pouvait tourner au profit commun; d'ailleurs ils ne pouvaient se persuader que sa personne fût redoutable.

Il est fort difficile de ne point se passionner en révo-

numéros du *Républicain;* il se sent du malheur des temps et n'est pas ce qu'il aurait pu être ; encore ne faut-il pas trop en parler.... c'est presque un fruit défendu. » F.

1. C'était l'opinion de Roland et il l'a consignée dans une lettre que l'on trouvera dans l'*Appendice*, n° V. F.

lution; il est même sans exemple d'en faire aucune sans cela; on a de grands obstacles à vaincre : on ne peut y parvenir qu'avec une activité, un dévouement qui tiennent de l'exaltation ou qui la produisent. Dès lors on saisit avidement ce qui peut servir, et l'on perd la faculté de prévoir ce qui pourra nuire. De là cette confiance, cet empressement à profiter d'un mouvement subit, sans remonter à son origine pour bien savoir comment on doit le diriger; de là cette indélicatesse, si je peux ainsi parler, dans la concurrence d'agents qu'on n'estime pas, mais qu'on laisse faire parce qu'ils semblent aller au même but. D'Orléans n'était sûrement pas à craindre isolément; mais son nom, ses alliances, sa richesse et son conseil lui prêtaient de grands moyens; il avait certainement une part secrète à toutes les agitations populaires; les hommes purs le soupçonnaient, mais cela leur paraissait un ferment nécessaire pour soulever une masse inerte; il leur suffisait de n'y pas avoir part, et ils se flattaient de rendre tout utile au public; d'ailleurs ils croyaient plus au désir qu'avait d'Orléans de se venger d'une cour qui l'avait dédaigné et qu'il était bien aise d'humilier, qu'à tout autre dessein d'élévation pour lui-même.

Les Jacobins proposèrent une pétition à l'Assemblée pour lui demander le jugement du traître qui avait fui, ou l'inviter à recueillir le vœu du peuple sur le traitement qu'il pouvait mériter, et déclarer en attendant qu'il avait perdu la confiance de celui de Paris. *Laclos*[1],

1. *Choderlos de Laclos*, connu surtout par le trop fameux roman *les Liaisons dangereuses*, qu'il avait publié en 1784, était alors secrétaire du duc d'Orléans. Né à Amiens en 1741, il mourut en 1803, à l'armée d'Italie, où il servait comme général d'artillerie. F.

cet homme plein d'esprit, que la nature avait fait pour de grandes combinaisons et dont les vices ont consacré toutes les facultés à l'intrigue, Laclos, dévoué à d'Orléans et puissant dans son conseil, fit cette proposition aux Jacobins qui l'accueillirent, et près de qui elle fut appuyée par un détachement de quelques centaines de motionnaires et de coureuses, tombés du Palais-Royal dans le lieu de leur séance, à dix heures du soir. Je les y vis arriver. La société délibéra avec cette foule qui donna aussi son suffrage; elle arrêta les bases de la pétition, et nomma pour la rédiger des commissaires au nombre desquels étaient Laclos et Brissot; ils travaillèrent dans la nuit même, car il avait été arrêté qu'une députation de la Société porterait dès le lendemain cette pétition au Champ de Mars, pour y être communiquée à ceux qui désireraient en prendre connaissance et voudraient y apposer leur signature. Laclos prétexta un mal de tête, résultat du défaut de sommeil, qui ne lui permettait pas de tenir la plume; il pria Brissot de la prendre; en raisonnant avec lui de la rédaction, il proposait comme dernier article je ne sais plus quelle clause qui rappelait la royauté et ménageait une porte à d'Orléans; Brissot étonné la repoussa vivement, et l'autre fort habile l'abandonna avec l'air de n'en avoir pas pesé toute la conséquence; il sentait bien qu'il pourrait toujours l'y faire glisser, et véritablement elle s'est trouvée dans l'imprimé qu'on a répandu comme projet arrêté par les Jacobins. Mais lorsque la Société, assemblée le lendemain matin pour examiner la rédaction et faire l'envoi de la pétition, apprit que l'Assemblée nationale avait fixé le sort du roi, elle expédia ses commissaires au Champ de Mars, pour annoncer au peuple que le décret étant porté

sur l'affaire du roi, il n'y avait plus lieu à la pétition proposée.

J'étais au Champ de la Fédération, où la curiosité m'avait conduite; il n'y avait pas plus de deux ou trois cents personnes éparses aux environs de l'autel de la Patrie, sur lequel des députés des Cordeliers, des sociétés fraternelles, portant des piques avec des écriteaux déclamatoires, haranguaient les assistants et alimentaient l'indignation contre Louis XVI. On annonça que, les Jacobins retirant leur pétition, il fallait que les citoyens zélés en fissent une autre et se réunissent le lendemain à cet effet. Ce fut alors que les partisans de la cour, sentant la nécessité d'en imposer par la terreur, combinèrent les moyens de frapper un grand coup; les menées furent préparées en conséquence, la proclamation inopinée et la brusque exécution de la loi martiale opérèrent ce qu'on a justement appelé le *massacre du Champ de Mars*. Le peuple effrayé n'osa plus remuer; partie de la garde nationale séduite ou trompée, secondant Lafayette par dévouement à la cour, ou par une aveugle confiance dans son prétendu patriotisme, servait elle-même de rempart contre ses concitoyens; le drapeau de la mort fut appendu à l'Hôtel commun, et toute la révision se fit sous son influence. L'érection des *Feuillants* avait été arrangée presqu'en même temps pour affaiblir les Jacobins, et certes toute la marche de la coalition à cette époque prouva combien la cour et ses partisans étaient supérieurs à leurs adversaires en combinaisons d'intrigues.

Je ne connais pas d'effroi comparable à celui de Robespierre dans ces circonstances; on parlait effectivement de lui faire son procès, probablement pour l'inti-

mider; on disait qu'il s'ourdissait une trame aux Feuillans contre lui et les commissaires à la rédaction de la pétition des Jacobins. Nous nous inquiétâmes véritablement sur son compte, Roland et moi; nous nous fîmes conduire chez lui au fond du Marais, à onze heures du soir, pour lui offrir un asile; mais il avait déjà quitté son domicile; nous nous rendîmes chez Buzot pour lui dire que, sans abandonner les Jacobins, il ferait peut-être bien d'entrer aux Feuillans pour juger de ce qui s'y passait, et s'y trouver prêt à défendre ceux qu'on voulait persécuter. Buzot hésite quelque temps. « Je ferais tout, dit-il, pour sauver ce malheureux jeune homme (en parlant de Robespierre), quoique je sois loin de partager l'opinion de certaines personnes sur son compte; il songe trop à lui pour tant aimer la liberté; mais il la sert, et cela me suffit. Néanmoins le public doit passer avant lui; je serais inconséquent à mes principes et j'en donnerais une fausse idée, si je me rendais aux Feuillans; j'ai de la répugnance à un rôle qui me donnerait deux visages. Grégoire y est allé, il nous instruira de ce qui s'y passe; et enfin on ne peut rien contre Robespierre sans faire agir l'Assemblée; là, je serai toujours pour le défendre. Quant à moi, qui n'allais guère aux Jacobins, parce que l'espèce m'afflige et me paraît plus hideuse dans ces bruyantes assemblées, je vais m'y rendre assidûment tant que durera la persécution qui s'élève contre une société que je crois utile à la liberté. »

Buzot se peignait dans ces paroles, et il agit comme il parle, avec rectitude et vérité; c'est le caractère de la probité même, revêtue des formes douces de la sensibilité. Je l'avais distingué, dans ce petit comité, par le grand sens de ses avis et cette manière bien prononcée

qui appartient à l'homme juste. Il ne logeait pas fort loin de nous; il avait une femme qui ne paraissait point à son niveau, mais qui était honnête, et nous nous vîmes fréquemment. Lorsque les succès de la mission de Roland, relative aux dettes de la commune de Lyon, nous permirent de retourner en Beaujolais, après sept mois de séjour à Paris, nous restâmes en correspondance avec Buzot et Robespierre; elle fut plus suivie avec le premier; il régnait entre nous plus d'analogie, une plus grande base à l'amitié, et un fond autrement riche pour l'entretenir. Elle est devenue intime, inaltérable; je dirai ailleurs comment cette liaison s'est resserrée.

La mission de Roland le retint sept mois à Paris; nous quittâmes cette cité à la mi-septembre[1], après que Roland eut obtenu pour Lyon tout ce que cette ville pouvait désirer, et nous passâmes l'automne à la campagne, occupés de nos vendanges.

L'un des derniers actes de l'Assemblée constituante fut

1. 1791. Ils se rendirent d'abord à Villefranche, puis à la campagne, au clos de la Platière, que Mme Roland, fatiguée des agitations de Paris, revit avec bonheur. Le 27 septembre, elle écrivait à Robespierre une longue lettre où on lit le passage suivant : « J'ai embrassé mon enfant avec transport; j'ai juré, en versant de douces larmes, d'oublier la politique pour ne plus étudier et sentir que la nature, et je me suis hâtée d'arriver à la campagne. » Cette première impression était aussi sincère que vive ; mais jusque dans cette retraite que, ses vendanges faites, elle allait quitter pour toujours, Mme Roland retrouvait le contre-coup de l'agitation publique. — « Les travaux rustiques, disait-elle dans la même lettre, portent avec eux la paix et la gaieté, et je les aurais goûtées sans mélange si je n'avais découvert que les calomnies, inventées à Lyon pour éloigner mon mari de la législature, avaient pénétré jusque dans ma retraite, et que des hommes qui n'ont jamais eu lieu que de sentir notre dévouement au bien général et au leur en particulier, attribuaient notre absence à l'arrestation supposée de M. Roland, comme contre-révolutionnaire; enfin j'ai entendu chanter derrière moi *Les aristocrates à la lanterne!* » F.

la suppression des inspecteurs. Nous examinâmes si nous prendrions le parti de rester à la campagne, ou s'il ne serait pas mieux d'aller passer l'hiver à Paris, pour y faire valoir les droits de Roland à une retraite après quarante années d'emploi, et y suivre en même temps son travail encyclopédique, toujours plus facile à rédiger au foyer des lumières, parmi les savants et les artistes, qu'au fond d'un désert.

Nous revînmes à Paris dans le courant de décembre. Les constituants étaient retournés chez eux; Pétion avait passé à la mairie, et les sollicitudes de cette place l'occupaient tout entier; il n'y avait plus de point de ralliement, et nous vîmes beaucoup moins Brissot lui-même. Toute notre attention se concentrait dans l'intérieur; l'activité de Roland lui faisait projeter un journal des arts utiles, et nous cherchions dans les douceurs de l'étude une distraction aux affaires publiques, dont l'état nous paraissait affligeant. Cependant plusieurs députés de l'Assemblée législative se rassemblaient quelquefois chez l'un d'eux, place Vendôme, et Roland dont on estimait le patriotisme et les lumières fut invité à s'y rendre; l'éloignement l'en dégoûtait; il y alla très-peu. L'un de nos amis, qui s'y trouvait fréquemment, nous apprit vers la mi-mars que la cour intimidée cherchait, dans son embarras, à faire quelque chose qui lui rendît de la popularité; qu'elle ne s'éloignerait pas de prendre des ministres jacobins, et que les patriotes s'occupaient à faire tomber son choix sur des hommes graves et capables; ce qui importait d'autant plus, que cela même pourrait être un piége de la part de la cour qui ne serait pas fâchée qu'on lui poussât de mauvaises têtes dont elle eût droit de se plaindre ou de se moquer. Il ajouta

que quelques personnes avaient songé à Roland dont l'existence dans le monde savant, les connaissances administratives et le caractère connu de justice et de fermeté offraient de la consistance. Roland allait alors assez souvent à la société des Jacobins, et se trouvait employé dans leur comité de correspondance. Cette idée me parut creuse et ne fit guère d'impression sur mon esprit.

Le 21 du même mois, Brissot vint me trouver un soir, me répéta les mêmes choses d'une manière plus positive, demandant si Roland consentirait à se charger de ce fardeau; je lui répliquai que m'en étant entretenue avec lui, par conversation, lors de la première ouverture qui en avait été faite, il m'avait paru qu'en appréciant les difficultés, même les dangers, son zèle et son activité ne répugnaient point à cet aliment; que cependant il fallait y regarder de plus près. Le courage de Roland ne s'effraya pas; le sentiment de ses forces lui inspirait la confiance d'être utile à la liberté, à son pays, et cette réponse fut rendue à Brissot le lendemain.

Le vendredi 23, à onze heures du soir, je le vis entrer chez moi avec Dumouriez, qui sortant du conseil venait apprendre à Roland sa nomination au ministère de l'Intérieur et le saluer son collègue. Ils restèrent un quart d'heure; on donna le rendez-vous pour prêter serment le lendemain. « Voilà un homme, dis-je à mon mari après leur départ, en parlant de Dumouriez que je venais de voir pour la première fois, qui a l'esprit délié, le regard faux, et dont peut-être il faudra plus se défier que de personne au monde; il a exprimé une grande satisfaction du choix patriotique dont il était chargé de faire l'annonce, mais je ne serais pas étonnée qu'il te fît renvoyer

un jour. » Effectivement, ce seul aperçu de Dumouriez me faisait trouver une si grande dissonnance avec Roland, qu'il ne me semblait pas qu'ils pussent longtemps aller ensemble. Je voyais d'un côté la droiture et la franchise en personne, la sévère équité sans aucuns des moyens des courtisans, ni des ménagements de l'homme du monde; de l'autre je croyais reconnaître un roué très-spirituel, un hardi chevalier qui devait se moquer de tout, hormis de ses intérêts et de sa gloire. Il n'était pas difficile de conclure que de tels éléments devaient se repousser.

Roland ministre eut bientôt, avec son incroyable activité, sa facilité pour le travail et son grand esprit d'ordre, classé dans sa tête toutes les parties de son département. Mais les principes et les habitudes des chefs de bureau rendaient le travail infiniment pénible; il fallait être sur ses gardes et dans une extrême contention pour qu'il n'échappât rien de contradictoire; il fallait lutter perpétuellement avec ses agents. Il sentait bien la nécessité de les changer, mais il était trop sage pour le faire avant de s'être familiarisé avec les choses, et assuré des personnes qu'il pourrait substituer. Quant au conseil, ses séances ressemblaient davantage à des causeries de compagnies, qu'à des délibérations d'hommes d'État. Chaque ministre y portait les ordonnances et proclamations à la signature, et celui de la justice présentait les décrets à la sanction. Le roi lisait la gazette, faisait à chacun des questions sur ce qui lui était personnel, témoignait ainsi avec assez d'adresse ce genre d'intérêt dont les grands savaient se faire un mérite; raisonnait en bon homme sur les affaires en général, et protestait à tous propos avec l'accent de la franchise de son désir

de faire marcher la Constitution. J'ai vu Roland et Clavière presque enchantés, durant trois semaines, des dispositions du roi, le croire sur sa parole et se réjouir en braves gens, de la tournure que devaient prendre les choses. « Bon dieu ! leur disais-je, lorsque je vous vois partir pour le conseil dans cette disposition confiante, il me semble toujours que vous êtes prêts à faire une sottise. » Je n'ai jamais pu croire à la vocation constitutionnelle d'un roi né sous le despotisme, élevé pour lui et habitué à l'exercer ; il aurait fallu que Louis XVI fût un homme fort au-dessus du vulgaire par son esprit, pour vouloir sincèrement la constitution qui restreignait son pouvoir ; et s'il avait été cet homme, il n'aurait pas laissé survenir les événements qui ont amené la constitution.

La première fois que Roland parut à la cour, la simplicité de son costume, son chapeau rond et les rubans qui nouaient ses souliers, firent l'étonnement et le scandale de tous les valets, de ces êtres qui, n'ayant d'existence que par l'étiquette, croyaient le salut de l'empire attaché à sa conservation. Le maître des cérémonies s'approchant de Dumouriez d'un air inquiet, le sourcil froncé, la voix basse et contrainte, montrant Roland du coin de l'œil. « Eh ! Monsieur, point de boucles à ses souliers ! — Ah ! Monsieur, tout est perdu, » répliqua Dumouriez avec un sang-froid à faire éclater de rire.

Il y avait conseil quatre fois la semaine ; les ministres convinrent de manger ensemble chez l'un d'eux le jour de ses séances ; je les recevais tous les vendredis. *Degrave* était alors à la guerre[1] ; c'était un petit homme à

1. Il trouva bientôt le fardeau trop lourd et donna sa démission. Mis en accusation, par un décret de l'Assemblée, après le 10 août, il échappa par la fuite aux poursuites dirigées contre lui. F.

tous égards : la nature l'avait fait doux et timide; ses préjugés lui commandaient la fierté, son cœur lui inspirait d'être aimable; et dans l'embarras de tout concilier, il n'était véritablement rien. Il me semble le voir marcher en courtisan sur les talons, la tête haute sur son faible corps, montrant le blanc de ses yeux bleus qu'il ne pouvait tenir ouverts après le repas qu'à l'aide de deux ou trois tasses de café, parlant peu, comme par réserve, mais parce qu'il manquait d'idées; définitivement perdant si bien la tête au milieu des affaires de son département, qu'il demanda à se retirer. *Lacoste*, vrai commis de bureau de l'ancien régime, dont il avait l'encolure insignifiante et gauche, l'air froid et le ton dogmatique, ne manquait point de ces moyens que donne la triture des affaires; mais son extérieur concentré cachait une violence de caractère dont les emportements dans la contradiction allaient jusqu'au ridicule; il n'avait d'ailleurs ni l'étendue de vues, ni l'activité nécessaires à un administrateur. *Duranthon*, qu'on avait fait venir de Bordeaux pour la Justice, était honnête, dit-on, mais très-paresseux; avait l'air vain, et ne m'a jamais paru qu'une vieille femme par son caractère peureux et son important radotage. *Clavière*, précédé au ministère par une réputation d'habileté dans la finance, a, je crois, dans ce genre, des connaissances dont je ne suis pas juge. Je crains seulement qu'elles ne soient un peu gâtées par les habitudes de l'agiotage; non que je soupçonne sa droiture, mais on sait quel est l'effet sur l'esprit des soins journaliers de la fortune et l'empreinte qu'ils laissent après eux. Clavière, actif et travailleur, est irascible par tempérament, opiniâtre, comme le sont ordinairement les hommes qui vivent beaucoup dans la solitude

du cabinet; pointilleux et difficile dans la discussion, il devait se heurter avec Roland, sec et tranchant dans la dispute, et non moins attaché à ses opinions : ces deux hommes sont faits pour s'estimer, sans s'aimer jamais, et ils n'ont pas manqué leur destination. Dumouriez avait plus qu'eux tous ce qu'on appelle de l'esprit, et moins qu'aucun de *moralité*. Diligent et brave, bon général, habile courtisan, écrivantbien, s'énonçant avec facilité, capable de grandes entreprises, il ne lui a manqué que plus de caractère pour son esprit, ou une tête plus froide pour suivre les plans qu'il avait conçus. Plaisant avec ses amis, et prêt à les tromper tous; galant auprès des femmes, mais nullement propre à réussir auprès de celles qu'un commerce tendre pourrait séduire, il était fait pour les intrigues ministérielles d'une cour corrompue. Ses qualités brillantes et l'intérêt de sa gloire ont persuadé qu'il pouvait être utilement employé dans les armées de la république; et peut-être eût-il marché droit, si la Convention eût été sage; car il est trop habile pour ne pas agir comme un homme de bien, lorsque sa réputation et son intérêt l'y engagent.

Degrave étoit remplacé par *Servan*, honnête homme dans toute l'étendue du terme, d'une trempe ardente, de mœurs pures, avec toute l'austérité d'un philosophe, et la bonté d'une âme sensible; patriote éclairé, militaire courageux, ministre vigilant, il ne lui aurait fallu que plus de froideur dans l'esprit et de force dans le caractère [1].

1. Le général Servan fut nommé ministre de la guerre le 9 mai, et fut remplacé le 12 juin par Dumouriez. Il était le frère du célèbre avocat général du Parlement de Grenoble. M. et Mme Roland l'avaient connu à Lyon ; ce fut surtout sur leurs instances qu'il accepta le ministère, et non sans se méfier de ses forces, comme

Les troubles religieux, les dispositions des ennemis ayant nécessité des décrets décisifs, le refus de leur sanction acheva de dévoiler Louis XVI, dont la bonne foi était déjà devenue bien suspecte à ceux de ses ministres qui avaient été portés à la supposer réelle. D'abord ce refus ne fut pas formel : le roi voulait réfléchir ; il remettait la sanction au conseil suivant, et trouvait toujours des raisons pour la remettre encore. Ces lenteurs donnèrent lieu aux ministres de se prononcer avec vigueur. Roland et Servan particulièrement insistèrent sans relâche, et dirent les vérités les plus frappantes avec une grande énergie.

Leur situation devenait critique ; la chose publique était en péril ; il fallait que des ministres vraiment patriotes obtinssent ce qui devait la sauver, ou se retirassent pour ne pas concourir à sa ruine. Roland proposa à tous ses collègues une lettre au roi dans cet esprit. *Clavière* chicana sur les expressions. *Duranthon*, qui aimait sa place, ne se souciait pas de risquer de la perdre, s'il y avait encore moyen de la conserver sans être un traître avéré. *Lacoste* ne goûtait pas les grandes mesures, et la volonté du roi lui paraissait au fond la meilleure de toutes les règles. *Dumouriez* laissait discuter, et songeait à son jeu ; il avait à se venger de ce qu'il regardait comme une tracasserie ; voici le fait.

Certaine rumeur qui n'est point encore l'opinion publique, mais qui la précède et l'annonce, s'élevait contre

on le voit par une lettre que Mme Roland lui écrivait le jour même de sa nomination : « Oui, monsieur, je l'ai souhaité, voulu ; je tiens à cette opinion et vous la justifierez. Plus de craintes, ni de défiances ; elles ne sont plus de saison ; il faut vouloir et tout ira. Il faut aller au but ouvertement ; faire marcher la Constitution et montrer à l'Europe un ministère qui la veut sincèrement. » F.

Bonnecarrère que Dumouriez avait fait directeur général du département des affaires étrangères[1]. Il avait la réputation, les talents, le caractère et les mœurs d'un intrigant; du moins c'est ainsi que j'ai entendu parler de lui des hommes probes qui citaient quelques détails de sa vie, et gémissaient du choix que Dumouriez avait fait de sa personne.

Le bruit se répandit de je ne sais quelle place accordée ou quelque affaire arrangée par Bonnecarrère, au prix de cent mille livres dont partie devait être remise à Mme de Beauvert. C'était la maîtresse de Dumouriez, vivant chez lui où elle faisait les honneurs de sa table, au grand scandale des hommes sensés, des amis des mœurs et de la liberté. Car cette licence de la part d'un homme public chargé d'affaires d'État marque trop bien le mépris des bienséances; et Mme de Beauvert, sœur de *Rivarol*, très-connu sous un mauvais jour, était environnée des suppôts de l'aristocratie, fort peu recommandables à tous égards. La conduite de Dumouriez, n'eût-elle pas été déjà blâmable en principe, était encore impolitique et propre à le rendre suspect.

Je voyais souvent, avec Brissot, plusieurs autres membres de l'Assemblée législative; ils se trouvaient quelquefois chez moi avec les ministres et entretenaient avec eux ce genre de liaison nécessaire parmi les hommes qui, tous voués à la chose publique, ont besoin de s'entendre et de s'éclairer pour la mieux servir. L'histoire

1. Guillaume Bonnecarrère, nommé « directeur général du département politique, » le 16 mars 1792, donna sa démission pour des raisons de santé, le 15 août suivant. — Il avait été chargé d'une mission aux Indes Orientales par M. de Vergennes en 1783, et ministre plénipotentiaire auprès du Prince-Évêque de Liége, du 1er avril 1791 au 1er avril 1792. F.

de Bonnecarrère fut dénoncée à l'un d'eux; on citait les personnes, l'objet, le notaire chez qui le dépôt avait été fait, ou qui était indiqué pour le recevoir. Ces détails me sont échappés; je me rappelle seulement que deux hommes estimables vinrent les attester chez moi, devant trois ou quatre députés dont l'un, ami de Dumouriez, avait désiré les entendre de leur bouche. Il fut arrêté de réitérer à Dumouriez, avec une sorte de solennité, les représentations qui lui avaient déjà été faites dans le particulier sur la nécessité, pour la chose publique et pour lui-même, de mieux accorder sa conduite et le choix de ses agents avec les principes politiques qu'il disait professer. L'entretien en conséquence eut lieu en présence de ses collègues et des trois ou quatre députés. Roland, usant des droits que lui donnaient son âge et son caractère, fit sentir à Dumouriez combien il importait qu'il se conduisît avec plus de mesure et d'austérité; chacun convenait que le dernier trait de Bonnecarrère devait achever de l'éclairer sur son compte et le déterminer à le remplacer. Dumouriez, qui s'accommodait fort de son genre de talent et s'inquiétait peu de la moralité, reçut fort légèrement les observations de ses amis et finit par les repousser avec humeur. De ce moment, il cessa de voir les députés, fut plus froid avec ses collègues, et ne songea plus sans doute qu'à faire sauter ceux dont la gravité lui déplaisait davantage. Je pressentis l'effet de cette conférence, et je dis à Roland : « Si vous étiez un intrigant capable de vous conduire d'après les errements de l'ancienne cour et de son régime, je dirais que le moment est venu de perdre Dumouriez, pour éviter qu'il vous joue quelques mauvais tours. » Mais les honnêtes gens n'entendent rien à cette

petite guerre, et Roland était aussi incapable d'y avoir recours qu'il eût été peu propre à la faire.

Le retard de la sanction devenait un refus; on touchait au terme du délai. Nous sentîmes que le conseil n'ayant pas assez de nerf et d'ensemble pour se prononcer en masse, il convenait à l'intégrité, au courage de Roland de s'avancer seul, et nous arrêtâmes entre nous deux sa fameuse lettre au roi : il l'avait portée avec lui au conseil pour la lire hautement le jour où le roi, pressé de nouveau sur la sanction, se résuma à demander que chacun de ses ministres lui donnât son opinion écrite et signée, et passa rapidement à traiter d'autres affaires. Roland revint chez lui, joignit à sa lettre quelques lignes d'envoi, et fit remettre le tout aux mains de Sa Majesté, le 11 juin au matin. Le lendemain 12, à huit heures du soir, je vois arriver *Servan* d'un air joyeux : « Félicitez-moi, me dit-il; j'ai l'honneur d'être chassé. — Mon mari, lui répliquai-je, doit donc le partager sous peu, et je suis piquée que vous soyez le premier. » Il me raconta que s'étant rendu le matin chez le roi pour quelques objets particuliers, il l'avait entretenu avec chaleur de la nécessité du camp des vingt mille hommes, s'il voulait véritablement s'opposer aux projets des ennemis; que le roi lui avait tourné le dos de fort mauvaise humeur, et que Dumouriez sortait à l'instant de l'hôtel de la guerre, où il était venu lui prendre le portefeuille en conséquence d'un ordre dont il était porteur. « Dumouriez? — Il joue là un vilain rôle, mais qui ne me surprend pas. » Les trois jours précédents il avait été souvent aux Tuileries en longue conférence avec la reine, près de laquelle il n'est pas inutile de remarquer que Bonnecarrère avait quelque appui par les

femmes. Roland, averti que Servan était chez moi, quitte les personnes auquelles il donnait audience, apprend la nouvelle, et fait inviter ses collègues (Dumouriez excepté) à le venir trouver.

Il lui paraissait qu'il ne fallait pas attendre le renvoi, et que celui de Servan étant prononcé, il convenait à ceux qui professaient les mêmes principes d'offrir leur démission, à moins que Sa Majesté ne rappelât Servan, et renvoyât Dumouriez avec lequel ils ne devaient plus s'asseoir au conseil. Je ne doute pas que si les quatre ministres se fussent ainsi comportés, la cour n'eût été un peu embarrassée pour les remplacer, que *Lacoste* et *Duranthon* ne se fussent honorés, et que la chose eût été d'autant plus frappante pour le public; mais elle le devint d'une autre manière.

Les ministres arrivèrent; on délibéra sans rien conclure sinon que l'on se rassemblerait le lendemain à huit heures du matin, et que Roland leur préparerait une lettre. Je n'aurais jamais cru, si les circonstances ne m'avaient mise à portée d'en faire l'expérience, combien sont rares la justesse d'esprit et la fermeté de caractère; combien peu d'hommes, par conséquent, sont propres aux affaires et moins encore à gouverner. Voulez-vous la réunion de ces qualités à un désintéressement parfait? voilà le phénix presque impossible à trouver. Je ne m'étonne plus que les hommes supérieurs au vulgaire, et placés à la tête des empires, aient ordinairement un assez grand mépris pour l'espèce; c'est le résultat presque nécessaire d'une grande connaissance du monde; et pour éviter les fautes où il peut entraîner ceux qui sont chargés du bonheur des nations, il faut un fond de philosophie et de magnanimité bien extraordinaire.

Les ministres vinrent au rendez-vous; ils hésitèrent sur la lettre, et finirent par arrêter qu'il valait mieux se rendre en personne chez le roi et lui parler; cet expédient me parut une manière d'éluder : on ne parle jamais avec autant de force que l'on peut écrire à un individu auquel son rang et l'habitude font accorder de grands égards; il fut convenu d'aller prendre Lacoste, qui n'avait pas paru, ou du moins de lui proposer de se joindre aux autres. A peine ces messieurs étaient-ils réunis à l'hôtel de la Marine, qu'un message du roi vint porter à Duranthon l'ordre de se rendre seul au château et à l'instant. Clavière et Roland lui dirent qu'ils allaient attendre son retour à la chancellerie. Ils n'y furent pas longtemps sans voir arriver Duranthon, la face allongée, silencieux, avec un air de douleur hypocrite, tirant lentement de chacune de ses poches un ordre du roi pour chacun des deux autres. « Donnez donc, lui dit Roland en riant; je vois seulement que nos lenteurs nous ont fait perdre l'initiative. » C'était effectivement leur congé. « Me voilà aussi chassé, m'annonça mon mari en revenant. — J'espère, lui répliquai-je, que c'est encore mieux mérité de votre part que de celle de personne; mais c'est bien le cas de ne pas attendre que le roi l'annonce à l'Assemblée; et puisqu'il n'a pas profité des leçons de votre lettre, il faut rendre ces leçons utiles au public en les lui faisant connaître; je ne vois rien de plus conséquent au courage de la lui avoir écrite, que la hardiesse d'en envoyer copie à l'Assemblée; en apprenant votre renvoi, elle en verra la cause. »

Cette idée devait plaire beaucoup à mon mari; elle fut saisie, et l'on sait comment l'Assemblée honora le renvoi des trois ministres en déclarant qu'ils emportaient les

regrets de la nation, comme elle applaudit à la lettre en ordonnant qu'elle fût imprimée et envoyée aux départements. Je suis convaincue, et je crois que l'événement a démontré que cette lettre a beaucoup servi à éclairer la France; elle offrait au roi avec tant de force et de sagesse ce que son propre intérêt devait le déterminer à faire, qu'on a pu juger qu'il ne refusait à s'y prêter que par une opposition déterminée au maintien de la constitution[1].

Lorsque je me rappelle que *Pache* était dans le cabinet de Roland lorsque nous lûmes la minute de cette lettre, qu'il trouvait cette démarche bien hardie; lorsque je songe combien de fois cet homme a été témoin de notre enthousiasme pour la liberté, de notre zèle à la servir, et que je le vois aujourd'hui à la tête de l'autorité arbitraire qui nous opprime[2] et nous poursuit comme des ennemis de la république, je me demande si je veille, et si le rêve ne doit pas finir par le supplice de cet infâme hypocrite?

Nous voilà donc rentrés dans la vie privée. On me demandera peut-être si je n'ai jamais eu plus de détails sur la manière dont Roland avait été appelé au minis-

1. Voir la lettre au roi dans l'*Appendice* n° VI.

2. Pache était maire de Paris depuis le 15 février. — « D'après le depouillement du scrutin des 48 sections, qui a fourni 15,191 votants, Pache en a réuni 11,881. Nous pensons que ce poste lui convient davantage que celui de ministre de la guerre.... Le peu de succès qu'obtint Pache dans la tenue des bureaux de la guerre lui servira de leçon pour régler sa conduite dans ceux de la mairie. — Bon nombre de sections ont saisi l'à-propos de ce changement du premier magistrat du peuple pour demander une réduction considérable des appointements du maire; elles vont jusqu'à ne vouloir lui accorder que 25 000 livres. » *Révolutions de Paris*, par Prudhomme, n° 186, tome XV.) F.

tère? Je puis affirmer que non, et que même je n'ai pas eu la pensée de m'en informer; cela m'a paru se faire comme tant de choses en ce monde; l'idée en vient à quelqu'un, plusieurs la goûtent, et elle se présente ainsi appuyée à quiconque peut agir en conséquence. J'ai vu que celle-là avait frappé des députés; j'ignore celui qui l'a proposée le premier et par qui elle a été transmise à la cour. Roland n'en a pas su davantage, et ne s'en est pas plus inquiété que moi. Quand il fut question de remplacer Degrave à la guerre, les ministres et les députés patriotes n'imaginaient point sur qui faire tomber le choix; les militaires connus passaient presque tous pour les ennemis de la constitution. Roland songea à *Servan* qui était au service et y avait mérité la croix de Saint-Louis, dont les principes n'étaient pas douteux, puisqu'il les avait exposés avant la Révolution, dans un ouvrage estimé (*Le soldat citoyen*[1]); nous le connaissions personnellement pour l'avoir vu à Lyon, où il avait la réputation méritée d'un homme sage et actif; enfin il avait perdu en 90 une charge à la cour, où M. Guynard-Saint-Priest n'aimait pas son civisme; les membres du conseil se réunirent, d'après ces considérations, pour le proposer au roi qui l'accepta.

Lorsque mon mari fut au ministère, je m'imposai la loi de ne faire ni recevoir de visites et de n'inviter à manger aucune femme; je n'avais pas de grands sacrifices à faire à cet égard, car n'étant pas de résidence habituelle à Paris, mon cercle n'y était pas fort étendu; d'ailleurs je ne m'étais livrée nulle part à la grande société, parce que j'aime l'étude autant que je hais le jeu

1. *Le soldat citoyen*, par M. Servan, Paris, 1780, in-8°.

et que je m'ennuie des sots. Habituée à passer mes jours dans l'intérieur de mon domestique, je partageais les travaux de Roland et je cultivais mes goûts particuliers. C'était donc à la fois conserver ma manière d'être, et prévenir les inconvénients dont une foule intéressée environne les personnes qui tiennent aux grandes places, que d'établir cette sévérité dans mon hôtel. Je n'y ai jamais eu proprement de cercle de société; je recevais à dîner deux fois la semaine des ministres, des députés, celles des personnes avec lesquelles mon mari avait besoin de s'entretenir ou de conserver des relations. On causait d'affaires devant moi, parce que je n'avais ni la manie de m'en mêler, ni d'entourage qui inspirât la défiance. De toutes les pièces d'un vaste appartement, j'avais choisi, pour l'habiter journellement, le plus petit salon formant cabinet où j'avais mes livres et un bureau. Il arrivait souvent que des amis ou des collègues ayant besoin de parler confidentiellement au ministre, au lieu d'aller chez lui, où ses commis et le public l'environnaient, se rendaient chez moi et me priaient de l'y faire appeler. Je me suis ainsi trouvée dans le courant des choses sans intrigue ni vaine curiosité : Roland y avait l'agrément de m'en entretenir ensuite dans le particulier avec cette confiance qui a toujours régné entre nous, et qui y a mis en communauté nos connaissances et nos opinions; il arrivait aussi que les amis qui n'avaient qu'un avis à communiquer, un mot à dire, toujours certains de me trouver, s'adressaient à moi pour me charger de le lui rendre au premier instant.

On avait senti le besoin de balancer l'influence de la cour, de l'aristocratie, de la liste civile et de leurs papiers, par des instructions populaires d'une grande pu-

blicité. Un journal placardé en affiches parut propre à cette fin; il fallait trouver un homme sage et éclairé, capable de suivre les événements et de les présenter sous leur vrai jour, pour en être le rédacteur. *Louvet*, déjà connu comme écrivain, homme de lettres et politique, fut indiqué, choisi, et accepta ce soin; il fallait aussi des fonds, c'était une autre affaire. Pétion lui-même n'en avait point pour la police; et cependant, dans une ville comme Paris, et dans un tel état de choses où il importait d'avoir du monde pour être informé à temps de ce qui arrive ou de ce qui se prépare, c'était absolument nécessaire. Il eût été difficile de l'obtenir de l'Assemblée; la demande n'eût pas manqué de donner l'éveil aux partisans de la cour et de rencontrer des obstacles. On imagina que Dumouriez, qui avait aux affaires étrangères des fonds pour dépenses secrètes, pourrait remettre une somme par mois au maire de Paris pour la police, et que sur cette somme seraient prélevés les frais du journal en affiche que surveillerait le ministre de l'intérieur. L'expédient était simple, il fut arrêté. Telle a été l'origine de la *Sentinelle*.

C'est dans le courant de juillet que voyant les affaires empirer par la perfidie de la cour, la marche des troupes étrangères et la faiblesse de l'Assemblée, nous cherchions où pourrait se réfugier la liberté menacée. Nous causions souvent avec Barbaroux et Servan de l'excellent esprit du Midi, de l'énergie des départements dans cette partie de la France, et des facilités que présenterait ce local pour y fonder une république, si la cour triomphante venait à subjuguer le Nord et Paris. Nous prenions des cartes géographiques; nous tracions la ligne de démarcation : Servan étudiait les positions militaires; on

calculait les forces, on examinait la nature et les moyens de reversement des productions; chacun rappelait les lieux ou les personnes dont on pouvait espérer de l'appui, et répétait qu'après une révolution qui avait donné de si grandes espérances, il ne fallait pas retomber dans l'esclavage, mais tout tenter pour établir quelque part un gouvernement libre. « Ce sera notre ressource, disait Barbaroux, si les Marseillais que j'ai accompagnés ici ne sont pas assez bien secondés par les Parisiens pour réduire la cour; j'espère cependant qu'ils en viendront à bout, et que nous aurons une Convention qui donnera la république pour toute la France. »

Nous jugeâmes bien, sans qu'il s'expliquât davantage, qu'il se préparait une insurrection; elle paraissait inévitable, puisque la cour faisait des préparatifs qui annonçaient le dessein de subjuguer. On dira que c'était pour se défendre; mais l'idée de l'attaque, ou ne serait venue à personne, ou n'aurait pas pris parmi le peuple, si elle eût fait sincèrement exécuter la constitution; car en lui voyant tous ses défauts, les plus fermes républicains ne voulaient qu'elle pour l'instant, et auraient attendu des améliorations de l'expérience et du temps.

Il est vrai qu'à l'époque des révolutions il se trouve toujours, particulièrement chez les peuples corrompus et dans les grandes villes, une classe d'hommes privés des avantages de la fortune, avides de ses faveurs et cherchant à les extorquer à tous prix, ou habitués à les suppléer par des moyens peu licites. Si la hardiesse de l'esprit, l'audace du caractère, quelques talents naturels distinguent quelqu'un d'entre eux, il devient chef ou directeur d'une bande turbulente qui se recrute bientôt de tous les sujets qui n'ayant rien à perdre sont prêts à tout

oser; de toutes les dupes qu'ils ont l'art de faire, et enfin des individus que sèment parmi eux les politiques ou les puissances intéressés à fomenter les divisions pour affaiblir ceux qu'elles agitent, ou pour les tourner ensuite à leur profit.

Les sociétés patriotiques, ces rassemblements d'hommes réunis pour délibérer sur leurs droits et leurs intérêts, nous ont présenté au raccourci le tableau de ce qui se passe dans la grande société de l'État.

Ce sont d'abord quelques hommes ardents, vivement pénétrés des dangers publics, et cherchant de bonne foi à les prévenir; les philosophes se joignent à eux, parce que cette association leur paraît nécessaire pour le renversement de la tyrannie et la propagation des principes utiles à leurs semblables. Effectivement de grandes vérités se développent et deviennent communes, des sentiments généreux s'animent et se répandent; l'impulsion est donnée aux cœurs et aux esprits. Alors s'avancent des individus qui, revêtant les principes et adoptant le langage propre à les faire accueillir, cherchent à capter la bienveillance publique pour acquérir des places ou du crédit. Ils enchérissent sur la vérité pour se faire remarquer davantage; ils frappent les imaginations par des peintures exagérées; ils flattent les passions de la multitude toujours prompte à admirer le gigantesque; ils la portent à des mesures dans lesquelles ils se rendent utiles, afin de se faire croire toujours nécessaires, et ils finissent par travailler à rendre suspects les hommes sages ou éclairés dont le mérite les effraie et dont ils ne pourraient soutenir la concurrence. La calomnie, d'abord grossièrement employée par eux, apprend dans les humiliations qu'elle reçoit à s'ériger en système; elle devient un art

profond dans lequel eux seuls et leurs pareils peuvent réussir.

Sans doute, beaucoup de gens de cette trempe s'étaient jetés dans le parti populaire contre la cour, prêts à servir celle-ci pour son argent, puis à la trahir si elle devenait plus faible. La cour affectait de croire tels tous ceux qui s'opposaient à ses vues, et se plaisait à les confondre sous le titre de factieux. Les vrais patriotes laissaient aller cette meute bruyante comme des chiens d'arrêt, et peut-être n'étaient pas fâchés de s'en servir comme d'enfants perdus qui se livrent à l'ennemi. Ils ne calculaient pas, dans leur haine du despotisme, que s'il est permis en politique de laisser faire de bonnes choses par de méchantes gens, ou de profiter de leurs excès pour une fin utile, il est infiniment dangereux de leur attribuer l'honneur des unes ou de ne pas les punir des autres[1].

Tout le monde connaît la révolution du 10 août; je n'en sais pas plus que le public à cet égard; car, instruite de la grande marche des affaires tant que Roland a été homme public, et la suivant avec intérêt même lorsqu'il n'était plus en place, je n'ai jamais été confidente de ce qu'on peut appeler les petites manœuvres, de même qu'il n'a jamais été agent de cette espèce.

Rappelé au ministère à cette époque, il y rentra avec de nouvelles espérances pour la liberté. « Il est grand

1. Rien n'est plus vrai, plus profondément médité que les réflexions qu'on vient de lire ; c'est en abrégé, l'histoire de notre révolution. Quant aux événements du 10 août, Roland et sa femme n'y eurent absolument aucune part, et ce que dit à ce sujet la Ce Roland, est de la plus exacte vérité. (*Note de Champagneux.*)

dommage, disions-nous, que le conseil soit gâté par ce *Danton* qui a une réputation si mauvaise! » Quelques amis, à qui je le répétais à l'oreille, me répondirent : « Que voulez-vous ! il a été utile dans la révolution, et le peuple l'aime ; on n'a pas besoin de faire des mécontents, il faut tirer parti de ce qu'il est. » C'était fort bien dit; mais il est plus aisé de ne point accorder à un homme des moyens d'influence que de l'empêcher d'en abuser. Là commencèrent les fautes des patriotes; dès que la cour était abattue, il fallait former un excellent conseil dont tous les membres, irréprochables dans leur conduite, distingués par leurs lumières, imprimassent au gouvernement une marche respectable, et aux puissances étrangères de la considération. Placer Danton, c'était inoculer dans le gouvernement ces hommes que j'ai peints plus haut, qui le tourmentent quand ils ne sont pas employés par lui, mais qui le détériorent et l'avilissent dès qu'ils participent à son action. Mais qui donc aurait fait ces réflexions ? qui eût osé les communiquer et les appuyer hautement? C'était l'Assemblée ou sa commission des vingt-un qui déterminait les choix; il y avait là beaucoup d'hommes de mérite, et pas un chef; pas un de ces êtres à la Mirabeau, propre à commander au vulgaire, à rallier en un faisceau les volontés des sages et à les présenter avec l'ascendant du génie qui se fait obéir dès qu'il se manifeste.

On ne savait qui mettre à la marine; Condorcet parla de *Monge*, parce qu'il l'avait vu résoudre des problèmes de géométrie à l'académie des sciences, et *Monge* fut élu. C'est une espèce d'ours qui ferait bien des singeries à la manière des ours que j'ai vus jouer dans les fossés de la ville de Berne : on n'est pas plus lourdement Pasquin et

moins fait pour être plaisant. Autrefois tailleur de pierre à Mézières où l'abbé Bossut[1] l'encouragea et lui fit commencer l'étude des mathématiques, il s'est avancé à force de travail, et avait cessé de voir son bienfaiteur dès qu'il avait espéré de devenir son égal. Bon homme au demeurant, ou sachant en acquérir la réputation dans un petit cercle dont les malins ne se seraient pas amusés à faire voir qu'il n'était qu'épais et borné. Mais enfin il passait pour être honnête homme, ami de la révolution, et l'on était si las des traîtres, si embarrassé de trouver des gens capables, que l'on commençait par s'accommoder de ceux qui étaient sûrs. Je n'ai pas besoin de rien dire de son ministère; le triste état de notre marine ne prouve que trop aujourd'hui son ineptie et sa nullité.

Le premier soin de Roland fut d'opérer dans ses bureaux le renouvellement dont il avait senti le besoin; il s'environna d'hommes laborieux, éclairés, attachés aux principes; et n'eût-il fait que cela seul, il aurait produit un grand bien dans cette partie du ministère. Il se hâta d'écrire à tous les départements avec cette force que donne la raison, cet empire qui appartient à la vérité, cette onction qui résulte du sentiment; il leur montrait dans la révolution du 10 août les nouvelles destinées de la France, la nécessité pour tous les partis de se réunir à la justice qui prévient tous les excès, à la liberté qui fait le bonheur de tous, au bon ordre qui seul peut l'assurer, et au corps législatif comme chargé d'exprimer la volonté générale[2]. Les corps administratifs qui paru-

1. Le premier éditeur des Œuvres complètes de Pascal. F.

2. Voir dans l'*Appendice*, n° VII, des extraits de cette circulaire où se laisse reconnaître, comme presque toujours, la collaboration de Mme Roland. F.

rent hésiter furent suspendus ou cassés. Une grande expédition dans les affaires, la correspondance la plus active et la plus étendue répandirent de toutes parts un même esprit, ranimèrent la confiance et vivifièrent l'intérieur.

Danton ne laissait guère passer de jours sans venir chez moi ; tantôt c'était pour le conseil : il arrivait un peu avant l'heure, et passait dans mon appartement ou s'y arrêtait un peu après, ordinairement avec Fabre-d'Églantine ; tantôt il venait me demander la soupe, d'autres jours que ceux où j'avais coutume de recevoir, pour s'entretenir de quelque affaire avec Roland.

On ne saurait faire montre de plus de zèle, d'un plus grand amour de la liberté, d'un plus vif désir de s'entendre avec ses collégues pour la servir efficacement. Je regardois cette figure repoussante et atroce ; et quoique je me disse bien qu'il ne fallait juger personne sur parole, que je n'étais assurée de rien contre lui, que l'homme le plus honnête devait avoir deux réputations dans un temps de partis, qu'enfin il fallait se défier des apparences, je ne pouvais appliquer l'idée d'un homme de bien sur ce visage. Je n'ai jamais rien vu qui caractérisât si parfaitement l'emportement des passions brutales, et l'audace la plus étonnante demi-voilée par l'air d'une grande jovialité, l'affectation de la franchise et d'une sorte de bonhomie. Mon imagination assez vive se représente toutes les personnes qui me frappent dans l'action que je crois convenir à leur caractère ; je ne vois pas durant demi-heure une physionomie un peu hors du vulgaire, sans la revêtir du costume d'une profession, ou lui donner un rôle dont elle m'inspire ou me rappelle l'idée. Cette imagination m'a souvent figuré Dan

ton, un poignard à la main, excitant de la voix et du geste une troupe d'assassins plus timides ou moins féroces que lui; ou bien, content de ses forfaits, indiquant par le geste qui caractérise Sardanapale ses habitudes et ses penchants. Assurément je défie un peintre exercé de ne pas trouver dans la personne de Danton toutes les convenances désirables pour cette composition.

Si j'avais pu m'astreindre à une marche suivie, au lieu d'abandonner ma plume à l'allure vagabonde d'un esprit qui se promène sur les événements, j'aurais pris Danton au commencement de 1789, misérable avocat, chargé de dettes plus que de causes[1], et dont la femme disait que, sans le secours d'un louis par semaine qu'elle recevait de son père, elle ne pourrait soutenir son ménage; je l'aurais montré naissant à la *section*, qu'on appelait alors un *district*, et s'y faisant remarquer par la force de ses poumons; grand sectateur des d'Orléans, acquérant une sorte d'aisance dans le cours de cette année, sans

1. *La galerie historique des contemporains, ou nouvelle biographie*, imprimée à Bruxelles, rapporte un fait arrivé plus tard, mais qui justifie l'assertion de Mme Roland. On était en 1791. Danton qui, le 17 juillet, avait pris part au mouvement que réprima la proclamation de la loi martiale, venait de se dérober par la fuite au décret d'accusation lancé contre lui.

« Ce qui doit éminemment servir, dit la biographie, à faire connaître l'esprit qui commençait dès ce temps-là à s'introduire dans les assemblées du peuple, c'est que déjà sous les liens d'un décret de prise de corps pour dettes, Danton, dont la liberté était doublement menacée, fut nommé électeur à l'instant même où il était poursuivi civilement et criminellement. Sa présence dans Paris semblait donc tout à fait impossible, lorsqu'on le vit tout à coup, au mépris de toutes les lois, paraître au milieu de l'assemblée électorale et briguer les suffrages. Un huissier nommé Damien, qui, son titre exécutoire à la main, s'était introduit dans l'assemblée pour l'arrêter, fut arrêté lui-même comme ayant porté atteinte à la souveraineté nationale, et n'échappa qu'avec peine à la fureur populaire. » (*Note de M. Barrière.*)

qu'on vît de travail qui dût la procurer, et une petite célébrité par des excès que La Fayette voulait punir, mais dont il sut se prévaloir avec art en se faisant protéger par la section qu'il avait rendue turbulente. Je l'observerais, déclamant avec succès aux sociétés populaires, se faisant le défenseur des droits de tous, et annonçant qu'il ne prendrait de places appointées qu'après la révolution; passant néanmoins à celle de substitut du procureur de la Commune, préparant son influence aux Jacobins sur les débris de celle des Lameth; paraissant au 10 août avec ceux qui revenaient du château, et arrivant au ministère comme un tribun agréable au peuple à qui il fallait donner la satisfaction de le mettre dans le gouvernement. De cette époque, sa marche fut aussi rapide que hardie; il s'attache par des libéralités, ou protége de son crédit ces hommes avides et misérables que stimulent le besoin et les vices; il désigne les gens redoutables dont il faudra opérer la perte; il gage les écrivains ou inspire les énergumènes qu'il destine à les poursuivre; il enchérit sur les inventions *révolutionnaires* des patriotes aveugles ou des adroits fripons; il combine, arrête et fait exécuter des plans capables de frapper de terreur, d'anéantir beaucoup d'obstacles, de recueillir beaucoup d'argent et d'égarer l'opinion sur toutes ces choses. Il forme le corps électoral par ses intrigues, le domine ouvertement par ses agents, et nomme la députation de Paris à la Convention, dans laquelle il passe. Il va dans la Belgique augmenter ses richesses; il ose avouer une fortune de quatorze cent mille livres, afficher le luxe en prêchant le *sans-culottisme*, et dormir sur des monceaux de cadavres.

Quant à Fabre-d'Églantine, affublé d'un froc, armé

d'un stylet, occupé d'ourdir une trame pour décrier l'innocence ou perdre le riche dont il convoite la fortune, il est si parfaitement dans son rôle, que quiconque voudrait peintre le plus scélérat tartufe, n'aurait qu'à faire son portrait ainsi costumé.

Ces deux hommes cherchaient beaucoup à me faire causer en me parlant patriotisme : je n'avais rien à taire ou à dissimuler à cet égard ; je professe également mes principes devant ceux que je crois les partager, ou que je soupçonne n'en pas avoir d'aussi purs : c'est confiance à l'égard des uns, fierté vis-à-vis des autres ; je dédaigne de me cacher, même sous le prétexte ou l'espérance de mieux pénétrer autrui. Je pressens les hommes par le tact, je les u ge par leur conduite comparée dans ses différents temps avec leur langage : mais moi, je me montre tout entière et ne laisse jamais douter qui je suis.

Dès que l'Assemblée eut rendu, de son propre mouvement, un décret qui attribuait cent mille livres au ministre de l'intérieur pour impression d'écrits utiles, Danton et Fabre surtout me demandèrent, par forme de conversation, si Roland était en mesure à cet égard, s'il avait des écrivains prêts à employer, etc. Je répondis qu'il n'était point étranger à ceux qui s'étaient déjà fait connaître ; que les ouvrages périodiques, rédigés dans un bon esprit, indiquaient d'abord ceux qu'il convenait d'encourager ; qu'il s'agissait de voir leurs auteurs, de les réunir quelquefois pour qu'ils s'instruisissent des faits dont il importerait de répandre la connaissance, et se conciliassent sur la manière d'amener plus efficacement les esprits à un même but.

Que si lui Fabre, lui Danton, en connaissaient particulièrement quelques-uns, il fallait qu'ils les indiquas-

sent, et qu'ils vinssent avec eux chez le ministre de l'intérieur où l'on pourrait, une fois la semaine par exemple, s'entretenir de ce qui devait dans les circonstances occuper essentiellement les écrivains. « Nous avons le projet, me répliqua Fabre, d'un journal en affiche, que l'on intitulera : *Compte rendu au Peuple souverain*, et qui présentera le tableau de la dernière révolution ; Camille-Desmoulins, Robert, etc., y travailleront. — Eh bien ! il faut les amener à Roland. » Il s'en garda bien, et ne parla plus du journal qui commença cependant dès que l'Assemblée eut donné au conseil deux millions pour *dépenses secrètes*. Danton dit à ses collègues qu'il fallait que chaque ministre pût en user dans son département; mais que celui des affaires étrangères et de la guerre ayant déjà des fonds pareils, il convenait que ceux-ci restassent à la disposition des quatre autres qui auraient ainsi chacun tant de cent mille livres. Roland s'éleva fortement contre cette proposition : il prouva que l'intention de l'Assemblée avait été de donner au pouvoir exécutif, dans ces moments de crise, tous les moyens dont il pouvait avoir besoin pour agir avec célérité; que c'était le conseil collectivement qui devait déterminer l'emploi de ces fonds d'après la demande et pour les objets présentés par chacun; que pour lui particulièrement il déclarait ne vouloir en faire aucun usage sans en justifier au conseil à qui il appartenait d'en connaître, et à qui ils étaient confiés[1]. Danton répliqua, jura comme il avait coutume de faire, parla de révolution, de grandes

1. Il n'a jamais dépensé sur ces fonds que 1200 liv. dans une ordonnance au profit de Hell, ex-constituant, pour frais d'instruction populaire en allemand, dans les départements du Rhin. (*Note de Mme Roland.*)

mesures, de secret, de liberté; les autres, séduits peut-être par le plaisir de *tripoter* chacun à sa fantaisie, se rangèrent à son avis, contre toute justice, politique et délicatesse, malgré les réclamations de Roland et sa vigoureuse insistance dont l'austérité déplut. Danton se pressa de toucher cent mille écus au trésor public, dont il fit ce que bon lui sembla; ce qui ne l'empêcha pas d'obtenir de *Servan* soixante mille livres, de *Lebrun* davantage, sur les fonds secrets de leurs départements, sous différents prétextes. Jamais il n'a fourni de compte à l'Assemblée; il s'est contenté de lui attester qu'il l'avait rendu au conseil[1]; et à ce conseil il s'est borné à dire, dans une séance où Roland n'était pas pour cause d'indisposition, qu'il avait donné vingt mille francs à tel, dix à tel autre, et ainsi du reste, pour la Révolution, à cause de leur patriotisme, etc.

C'est ainsi que *Servan* me l'a répété. Le conseil, interrogé par l'Assemblée sur la question de savoir si Danton avait rendu des comptes, répondit simplement que *oui*. Mais Danton avait acquis tant de puissance, que ces

1. Ce que dit ici Mme Roland est confirmé par la discussion qui eut lieu à la Convention nationale, le 18 octobre 1792, après la lecture du compte de Roland, ministre de l'intérieur, sur la question de savoir comment ses collègues justifieraient de leurs dépenses secrètes.

Danton provoqué à s'expliquer insista surtout sur ce qu'il serait impolitique et dangereux d'entrer dans les détails. « Lorsque l'ennemi s'empara de Verdun, dit-il, lorsque la consternation se répandait même parmi les meilleurs et les plus courageux citoyens, l'Assemblée législative nous dit : N'épargnez rien, prodiguez l'argent s'il le faut, pour ranimer la confiance et donner l'impulsion à la France entière. Nous l'avons fait, nous avons été forcés à des dépenses extraordinaires; et pour la plupart de ces dépenses, j'avoue que nous n'avons pas de quittances bien légales. » (*Moniteur* du 20 octobre 1792.) F.

hommes timides craignaient de l'offenser. Jusque-là que le brave Servan quittant le ministère, dont le poids l'excédait, m'avoua qu'il avait *empoisonné* l'armée de cordeliers agents de Danton; qu'à la vérité ils n'étaient que surnuméraires et qu'il serait facile à un successeur courageux de l'en purger. Je lui fis des reproches de cette faiblesse. « J'étais malade : et que voulez-vous qu'on refuse à ceux qui ont derrière eux une troupe prête à vous assassiner? — On se retire avant de leur rien accorder et on les dénonce à toute la République. » Véritablement cette circonstance me montra Servan moins ferme que je ne l'avais jugé. Sa maladie, qui était une humeur portée à la tête, me parut seule l'excuser.

D'après cela, on ne sera point étonné que Danton voulant envoyer en Bretagne un homme à lui, sous prétexte de visiter les ports et d'examiner les inspecteurs, détermina le ministre de la marine à lui donner une commission; mais comme ces sortes de commissions doivent être signées de tous les membres du conseil, Roland s'y refusa. « De deux choses l'une, dit-il à Monge, ou vos employés à la marine font leur devoir, ou ils ne le font pas, et c'est ce que vous pouvez parfaitement juger. Dans ce dernier cas, il faut les renvoyer sans miséricorde; dans le premier, pourquoi les décourager et les insulter, en leur envoyant un étranger qui ne tient point à cette partie et qui leur prouverait votre défiance! Cette opération n'a rien qui convienne au caractère d'administrateur; je ne signe pas cette commission. » La séance du conseil se prolongea; les papiers pour les signatures se pressaient sur la fin: Roland s'aperçoit qu'il vient d'apposer la sienne à la suite de celles de tous ses collè-

gues, sur cette commission rejetée qu'on venait de lui glisser : il la biffe, et se récrie contre *Monge* qui d'un air effaré lui réplique tout bas : « C'est Danton qui le veut; si je le refuse, il me dénoncera à la Commune, aux Cordeliers, et me fera pendre.—Eh bien ! moi ministre, je périrai avant que de céder à de semblables considérations. »

Le porteur de cette commission fut arrêté en Bretagne, par ordre d'une administration que sa conduite indisposa, et à qui la signature biffée de Roland avait paru un juste motif d'examiner de près le porteur : il y avait contre lui des plaintes graves; mais c'était à la fin de l'année, lorsque la Montagne prenait ouvertement la défense de tous les anarchistes, et elle fit décréter que *Guermeur*[1] serait mis en liberté.

Je me suis laissé entraîner par les circonstances; je reprends la liaison des faits.

Danton et Fabre cessèrent de venir me voir dans les derniers jours d'août; ils ne voulaient pas sans doute s'exposer à des yeux attentifs lorsqu'ils chantaient les matines de septembre, et ils avaient assez jugé ce qu'étaient Roland et ses entours. Un caractère ferme, élevé et franc, des principes sévères manifestés sans ostentation mais sans gêne, une conduite égale et soutenue se dessinent d'abord à tous les yeux. Ils conclurent que

1. Ce personnage, recommandé par Danton et protégé par la *Montagne*, était obligé de cacher son véritable nom de peur de décréditer son patriotisme ardent. Il était frère de l'abbé Royou, rédacteur de *l'Ami du Roi,* et célèbre par son attachement à la cause monarchique. (*Note de M. Barrière.*)

Parmi les députés du département du Finistère à la Convention nationale, on trouve *Guermeur*, commissaire national près le tribunal de Quimperlé. Ne serait-ce pas celui dont parle Mme Roland? F.

Roland était un honnête homme, avec lequel il n'y avait rien à faire en entreprises de leur genre ; que sa femme n'offrait aucune prise par laquelle on pût influer sur lui ; que tout aussi ferme dans ses principes, elle avait peut-être de cette sorte de pénétration propre à son sexe dont les gens faux ont à se défier davantage ; peut-être aussi augurèrent-ils qu'elle pouvait quelquefois tenir la plume, et qu'en somme un tel couple, fort de raison, de caractère, avec quelques talents, pouvait nuire à leurs desseins et n'était bon qu'à perdre. La suite des événements, éclairés d'ailleurs par une foule de détails qu'il me serait difficile d'exposer aujourd'hui, mais dont il me reste un vif sentiment, donne à ces conjectures toute l'évidence de la démonstration.

On avait imaginé, comme l'une des premières mesures à prendre par le conseil, l'envoi dans les départements de commissaires chargés d'éclairer sur les événements du 10 août, et surtout d'exciter les esprits aux préparatifs de défense, à la levée rapide de recrues nécessaires à nos armées contre les ennemis sur les frontières, etc. Dès qu'il fut question de leur choix, en même temps que de la proposition de leur envoi, Roland demanda jusqu'au lendemain pour réfléchir aux sujets qu'il pouvait indiquer : « Je me charge de tout, s'écria Danton; la Commune de Paris nous fournira d'excellents patriotes. » La majorité paresseuse du conseil lui confia le soin de les indiquer, et le lendemain il arriva au conseil avec les commissions toutes dressées ; il ne s'agit plus que de les remplir des noms qu'il présente et de signer. On examine peu ; on ne discute point, et on signe. Voilà donc un essaim d'hommes peu connus, intrigants de sections ou braillards de clubs, patriotes par exaltation

et plus encore par intérêt, sans autre existence pour la plupart que celle qu'ils prenaient ou espéraient acquérir dans les agitations publiques, mais très-dévoués à Danton leur protecteur et facilement épris de ses mœurs et de sa doctrine licencieuse ; les voilà représentants du conseil exécutif dans les départements de la France.

Cette opération m'a toujours semblé l'un des plus grands coups de parti pour Danton, et la plus humiliante école pour le conseil.

Il faut se représenter la préoccupation de chaque ministre au milieu des affaires de son département, dans ces temps d'orages, pour concevoir que des hommes honnêtes et capables se soient conduits avec cette légèreté. Le fait est qu'un travail excessif surchargeait les ministres de l'intérieur, de la guerre, et même de la marine, et que les détails absorbaient trop les facultés pour laisser à chacun le temps de réfléchir sur la grande politique. Il faudrait que le conseil fût composé d'hommes qui n'eussent qu'à délibérer et non pas à administrer. Danton se trouvait au département qui donne le moins à faire ; d'ailleurs il s'embarrassait fort peu de remplir les devoirs de sa place et ne s'en occupait guère ; les commis tournaient la roue, il confiait sa griffe, et la manœuvre se suivait, telle quelle, sans qu'il s'en inquiétât. Tout son temps, toute son attention étaient consacrés aux combinaisons, aux intrigues utiles à ses vues d'aggrandissement de pouvoir et de fortune. Continuellement dans les bureaux de la guerre, il faisait placer aux armées les gens de son bord ; il trouvait moyen de les intéresser dans les fournitures et les marchés ; il ne négligeait aucune partie dans laquelle il pût avancer ces hommes, lie d'une nation corrompue dont ils de-

viennent l'écume dans les bouleversements politiques, et sur laquelle ils dominent durant quelques instants; il en augmentait son crédit et se formait une faction, bientôt devenue puissante, car elle règne aujourd'hui.

Les ennemis s'avançaient sur notre territoire, leurs progrès devenaient alarmants; les hommes qui veulent conduire le peuple et qui ont étudié les moyens de l'influencer, savent fort bien que la terreur est un des plus puissants. Cette affection soumet absolument les individus qui l'éprouvent à ceux qui ne se laissent pas dominer par elle; combien plus grand est l'avantage de ceux qui l'inspirent à dessein, par des prétextes ou des faux bruits! Assurément cette combinaison avait été faite par les instigateurs des journées de septembre; ils devaient avoir le double but de produire un mouvement à la faveur duquel la violation des prisons, le massacre des détenus leur fourniraient l'occasion de satisfaire des haines particulières, d'exécuter un pillage dont le produit flattait leur cupidité, et de répandre cette sorte de stupeur durant laquelle le petit nombre des hardis ambitieux jettent les fondements de leur puissance. Les agents inférieurs n'étaient pas difficiles à gagner par l'appât du profit; le prétexte d'immoler de prétendus traîtres, dont on aurait les conspirations à redouter, devait séduire quelques mauvaises têtes, tromper le peuple, et servir à justifier l'action dont il résulterait pour les directeurs le dévouement de leurs satellites bien payés, l'attachement de tous ceux qui auraient part au gain avec les chefs, la soumission du peuple intimidé, surpris ou persuadé de la force et de la justice d'une opération à laquelle on saurait l'enchaîner en la présentant comme son ouvrage. Aussi quiconque osa, par la suite, s'élever contre ces at-

tentats fut proclamé *calomniateur* de Paris, désigné comme tel à la fureur de certaine classe de ses habitants, appelé *fédéraliste* et *conspirateur*. Voilà le crime des *vingt-deux*, joint au tort irrémissible de leur supériorité.

Le bruit de la prise de Verdun se répandit le 1er de novembre avec éclat, avec effroi; les habitués des groupes disaient les ennemis en marche vers Châlons; il ne fallait plus, à les entendre, que trois journées pour arriver à Paris; et le peuple qui ne s'informe que de la distance, sans calculer tout ce qui est nécessaire à la marche d'une armée pour ses vivres, son bagage, son artillerie, tout ce qui rend enfin son allure si différente de celle d'un particulier, voyait déjà les troupes étrangères dans la capitale fumante et ravagée.

Rien ne fut négligé de tout ce qui était propre à enflammer l'imagination, grossir les objets, accroître les dangers; il ne fut pas difficile d'obtenir de l'Assemblée quelques mesures propres à seconder de telles vues. Les visites domiciliaires, sous le prétexte de rechercher les armes cachées, de découvrir les gens suspects, ces visites, si fréquentes depuis le 10 août, furent arrêtées comme dispositions générales et faites au milieu de la nuit. Elles donnèrent lieu à des arrestations nouvelles et nombreuses, à des vexations inouïes. La commune du 10, composée en grande partie de ces hommes qui n'ayant rien à perdre ont tout à gagner dans les révolutions; cette commune déjà coupable de mille excès avait besoin d'en commettre de nouveaux, car c'est par l'accumulation des crimes que s'assure l'impunité. Les malheurs de la patrie sont solennellement annoncés; le drapeau noir, signe de détresse, est élevé sur les tours de l'église métropolitaine; le canon d'alarme est tiré; la

commune fait proclamer, à son de trompe, le rendez-vous général des citoyens pour le dimanche 2, au champ de Mars, afin de réunir autour de l'autel de la patrie les zélés défenseurs qui voudraient partir sur-le-champ pour sa défense. Cependant elle fait ordonner la clôture des barrières, et personne n'est frappé de ces dispositions contradictoires : on parle de conspiration tramée dans les prisons par les aristocrates (ou riches) qui y étaient enfermés en grand nombre, de l'inquiétude du peuple et de sa répugnance à abandonner ses foyers, en laissant derrière lui ces loups dévorants qui bientôt déchaînés se jetteraient sur ce qu'ils auraient laissé de plus cher.

Aux premiers signes d'agitation, le ministre de l'intérieur, qui a la surveillance générale de l'ordre mais non l'exercice immédiat du pouvoir, ni l'emploi de la force, écrivit d'une manière pressante à la commune, dans la personne du maire, pour lui montrer tout ce qu'elle devait déployer de vigilance; il ne s'en tint pas à cette mesure; il s'adressa au commandant général pour lui recommander de fortifier les postes et de veiller sur les prisons; il fit plus encore, en apprenant qu'elles étaient menacées, il le requit formellement de les faire soigneusement garder, appelant sur sa tête la responsabilité des événements[1]; et pour donner plus d'effet à une réquisition à laquelle était bornée son autorité, il la fit imprimer et afficher à tous les coins de rue : c'était avertir les citoyens de veiller eux-mêmes, si le commandant oubliait son devoir.

Sur les cinq heures du soir du dimanche 2, moment

1. Voir dans l'Appendice n° VIII, la lettre de Roland à Santerre. F.

à peu près où les prisons furent investies, ainsi que je l'ai appris depuis, environ deux cents hommes arrivent à l'hôtel de l'intérieur; ils demandent à grands cris le ministre et des armes.

Du fond de mon appartement je crois entendre quelques clameurs : je sors; et des pièces qui donnent sur la grande cour j'aperçois le rassemblement; je vais à l'antichambre, je m'informe du sujet. Roland était sorti; mais ceux qui le demandaient ne se payaient pas de cette raison et voulaient absolument lui parler; les domestiques s'opposaient à ce que ces gens montassent, en leur répétant la vérité. J'ordonnai qu'on allât de ma part inviter dix d'entre eux à monter : ils entrent; je leur demandai paisiblement ce qu'ils voulaient; ils me dirent qu'ils étaient de braves citoyens, prêts à partir pour Verdun, mais qu'ils manquaient d'armes; qu'ils venaient en demander au ministre et qu'ils voulaient le voir. Je leur observai que jamais le ministre de l'intérieur n'avait eu d'armes à sa disposition; que c'était au département de la guerre et chez le ministre de ce département qu'il fallait en demander; ils répliquèrent qu'ils y avaient été; qu'on leur avait dit qu'il n'y en avait pas; que tous ces ministres étaient de f.... traîtres, et qu'ils demandaient Roland. — Je suis fâchée qu'il soit sorti, car il vous convaincrait par ses bonnes raisons : venez visiter l'hôtel avec moi; vous vous assurerez qu'il n'est pas chez lui; qu'il n'y a d'armes nulle part, et vous réfléchirez qu'il ne doit pas non plus y en avoir : retournez à l'hôtel de la guerre, ou faites à la commune vos justes plaintes; et si vous voulez que Roland vous parle, rendez-vous à l'hôtel de la marine; tout le conseil y est assemblé. — Ils se retirèrent. Je me plaçai au balcon sur la cour; je

vis un furieux en chemise, les manches retroussées au-dessus du coude, le sabre à la main, déclamant contre les trahisons des ministres : mes dix députés se répandent parmi la foule, et déterminent enfin la retraite au son du tambour; mais emmenant avec eux le valet de chambre comme un otage, ils le firent courir dans les rues durant une heure, puis le laissèrent aller.

Je montai sur le champ en voiture pour me rendre à la Marine, et prévenir mon mari de ce qui venait de se passer. Le conseil n'était point encore formé; je trouvai un cercle nombreux, plusieurs députés : le ministre de le guerre, celui de la justice n'étant point arrivés, les autres étaient au salon comme société. Je racontai l'anecdote; chacun la commenta diversement; elle fut prise par la plupart comme le résultat fortuit des circonstances et de l'effervescence des esprits.

Que faisait alors Danton? Je ne l'ai su que plusieurs jours après; mais c'est bon à dire ici, pour rapprocher les faits. Il était à la mairie, dans le comité dit de surveillance d'où sortait l'ordre des arrestations si multipliées depuis quelques jours : il venait d'y embrasser *Marat* [1], après la parade d'une feinte brouillerie de vingt-quatre heures. Il monte chez Pétion, le prend en particulier, lui dit dans son langage toujours relevé d'expressions énergiques : « Savez-vous de quoi ils se sont avisés? Est-ce qu'ils n'ont pas lancé un mandat d'arrêt contre Roland? — Qui cela? demande Pétion. — Eh! cet enragé de comité. J'ai pris le mandat; tenez, le voilà; nous ne pouvons laisser agir ainsi. Diable! contre un

1. Marat devenu, de sa propre autorité, membre de la municipalité usurpatrice du 10 août, était président du *Comité de surveillance* qu'elle avait institué. F.

membre du conseil! » Pétion prend le mandat, le lit, le lui rend en souriant, et dit : « Laissez faire, ce sera d'un bon effet. — D'un bon effet! répliqua Danton qui examinait curieusement le maire; oh! je ne souffrirai pas cela, je vais les mettre à la raison; » et le mandat ne fut pas mis à exécution. Mais qui est-ce qui ne se dit pas que les deux cents hommes devaient avoir été envoyés chez le ministre de l'intérieur par les auteurs du mandat? Qui est-ce qui ne soupçonne point que l'inutilité de leur tentative apportant du retard à l'exécution du projet, put faire balancer ceux qui l'avaient conçu? Qui est-ce qui ne voit pas dans la démarche de Danton auprès du maire, celle d'un conjuré qui veut pressentir l'effet du coup, ou se faire honneur de l'avoir paré lorsqu'il se trouve manqué d'ailleurs ou rendu douteux par d'involontaires délais?

Les ministres sortirent du conseil après onze heures; nous n'apprîmes que le lendemain matin les horreurs dont la nuit avait été le témoin, et qui continuaient de se commettre dans les prisons. Le cœur navré de ces abominables forfaits, de l'impuissance de les arrêter, de l'évidente complicité de la commune et du commandant général[1], nous convînmes qu'il ne restait à un ministre

1. Grandpré, nommé par le ministre pour visiter les prisons, avait trouvé leurs tristes habitants dans le plus grand effroi dans la matinée du 2 septembre; il avait fait beaucoup de démarches pour faciliter la sortie de plusieurs de ceux-ci, et avait réussi pour un assez bon nombre; mais les bruits qui s'étaient répandus tenaient ceux qui restaient dans la plus grande perplexité. Grandpré de retour à l'hôtel, attend les ministres à la sortie du conseil : Danton paraît le premier; il l'approche, lui parle de ce qu'il a vu, retrace les démarches, les réquisitions faites à la force armée par le ministre de l'intérieur, le peu d'égard qu'on semble y avoir, les alarmes des détenus et les soins que lui, ministre de la justice, devait prendre pour eux. Danton, importuné de la représentation

honnête homme que de les dénoncer avec le plus grand éclat, d'intéresser l'Assemblée à les arrêter, de soulever contre eux l'indignation des hommes honnêtes, de se laver ainsi du déshonneur d'y participer par le silence, et de s'exposer s'il le fallait aux poignards des assassins, pour éviter le crime et la honte d'être en aucune façon leur complice. « Il n'est pas moins vrai, dis-je à mon mari, que les résolutions du courage sont aussi convenables à la sûreté qu'à la justice; on ne réprime l'audace qu'avec la fermeté; si la dénonciation de ces excès n'était pas un devoir, elle serait un acte de prudence : les gens qui les commettent doivent vous haïr, car vous avez fait vos efforts pour les entraver; il ne vous reste qu'à vous faire craindre et à leur en imposer. » Roland écrivit à l'Assemblée cette lettre du 3 septembre, qui devint aussi fameuse que celle qu'il avait adressée au

malencontreuse, s'écrie avec sa voix beuglante et un geste approprié à l'expression : « Je me f... bien des prisonniers! qu'ils deviennent ce qu'ils pourront! » Et il passe son chemin avec humeur. C'était dans le second antichambre, en présence de vingt personnes, qui frémirent d'entendre un si rude ministre de la justice.

Danton jouit de ses crimes. Après avoir successivement atteint les divers degrés d'influence, et persécuté, fait proscrire la probité qui lui déclarait la guerre, le mérite dont il redoutait l'ascendant, il règne. Sa voix donne à l'assemblée l'impulsion ; son intrigue entretient le peuple en mouvement, et son génie gouverne le comité dit de salut public, dans lequel réside toute la puissance du gouvernement. Aussi la désorganisation est partout ; les hommes sanguinaires dominent, la plus cruelle tyrannie accable les parisiens, et la France déchirée, avilie sous un tel maître, ne peut plus changer que d'oppresseurs. *Voilà Danton.*

Je sens sa main river les fers qui m'enchaînent, comme j'ai reconnu son inspiration dans la première sortie de *Marat* contre moi. Il a besoin de perdre ceux qui le connaissent et ne lui ressemblent pas.

(Le manuscrit des mémoires ne contient qu'une copie de ce passage, faite de la main de Bosc avec quelques inexactitudes. Je le rétablis d'après le texte autographe de Mme Roland que Bosc avait conservé.) F.

roi[1]. L'Assemblée l'accueillit avec transport; elle en ordonna l'impression, l'envoi, l'affiche ; elle y applaudit comme louent et applaudissent les gens faibles aux signes d'un courage qu'ils ne sauraient imiter, mais qui les touche et réveille en eux quelque espoir.

Je me souviens d'avoir lu un petit ouvrage fort aristocratique, fait à Londres depuis cette époque par *Pelletier*, je crois : l'auteur s'étonnait beaucoup de ce que le même homme qui avait *manqué* si audacieusement à *son roi*, eût montré par la suite tant de justice et d'humanité. Il faut que l'esprit de parti rende bien inconséquent, ou que la vertu soit si rare que l'on ne veuille plus y croire. L'ami de ses semblables et de la liberté hait aussi puissamment, et dénonce avec une égale vigueur la tyrannie royale ou populaire, le despotisme du trône et l'astuce des cours, les désordres de l'anarchie et la férocité des brigands.

Ce même jour, le 3 septembre, un homme, autrefois confrère de Roland et auquel j'avais cru devoir l'honnêteté de l'inviter à dîner, s'avisa de m'amener *l'orateur du genre humain*, sans m'avoir prévenue, ni demandé si je le trouverais bon : je vis dans son procédé le manque d'usage d'un bonhomme que le *bruit* de l'orateur avait séduit. Je fis honnêteté à *Clootz*, dont je ne connaissais que les déclamations ampoulées, et sur lequel je n'avais d'ailleurs aucune note défavorable ; mais un de mes amis le voyant, me dit à l'oreille : « On introduit chez vous un insupportable parasite que je suis fâché d'y voir. » Les événements du jour faisaient le sujet de la conversation ; Clootz prétendit prouver que c'était une mesure

1. *Appendice* n° IX. Il est aisé de reconnaître la part qu'a eue Mme Roland à la rédaction de cette lettre. F.

indispensable et salutaire; il débita beaucoup de lieux communs sur les droits des peuples, la justice de leur vengeance et l'utilité dont elle était pour le bonheur de l'espèce; il parla longtemps et très-haut, mangea davantage et ennuya plus d'un auditeur. Bientôt nommé député, il revint quelquefois de lui-même, cherchant sans gêne la première place et le meilleur morceau; une politesse extrême et froide que j'accompagnai du soin de servir toujours plusieurs personnes avant lui, dut promptement lui apprendre qu'il était jugé; il le sentit, ne revint plus, et se vengea par des calomnies. Je n'aurais pas parlé de ce vil personnage sans le rôle distingué qu'il a joué parmi les détracteurs des gens de bien, et l'art avec lequel il a concouru à faire du *fédéralisme* un épouvantail pour les sots, ou un titre de proscription contre les bons esprits qui n'adoptaient pas sa chimère de république universelle.

La dernière fois qu'il vint chez moi, il mit en jeu sa marotte, rebattit toutes ses extravagances sur la possibilité d'une convention formée des députés de tous les coins du monde : les uns répliquèrent par des plaisanteries; Roland, ennuyé du pédantisme et du bruit avec lequel Clootz soutenait son opinion et prétendait la faire adopter, eut la bonté de lui pousser trois ou quatre syllogismes, après lesquels il lui tourna le dos : la conversation se tempérait et se divisa; Buzot, dont l'esprit judicieux ne s'amuse pas longtemps à combattre des moulins à vent, s'étonnait de ce qu'on traitait le fédéralisme comme une hérésie politique; il observait que la Grèce, si célèbre, si féconde en grands hommes et en hauts faits, était composée de petites républiques fédérées; que les États-Unis qui de nos jours offraient le

tableau le plus intéressant d'une bonne organisation sociale, formaient un composé du même genre, et qu'il en était ainsi de la Suisse. Qu'à là vérité, dans le moment actuel et la situation de la France, l'unité était importante à conserver pour elle, parce qu'elle offrait ainsi une masse plus imposante aux ennemis du dehors, et un ensemble d'action précieux à conserver pour la confection des lois qui devaient lui assurer une constitution; mais qu'on ne pouvait se dissimuler qu'il y aurait toujours du relâchement dans les liens politiques qui uniraient un Provençal avec un Flamand; qu'il était difficile de faire régner sur une si grande surface cet attachement qui fait la force des républiques, parce qu'enfin l'amour de la patrie n'est pas précisément celui de la terre qu'on habite, mais des citoyens avec lesquels on vit et des lois qui les régissent, sans quoi les Athéniens n'eussent pas transporté leur existence sur des vaisseaux en abandonnant leur ville; qu'on ne peut bien aimer que ce qu'on connaît, et que jamais l'enthousiasme d'hommes séparés par deux cents lieues ne peut être commun, uniforme et vif, comme celui des habitants d'un petit territoire.

Ce sont ces réflexions sages, trouvées telles par la plupart de ceux qui les écoutaient, qui furent traduites et dénoncées par Clootz, comme une conjuration de fédérer la France et de détacher les départements de Paris; il présenta Buzot comme le plus dangereux des conspirateurs, Roland comme leur chef, et les députés qui venaient le plus souvent chez moi comme les fauteurs de ce *projet liberticide*. Je ne sais si un fol tel que Clootz peut avoir été de bonne foi dans ses craintes; je ne saurais me le persuader, et je crois seulement qu'il a trouvé dans la fabrication de son mensonge une occasion de

venger son amour-propre irrité de n'avoir pas été admiré; un sujet de déclamations dans son genre, très-convenable à la bouffissure de son style et au désordre de son imagination; un moyen de nuire à des hommes dont la raison doit lui déplaire, et de faire cause commune avec ceux dont les vices lui sont agréables; en supposant même qu'il n'ait pas la mission secrète de brouiller la France à l'aide des enragés, pour faire plus beau jeu aux Prussiens ses compatriotes.

Cependant les massacres continuèrent; à l'*Abbaye*, du dimanche au soir au mardi matin; à la *Force*, davantage; à *Bicêtre*, quatre jours, etc. Je dois à mon séjour actuel dans la première de ces prisons, d'avoir appris des détails qui font frémir, et que je n'ai pas le courage de tracer. Mais une anecdote que je ne passerai point sous silence, parce qu'elle concourt à démontrer que c'était un projet bien lié, c'est qu'y ayant dans le faubourg St-Germain une maison de dépôt où l'on met les détenus que l'Abbaye ne peut recevoir quand elle renferme trop de monde, la police choisit pour les transférer le dimanche au soir, l'instant d'avant le massacre général: les assassins étaient prêts; ils se jetèrent sur les voitures; il y avait cinq ou six fiacres, et à coups de sabres et de piques ils percèrent, ils tuèrent ceux qui les remplissaient, au milieu de la rue, au bruit terrible de leurs cris douloureux. Tout Paris fut témoin de ces horribles scènes, exécutées par un petit nombre de bourreaux (ils n'étaient pas quinze à l'Abbaye, à la porte de laquelle étaient pour toute défense, malgré les réquisitions faites à la commune et au commandant, deux gardes nationaux). Tout Paris laissa faire..... tout Paris fut maudit à mes yeux, et je n'espérai plus que la liberté s'établît parmi des lâches,

insensibles aux derniers outrages qu'on puisse faire à la nature, à l'humanité; froids spectateurs d'attentats que le courage de cinquante hommes armés aurait facilement empêchés.

La force publique était mal organisée, comme elle l'est encore; car les brigands ont bien soin quand ils veulent régner, de s'opposer à tout ordre qui pût les entraver: mais faut-il connaître son capitaine et marcher en compagnie réglée, quand il s'agit de voler au secours de victimes qu'on égorge? Le fait est que le bruit d'une prétendue conspiration dans les prisons, toute invraisemblable qu'il fût, l'annonce affectée de l'inquiétude et de la colère du peuple, retenait chacun dans la stupeur et lui persuadait au fond de sa maison que c'était le peuple qui agissait, lorsque, de compte fait, il n'y avait pas deux cents brigands pour la totalité de cette infâme expédition. Aussi ce n'est pas la première nuit qui m'étonne; mais quatre jours! — et des curieux allaient voir ce spectacle! — Non, je ne connais rien, dans les annales des peuples les plus barbares, de comparable à ces atrocités. La santé de Roland en fut altérée; la contention du genre nerveux était telle que son estomac ne pouvait rien recevoir, et la bile arrêtée se répandit à la surface de la peau; il était jaune et faible avec une égale activité, ne pouvant dormir ni manger, et ne cessant de travailler. Je me souviens d'avoir vu le sensible Gorsas[1] touché de son état, ne pouvoir retenir quelques pleurs en l'invitant à modérer l'indignation dont il était pénétré. Il ignorait encore avoir été l'objet d'un mandat d'arrêt; je l'avais appris et me serais bien gardée de le lui faire connaître;

1. Député de Seine-et-Oise et journaliste. Il fut condamné et exécuté peu de temps avant les *vingt-deux*. F.

c'eût été fournir un aliment à une affection assez profonde : je ne sais qui s'avisa de lui en parler la semaine suivante. Il faut convenir qu'il lui est arrivé par la suite de citer quelquefois ce fait particulier de manière que ses ennemis affectèrent de répandre qu'il ne s'était soulevé contre ces exécutions que par la crainte qu'il avait eue d'être compris parmi ceux qui en avaient été les victimes, tandis qu'il ne faisait que joindre à la juste horreur qu'elles lui avaient inspirée, l'indignation d'avoir été compté au nombre de ceux qui devaient les subir.

Danton fut celui qui s'efforça le plus de présenter l'opposition de Roland à ces événements comme le fruit d'une imagination ardente, et de la terreur dont il était gratuitement frappé. Ce trait m'a toujours paru fort significatif.

L'histoire conservera sans doute l'infâme circulaire du comité de surveillance de la commune, renfermant l'apologie des journées de septembre, et l'invitation d'en célébrer de semblables par toute la France ; circulaire expédiée avec profusion dans les bureaux et sous le contre-seing du ministre de la justice[1].

Les circonstances faisant juger l'inconvénient d'amener à Paris les prisonniers d'Orléans, dont la translation avait été ordonnée et qui déjà étaient en chemin, le ministre de l'intérieur donna des ordres d'après l'avis du conseil, pour les conduire à Versailles ; on envoya une nombreuse escorte ; des hommes qui jouaient l'horreur pour les assassinats de Paris, obtinrent sous ce

1. Voir cette circulaire, *Appendice*, n° X.
Dans le jardin du ministère de la justice, place Vendôme, on montrait, il y a quelques années, un banc au pied de deux grands arbres : c'est là, d'après la tradition locale, que Danton et ses complices auraient résolu les massacres de septembre. F.

manteau d'en faire partie, et dirigèrent la boucherie qui s'exécuta dans les charrettes, à l'arrivée des prisonniers de Versailles[1].

L'or, l'argent, les portefeuilles, les bijoux et autres effets précieux, en grande quantité dans les prisons à cette époque, par la condition et la richesse de ceux qui les peuplaient, furent pillés comme on peut croire.

Des dilapidations bien plus considérables avaient été faites par les membres de la commune, après le 10 août, soit au château des Tuileries, soit dans les maisons royales des environs où elle envoya des commissaires, soit chez les particuliers dits suspects, où elle avait fait apposer les scellés.

Elle avait reçu de grands dépôts[2], elle avait fait en-

1. L'idée d'amener à Paris les prisonniers d'Orléans avait été inspirée aux assommeurs des prisons par quelques scélérats, qui ne pouvaient accomplir leurs projets de rapines qu'au milieu des meurtres. L'Assemblée législative qui craignit de ne pouvoir arrêter ce nouveau mouvement, voulut le régulariser. Elle rendit un décret en conséquence. Fournier se mit à la tête des milliers d'assassins qui prirent la route d'Orléans : cet homme, à face livide et sinistre, avait réussi, avec ses moustaches et sa triple ceinture de pistolets, à inspirer l'épouvante à bien des gens. Il vint dans mon bureau m'apporter, dans cet appareil, le décret sur la translation des prisonniers; mais comme il s'y présenta en annonçant des prétentions à l'honneur et à des procédés humains et délicats, il perdit tout le prestige de ses moustaches et de ses pistolets. Je profitai de cet ascendant pour lui dire que si les prisonniers éprouvaient des violences, lui seul en serait coupable, parce qu'il avait tout empire sur sa troupe. Il promit de les amener sains et saufs à Paris. Il tint parole; mais il s'en crut dégagé à quatre lieues plus loin. Je ne pouvais me taire alors sur l'impudence et la faiblesse des autorités à qui quelques effrontés scélérats donnaient la loi. Quand ma mémoire me ramène sur ces événements, j'en frémis encore, et je déteste plus que jamais ces hommes temporiseurs et timides, qui croient apaiser les méchants en pactisant avec eux. Les plus grands maux de la révolution sont dus à cette faiblesse. (*Note de Champagneux.*)

2. Parmi les décrets rendus le 10 août, par l'Assemblée na-

lever des trésors; nul compte ne paraissait, et le ministre de l'intérieur ne pouvait obtenir les renseignements qu'il avait droit d'exiger sur ces objets. Il se plaignit à l'Assemblée; il le fit aussi de la négligence du commandant général, dont il réclamait inutilement de plus nombreux factionnaires pour le poste du *Garde-meuble :* cependant des brigands se permettaient tout; on avait en plein jour, sur les boulevards et dans les marchés, arraché des montres, des boucles de souliers, des pendants d'oreilles. L'Assemblée, comme de coutume, trouva fort bon le zèle du ministre, le chargea de lui faire un rapport sur l'état de Paris, et ne prit point de mesures.

Le vol du garde-meuble s'effectua; des millions passèrent aux mains de gens qui devaient s'en servir pour perpétuer l'anarchie, source de leur domination.

Le jour qui s'ouvrit après ce vol important, d'Églantine vint chez moi à onze heures du matin; d'Églantine, qui avait cessé d'y paraître lors des matines de septembre; d'Églantine qui la dernière fois qu'il y était venu m'avait dit, comme par un sentiment profond de l'état critique de la France : « Jamais les choses n'iront bien si l'on ne concentre les pouvoirs; il faut que le conseil exécutif ait la dictature, et que ce soit son président qui l'exerce. » D'Églantine ne me trouva pas; je venais de sortir avec Mme Pétion : il m'attend deux heures; je le trouve dans la cour à mon arrivée; il monte avec moi sans que je l'engage à le faire; il reste une heure et demie sans que je l'invite à s'asseoir; il se la-

tionale, il y en a un qui ordonne que l'argent, les meubles, effets et bijoux recueillis aux Tuileries, seront remis à la municipalité. F.

mente d'un ton bien hypocrite sur le vol de cette nuit, qui prive la nation de véritables richesses : il demande si l'on n'a point quelques renseignements sur les auteurs; il s'étonne de ce qu'on n'ait rien pressenti à cet égard; il parle ensuite de Robespierre, de Marat, qui avaient commencé de déchirer Roland et moi, comme de têtes chaudes qu'il fallait laisser aller, comme d'hommes bien intentionnés, très-zélés, qui s'effarouchaient de tout, mais desquels il ne fallait pas s'inquiéter. Je le laissai dire, parlai fort peu, et ne m'ouvris sur rien : il se retira; je ne l'ai plus jamais revu[1]. « J'ai reçu ce matin chez moi, dis-je à mon mari lorsque nous nous retrouvâmes, un des voleurs du garde-meuble qui venait voir s'il n'était pas soupçonné. — Qui donc ? — Fabre-d'Églantine. — Comment le sais-tu ? — Comment! un coup si hardi ne peut être que l'ouvrage de l'audacieux Danton; j'ignore si jamais cette vérité sera mathématiquement démontrée, mais je la sens vivement, et Fabre n'est venu faire que le rôle de son complice et de son espion. »

J'ai appris, sept mois après, que l'on retenait dans les prisons de Beauvais un grand coquin nommé *Lefort* qui avait été saisi avec des effets du garde-meuble, et qui chargeait Danton; mais on n'ose le faire paraître, parce que sa faction est trop puissante. On aime mieux le garder pour un temps où il sera possible de faire justice, si jamais ce temps arrive pour la génération présente. Certes! les gens qui ont fait une insurrection pour ren-

1. La fin de cet alinéa et l'alinéa suivant sont barrés dans le manuscrit et remplacés par les lignes suivantes écrites de la main de Bosc : « Je n'ai encore pu bien savoir quel était le but de cette singulière visite; c'est au temps à l'apprendre. » F.

verser la commission des douze de la Convention, parce qu'elle tenait les fils de l'un de leurs complots, sauraient bien étouffer le témoin ou renverser le tribunal qui s'aviserait de les inculper. Il n'y eut d'arrêtés et de punis que de petits garçons voleurs employés comme des manœuvres à l'affaire du garde-meuble, sans être initiés dans le secret de son entreprise; ils avaient été avertis qu'il y avait une grande aubaine dont ils pourraient profiter, en prêtant la main à l'enlèvement de riches effets; ils étaient grimpés par le dehors de la colonnade, avaient enlevé et remis beaucoup de choses, mettant en poche pour eux tant que faire se pouvait; cinq à six de ces gredins furent exécutés sans donner aucune lumière sur la trame dont ils n'étaient que des agents bien secondaires.

J'ai dit que *Marat* commençait à nous déchirer. Il faut savoir que du moment où l'Assemblée avait mis des fonds à la disposition du ministre de l'intérieur pour impression d'écrits utiles, *Marat*, qui, le lendemain du 10, avait fait enlever par *son* peuple quatre presses à l'imprimerie royale pour s'indemniser de celles que la justice lui avait précédemment fait retirer, *Marat* écrivit à Roland pour lui demander quinze mille livres, afin de le mettre en état de publier d'excellentes choses; Roland répondit que la somme était trop considérable pour la délivrer sans connaître l'objet auquel elle devait servir; que si *Marat* voulait lui envoyer ses manuscrits, il ne s'attribuerait pas le droit de les juger, mais les soumettrait au conseil pour savoir s'il convenait de les publier aux frais de la nation. *Marat* répliqua assez mal, comme il sait faire, et envoya un fatras de manuscrits dont la seule vue faisait peur; il y avait un traité des *chaînes de*

l'esclavage[1], je ne sais quoi encore, marqué à son coin; c'est suffisant pour l'apprécier.

J'avais quelquefois douté que *Marat* fût un être subsistant; je fus persuadée alors qu'il n'était pas imaginaire: j'en parlai à Danton, je lui témoignai l'envie de le voir, et lui dis de me l'amener (car il faut connaître les monstres, et j'étais curieuse de savoir si c'était une tête désorganisée ou un mannequin bien soufflé.) Danton s'en défendit comme d'une chose bien inutile, même désagréable, puisqu'elle ne m'offrirait qu'un original qui ne répondrait à rien; au ton de l'excuse, je jugeai qu'il n'aurait point égard à cette fantaisie, lors même que j'aurais insisté ; je n'eus pas l'air d'y avoir sérieusement songé.

Le conseil trouva que les manuscrits de *Marat* devaient être remis à Danton qui saurait bien s'arranger avec lui; c'était couper le nœud gordien au lieu de le dénouer. Le ministre de l'intérieur ne devait point employer les fonds publics à solder un extravagant ; la prudence exigeait qu'il ne s'en fît pas un ennemi; le refus pur et simple du conseil aurait tout concilié.

Commettre ce soin à Danton, c'était lui donner un nouveau moyen de s'attacher ce chien enragé, de le faire courir et mordre ceux contre lesquels il lui plairait de l'exciter. Trois semaines et plus s'étaient écoulées, les journées de septembre étaient passées ; *Marat* avait eu l'impudence d'afficher la demande des quinze mille livres à d'Orléans, en se plaignant du ministre qui avait eu l'incivisme de ne pas les lui donner, lorsqu'il fit un placard contre moi nommément. Je n'y fus pas trompée.

1. Cet ouvrage très-médiocre, d'abord composé en anglais, parut à Londres, en 1774 ; il a été pu lié à Paris en 1833. F.

« Voilà, dis-je à mon mari, du Danton tout pur ; il veut vous attaquer, il commence par rôder autour de vous ; puis avec son esprit il a la bêtise d'imaginer que je serai sensible à ces sottises, que je prendrai la plume pour y répondre ; qu'il aura le plaisir de traduire une femme sur la scène, et de jeter ainsi du ridicule sur l'homme public à qui je suis attachée. Ces gens-là peuvent avoir quelque opinion de mes facultés, mais ils ne sauraient juger mon âme ; ils n'ont qu'à me calomnier tant qu'il leur plaira, ils ne me feront pas bouger, ni me plaindre, ni m'en soucier.

Roland fit son rapport sur l'état de Paris le 22 septembre : il fut exact et vigoureux ; c'est dire qu'il peignait les désordres qui y avaient été commis et les inconvénients de laisser plus longtemps les autorités constituées dans l'insubordination la plus grande, dans l'exercice de l'arbitraire le plus dangereux.

Il rendit justice au zèle de la commune du 10, à l'utilité dont elle avait été pour la Révolution de ce jour ; mais il fit voir que l'usage prolongé des moyens révolutionnaires produisait exactement le contraire de ce qu'on espérait obtenir par eux, puisqu'on ne détruisait la tyrannie que pour faire régner la justice et l'ordre également incompatibles avec l'anarchie ; et il démontrait la justice et la difficulté d'obtenir des comptes de cette commune à laquelle il en avait inutilement demandé. L'Assemblée, saine par l'esprit mais incapable et faible par caractère, applaudit, fit imprimer, ordonna peu de choses et ne rectifia rien. Il n'est guère possible d'imaginer une situation plus pénible que celle d'un homme équitable et ferme, à la tête d'une grande administration dans laquelle il paraît avoir une puissance considé-

rable, et se charge effectivement d'une grande responsabilité; témoin journalier d'abus révoltants dont il n'a pourtant que la dénonciation, et sur lesquels l'autorité législative qu'il éclaire ne sait ou n'ose prendre un parti. Casser la commune, ordonner l'élection dans les règles d'une nouvelle municipalité, organiser la force publique et lui faire nommer un commandant par les sections, étaient véritablement les seules mesures propres à rétablir dans Paris l'ordre sans lequel on y citerait vainement les lois, et faute duquel une Convention y serait nécessairement soumise à l'autorité municipale qui ne connaissait aucun frein. Dans cet état de choses, j'aurais mieux aimé que Roland consacrât ses talents à sa patrie comme député, qu'en qualité de membre d'un conseil sans énergie et de ministre d'un gouvernement sans action. Je ne dissimulai pas cette façon de penser à quelques personnes faites pour l'apprécier; car le vulgaire n'aurait rien compris à la préférence d'une existence modeste sur le traitement et l'entourage d'une place ministérielle; et faute d'y voir clair, il aurait fait de sottes suppositions.

Le département de la Somme, que Roland avait longtemps habité, le nomma son représentant : cette nomination excita des regrets presque universels; on trouvait absurde et fâcheux de voir ôter du gouvernail un homme intègre, éclairé, courageux, difficile à remplacer, pour le faire passer dans une assemblée où tant d'autres pouvaient voter utilement sans une égale capacité. Roland n'avait point à hésiter; il écrivit à l'Assemblée en conséquence, en la priant de nommer à sa place, et lui indiquant la personne[1] qu'il croyait pouvoir lui succéder :

1. C'était Pache. F.

l'agitation fut extrême à cette nouvelle; on se récria de toutes parts et l'on opina pour qu'il fût invité à rester au ministère. La Convention s'était déjà formée du grand nombre de députés à l'Assemblée législative qui s'y trouvaient nommés, et de ceux des députés les premiers arrivés, ou ceux-ci prenaient place dans l'Assemblée législative; c'est ce que je ne me rappelle pas parfaitement à ce moment où je n'ai près de moi aucune espèce de renseignements. Mais Danton était présent; je me souviens que pendant plus d'un mois il continuait d'agir au Conseil, en allant voter à l'Assemblée; cette cumulation de pouvoirs paraissait très-condamnable à Roland qui, durant la dernière quinzaine de cette allure de Danton, s'abstint d'aller au Conseil, disant bientôt qu'il ne se rendrait plus à ses séances influencées par un homme qui ne devait plus s'y trouver. Il s'éleva avec beaucoup de chaleur contre cette invitation; son impétuosité trahit sa haine, lui fit dire beaucoup de choses ridicules, et entre autres, qu'il faudrait donc aussi m'adresser l'invitation, parce que je n'étais pas inutile au ministère de Roland[1]. Les murmures de la désapprobation repoussèrent ses propos envieux; mais le décret ne fut pas rendu, quoique le désir général fût bien marqué; la dé-

1. Voici, d'après le *Moniteur*, quelques-unes des paroles prononcées par Danton dans la séance du 29 septembre 1792 :

« Personne ne rend plus de justice que moi à Roland; mais je dirai : Si vous lui faites une invitation, faites-là donc aussi à madame Roland; car tout le monde sait que Roland n'était pas seul dans son département. Moi, j'étais seul dans le mien. » (*On murmure.*)

Cette observation fut relevée par le député *la Source :* « Il importe peu à la patrie que le ministre Roland ait une femme intelligente qui lui donne des conseils, ou qu'il les tire de lui-même (*on applaudit*); ce petit moyen n'était pas digne de Danton. » (*Les applaudissements recommencent.*) F.

mission ne fut pas non plus acceptée, et le ministre demeura dans la possibilité de choisir encore. La foule des députés se porta chez lui pour l'engager à ne pas quitter le ministère; on le pressa vivement comme pour un sacrifice qu'il devait à son pays; on lui représenta que la Convention une fois complète ferait prendre aux affaires une marche grande et décisive, dans laquelle son caractère et son activité seraient nécessaires, et par laquelle il serait soutenu : deux jours s'étaient passés dans ces sollicitations, lorsqu'on vint lui apprendre que sa nomination était mauvaise, parce qu'elle avait été faite en remplacement d'une autre que l'on croyait nulle et qui ne l'était point; qu'ainsi il n'avait point de raison de quitter le ministère.

Il se détermina donc à rester; il l'écrivit à l'Assemblée avec l'accent d'un courage et d'une fierté qui fut couvert des applaudissements de la majorité, et fit pâlir ses ennemis[1]. Son élection se trouva nulle en effet; mais le parti Danton s'efforçait de le cacher jusqu'à ce qu'il eût quitté le ministère, afin qu'il ne se trouvât nulle part. Il n'y eut plus de relâche dans ce parti contre lui, chaque jour c'étaient de nouvelles attaques; le journal

1. Lettre du 30 septembre, qui fut imprimée et envoyée à tous les départements par ordre de la Convention. « Je reste au Ministère, écrivait Roland, parce qu'il y a des dangers ; je les brave, parce que je n'en crains aucun, dès qu'il s'agit de servir ma patrie.... Je renonce au repos que j'ai pu mériter et qui serait doux à ma vieillesse; j'achève le sacrifice, je me consacre tout entier et je me dévoue jusqu'à la mort. Des hommes ardents, peut-être égarés..., se font un droit de leur audace...; ils traîneraient à l'anarchie, à la dissolution, l'Empire assez malheureux pour n'avoir pas de citoyens capables de les reconnaître et de les arrêter. »

Toute la lettre est sur ce ton; c'est la lutte hautement acceptée contre la terreur et l'anarchie, et surtout contre le despotisme de Paris représenté par la commune. F.

de *Marat*, des pamphlets *ad hoc*, des dénonciations aux jacobins, répétèrent sans cesse des accusations, des calomnies plus bêtes ou plus atroces les unes que les autres. Mais la persévérance et l'effronterie dans ce genre ont toujours des succès auprès du peuple naturellement défiant et léger. On alla même jusqu'à lui faire un crime de ce qui aurait dû lui mériter des éloges, et l'on eut l'art d'inspirer ces craintes à d'honnêtes gens timides par celle de ses sollicitudes qui concourait davantage au salut de la république : je veux parler du soin d'éclairer l'opinion. Il ne faut pas être profond politique pour savoir que l'opinion fait la force des gouvernements; aussi toute la différence qui existe à cet égard entre une administration tyrannique et celle qui prend la justice pour base, c'est que la première n'est occupée que de resserrer les lumières, de contraindre la vérité, tandis que l'autre s'impose pour loi de les répandre.

L'Assemblée avait bien jugé que les événements du 10 août produiraient des impressions diverses, suivant les préjugés ou les intérêts des individus et la manière dont ils seraient présentés; elle fit dresser un récit des faits, décréta son impression, l'appuya par la publication de toutes les pièces qui justifiaient de leur exactitude, chargea le ministre de l'intérieur de les expédier par toute la France, et lui enjoignit en outre de faire publier des écrits propres à remplir le même but. Roland sentit que dans cette circonstance l'art de répandre avait besoin d'être perfectionné, et qu'il s'agissait de former un courant de lumières qui suppléât en quelque sorte à l'instruction publique toujours négligée. Il s'assura dans les départements, par les informations et les recherches, d'un petit nombre d'hommes sages et zélés

qu'on pût regarder comme les fidèles distributeurs des écrits qui leur seraient envoyés; il se fit une règle de répondre à tout, d'entretenir correspondance soit avec les sociétés populaires, les curés, ou les particuliers qui s'adresseraient à lui; il envoya aux sociétés une circulaire, où il les rappelait à l'esprit de leur institution, au soin fraternel d'instruire et de s'éclairer, dont elles tendaient trop à s'écarter pour délibérer et gouverner; il choisit dans ses bureaux trois ou quatre personnes d'un bon esprit, qu'il fit diriger par celle d'entre elles qui avait le plus de sensibilité dans l'âme, d'austérité dans les principes, de douceur dans le style, pour suivre cette *correspondance patriotique*, et faire l'envoi des imprimés; il nourrit souvent cette correspondance de ses propres circulaires dictées par les circonstances, et respirant toujours cette moralité, ce charme d'affection qui gagne les cœurs. On ne peut se figurer l'excellent effet qui en est résulté; aussi les troubles de toute espèce s'apaisèrent; les corps administratifs opérèrent avec régularité; cinq à six cents sociétés, des curés en assez grand nombre[1], se vouèrent avec un zèle touchant à répandre l'instruction, à intéresser et lier à la chose publique des hommes jusque-là livrés à leurs travaux, mais abandonnés à leur ignorance et prêts à recevoir des fers plus qu'à maintenir une liberté dont ils ne connaissaient ni l'étendue, ni les limites, ni les droits, ni les devoirs.

Cette *correspondance patriotique* est un monument précieux qui atteste également la pureté des principes, la vigilance éclairée du ministre, la bonne volonté d'un

1. On trouvera dans l'*Appendice* n° XI une lettre écrite par un curé à Roland à l'occasion de sa démission; c'est un témoignage curieux de l'esprit du temps et de l'influence du ministre. F.

grand nombre de sages citoyens, et les fruits admirables de la sagesse, du civisme et de la raison.

Les hommes soupçonneux et jaloux virent beaucoup moins, dans la chose et dans ses effets, le triomphe de la liberté, le maintien de la paix, l'affermissement de la République, que la gloire et le crédit qui pouvaient en résulter pour le premier coopérateur. Dès lors Roland fut représenté comme un homme dangereux, qui avait des bureaux d'esprit public; bientôt comme un corrupteur de l'opinion, un ambitieux de la suprême puissance; enfin comme un conspirateur.

Il ne fallait que lire ses écrits, visiter sa correspondance : les départements qui les recevaient lui répondaient par des actions de grâces; mais les brigands de Paris calomniant toujours et ne prouvant jamais, élevèrent à l'aide de mille mouvements une sorte de défiance et d'opinion populaire que les jacobins soutenaient de tout leur pouvoir; car ils n'étaient plus régis que par Danton, Robespierre et Marat....

ESPRIT PUBLIC.

Qu'est-ce donc que ce fameux *bureau d'Esprit public*, dont on fait un si grand crime à Roland? — Je suis tentée de répéter aussi cette question à ceux-là même qui la font; je ne conçois pas de chimère comparable à celle de ce nom.

Roland, redevenu ministre après le 10 août, n'imagina rien de plus pressant que de répandre un même esprit dans les administrations, afin de leur faire

prendre une marche uniforme et d'assurer les succès de la Révolution; il adressa aux corps administratifs une circulaire tendante à ce but, et qui produisit un bon effet. L'Assemblée législative sentit le besoin de l'étendre; et, à défaut de l'instruction publique, non encore organisée, elle voulut que cent mille livres fussent mises à la disposition du ministre de l'intérieur, pour répandre des écrits utiles dont elle lui abandonna le choix.

Roland, économe et sévère, s'occupa d'un emploi bien entendu de ces fonds; il profita des papiers publics alors en crédit, et les fit expédier gratis aux sociétés populaires, aux curés et aux particuliers zélés qui s'annonçaient pour désirer de concourir au bien de l'État. Quelques-unes de ces sociétés, plusieurs de ces particuliers, voyant le gouvernement s'intéresser à leur instruction, prirent confiance et s'adressèrent quelquefois au ministre pour lui faire des demandes de tels écrits ou pièces dont l'impression avait été ordonnée par la Convention, et qui ne leur étaient pas parvenues. Le ministre empressé de les satisfaire affecta à l'un de ses bureaux le soin de répondre à ces sortes de lettres, et de faire les expéditions en conséquence. Voilà à quoi se réduit tout ce terrible échafaudage dont on a fait tant de bruit, et qui n'est que la simple exécution des devoirs imposés par un décret. Roland a été si réservé, qu'au bout de six mois il n'avait dépensé, sur les cent mille francs mis à sa disposition, qu'environ trente-quatre mille livres; et il en a donné le compte rigoureux avec l'énoncé des ouvrages répandus ou acquis. Mais comme Roland, par sa place et dans les circonstances où il se trouvait, faisait quelquefois lui-même des instructions qu'il répandait par cette voie,

comme ces écrits respiraient en général une philosophie douce et une véritable philanthropie, on craignit que la considération qui en résulterait pour sa personne ne le rendît trop puissant.

Il s'ensuivait seulement qu'il inspirait une grande confiance, laquelle facilitait beaucoup les opérations administratives et produisait un grand bien; mais en supposant qu'il fallut empêcher qu'il n'acquît trop d'estime ou trop d'ascendant, il n'y avait autre chose à faire qu'à rapporter le décret et à lui interdire tout envoi qui ne tiendrait pas nécessairement à la correspondance avec les corps administratifs. C'est que ce n'était pas l'amour de la chose, mais la jalousie contre l'individu, qui faisait fermenter les esprits; aussi l'on commença de crier, de l'accuser, de le dénoncer vaguêment, et sans montrer le but, car s'il l'eût jugé, il eût été le premier à proposer le remède au mal redouté. Il ne songea qu'à se défendre d'abord en continuant de bien faire, ensuite en expliquant quelquefois sa conduite, en réfutant ses calomniateurs. Ses réponses victorieuses aigrirent encore l'envie, on ne parla plus de lui que comme d'un ennemi public; il s'établit une véritable lutte entre le fonctionnaire courageux qui restait au gouvernail malgré la tempête, et les jaloux trompeurs ou trompés qui soulevaient les flots pour l'engloutir. Il tint ferme tant qu'il espéra que ce serait utilement; mais la faiblesse et l'insuffisance du parti des sages ayant été démontrées dans une grande circonstance, il se retira.

Ses comptes firent frémir ses ennemis; ils empêchèrent, non qu'on les examinât, mais qu'on en fît le rapport à l'Assemblée; les calomniateurs en campagne ne songèrent plus qu'à justifier leurs mensonges par la perte

de celui qui en était l'objet; de là leurs efforts redoublés, la persécution ouverte, dirigée jusque sur moi; et au défaut de raisons valables, l'accusation tant répétée de la *corruption de l'esprit public*, de la formation d'un bureau à cet effet; ma prétendue complicité à cet égard, le tout sans citer un *fait*, un *écrit*, une *phrase* répréhensible. — Et la gloire de Roland, dans la postérité, sera attachée en partie aux sages écrits sortis de sa plume!

INTERROGATOIRE DE MADAME ROLAND

ÉCRIT PAR ELLE-MÊME[1].

Le 12 juin, *Louvet*, administrateur de la police, s'est présenté à l'Abbaye pour interroger la citoyenne Roland.

Demande. N'avez-vous pas connaissance des troubles qui ont agité la république durant et après le ministère du citoyen votre époux?

Réponse. J'ai connu ces choses-là, comme on peut les connaître par les papiers publics et les conversations.

Observé. Que cette manière négative de répondre ne satisfaisait point à la question; les papiers publics ne donnant pas les connaissances précises que je devais avoir eues des affaires.

R. Que je n'étais pas tenue de les prendre, puisque n'étant qu'une femme je n'avais point à me mêler d'elles.

D. Si je n'avais pas connaissance d'un projet de ré-

1. Cette pièce, dit Bosc, trouvait probablement sa place dans la partie des notices historiques qui ont été brûlées.

Elle fut publiée dans le *Thermomètre du jour*, des 21 et 22 juin 1793, avec la note suivante :

« Je me fais un devoir religieux, quelles que soient les préventions publiques, d'offrir aux personnes accusées un moyen de répandre leur justification. C'est ce qui me détermine à publier ici l'interrogatoire de la citoyenne *Roland*. Il n'y a que des lâches ou des hommes sans équité qui puissent blâmer cette conduite. »

DULAURE. F.

publique fédérative, et de détacher les départements de Paris?

R. Que je n'avais jamais entendu parler de rien de semblable; que je devais dire au contraire que Roland et toutes les personnes que j'avais été dans le cas de voir, s'étaient constamment entretenues en ma présence de l'utilité de maintenir l'unité de la république, comme propre à lui donner plus de force; de la nécessité pour cela de conserver la balance égale entre tous les départements; du désir que Paris ne fît rien qui pût exciter leur jalousie; de celui de voir régner dans toute l'étendue de la France, la *justice* et la *liberté*, et de concourir à leur maintien.

Obs. Que si ces personnes ne parlaient que de *justice* et de *liberté*, sans l'*égalité*, elles n'étaient point dans les principes.

R. Que, dans mon opinion comme dans celle des personnes que j'avais entendues, l'*égalité* est le résultat nécessaire de la *justice* et de la *liberté*.

D. Quelles étaient les personnes qui composaient la société de Roland et la mienne?

R. Celles avec lesquelles Roland avait des affaires à traiter, ou d'anciennes relations d'amitié.

Obs. Qu'on aurait désiré savoir les noms des citoyens ou citoyennes que je voyais le plus habituellement.

R. Que celles que je voyais ainsi étaient assez généralement connues, et que certes aucun ne venait chez moi en secret.

Obs. Que je pouvais dire celles qui venaient le plus fréquemment chez le ministre, et formaient une société particulière.

R. Que, comme homme public, Roland recevait quel-

quefois dans un jour cent personnes dont je ne voyais pas une seule; que pour moi je n'avais jamais tenu cercle; mais que je recevais quelquefois à table les collègues de mon mari et les personnes qui se trouvaient avoir quelques relations avec eux.

D. Si je n'avais pas connaissance d'écrits envoyés dans les départements pour les soulever contre Paris?

R. Que je n'avais jamais rien connu de pareil.

Obs. Que cependant le ministre Roland avait établi dans les départements des bureaux d'opinion publique, et qu'il paraissait qu'il y avait eu des fonds affectés pour cet effet.

R. Que la première partie de la question me paraissait absolument dénuée de fondement; quant à la seconde, que tout le monde connaissait le décret qui mettait des fonds à la disposition du ministre de l'intérieur pour répandre des écrits utiles, et que Roland ayant rendu ses comptes, on pouvait voir les écrits qui avaient été envoyés.

D. Si je nommerais bien ces écrits; que je devais pouvoir dire ce qu'ils étaient?

R. Que les comptes étant publics et ayant été affichés, chacun y trouverait la liste de ces écrits plus exactement que je ne saurais la donner; et que par rapport à leur contenu c'était au public et non à moi de les juger.

Obs. Que Roland n'avait pas rendu ses comptes, puisqu'il sollicitait si vivement de les rendre, pour quitter Paris.

R. Que ne voulant pas certainement supposer de mauvaises intentions dans celui qui m'interrogeait, je ne voyais dans la présente question qu'une grande igno-

rance des faits. Que non-seulement Roland rendait ses comptes chaque mois à la Convention, mais qu'à sa sortie du ministère il avait fourni un compte général le plus étendu, le plus détaillé. Que ce qu'il sollicitait, c'était l'apurement de ces comptes, c'est-à-dire leur examen par des commissaires de la Convention, et leur rapport à l'assemblée de ce qu'ils les auraient trouvés être. Qu'en conséquence le comité de l'examen des comptes avait chargé de ce soin plusieurs de ses membres; que je savais qu'ils s'étaient transportés plusieurs fois à l'hôtel de l'intérieur; qu'ils s'y étaient fait représenter les minutes et pièces justificatives; qu'ils avaient été édifiés, comme ils devaient l'être, de l'administration d'un homme que l'on citera longtemps pour son intégrité comme pour son courage; que le plus vif désir de Roland, comme le mien, était que ces commissaires fissent leur rapport, et que j'invitais tous les bons citoyens à se joindre à moi pour l'obtenir.

[Je fus interrompue dans cette réponse; on la trouvait trop longue; on m'accusait d'aigreur. J'observai que j'usais de mon droit, et qu'il n'y avait point d'aigreur à informer ceux qui ignoraient encore que Roland eût rendu ses comptes, qu'il l'avait fait depuis longtemps.]

D. Si je n'avais vu personne dans mes liaisons qui fût ami de Dumouriez?

R. Que personne, à ma connaissance, n'avait d'intimité avec lui parmi celles que je voyais.

D. Si je n'avais pas eu des liaisons avec des traîtres?

R. Que toutes les personnes que j'avais été dans le cas de voir étaient tellement connues par leur patriotisme, qu'on ne pouvait même les soupçonner de relations avec des traîtres.

D. Si je savais où était mon mari?

R. Que je l'ignorais.

D. Si je ne connaissais pas un projet de dissoudre les sociétés populaires?

R. Que personne en ma présence n'avait énoncé ni de projet, ni d'opinion de ce genre.

Là s'est terminé un interrogatoire fait après douze jours d'une arrestation non motivée, sans dire à l'interrogée de quoi elle est prévenue ou soupçonnée, sur quels faits par conséquent on devait la questionner.

Sûre de moi, parce que je ne puis que gagner à dire la vérité sur mes sentiments et sur toutes les personnes que j'ai fréquentées, j'ai négligé l'exercice de mes droits, j'ai répondu à tout avec simplicité.

L'interrogatoire était sur deux feuilles; on a demandé ma signature à la fin seulement. J'en ai réclamé copie; on me l'a promise pour le lendemain : je ne l'ai pas reçue : il y a neuf jours d'écoulés; je l'ai fait demander quatre fois inutilement. Mais en quittant l'administrateur, j'ai couché par écrit tout ce qui venait de se passer: je suis certaine d'avoir rapporté exactement ce qui s'est dit[1], et je signe, *Roland*, née *Phlipon*.

Après avoir envoyé son interrogatoire à Dulaure, Mme Roland l'adressa également à Duperret, député

1. On peut s'en convaincre, en effet, en rapprochant l'interrogatoire reproduit de mémoire par Mme Roland de celui qui a été rédigé et signé par les administrateurs de la police (*Appendice*, nº XII). F.

des Bouches-du-Rhône, en lui écrivant la lettre suivante :

« Brave citoyen, je vous fais passer mon véritable interrogatoire, dont la publicité est la seule réponse qu'il me convienne de faire aux mensonges de Duchesne et de ses pareils.

« Si toute communication n'est point encore interdite avec nos amis détenus, dites-leur que l'injustice qu'ils éprouvent est la seule qui m'occupe. Quoi ! ce peuple aveuglé laissera donc périr ses meilleurs défenseurs ! Ce pauvre Brissot, décrété d'accusation, est-il vrai qu'il soit arrêté? Mais que me sert de faire des questions? Vous ne pouvez me répondre, et vous ferez bien de brûler ce billet d'une main prétendue suspecte. Je vous honore et vous salue[1].

Roland, née Phlipon, à l'Abbaye, 24 juin.

1. Mme Roland parle de cette lettre et de la correspondance qu'elle eut avec Duperret pendant sa détention, dans les *Notes sur mon procès et l'interrogatoire qui l'a commencé.* — Voir plus loin dans ce volume. F.

PORTRAITS ET ANECDOTES[1].

A Sainte-Pélagie, le 8 août 1793.

Il y a plus de deux mois que je suis incarcérée, parce que j'appartiens à un homme de bien qui s'est avisé d'être vertueux dans une révolution, et de rendre des comptes rigoureux étant ministre. Il a vainement sollicité durant cinq mois qu'on apurât ses comptes et jugeât son administration : l'examen en a été fait; mais comme il n'y avait pas de quoi médire, on n'a point voulu faire de rapport, et l'on a calomnié. L'activité de Roland, ses travaux multipliés, ses écrits sages lui avaient acquis une considération qu'on a crue redoutable; ou du moins les envieux l'ont fait croire telle, pour renverser un

1. Sur l'enveloppe qui renfermait le manuscrit de cette partie des mémoires, se trouvait la note suivante de la main de madame Roland :

« Le 31 août, je ferme ce travail fait à la hâte, comme matériaux, sous le titre de *Portraits et anecdotes*, commencé le 8 de ce mois, pour réparer ce qui fut perdu. Je ferme également les trois premiers cahiers de mes mémoires commencés le 9, et je suis fort étonnée d'avoir écrit environ trois cents pages en vingt-deux jours, dans mes instants de liberté d'esprit, lorsque je consacrais encore tant de moments au repos, à la rêverie, au clavecin et à la société, à cause du séjour de Mme Pétion, arrivée ici la nuit du 9 au 10; que ne fait-on point en allant toujours! » (*Note de M. Barrière.*)

homme dont ils haïssaient l'intégrité. On voulait le perdre; on a tenté de l'arrêter lors de cette insurrection du 31 mai; époque de l'avilissement complet de la représentation nationale, de sa violation et des succès du décemvirat : il s'est échappé; on m'a saisie de rage; mais l'on m'aurait toujours arrêtée, car ceux qui nous persécutent, s'ils savent que mon nom n'a pas l'influence du sien, sont persuadés que mon caractère n'a pas moins de force, et ils ont presque autant d'envie de me perdre.

J'ai employé les premiers temps de ma captivité à écrire; je l'ai fait avec tant de rapidité, et dans une disposition si heureuse, qu'avant un mois j'avais des manuscrits de quoi faire un volume in-12; c'était, sous le titre de *Notices Historiques*, des détails sur tous les faits et sur toutes les personnes tenant à la chose publique, que ma position m'avait mise dans le cas de connaître; je les donnais avec la liberté, l'énergie de mon caractère, avec l'abandon de la franchise, l'aisance d'un esprit au-dessus de toutes les considérations particulières, avec le plaisir de peindre ce que j'avais senti, ou ce que j'éprouvais; enfin avec la confiance que, dans tous les cas, ce recueil serait mon testament moral et politique. Il avait le caractère d'originalité que lui prêtaient les circonstances, ce mérite des réflexions qui naissent des événements, à mesure que ceux-ci surviennent, et la fraîcheur qui appartient à une telle origine.... Je venais de compléter le tout, en conduisant les choses jusqu'à ces derniers moments, et je l'avais confié à un ami qui y mettait le plus grand prix; l'orage est venu fondre sur lui tout à coup; à l'instant de se voir en arrestation, il n'a songé qu'aux dangers; il n'a senti que le besoin de les conjurer, et, sans rêver aux expédients, il a jeté au feu mes manuscrits.

J'avoue que j'aurais préféré qu'il m'y jetât moi-même [1]. Cette perte m'a plus agitée que n'ont jamais fait les plus rudes épreuves que je subis encore; cela peut se concevoir, si l'on se représente que la crise approche, que je puis être massacrée au premier jour, ou traînée je ne sais comment au tribunal que les dominateurs emploient pour se débarrasser des importuns; que ces écrits étaient un oreiller sur lequel je me reposais de la justification de ma mémoire et de celle de beaucoup de personnages intéressants.

Certes! la mort de l'araignée de Lauzun ne fut pas plus cruelle; et elle n'était une perte que pour lui. Cependant, comme il ne faut succomber à rien, je vais employer mes loisirs à jeter çà et là, négligemment, ce qui se présentera à mon esprit. Cela ne saurait remplacer ce que j'ai perdu; mais ce sera des lambeaux qui serviront à me le rappeler, et à m'aider un jour à y suppléer, si la faculté m'en est laissée [2].

Buzot, d'un caractère élevé, d'un esprit fier et d'un bouillant courage, sensible, ardent, mélancolique et paresseux, doit quelquefois se porter aux extrêmes. Passionné contemplateur de la nature, nourrissant son imagination de tous les charmes qu'elle peut offrir, son âme des principes de la plus touchante philosophie, il paraît

1. Mme Roland dit ailleurs que cet ami était M. Champagneux. Il résulte des détails donnés par Champagneux que ce n'est pas lui, mais la personne à qui il avait confié le précieux manuscrit, au moment de son arrestation, qui en opéra la destruction. Du reste, les *Notices* ne furent pas entièrement détruites et la partie qui est en tête de ce volume échappa à ce désastre. F.

2. Tout ce préambule, publié dans l'édition de Bosc, a été omis dans celle de Champagneux et celles qui l'ont suivie. F.

fait pour goûter et procurer le bonheur domestique; il oublierait l'univers dans la douceur des vertus privées avec un cœur digne du sien. Mais jeté dans la vie publique, il ne connaît que les règles de l'austère équité; il les défend à tout prix. Facile à s'indigner contre l'injustice, il la poursuit avec chaleur et ne sait jamais composer avec le crime. Ami de l'humanité, susceptible des plus tendres affections, capable d'élans sublimes et des résolutions les plus généreuses, il chérit son espèce, et sait se dévouer en républicain; mais juge sévère des individus, difficile dans les objets de son estime, il ne l'accorde qu'à fort peu de gens. Cette réserve, jointe à l'énergique liberté avec laquelle il s'exprime, l'a fait accuser de hauteur et lui a donné des ennemis. La médiocrité ne pardonne guère au mérite; mais le vice hait et poursuit la vertu courageuse qui lui déclare la guerre. Buzot est l'homme le plus doux de la terre pour ses amis, et le plus rude adversaire des fripons. Jeune encore, la maturité de son jugement et l'honnêteté de ses mœurs lui valurent l'estime et la confiance de ses concitoyens. Il justifia l'une et l'autre par son dévouement à la vérité, par sa fermeté, sa persévérance à la dire. Le commun des hommes, qui déprécie ce qu'il ne peut atteindre, traita sa pénétration de rêverie; sa chaleur, de passion; ses pensées fortes, de diatribes; son opposition à tous les les genres d'excès, de révolte contre la majorité : on l'accusa de *royalisme*, parce qu'il prétendait que les mœurs étaient nécessaires dans une république, et qu'il ne faut rien négliger pour les soutenir ou les rectifier; de *calomnier Paris*, parce qu'il abhorrait les massacres de septembre et ne les attribuait qu'à une poignée de bourreaux gagés par des brigands; d'*aristocratie*, parce

qu'il voulait appeler le peuple à l'exercice de sa souveraineté dans le jugement de Louis XVI; de *fédéralisme*, parce qu'il réclamait le maintien de l'égalité entre tous les départements et s'élevait contre la tyrannie municipale d'une Commune usurpatrice. Voilà ses crimes. Il eut aussi des travers. Avec une figure noble et une taille élégante, il faisait régner dans son costume ce soin, cette propreté, cette décence qui annoncent l'esprit d'ordre, le goût et le sentiment des convenances, le respect de l'homme honnête pour le public et pour soi-même.

Ainsi, lorsque la lie d'une nation corrompue, amenée à la surface dans le bouleversement d'une révolution, portait au timon des affaires des hommes qui faisaient consister le patriotisme à flatter le peuple pour le conduire, à tout renverser et envahir pour s'accréditer et s'enrichir, à médire des lois pour gouverner, à protéger la licence pour s'assurer l'impunité, à égorger pour affermir leur pouvoir, à jurer, boire et se vêtir en porte-faix pour fraterniser avec leurs pareils; Buzot professait la morale de Socrate et conservait la politesse de Scipion : le scélérat! Aussi l'*intègre Lacroix*, le *sage Chabot*, le *doux Lindet*, le *réservé Thuriot*, le *savant Duroi*, l'*humain Danton* et leurs fidèles imitateurs, l'ont déclaré traître à la patrie; ils ont fait raser sa maison et confisquer ses biens, comme autrefois on bannit Aristide et condamna Phocion[1]. Je m'étonne qu'ils n'aient point dé-

1. Un décret de la Convention du 17 juillet 1793 avait ordonné que la maison de Buzot à Évreux serait rasée, et qu'on élèverait sur ses ruines un poteau avec cette inscription : « *Ici demeurait le scélérat Buzot qui conspirait contre la république.* » Voir *Appendice*, n° XIII. F.

crété qu'on oublierait son nom. C'eût été plus conséquent à leurs vues que de prétendre le conserver avec des épithètes que désavoue l'évidence.

On ne peut point effacer la conduite de Buzot dans l'Assemblée constituante, ni supprimer ses sages motions, ses vigoureuses sorties dans la Convention. Quelle que soit l'altération des opinions dans des journaux peu fidèles, les principes qui les appuient se retrouvent toujours. Buzot improvisait fréquemment, travaillait peu d'ailleurs, mais ne manquait jamais de s'élever contre tout système pervers ou nuisible à la liberté. Son rapport sur la garde départementale, dont on a si fort décrié le projet, contient des raisons auxquelles on n'a pas répondu; celui sur la loi proposée contre les provocateurs au meurtre renferme la plus saine politique et cette philosophie, vraie comme la nature, forte comme la raison, sur lesquelles elle s'appuie; sa proposition du bannissement des Bourbons, développée avec précision, motivée avec justesse, est écrite avec grâce et chaleur; son opinion sur le jugement du roi, nourrie de choses et de raisons, n'a rien du pathos et des divagations auxquels ce sujet a donné lieu à tant de harangueurs; enfin ses *Lettres* à ses commettants, des 6 et 22 janvier, peignent son âme avec une vérité qui les fera rechercher. Quelques lutteurs de sa force auraient pu donner à la Convention l'impulsion qui lui était nécessaire; mais les autres hommes à talents, paraissant se ménager comme *orateurs* pour les grandes occasions, négligeaient trop le combat journalier, et ne se méfièrent point assez de la tactique de leurs médiocres adversaires.

PÉTION. — Véritable homme de bien et homme bon,

il est incapable de faire la moindre chose qui blesse la probité, comme le plus léger tort ou le plus petit chagrin à personne; il peut négliger beaucoup de choses pour lui, et ne saurait exprimer un refus d'obliger qui que ce soit au monde. La sérénité d'une bonne conscience, la douceur d'un caractère facile, la franchise et la gaîté distinguent sa physionomie. Il fut maire prudent[1], représentant fidèle; mais il est trop confiant et trop paisible pour prévoir les orages et les conjurer. Un jugement sain, des intentions pures, ce qu'on appelle la justesse de l'esprit, caractérisent ses opinions et ses écrits, marqués au coin du bon sens plus qu'à ceux du talent. Il est froid orateur, et lâche dans son style comme écrivain; administrateur équitable et bon citoyen, il était fait pour pratiquer les vertus dans une république, et non pour fonder un tel gouvernement chez un peuple corrompu qui le regarda durant quelque temps comme son idole, et se réjouit de sa proscription comme de celle d'un ennemi.

Lors de l'Assemblée constituante, au temps de la révision, j'étais un jour chez la femme de Buzot, lorsqu'il revint de l'Assemblée fort tard, amenant Pétion pour dîner. C'était l'époque où la cour les faisait traiter de factieux et peindre comme des intrigants, tous occupés de soulever et d'agiter. Après le repas, Pétion assis sur une large ottomane se mit à jouer avec un jeune chien de chasse avec l'abandon d'un enfant; ils se lassèrent tous deux et s'endormirent ensemble, couchés l'un sur l'autre : la conversation de quatre personnes n'empêcha

1. « Il était encore maire de Paris pendant les boucheries de septembre; mais les conjurés l'avaient consigné à la mairie, en sorte qu'il était pur de ces massacres, » dit Mercier dans son *Nouveau tableau de Paris*. F.

pas Pétion de ronfler. « Voyez donc ce factieux, disait Buzot en riant; nous avons été regardés de travers en quittant la salle, et ceux qui nous accusent, très-agités pour leur parti, s'imaginent que nous sommes à manœuvrer! »

Cette scène et ce discours se sont fréquemment retracés à ma mémoire depuis ces temps malheureux où l'on accuse et proscrit Pétion et Buzot comme royalistes, avec autant de raison que la cour les accusait alors d'intrigues. Toujours seuls avec leurs principes, ne communiquant avec les hommes qui en professaient de semblables que pour s'entretenir des opinions [y] relatives, ils ont cru qu'il devait suffire de réclamer opiniâtrément la justice, de dire constamment la vérité, de s'immoler ou s'exposer à tout plutôt que de les trahir; et ils sont déclarés *traîtres à la patrie!*

Je veux consigner ici un fait assez marquant. On a vu ailleurs que, durant le premier ministère patriote, il avait été arrangé que le ministre des affaires étrangères prendrait, sur les fonds attribués à son département pour dépenses secrètes, quelques sommes qu'il remettrait au maire de Paris, tant pour la police qui se réduisait à zéro faute de moyens, que pour des écrits destinés à contre-balancer ceux de la cour. Dumouriez ayant quitté ce département, il fut question du même objet avec d'Abancourt[1], c'est-à-dire des fonds nécessaires à la *police* seulement; d'Abancourt ne voulut rien faire de lui-même; mais il prétendit que c'était un objet à faire

1. Franqueville d'Abancourt, ministre de la guerre, en 1792, fut dénoncé à la séance du 10 août, arrêté et traduit à la Haute-Cour d'Orléans. Il fut massacré à Versailles, le 9 septembre, avec les autres prisonniers de la Haute-Cour. F.

goûter au roi, et dont il ne pouvait manquer de sentir la justice. Le roi ne goûta pas la proposition et répondit, en propres termes, qu'il ne donnerait pas des verges pour se fouetter; c'était de bon sens, puisqu'il n'était pas constitutionnel de bonne foi, et l'on pouvait s'attendre à cette réponse. Mais peu de jours après, Lacroix, ce collègue actuel de Danton, avec lui déprédateur de la Belgique, persécuteur des honnêtes gens et dominateur du jour; Lacroix, qui siégeait alors à l'Assemblée législative et qu'on savait aller au château, se rendit chez Pétion pour lui assurer la libre disposition de trois millions, s'il voulait en user de manière à soutenir Sa Majesté : proposition que le maire, dans son caractère, devait trouver plus offensante que le roi n'avait pu trouver l'autre déplacée; aussi fut-elle rejetée, malgré l'accueil très-particulier qu'il reçut du roi dans le même temps; car, ayant été appelé au château, au lieu d'y trouver le roi environné comme à l'ordinaire, ne l'ayant jusque-là jamais vu seul, il fut introduit dans son cabinet où personne autre ne paraissait être, et Louis XVI lui prodigua les témoignages d'affabilité, d'intérêt, même ces petites cajoleries aimables qu'il savait fort bien distribuer à volonté. Le léger bruit d'un froissement d'étoffe de soie derrière la tenture persuada à Pétion que la reine était présente sans être visible, et les caresses du roi le convainquirent de sa fausseté : il resta ferme et honnête, sans céder au prince qui tentait de le corrompre, de même que sans flatter le peuple il voulut ensuite [en] appeler à lui pour le jugement de ce même roi, tandis que Lacroix qui l'avait servi et s'en était probablement fait payer, ne trouvait pas qu'on pût l'envoyer trop tôt à la mort.

PACHE. On a dit avec raison que le talent de connaître les hommes devait être le premier chez ceux qui gouvernent; leurs erreurs dans ce genre sont toujours les plus funestes. Mais l'exercice de ce talent si difficile, le devient bien plus encore dans les temps de révolution; et enfin il est tel degré d'hypocrisie dont il n'y a plus de honte à être dupe, car il faudrait être pervers pour le soupçonner.

J'avais rencontré dans ma jeunesse, chez une de mes parentes, Gibert[1], employé dans les postes, qui avait ce degré d'aménité, compagne ordinaire du goût des beaux-arts. Gibert, homme honnête et tendre père, s'amusait à la peinture, cultivait la musique, et se faisait estimer des personnes de sa connaissance par sa probité. Il était extrêmement attaché à un homme, son ami par excellence, dont il vantait le rare mérite avec l'enthousiasme du dévouement et la modestie d'un individu qui s'estime fort inférieur. Je vis quelquefois cet ami, dans lequel on ne pouvait remarquer au premier coup d'œil qu'une simplicité extrême; mais je ne fus pas à portée de l'apprécier, car je le rencontrai peu, et je ne voyais pas souvent Gibert lui-même; j'appris seulement par lui que son ami, c'était *Pache*, amoureux de la vie champêtre, seule convenable à ses mœurs patriarchales, de la liberté dont ses connaissances lui faisaient mesurer tous les avantages, abandonnait en France une place honnête dans l'administration, pour s'établir en Suisse avec sa famille. Je sus par la suite qu'ayant perdu sa femme, voyant ses enfants soupirer pour Paris, et la révolution préparer l'affranchissement national, il prenait le parti

1. Mme Roland en parle encore, ainsi que de Pache, dans ses mémoires particuliers. F.

de revenir; enfin que satisfait de l'aisance que lui procurait l'échange de ses propriétés et l'acquisition heureuse d'un domaine national, il avait renvoyé à un ci-devant ministre les contrats d'une pension qu'il tenait de lui[1].

Il ne fallait pas se trouver fréquemment avec Gibert et connaître sa liaison avec Pache, pour être informé de tout ce qui pouvait être dit d'avantageux sur celui-ci. Dans le mois de janvier 1792, il nous l'amena et je le vis de loin en loin. Pache, ainsi que je l'ai déjà observé, porte le masque de la plus grande modestie; elle est même telle, qu'on est tenté d'adopter l'opinion qu'il paraît avoir de lui et de ne pas le prendre pour une grande valeur. Mais on lui tient compte de cette modestie, quand on découvre qu'il raisonne avec justesse et qu'il n'est pas dénué de connaissances. Comme il a infiniment de réserve et ne se découvre jamais à nu, on ne tarde pas de soupçonner qu'il en sait plus qu'il n'en dit, et l'on finit par lui croire d'autant plus de mérite qu'on avait été près de commettre l'injustice de ne point lui en accorder. Un homme qui parle peu, qui écoute avec intelligence tout ce dont on peut traiter et se permet quelques observations bien placées, passe aisément pour habile. *Pache* s'était lié avec *Meunier* et *Monge*, tous deux de l'Académie des sciences; ils avaient fondé une société populaire dans la section du Luxembourg, dont l'objet, disaient-ils, étaient l'instruction et le civisme. *Pache* était fort assidu dans cette société; il semblait consacrer à la patrie comme citoyen tout le temps qu'il ne donnait point à ses enfants, et qui séparait les leçons de cours public auxquelles il les conduisait.

1. A M. le maréchal de Castries; voir plus loin page 150. F.

J'ai dit ailleurs comment Roland fut appelé au ministère à la fin de mars de cette année-là; les bureaux étaient remplis d'agents de l'ancien régime, très-peu disposés à favoriser le nouveau; mais ils avaient la marche des affaires, et il ne fallait pas risquer de désorganiser toute une grande machine, dans ces temps de troubles, pour renouveler des agents; il fallait donc se borner à les surveiller et se préparer de loin à les remplacer. Mais dans la multiplicité des affaires dont le courant journalier entraîne l'homme en place avec une inconcevable rapidité, on ne peut se dissimuler qu'il est facile de le compromettre, s'il n'apporte à tout une attention scrupuleuse qui devient infiniment pénible quand elle est inspirée par la défiance. Dans cette situation, Roland désirait trouver un homme sûr, qu'il pût garder toujours près de lui dans son cabinet, à qui il ferait relire une lettre, un rapport sur quelque objet pressant qu'un autre plus pressant encore ne permettait pas de revoir assez vite, non pour la rédaction, mais pour s'assurer que les principes adversaires des commis n'auraient point influé sur la manière de poser les faits, ou de déduire les motifs; un homme qu'on pût charger d'aller choisir telle pièce dans tel bureau, ou porter tel ordre verbal sur quelque matière importante. L'idée de *Pache* se présenta. Pache avait été dans les bureaux de la marine : il connaissait la triture des affaires; Pache avait un sens droit, du patriotisme, ces mœurs qui font honorer le choix de l'homme public, et cette simplicité qui n'indispose jamais contre lui. L'idée parut excellente. On fait parler à Pache qui manifeste aussitôt le plus grand empressement de servir Roland, en étant utile à la chose publique, mais sous la condition qu'il conservera son

indépendance, sans prendre aucune espèce de titre ni d'appointements. C'était un noble début. On imagina que lors d'une nouvelle organisation des bureaux il serait aisé de voir ce à quoi il conviendrait plus particulièrement; et Pache se rendit chez Roland, dans le cabinet duquel il arrivait tous les matins à sept heures, avec son morceau de pain à la poche, et demeurait jusqu'à trois sans qu'il fût possible de lui faire jamais rien accepter; attentif, prudent, zélé, remplissant bien sa destination, faisant une observation, plaçant un mot qui ramenait la question à son but, adoucissant Roland quelquefois irrité des contradictions aristocratiques de ses commis.

Roland, excessivement ardent, fort sensible, mettait un prix infini à la douceur, à la complaisance de Pache, le traitait en ami précieux; et moi, touchée de l'utilité dont je le croyais être à mon mari, je lui prodiguais les témoignages d'estime et les démonstrations d'attachement. Pache n'avait point de style; il ne fallait pas lui donner une lettre à faire, c'était sec et plat; mais on n'avait pas besoin de lui sous ce rapport et il était utile sous celui pour lequel la surveillance d'un homme fidèle avait été imaginée.

Servan, notre ami, appelé à la guerre, effrayé de la complication et du bouleversement de certaines parties, nous envia *Pache*. « Laissez venir près de moi cet honnête homme, disait-il à Roland; vous n'avez plus besoin de lui; vous êtes cent fois au-dessus de votre travail, et le chaos des premiers instants une fois débrouillé, cette surveillance d'autrui ne vous est pas nécessaire, tandis que je me trouve avec une surcharge d'affaires, dans la plus grande pénurie de sujets à qui je puisse me confier. » Ces ministres-là croyaient encore

qu'il fallait de la capacité pour occuper des places, et qu'on ne pouvait en revêtir personne sans quelque motif raisonné de lui supposer des moyens de les remplir. Roland consentit; Pache consulté se prêta d'aussi bonne grâce aux mêmes conditions qu'il avait faites à Roland. Jeté de ce côté, nous ne le vîmes plus guère; mais Servan s'en louait beaucoup. Le ministère fut changé; Roland se tint dans sa retraite, et Pache retourna à sa section. Le 10 août survint, et l'Assemblée législative rappela les ministres patriotes; Roland organisa ses bureaux; Pache avait confirmé qu'il ne voulait pas s'engager, et Roland plaça Fépoul que Pache lui avait donné; homme intelligent, laborieux, exact, qui remplit fort bien la partie de la comptabilité; homme adroit, qui ne se met en opposition avec personne et trouve fort bon le parti du plus fort.

Nommé à la Convention, dégoûté par les horreurs de septembre, Roland voulut donner sa démission du ministère; et comme il savait l'extrême embarras dans lequel allaient se trouver les hommes sages pour lui donner un successeur, il crut servir la chose publique en indiquant Pache[1]; il le fit avec la franchise de son caractère et l'abandon d'une âme sensible qui s'honore de reconnaître le mérite où elle croit le voir résider. On sait quelle fut l'agitation de l'assemblée à l'annonce de cette

1. Roland, peu de temps après son entrée au second ministère, fut nommé à la Convention par le département de la Somme, et se proposait de répondre à ce choix; mais désirant voir au ministère le successeur qu'il croyait le plus digne, il jeta les yeux sur Pache: son idée est transmise à sa femme; elle se charge de la lettre qu'il fallait écrire à la Convention. J'étais dans le cabinet de Roland quand elle vint en lire le projet; lorsqu'elle en fut à l'énumération des talents et des vertus que Pache apporterait au ministère, Roland tout ému, embrasse sa femme, des larmes mouillent ses yeux,

démission, l'indécente sortie de Danton pour l'empêcher d'inviter Roland à demeurer[1], mais l'évidence du vœu de la majorité à cet égard, ce qui, joint à l'état des choses et au mérite de s'y sacrifier, détermina Roland à rester ministre. Il apprit peu après que son élection à l'assemblée était nulle, par défaut de formes, et que la *bande parisienne* avait attendu à le déclarer qu'il eût quitté le ministère, afin qu'il ne se trouvât nulle part, car sa dénonciation des massacres de septembre le faisait regarder comme un ennemi redoutable par les fauteurs, alors mal connus de ces attentats.

Pache, qu'il n'avait pas prévenu de son intention et qui avait refusé, peu avant, l'intendance du garde-meuble pour laquelle il offrit *Restout*, que Roland nomma sur son témoignage, Pache parut fort content de rester libre; et cependant il accepta de Monge une mission pour Toulon où il se rendit et fit des sottises, à ce que j'ai su depuis.

La santé de Servan l'obligeant à quitter la guerre, l'homme qui avait été présenté par Roland fut porté à ce département, comme celui dont on pouvait être le plus sûr pour les principes, et qui ne devait pas être sans moyens, quant aux talents. Nous écrivîmes à Pache sa nomination, en le pressant d'accepter; mais cela n'était probablement pas nécessaire, car cet homme si jaloux de

et il prononce ces mots que ma mémoire a toujours conservés : « Ah! comme tu as bien rendu les sentiments que j'ai pour notre respectable ami! »

Qui pourrait croire qu'à quelques mois de là, et sans qu'il y ait eu de la part de Roland et de sa femme d'autres procédés à l'égard de Pache, cet homme devint le plus implacable, le plus cruel de leurs ennemis? (*Note de Champagneux.*)

1. Voir page 118, ci-dessus.

son indépendance ne parut avoir la plus légère inquiétude sur le fardeau dont on le chargeait, et il le prit sans hésiter. De retour à Paris, il vint nous voir; nous l'entretînmes avec confiance de la disposition des esprits, du parti que formait la députation parisienne, des excès de la Commune, des dangers que semblait courir la liberté de la Convention, et surtout de ceux que pouvait faire courir la domination d'hommes vicieux et coupables qui ne cherchaient à l'acquérir que pour éviter le châtiment ou satisfaire leurs passions; de l'ordre à établir dans son département, et de la joie de le voir au conseil où sa présence entretiendrait l'unité de volonté, comme d'action. Pache reçut les épanchements de la confiance avec le silence d'un homme qui se déguise, s'opposa au conseil à tous les avis de Roland, et ne vint plus le revoir.

Nous imaginâmes d'abord qu'une sorte de crainte de paraître la créature de Roland, et le mouvement de l'amour-propre étaient la cause de cette conduite. Mais j'appris que cet homme, qui n'acceptait jamais les invitations de son collègue sous le prétexte de la retraite dans laquelle l'obligeait de vivre la multiplicité de ses travaux, recevait à sa table Fabre, Chabot et autres montagnards, s'environnait de leurs amis, plaçait leurs créatures, tous valets de comédie ou des ignorants, des intrigants leurs pareils, et que les honnêtes gens commençaient à murmurer et à gémir. Je crus qu'il fallait tenter un dernier moyen pour l'éclairer s'il n'était que séduit, et avérer ses torts s'il était de mauvaise foi. Je lui écrivis, le 11 de novembre, avec le ton de l'amitié, pour lui faire part des murmures qui s'élevaient contre lui, des raisons qui les faisaient naître, et de ce que son intérêt semblait dicter. Je lui rappelais ce dont la con-

fiance l'avait prévenu à son arrivée au ministère; je disais un mot des sentiments non équivoques que nous lui avions témoignés, de l'ensemble qu'ils donnaient lieu d'espérer, de l'état de choses si contraire à ce qu'ils auraient fait présumer.

Pache ne me fit pas la moindre réponse; et nous sûmes bientôt que ses premiers commis, *Hassenfratz*, *Vincent*, *etc.* (petits êtres que je ne nommerais point si leurs excès n'avaient déjà consigné leurs noms dans l'histoire des agitations populaires de ces derniers temps), déclamaient aux jacobins et ailleurs contre Roland, comme un ennemi public. Il n'y eut donc plus lieu de douter que Pache s'était fait le sien et cherchait à le renverser. La bassesse, l'atrocité de cette conduite me pénétrèrent d'indignation et de mépris; je précédai dans ces sentiments plusieurs personnes qui avaient connu Pache d'après nous, qui furent alors portées à m'accuser de légèreté et qui m'ont bien passé depuis dans l'aversion qu'il leur a inspirée. Ses malversations, ou du moins les dilapidations dans l'administration de la guerre furent horribles sous son ministère; la désorganisation s'effectua partout, à raison du mauvais choix des sujets; il fut prouvé qu'on payait comme au complet des régiments réduits à un petit nombre d'hommes; la comptabilité fut impossible, non-seulement à établir, mais à figurer, pour plus de cent trente millions; dans les 24 heures qui suivirent sa démission forcée par tant de maux, il nomma à soixante places tout ce qui restait à sa connaissance de sujets assez vils pour lui faire la cour, depuis son gendre, de vicaire devenu ordonnateur à 15 mille livres d'appointements, jusqu'à son perruquier, polisson de 19 ans, fait commissaire des guerres. Voilà les exploits

que le peuple de Paris a récompensés en l'appelant à la mairie où soutenu par les Chaumette, Hébert et autres gredins, il a favorisé l'oppression du corps législatif, la violation de la représentation nationale, la proscription de tout ce qu'il y a d'hommes vertueux, et assuré la perte de son pays[1].

Et c'est là l'homme qui cherchait un pays libre, qui remettait des pensions et refusait des places! — Mais Pache allait en Suisse, d'où il était originaire, titre en vertu duquel son père gardait à Paris la porte d'un grand seigneur, et où il espérait une existence plus agréable que celle des lieux qui lui rappelaient sa naissance; Pache remit à *Castries* une pension qui attestait la dépendance dans laquelle il avait été chez lui, et qui pouvait être un sujet de suspicion, lorsque les nobles et les ministres de l'ancien régime étaient poursuivis; voilà le côté que je ne connaissais pas, et qui n'est plus en opposition avec Pache revenant en France après la prise de la Bastille, captant les suffrages dans une petite société populaire habilement organisée pour acquérir de l'influence, refusant avec obstination des places secondaires, et n'hésitant pas une minute pour entrer au conseil, en se chargeant du département du ministère le plus important dans les circonstances. C'est en politique le tartuffe de Molière.

A l'instant où j'écris, Biron est détenu dans la prison que j'habite. Biron, venu dans les derniers temps du ministère de Pache pour le dénoncer à l'Assemblée, muni en conséquence de pièces capables de prouver ses malversations; Biron le voit, est séduit par sa bonhomie,

1. Voir *Appendice*, n° I, un curieux extrait des *Mémoires de Buzot*, concernant Pache. F.

se persuade qu'il y a plus d'impéritie que de mauvaise foi ; il sent qu'il serait cruel de faire conduire à l'échafaud un homme qui a pu être trompé ; il abandonne son projet, et alors il le dit à Pache lui-même. Celui-ci s'explique, parvient à tirer les renseignements et les pièces concernant les plaintes dont il est l'objet, et fait envoyer Biron à l'armée d'Italie, où on le laisse manquer de tout ; il remporte quelques avantages, on les tait ; il fait des réclamations, on n'y a pas d'égard ; le temps s'écoule, le mal s'accroît ; il insiste, on lui donne l'ordre de se rendre à Paris ; il y arrive, on le saisit et l'enferme à Sainte-Pélagie. Lui-même reconnaît à ce coup la main de Pache et le tyran qui l'opprime.

GIRONDE.

Guadet et Gensonné s'estiment parce qu'ils se connaissent, et s'aiment peut-être parce qu'ils ne se ressemblent pas ; le second est aussi froid que le premier est impétueux ; mais les éclats de sa bouillante vivacité ne sont jamais suivis d'aigreur, et l'intention d'offenser n'approche pas de son âme. La nature a fait Guadet orateur : Gensonné s'est fait logicien ; celui-ci perd souvent à délibérer le temps qu'il faudrait employer à agir ; l'autre dissipe en mouvements heureux, mais passagers et courts, une chaleur qui devrait être quelquefois concentrée et toujours plus soutenue pour produire un effet durable.

Guadet a eu des instants brillants dans les deux assemblées législative et conventionnelle ; ils étaient dus à l'empire de l'honnêteté secondée par le talent ; mais trop sensible pour lutter longtemps sans fatigue, il a mérité

la haine des méchants sans être pour eux fort à craindre, et jamais il n'a eu le degré d'influence que ses ennemis ne se plaisaient à supposer que pour exciter contre lui la défiance. Gensonné, utile dans la discussion qu'il a pourtant le défaut de trop étendre, a travaillé dans les comités et a rédigé une partie du plan de constitution proposé. Son discours dans l'affaire du roi est relevé par des traits de ce sarcasme qu'aiguise une apparente froideur, et que les enfants de la Montagne ne lui pardonneront jamais.

Tous deux tendres époux, bons pères, excellents citoyens, hommes vertueux, sincères républicains, ils n'ont succombé sous l'accusation de conspirateurs que pour n'avoir pas su même se *coaliser* en faveur de la bonne cause, la seule pour laquelle ils ont combattu et méritaient d'exister.

VERGNIAUX fut peut-être l'orateur le plus éloquent de l'Assemblée; il n'improvise pas comme Guadet; mais ses discours préparés, forts de logique, brûlants de chaleur, pleins de choses, étincelants de beautés, soutenus par un très-noble débit, se faisaient lire encore avec un grand plaisir.

Cependant je n'aime point Vergniaux; je lui trouve l'égoïsme de la philosophie ; dédaignant les hommes assurément parce qu'il les connaît bien, il ne se gêne pas pour eux: mais alors il faut rester particulier oisif; autrement la paresse est un crime, et Vergniaux est grandement coupable de celui-là. Quel dommage qu'un talent tel que le sien n'ait pas été employé avec l'ardeur d'une âme dévorée de l'amour du bien public et la ténacité d'un homme laborieux!

GRANGENEUVE est bien le meilleur humain qu'on puisse trouver sous une figure de la moindre apparence; il a l'esprit ordinaire, mais l'âme vraiment grande; et il fait de belles choses avec simplicité, sans soupçonner tout ce qu'elles coûteraient à d'autres que lui.

Dans le courant de juillet 1792, la conduite et les dispositions de la cour annonçant des vues hostiles, chacun raisonnait sur les moyens de les prévenir ou de les déjouer. Chabot disait à ce sujet, avec l'ardeur qui vient de l'exaltation et non de la force, qu'il serait à souhaiter que la cour fit attenter aux jours de quelques députés patriotes; que ce serait la cause infaillible d'une insurrection du peuple, le seul moyen de le mettre en mouvement et de produire une crise salutaire. Il s'échauffe sur ce texte et le commente assez longuement. Grangeneuve, qui l'avait écouté sans mot dire dans la petite société où s'était tenu ce discours, saisit le premier instant de parler à Chabot en secret : « J'ai été, lui dit-il, frappé de vos raisons, elles sont excellentes; mais la cour est trop habile pour nous fournir jamais un tel expédient; il faut y suppléer : trouvez des hommes qui puissent faire le coup, je me dévoue pour la victime. » — Quoi! vous voulez?... — Sans doute : qu'y a-t-il à cela de si difficile? ma vie n'est point fort utile, mon individu n'a rien d'important; je serai trop heureux d'en faire le sacrifice à mon pays. — Ah! mon ami, vous ne serez pas seul, s'écrie Chabot d'un air inspiré; je veux partager cette gloire avec vous. — Comme vous voudrez; *un* est assez, *deux* peuvent mieux faire encore; mais il n'y a pas de gloire à cela; il faut que personne n'en sache rien. Avisons donc aux moyens. »

Chabot se charge de les ménager; peu de jours après

il annonce à Grangeneuve qu'il a son monde et que tout est prêt. « Eh bien! fixons l'instant, nous nous rendrons au comité demain au soir; j'en sortirai à dix heures et demie; il faudra passer dans telle rue, peu fréquentée, où il faut aposter les gens; mais qu'ils sachent s'y prendre; il s'agit de bien nous tirer, et non pas de nous estropier. » On arrête les heures, on convient des faits: Grangeneuve va faire son testament, ordonne quelques affaires domestiques sans affectation, et ne manqua pas au rendez-vous donné. Chabot n'y paraissait point encore; l'heure arrivée, il n'était pas venu. Grangeneuve en conclut qu'il a abandonné l'idée du partage; mais croyant à l'exécution pour lui, il part, il prend le chemin convenu, le parcourt à petits pas, ne rencontre personne au monde, repasse une seconde fois crainte d'erreur sur l'instant, et il est obligé de rentrer chez lui sain et sauf, mécontent de l'inutilité de sa préparation. Chabot se sauva des reproches par de misérables défaites, et ne démentit point la poltronnerie d'un prêtre, ni l'hypocrisie d'un capucin.

Barbaroux, dont les peintres ne dédaigneraient pas de prendre les traits pour une tête d'Antinous, actif, laborieux, franc et brave, avec toute la vivacité d'un jeune Marseillais, était destiné à devenir un homme de mérite et un citoyen aussi utile qu'éclairé. Amoureux de l'indépendance, fier de la révolution, déja nourri de connaissances, aimant le travail et capable d'une longue attention avec l'habitude de s'appliquer, sensible à la gloire : c'est un de ces sujets qu'un grand politique voudrait s'attacher, et qui devait fleurir avec éclat dans une république heureuse. Mais qui oserait prévoir jusqu'à quel point

l'injustice prématurée, la proscription, le malheur peuvent comprimer une telle âme et flétrir ses belles qualités ! Les succès modérés auraient soutenu Barbaroux dans la carrière, parce qu'il aime la réputation, et qu'il a toutes les facultés nécessaires pour s'en faire une très-honorable ; mais l'amour du plaisir est à côté : s'il prend une fois la place de la gloire, à la suite du dépit des obstacles ou du dégoût des revers, il affaissera une trempe excellente et lui fera trahir sa noble destination.

Lors du premier ministère de Roland, j'eus occasion de voir plusieurs lettres de Barbaroux, adressées plutôt à l'homme qu'au ministre, et qui avaient pour objet de lui faire juger la méthode qu'il convenait d'employer pour conserver dans la bonne voie des esprits ardents et faciles à s'irriter comme ceux des Bouches-du-Rhône. Roland, strict observateur de la loi et sévère comme elle, ne savait parler qu'un langage lorsqu'il était chargé de son exécution. Les administrateurs s'étaient un peu égarés, le ministre les avait tancés avec vigueur ; ils s'étaient aigris : ce fut alors que Barbaroux écrivit à Roland pour rendre hommage à la pureté d'intention de ses compatriotes, excuser leurs erreurs, et faire sentir à Roland qu'un mode plus doux les ramenerait plutôt et plus sûrement à la subordination nécessaire. Ces lettres étaient dictées par le meilleur esprit et avec une prudence consommée; lorsque je vis leur auteur, je fus étonnée de sa jeunesse. Elles eurent l'effet qui était immanquable sur un homme juste qui voulait le bien ; Roland relâcha de son austérité, prit un ton plus fraternel qu'administratif, ramena les Marseillais, et estima Barbaroux. Nous le vîmes davantage après la sortie du ministère ;

son caractère ouvert, son ardent patriotisme nous inspirèrent de la confiance; ce fut alors que raisonnant du mauvais état des choses et de la crainte du despotisme pour le nord, nous formions le projet conditionnel d'une république dans le midi. Servan étudiait les postes militaires, ou traçait sur la carte les lignes de démarcation indiquées par les rivières, les montagnes, ou les villes considérables; ou raisonnait des productions et des ressources territoriales, des moyens de commerce et de reversement, des personnes que chacun pouvait connaître dans les divers départements, et qu'il jugeait capables de tout entreprendre plutôt que de subir le joug. « Ce sera notre pis-aller, disait en souriant Barbaroux; mais les Marseillais qui sont ici nous dispenseront d'y recourir. » Nous jugions, par ce discours et quelques autres semblables, qu'il se préparait une insurrection; mais la confidence ne s'étendant pas plus loin, nous n'en demandions pas davantage. Dans les derniers jours de juillet, Barbaroux cessa presque ses visites, et nous dit à la dernière qu'il ne fallait pas juger de ses sentiments à notre égard par le premier aperçu de son absence; qu'elle avait pour objet de ne pas nous compromettre. Il repartit pour Marseille après le 10, et revint député à la Convention. Il y a fait son devoir en homme de courage; plusieurs de ses discours écrits montrent une excellente logique et des connaissances dans la partie administrative du commerce; celui sur les subsistances est, après l'ouvrage de *Creuzé-la-Touche*, ce qu'il y a de meilleur en ce genre. Mais il aurait à travailler pour devenir orateur.

Barbaroux, affectueux et vif, s'est attaché à Buzot, sensible et délicat; je les appelais *Nysus* et *Euryale* : puis-

sent-ils avoir un meilleur sort que ces deux amis! Louvet, plus fin que le premier, plus gai que le second, aussi bon que l'un et l'autre, s'est lié avec tous deux, mais plus particulièrement avec Buzot qui lui sert de nœud avec l'autre, dont sa gravité naturelle le rend un peu le Mentor.

Louvet, que j'ai connu durant le premier ministère de Roland, et dont je rechercherais toujours l'agréable société, pourrait bien quelquefois, comme *Philopœmen*, payer l'intérêt de sa mauvaise mine : petit, fluet, la vue basse et l'habit négligé, il ne paraît rien au vulgaire qui ne remarque pas la noblesse de son front et le feu dont s'animent ses yeux et son visage à l'expression d'une grande vérité, d'un beau sentiment, d'une saillie ingénieuse ou d'une fine plaisanterie. Les gens de lettres et les personnes de goût connaissent ses jolis romans, où les grâces de l'imagination s'allient à la légèreté du style, au ton de la philosophie, au sel de la critique. La politique lui doit des ouvrages plus graves, dont les principes et la manière déposent également en faveur de son âme et de ses talents. Il a prouvé que sa main habile pouvait alternativement secouer les grelots de la folie, tenir le burin de l'histoire et lancer les foudres de l'éloquence. Il est impossible de réunir plus d'esprit à moins de prétentions et plus de bonhomie; courageux comme un lion, simple comme un enfant, homme sensible, bon citoyen, écrivain vigoureux, il peut faire trembler Catilina à la tribune, dîner chez les grâces, et souper avec Bachaumont.

Sa catilinaire ou *Robespierride* méritait d'être prononcée dans un sénat qui eût la force de faire justice; sa

Conspiration du 10 *mars*[1] est un second morceau précieux pour l'histoire du temps; sa *Sentinelle* est un modèle de ce genre d'affiches et d'instructions quotidiennes, destinées à un peuple qu'on veut éclairer sur les faits, sans jamais l'influencer que par la raison, ni l'émouvoir que pour le bien de tous, et le pénétrer que des affections heureuses qui honorent l'humanité. C'est une belle opposition à faire avec ces feuilles atroces et dégoûtantes dont le style grossier, les sales expressions, répondent à la doctrine sanguinaire, aux mensonges impurs dont elles sont l'égout; œuvres audacieuses de la calomnie, payées par l'intrigue à la mauvaise foi pour achever de ruiner la morale publique, et à l'aide desquelles le peuple le plus doux de l'Europe a vu pervertir son instinct au point que les tranquilles Parisiens, dont on citait la bonté, sont devenus comparables à ces féroces gardes prétoriennes qui vendaient leur voix, leur vie et l'empire au plus offrant et dernier enchérisseur. Ecartons ces tristes images, et rappelons les esprits *aux Observations* sur le rapport de Saint-Just contre les députés détenus, *par une société de girondins*, imprimées à Caen le 13 juillet. J'y ai reconnu le style, la finesse et la gaieté de Louvet : c'est la raison en déshabillé, se jouant avec le ridicule, sans perdre de sa force ni de sa dignité.

LAZOWSKI. — Polonais d'origine, venu en France on ne sait comment, sans fortune, mais protégé par le duc de Liancourt, soit qu'il fût parent de quelque personne à son service ou qu'il lui appartînt de quelqu'autre ma-

1. *A la Convention nationale et à mes commettants, sur la conspiration du* 10 *mars* 1793, in-8°. F.

nière; Lazowski avait été fait inspecteur des manufactures.

C'était une de ces places d'administration très-secondaires qui ne donnaient point d'autorité, dont les appointements étaient modestes, pour les devoirs desquelles il suffisait d'avoir de l'honnêteté, du mérite, et qui dès lors parurent convenir à tout le monde ou pour lesquelles du moins chacun se croyait propre. Elles étaient à la nomination du conseil du roi, sur la présentation du ministre des finances, et subordonnées aux intendants du commerce, petits magistrats à grandes prétentions, qui se faisaient passablement valoir et qu'on avait la bonté de croire, comme tant d'autres, sur leur parole; mais qui véritablement, par le nombre des affaires qu'ils étaient dans le cas de traiter, avaient beaucoup de relations, et donnaient des audiences où de grands seigneurs prenaient quelquefois la peine d'aller.

Lazowski, vif, entreprenant, qui s'offrait lui-même comme un homme d'esprit, avait persuadé à son protecteur qu'il ne devait pas rester simple inspecteur des manufactures. Il est vrai que pour l'employer on avait créé une inspection à Soissons, où il n'y avait guère que des manufactures de prêtres et d'objets à inspecter que des religieuses; c'était une ville de couvents sans industrie, sans commerce que celui des objets de première nécessité. M. de Liancourt, qui mettait à l'avancement de son protégé la vanité ordinaire chez les gens de la cour, y joignait de plus la loyauté de sa bonhomie; il pressait le ministre et surtout les intendants du commerce, car les seconds agents sont toujours les vrais faiseurs. Calonne était contrôleur général; il avait l'esprit inventif et facile à saisir les idées ingénieuses. On

imagina de créer une inspection ambulante; ce n'était pas un effort de génie : ce genre de place avait déjà existé; l'inutilité en avait été reconnue; mais on conviendra que sa seconde création n'était pas sans motif; elle fournissait le moyen d'obliger un homme en crédit, et le nombre des places, porté à quatre, donnait à l'opération un air ministériel, sans compter l'avantage de trois places restantes pour la faveur et l'intrigue. Elles furent bientôt remplies. On leur attribua 8000 livres d'appointement; la résidence de Paris durant quatre mois de l'année; des voyages dans les provinces durant l'autre partie du temps; le droit de remplacer les inspecteurs généraux à leur décès, et la permission de solliciter des gratifications en raison de la nature des déplacements et de l'importance des services. Il est bien vrai qu'on sapait ainsi par la base une institution dont l'esprit était excellent; on ôtait aux inspecteurs des généralités l'espoir de parvenir à l'inspection générale par rang d'ancienneté et de mérite; on les décourageait encore en envoyant, dans leurs départements respectifs, des hommes étrangers à la chose pour la plupart, et l'on s'ôtait la faculté d'être bien informé sur l'état des arts, des manufactures, du commerce, enfin de tous les objets d'industrie desquels devaient pouvoir mieux rendre compte des hommes fixés à cet effet dans chaque généralité, que les oiseaux de passage chargés de les parcourir toutes. Mais l'ancien régime ne portait pas si loin ses vues, et l'on sait si dans le nouveau les individus en ont de plus étendues et surtout de plus désintéressées.

Ceci se passait au printemps de 1784. Je me trouvais à Paris pour des affaires de famille : j'entendis parler de changements dans les inspections; j'appris que celle de

Lyon, abandonnée par l'ambitieux Brisson pour l'ambulance, était donnée à un très-jeune homme. Je réfléchis que Roland rêvait toujours sa retraite, et se proposait de la demander, après avoir terminé son entreprise encyclopédique, pour aller dans son pays oublier Paris et les bassesses qu'il fallait y faire pour un avancement refusé au mérite; je trouvai qu'il serait meilleur d'aller chez soi avec une place qu'autrement : j'imaginai de demander l'échange de celle d'Amiens où nous étions contre celle de Lyon qui le mettait chez lui, et qu'il ne devait pas être difficile d'accorder ce léger plaisir à un vieux serviteur dont les intendants du commerce redoutaient assez le savoir et surtout le caractère, pour goûter son éloignement. Les commissions étaient déjà expédiées; je fis valoir mes raisons avec l'avantage qu'une femme avait encore dans ce temps-là près de gens qui se piquaient de politesse; on me fit valoir les difficultés que j'appréciai librement ce qu'elles valaient, et j'obtins le changement presqu'en même temps que l'annonce faite à mon mari de la demande que j'avais imaginé d'en faire.

Je rencontrai dans les bureaux *Lazowski*, alors élégant, bien coiffé, mis avec soin, arrondissant un peu les épaules, marchant sur le talon, faisant jabot, se donnant enfin ce petit air d'importance que les sots d'alors prenaient pour des titres de considération, et dont se moquaient les gens de bon sens.

L'Assemblée constituante ayant renversé les nobles, supprimé les inspecteurs, ravit à Lazowski sa place et son patron; n'osant espérer une pension, qui devait se réduire à zéro eu égard au peu de temps qu'il avait été employé, il se trouvait sans le sou, devint patriote, prit

des cheveux gras, brilla dans une section, et se fit *sans-culotte* puisqu'aussi bien il était menacé d'en manquer.

Vigoureux, jeune encore, criant bien et intrigant de même, il fut bientôt distingué et devint capitaine de quartier dans la garde nationale; il servit en cette qualité au 10 août, et se prévalut beaucoup des dangers de cette journée, à l'instar de tant de gens qui se mêlaient du mouvement pour y trouver quelque profit, et qui venaient fièrement ensuite se présenter comme les sauveurs de la patrie. Mais ces exploits datent du 2 septembre, et de l'activité qu'il sut entretenir dans le massacre des prêtres à Saint-Firmin, sur la section du Finistère, qui était la sienne; il fut également utile dans l'expédition des prisonniers d'Orléans.

Il eut sujet de venir, comme député de sa section, chez le ministre de l'intérieur, où je l'aperçus, et pus juger de son étonnante transformation. Le joli monsieur, à petites grimaces, avait pris la tournure brutale d'un patriote enragé, la face enluminée d'un buveur et l'œil hagard d'un assassin.

Cher aux Jacobins qui savaient apprécier son mérite et lui préparaient de hautes destinées, directeur désigné pour la conspiration du 10 mars, il mourut tout à coup, à Vaugirard, d'une fièvre inflammatoire, fruit des débauches, des veilles et de l'eau-de-vie.

On connaît la douleur de toute la horde à cette perte inopinée; l'oraison funèbre prononcée par le grand-prêtre Robespierre, ses touchantes jérémiades et son pompeux éloge du *grand homme ignoré;* les funérailles éclatantes célébrées par la vénérable Commune et les saintes sociétés; l'adoption de son enfant embrassé dans l'hôtel commun par papa Pache; enfin l'inhumation de

Lazowski près de l'arbre de la liberté, place du Carrousel, où l'on voit encore sa modeste tombe ornée de gazon.

Que ceux qui s'étonneraient de sa gloire posthume se rappellent qu'elle prit naissance au foyer des Jacobins, lorsqu'ils étaient devenus aussi redoutables qu'atroces pour les timides Parisiens; lorsque *Marat* était dans toute sa gloire, et *Danton* dans sa puissance.

Assurément le peuple qui prenait l'un pour son prophète et l'autre pour son seigneur, pouvait bien honorer Lazowski comme un *saint*, ou un *héros*, ce qui est tout un dans la religion des septembristes.

ROBERT. — Qu'avez-vous donc fait à Robert? me demandait quelqu'un dernièrement; sa femme et lui se déchaînent contre vous plus ardemment qu'aucun de vos ennemis. — Je les ai peu vus; je leur ai rendu service; mais je n'ai pas concouru à flatter leur ambition : voici comment.

Lorsque je partis de Lyon pour Paris en 1791, Champagneux me demanda si je connaissais Mme *Robert*, femme d'esprit, auteur et patriote : « Nullement; je sais que Mlle *Keralio*, dont le père a écrit, s'est mariée depuis peu à M. Robert, et qu'ils font ensemble le *Mercure national* dont j'ai vu quelques numéros; je n'en sais pas davantage. — Voulez-vous la voir? je vous donnerai une lettre pour elle; car nous sommes en relation en qualité de journalistes. — Mais vraiment! une femme d'esprit, auteur et républicaine, c'est assez piquant! Donnez-moi une lettre. »

Je vins à Paris; j'y étais depuis six semaines, lorsqu'un de mes amis me parlant de Mme Robert qu'il avait eu

occasion de voir, me fit souvenir que j'avais une lettre pour elle : je le dis; il me proposa de m'accompagner chez elle un jour; nous nous y rendîmes.

Je vis une petite femme spirituelle, adroite et fine, qui m'accueillit fort agréablement; je trouvai son gros mari, à face de chanoine, large, brillante de santé et de contentement de soi-même, avec cette fraîcheur que n'altèrent jamais de profondes combinaisons. Ils me rendirent ma visite, et je ne poussai pas plus loin la connaissance. Le 17 juillet, sortant des Jacobins où j'avais été témoin des agitations que causèrent les tristes événements du Champ de Mars, je trouvai, en rentrant chez moi à onze heures du soir, M. et Mme Robert. « Nous venons, me dit la femme avec l'air de confiance d'une ancienne amie, vous demander un asile; il ne faut pas vous avoir beaucoup vue pour croire à la franchise de votre caractère et de votre patriotisme : mon mari rédigeait la pétition sur l'autel de la patrie; j'étais à ses côtés; nous échappons à la boucherie, sans oser nous retirer, ni chez nous, ni chez des amis connus où l'on pourrait nous venir chercher. — Je vous sais bon gré, lui répliquai-je, d'avoir songé à moi dans une aussi triste circonstance, et je m'honore d'accueillir les persécutés; mais vous serez mal cachés ici (j'étais à l'hôtel Britannique, rue Guénégaud); cette maison est fréquentée, et l'hôte est fort partisan de Lafayette. — Il n'est question que de cette nuit, demain nous aviserons à notre retraite. — Je fis dire à la maîtresse de l'hôtel qu'une femme de mes parentes arrivant à Paris, dans ce moment de tumulte, avait laissé ses bagages à la diligence et passerait la nuit avec moi; que je la priais de faire dresser deux lits de camp dans mon appartement. Ils furent disposés

dans un salon où se tinrent les hommes, et Mme Robert coucha dans le lit de mon mari auprès du mien dans ma chambre. Le lendemain au matin, levée d'assez bonne heure, je n'eus rien de plus pressé que de faire des lettres pour instruire mes amis éloignés de ce qui s'était passé la veille. M. et Mme Robert, que je supposais devoir être bien actifs et avoir des correspondances plus étendues comme journalistes, s'habillèrent doucement, causèrent après le déjeûner que je leur fis servir, et se mirent au balcon sur la rue; ils allèrent même jusqu'à appeler par la fenêtre et faire monter près d'eux un passant de leur connaissance.

Je trouvais cette conduite bien inconséquente de la part de gens qui se cachaient. Le personnage qu'ils avaient fait monter, les entretint avec chaleur des événements de la veille, se vanta d'avoir passé son sabre au travers du corps d'un garde national; il parlait très-haut dans la pièce voisine d'un grand antichambre commun avec un autre appartement que le mien; j'appelai madame Robert. « Je vous ai accueillie, madame, avec l'intérêt de la justice et de l'humanité pour d'honnêtes gens en danger; mais je ne puis donner asile à toutes vos connaissances : vous vous exposez à entretenir, comme vous le faites dans une maison telle que celle-ci, quelqu'un d'aussi peu discret; je reçois habituellement des députés qui risqueraient d'être compromis, si on les voyait entrer ici au moment où s'y trouve une personne qui se glorifie d'avoir commis hier des voies de fait; je vous prie de l'inviter à se retirer. « Madame Robert appela son mari; je réitérai mes observations avec un accent plus élevé, parce que le personnage plus épais me semblait d'avoir besoin d'une impression forte ; on con-

gédia l'homme. J'appris qu'il s'appelait *Vachard;* qu'il était président d'une société dite des Indigents : on célébra beaucoup ses excellentes qualités et son ardent patriotisme. Je gémis en moi-même du prix qu'il fallait attacher au patriotisme d'un individu qui avait toute l'encolure de ce qu'on appelle une mauvaise tête, et que j'aurais pris pour un mauvais sujet. J'ai su depuis que c'était un colporteur de la feuille de Marat, qui ne savait pas lire, et qui est aujourd'hui administrateur du département de Paris, où il figure très-bien avec ses pareils.

Il était midi; M. et Mme Robert parlèrent d'aller chez eux où tout devait être en désordre : je leur dis que, par cette raison, s'ils voulaient accepter ma soupe avant de partir, je la leur ferais servir de bonne heure; ils me répliquèrent qu'ils aimaient mieux revenir, et s'engagèrent ainsi en sortant. Je les revis effectivement avant trois heures; ils avaient fait toilette; la femme avait de grandes plumes et beaucoup de rouge; le mari s'était revêtu d'un habit de soie, bleu céleste, sur lequel ses cheveux noirs, tombant en grosses boucles, tranchaient singulièrement. Une longue épée à son côté ajoutait à son costume tout ce qui pouvait le faire remarquer. — Mais, bon dieu ! ces gens sont-ils fous, me demandai-je à moi-même ! et je les regardais parler pour m'assurer qu'ils n'eussent point perdu l'esprit. Le gros Robert mangeait à merveille et sa femme jasait à plaisir. Ils me quittèrent enfin, et je ne les revis plus, ni ne parlai d'eux à personne.

De retour à Paris l'hiver suivant, Robert rencontrant Roland aux Jacobins, lui fit d'honnêtes reproches, ou des plaintes de politesse, de n'avoir plus eu aucune espèce de relation avec nous; sa femme vint me visiter

plusieurs fois, m'inviter de la manière la plus pressante à aller chez elle deux jours de la semaine, où elle tenait assemblée, et où se trouvaient des hommes de mérite de la législature : je m'y rendis une fois. Je vis *Antoine* dont je connaissais toute la médiocrité, petit homme, bon à mettre sur une toilette, faisant de jolis vers, écrivant agréablement des bagatelles, mais sans consistance et sans caractère. Je vis *Mercier*, espèce d'extravagant fort trivial. Je vis d'autres députés patriotes à la toise, décents comme *Chabot* et graves comme *Camille*[1]. Quelques femmes *ardentes* en civisme, et d'honorables membres de la Société fraternelle achevaient la composition d'un cercle qui ne me convenait guère, et dans lequel je ne retournai pas.

A quelques mois de là, Roland fut appelé au ministère ; vingt-quatre heures étaient à peine écoulées depuis sa nomination, que je vis arriver chez moi Mme Robert. « Ah çà ! voilà votre mari en place ; les patriotes doivent se servir réciproquement, j'espère que vous n'oublierez pas le mien. — Je serais, madame, enchantée de vous être utile ; mais j'ignore ce que je pourrais pour cela, et certainement M. Roland ne négligera rien pour l'intérêt public par l'emploi des personnes capables. » Quatre jours se passent ; Mme Robert revient me faire une visite du matin ; autre visite encore peu de jours après, et toujours grande insistance sur la nécessité de placer son mari, sur ses droits à l'obtenir par son patriotisme. J'appris à Mme Robert que le ministre de l'intérieur n'avait aucune espèce de places à sa nomination, autres que celles de ses bureaux ; qu'elles étaient toutes remplies ; que malgré l'utilité dont il pou-

1. Camille Desmoulins.

vait être de changer quelques agents, il convenait à l'homme prudent d'étudier les choses et les personnes avant d'opérer des changements, pour ne pas entraver la marche des affaires, et enfin, d'après ce qu'elle m'annonçait elle-même, sans doute que son mari ne voudrait pas d'une place de commis. « Véritablement Robert est fait pour mieux que cela. — Dans ce cas, le ministre de l'intérieur ne peut vous servir de rien. — Mais il faut qu'il parle à celui des affaires étrangères, et qu'il fasse donner quelque mission à Robert. — Je crois qu'il est dans l'austérité de M. Roland de ne solliciter personne et de ne se point mêler du département de ses collègues; mais comme vous n'entendez probablement qu'un témoignage à rendre du civisme de votre mari, je le dirai au mien. »

Mme Robert se mit aux trousses de Dumouriez, à celles de Brissot; et elle revint après trois semaines me dire qu'elle avait parole du premier, et qu'elle me priait de lui rappeler sa promesse quand je le verrais.

Il vint dîner chez moi dans la semaine; Brissot et d'autres y étaient. « N'avez-vous pas, dis-je au premier, promis à certaine dame, fort pressante, de placer incessamment son mari; elle m'a priée de vous en faire souvenir, et son activité est si grande que je suis bien aise de pouvoir la calmer à mon égard en lui disant que j'ai fait ce qu'elle désirait. — N'est-ce pas de Robert dont il est question, demande aussitôt Brissot? — Justement. — Ah! reprit-il, avec cette bonhomie qui le caractérise; vous devez, en s'adressant à Dumouriez, placer cet homme-là; c'est un sincère ami de la révolution, un chaud patriote; il n'est point heureux, il faut que le règne de la liberté soit utile à ceux qui l'aiment. —

Quoi ! interrompit Dumouriez, avec autant de vivacité que de gaieté, vous me parlez de ce petit homme à tête noire, aussi large qu'il a de hauteur ! Mais, par ma foi, je n'ai pas envie de me déshonorer. Je n'enverrai nulle part une telle caboche, — Mais, répliqua Brissot, parmi les agents que vous êtes dans le cas d'employer tous n'ont pas besoin d'une égale capacité. — Eh ! connaissez-vous bien Robert ? demanda Dumouriez. — Je connais beaucoup Keralio, le père de sa femme, homme infiniment respectable ; j'ai vu chez lui Robert ; je sais qu'on lui reproche quelques travers, mais je le crois honnête, ayant un excellent cœur, pénétré d'un vrai civisme et ayant besoin d'être employé. — Je n'emploie pas un fou semblable. — Mais vous avez promis à sa femme ? — Sans doute, une place inférieure de mille écus d'appointements dont il n'a pas voulu : savez-vous ce qu'il me demande ? L'ambassade de Constantinople. — L'ambassade de Constantinople ! s'écria Brissot en riant ; cela n'est pas possible. — Cela est ainsi. — Je n'ai plus rien à dire. — Ni moi, ajouta Dumouriez, sinon que je fais rouler ce tonneau jusqu'à la rue, s'il se représente chez moi, et que j'interdis ma porte à sa femme. »

« Mais, bon Dieu ! dis-je en particulier à l'ami qui l'année d'auparavant m'avait accompagnée chez Robert ; c'est un être bien étrange que cet homme, et sa femme m'importune horriblement ! On ne veut pas se faire d'affaire avec de tels gens, et ils n'entendent rien à demi-mot. — Ils sont tous deux pis qu'étrange. — Eh que voulez-vous dire ? — Ils ont de mauvaises notes sur leur compte. Mlle Keralio a tenté des entreprises de librairie qui lui ont donné lieu à faire une banqueroute frauduleuse,

la veille de laquelle elle avait emprunté à *Lameterie*, aujourd'hui député, cinquante louis à titre de prêt et d'amitié; Robert son mari s'est retiré durant cinq semaines à la suite du massacre du Champ de Mars, chez l'avocat Leblanc, qui pendant le séjour de Robert dans son appartement, a eu un secrétaire forcé et deux mille écus d'emportés; tous deux sont brouillés avec le père Keralio, à l'égard duquel ils ont agi indignement. »

Mme Robert revint encore chez moi; je voulais m'en défaire absolument, mais sans éclat, et je ne pouvais employer qu'une manière conforme à ma franchise. Elle se plaignit beaucoup de Dumouriez, de ses lenteurs; je lui dis que je lui avais parlé, mais que je ne devais pas lui dissimuler qu'elle avait des ennemis qui répandaient de mauvais bruits sur son compte; que je l'engageais à remonter à leur source pour les détruire, afin qu'un homme public ne s'exposât point aux reproches des malveillants en employant une personne qu'environnaient des préjugés défavorables; que l'on se prévalait d'affaires malheureuses pour les traduire comme des fautes; qu'elle ne devait avoir besoin sur cela que d'explications que je l'invitais à donner. Mme Robert alla chez Brissot qui dans son ingénuité lui dit qu'elle avait fait une folie de demander une ambassade, et qu'avec de pareilles prétentions l'on devait finir par ne rien obtenir. Nous ne la revîmes plus; mais son mari fit une brochure contre Brissot pour le dénoncer comme un distributeur de places, et un faussaire qui lui avait promis l'ambassade de Constantinople et s'était dédit. Il se jeta aux Cordeliers, se lia avec Danton, souffrit d'être son commis lorsqu'au 10 août Danton fut ministre, fut poussé par lui au corps électoral, et dans la dépu-

tation de Paris à la Convention; paya ses dettes, fit de la dépense, recevait chez lui à manger d'Orléans et mille autres, est riche aujourd'hui, calomnie Roland et déchire sa femme[1] : tout cela se conçoit; il fait son métier, et gagne son argent.

Champfort et Carra. — Champfort, homme de lettres, répandu dans le monde, familier chez les grands de l'ancien régime, lié avec les hommes à talents qui ont figuré dans la révolution, a connu la cour et la ville, les intrigues et les caractères, la politique et son espèce, mieux que son siècle même.

Champfort a partagé l'extrême confiance que j'ai toujours reprochée aux philosophes acteurs dans le nouvel ordre de choses; il ne pouvait croire à l'ascendant de quelques mauvaises têtes et au bouleversement qu'elles seraient capables de produire. « Vous portez les choses à l'extrême, me disait-il quelquefois, parce que, placée au centre du mouvement, vous croyez à une grande étendue d'action; elle vous paraît vive et vous la jugez redoutable; ces gens-là se perdent par leurs propres excès : ils ne feront point rétrograder les lumières de dix-huit siècles. » Ces *gens-là* sont pourtant les maîtres, et Champfort est aujourd'hui prisonnier comme tous ceux qui n'adorent point leur empire. Beaucoup d'esprit, assez de moralité, les agréments de l'usage du monde et les ressources du cabinet, la philosophie d'un esprit juste et cultivé rendaient pour moi la conversation de Champfort également solide et piquante. D'abord je le trouvais trop causeur; je lui reprochais le superflu de

1. Dans un libelle aussi médiocre que violent, ayant pour titre : *Discours sur l'état actuel de la République*, par F. Robert. F.

discours et l'espèce de prépondérance que s'attribuaient assez communément nos gens de lettres; je l'aimais mieux en comité de cinq à six personnes bien assorties, que dans une société de quinze auxquelles je devais faire honneur; mais définitivement je lui pardonnais de parler plus qu'un autre, parce qu'il m'amusait davantage; il a souvent de ces boutades heureuses qui font, chose très-rare, rire et penser tout à la fois. « Est-ce que vous croyez Champfort bien sincèrement patriote, me demandait un jour un homme sévère comme un Lacédémonien? — Entendons-nous, lui répliquai-je; Champfort voit et juge bien; il a une tête saine et ne se méprend pas sur les principes; il reconnaît et révère ceux de la liberté publique et du bonheur des hommes, et il ne les trahirait point. Mais sacrifierait-il à leur triomphe son repos, ses goûts et sa vie? C'est une autre question : alors je crois qu'il calculerait[1]. — Vous voyez donc bien que ce n'est pas un homme vertueux. — Mais il est vertueux comme Ninna était honnête; et dans la corruption qui nous ronge, vous seriez trop heureux d'avoir beaucoup de ces vertus-là. »

Nos exagérés et nos hypocrites n'ont jamais voulu comprendre qu'il fallait employer les hommes en raison combinée de leurs talents et de leur civisme, de manière qu'ils fussent intéressés à faire valoir les uns au profit de l'autre. J'ai vu *Servan* furieux de ce qu'on repoussait d'excellents ingénieurs qu'il employait au camp près

1. Adversaire déterminé des hommes de la Terreur, Champfort ne tarda pas à être mis à son tour en arrestation; rendu à la liberté, puis menacé d'être arrêté de nouveau, il se suicida le 13 avril 1794, dans des circonstances qui semblaient indiquer qu'il avait cédé à une sorte de folie momentanée plutôt qu'à une résolution arrêtée. F.

Paris, sous prétexte qu'ils n'étaient pas ardents républicains, et de ce qu'on voulait les remplacer par de fiers patriotes, grands ignorants qui ne savaient pas tirer une ligne. « Je ne les chargerais pas, disait-il fort bien, de donner leurs voix sur la forme du gouvernement, mais je suis sûr qu'ils serviront bien celui qui saura les employer; il nous faut ici des *redoutés* et non des *motions.* » C'était trop raisonnable; c'était parler comme la *faction des hommes d'Etat*[1], et c'est ainsi que les sages se sont attiré le titre de *conspirateurs.*

Lorsque Roland fut rappelé au ministère le 10 août, il fallut bien changer le chef de la bibliothèque nationale; c'était un d'*Ormesson*, dont le nom effarouchait le nouveau régime, et dont la médiocrité ne devait pas inspirer de regret. Le ministre de l'intérieur imagina de partager les fonctions de bibliothécaire entre deux personnes, d'en réduire les appointements de douze à huit mille livres, et d'établir que la bibliothèque serait ouverte tous les jours : de manière que le public eût à gagner pour l'instruction, la nation par l'économie, et le gouvernement par l'emploi de deux sujets utiles. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si l'esprit de réduction et d'austérité que Roland portait dans ses opérations n'aurait pas eu besoin de quelque amendement; il est très-vrai qu'il lui a fait dans les détails beaucoup de petits ennemis très-actifs et très-bruyants. Quant au choix des personnes, il le fixa sur *Champfort*, qu'il n'avait jamais vu, mais qui comme homme de lettres et philosophe était un de ceux de cette classe qui se fus-

1. Cette qualification, ironiquement donnée aux hommes qui opposaient à la violence et à l'anarchie des principes d'ordre et de gouvernement, était de l'invention de Marat. F.

sent ouvertement déclarés pour la révolution, et sur Carra, employé déjà dans la bibliothèque et dont le zèle extrême, sinon les talents, semblait demander cette récompense. Il n'avait pas plus vu l'un que l'autre, et ne se détermina que par ces considérations, dans lesquelles entrait encore la nécessité de faire goûter son choix au public. J'ai reçu ces deux hommes chez moi par suite de leur place et de leurs relations en conséquence avec le ministre de l'intérieur; et j'aurais continué de voir Champfort avec plaisir, si les circonstances ne nous eussent éloignés.

Carra, devenu député, m'a paru un fort bon homme à très-mauvaise tête : on n'est pas plus enthousiaste de révolution, de république et de liberté; mais on ne juge pas plus mal des hommes et des choses. Tout entier à son imagination, calculant d'après elle plutôt que sur les faits, arrangeant dans sa tête les intérêts des puissances comme il convenait à nos succès, voyant tout en couleur de rose, il rêvait le bonheur de son pays et l'affranchissement de l'Europe entière avec une complaisance inexprimable. On ne peut pas se dissimuler qu'il n'ait beaucoup contribué à nos mouvements politiques et aux soulèvements qui eurent pour objet de renverser la tyrannie; ses *Annales* réussissaient merveilleusement dans le peuple par un certain ton prophétique, toujours imposant pour le vulgaire; et quand on voit cet homme-là traduit en jugement comme traître à la République[1], on est tenté de se demander si Robespierre travaille pour l'Autriche? Mais il est bien clair que c'est pour lui-même, et que dans sa dévorante am-

1. Il fut un des vingt-deux députés condamnés à mort et exécutés le 31 octobre 1793. F.

bition de passer pour l'unique libérateur de la France, il veut anéantir tous ceux qui de quelque manière servirent leur pays avec une sorte d'éclat ou de bruit.

Dorat-Cubières et Pons de Verdun sont des noms que j'avais tant vus dans l'*Almanach des Muses* et autres recueils de cette importance, que je n'ai pu m'empêcher de rire en les trouvant, le dernier dans la liste des législateurs, et le premier accolé du titre de secrétaire-greffier de la municipalité ; cela ressemble à une incongruité ; c'en est une véritablement. On dirait que *Pons* en est tout honteux ; aussi ne parle-t-il qu'autant qu'il a peur. Mais *Cubières*, fidèle à ce double caractère d'insolence et de bassesse qu'il porte au suprême degré sur sa répugnante figure, prêche le sans-culottisme comme il chantait les grâces, fait des vers à Marat comme il en faisait à Iris ; et sanguinaire sans fureur, comme il fut apparemment amoureux sans tendresse, il se prosterne humblement devant l'idole du jour, fût-ce *Teutatès*[1] ou *Vénus*. Qu'importe ? pourvu qu'il rampe et qu'il gagne du pain ; c'était hier en écrivant un quatrain, c'est aujourd'hui en copiant un procès-verbal ou signant un ordre de police.

Venu chez moi, je ne sais comment, lorsque mon mari était au ministère, je ne le connaissais que comme bel esprit et j'eus occasion de lui faire une honnêteté ; il mangea deux fois chez moi, me parut singulier à la première, insupportable à la seconde ; plat courtisan, fade complimenteur, sottement avantageux et bassement poli ; il étonne le bon sens et déplaît à la raison plus qu'aucun

1. Dieu des Gaulois et des Germains à qui on sacrifiait des victimes humaines, et non *Tantale* comme portent toutes les éditions.
F.

être que j'aie jamais rencontré. Je sentis bientôt la nécessité de donner à mes manières franches cet air solennel qui annonce aux gens qu'on veut éloigner ce qu'ils ont à faire : Cubières l'entendit; cependant après quelque temps il m'écrivit pour me demander la permission de me présenter un prince qui désirait d'être admis dans ma société; il appuyait sur ce titre de prince avec une emphase tout à fait risible, et il y ajoutait les flatteries les plus dégoûtantes pour ma personne. Je répondis comme je sais faire quand je veux rappeler les gens à l'ordre sans les fâcher, et me moquer d'eux sans leur donner le droit de s'en plaindre. Quant au prince et à sa présentation, je me réduisis à observer que dans la vie austère que je menais, étrangère à tout ce qu'on appelle cercle et m'interdisant les sociétés particulières, je ne recevais absolument que les personnes que les relations d'affaires ou d'anciennes relations d'amitié faisaient désirer à mon mari de trouver quelquefois à sa table. Cubières me répliqua de longues excuses aussi ennuyeuses que ses éloges, me demandant un seul instant pour s'expliquer à mes pieds : je ne lui répondis pas, et je n'ai plus songé à lui que le jour de mon arrestation, où j'ai vu sa signature sur l'ordre de la Commune; car il y en avait deux, l'un du comité d'insurrection du dit jour 31 mai, l'autre de la Commune. Tous deux me furent montrés, dans la crainte que je récusasse celui du comité; et pourtant ce fut de ce dernier seul que se prévalurent mes gardes auprès du concierge de l'Abbaye où ils me conduisirent.

La demande de Cubières m'avait fait présumer quelque intérêt caché; je divertis mon mari dans le temps en lui racontant ce qui s'était passé : j'appris effective-

ment que le prince de Salm-Kirbourg dont il était question poursuivait alors les ministres pour obtenir du conseil je ne sais quelle indemnité de possessions en Alsace; je jugeai que j'avais bien deviné, et qu'on n'avait cherché à me voir que dans l'idée qu'il pouvait en être comme dans l'ancien régime où l'on engageait les femmes à solliciter leurs maris. Je m'applaudis de ma méthode, et je trouvai dans cette anecdote un nouveau trait pour reconnaître Cubières. Ce serait un bon tour à lui jouer que de publier ses lettres rampantes pour les mettre en opposition avec son affectation de franchise et de liberté. J'aurais de plaisantes pièces en ce genre, si j'en avais gardé le fatras. Que de parents et d'admirateurs, dont je n'avais jamais entendu parler, sont nés tout à coup, dès que je me trouvai la femme d'un ministre! Comme je ne recevais point, ils m'écrivaient; j'avais assez à faire de lire ces lettres; je répondais brièvement, avec politesse mais sincérité, pour détruire toute idée que je pusse ni voulusse me mêler de rien, et pour persuader de la parfaite inutilité de me faire des compliments ou de se dire de ma famille. Ce qu'il y a d'original, c'est que certaines gens s'en fâchaient et me répliquaient des choses dures. Je me souviens d'un M. David qui projetait je ne sais quel établissement auquel il voulait que je m'intéressasse; j'eus beau répondre qu'en se présentant directement au ministre il remplirait son objet, que mon intervention ne servirait de rien, et que je ne devais jamais la prêter parce que ce serait me faire juge d'objets qui n'étaient point de ma compétence : il trouva mes principes détestables et me l'écrivit avec humeur. Ainsi dans le particulier j'étais molestée pour ma constance à demeurer concentrée dans

mes devoirs ; et dans le public, j'étais calomniée par l'envie, comme si j'eusse dirigé toutes les affaires. Et l'on croit bien doux et bien désirable d'occuper des places éminentes ! Ah ! sans doute, l'épouse d'un homme de bien qui se dévoue, qui s'honore de ses vertus et se sent capable de soutenir son courage, goûte quelque douceur et jouit de sa gloire : mais ce n'est pas un don gratuit, et il appartient à peu de gens de soutenir tout ce qu'elle coûte sans en regretter le prix.

Chénier[1], dont je ne connaissais que des vers assez durs et sa triste pièce de *Charles IX*, faible par les caractères qui pouvaient être si grands, mauvaise par le style, bonne par l'intention dont on tient quelque compte dans les circonstances, mais qui ne suffit jamais pour soutenir un ouvrage, Chénier fut appelé à la Convention. Il y a loin sans doute du poëte médiocre au législateur : mais quand il faut nommer près de huit cents de ceux-ci chez un peuple divisé en deux grandes classes d'hommes corrompus et d'hommes ignorants, le choix d'un individu qui raisonne ses opinions et paraît pénétré de bons principes, est encore un choix sage. Malheureusement les individus de cette espèce, fort bons pour applaudir à un avis raisonnable dans un temps paisible, ne sont nullement capables de défendre la vérité dans les orages. J'ai vu Chénier quelquefois ; je me souviens que Roland le chargea de dresser le projet d'une proclamation du

1. Le portrait de Marie-Joseph Chénier et ceux de Dusaulx et de Mercier n'ont été publiés qu'en 1823, dans l'édition de MM. Barrière et Berville. On ne les trouve point dans le manuscrit des mémoires ; mais le feuillet autographe qui les contient a été conservé, et je m'en suis servi pour collationner le texte. F.

Conseil dont il lui donna l'idée. Chénier apporta et lut ce projet : c'était une véritable amplification de rhétorique, déclamée avec l'affectation d'un écolier à voix de Stentor. Elle me donna sa mesure. On peut faire des vers et porter dans un autre genre de travail la justesse d'un bon esprit; mais Chénier voulait encore être poëte en écrivant de la prose et de la politique. « Voilà, me dis-je, un homme mal placé, qui ne serait bon dans la Convention qu'à donner quelque plan de fêtes nationales; encore craindrais-je que les rapports n'en fussent pas profondément calculés pour l'effet à produire sur le caractère et les mœurs. » Chénier s'est éteint ou noyé dans la *plaine*[1], comme tant d'autres qui valent plus ou moins.

Dusaulx, bon traducteur de Juvénal, homme vénérable par son âge et ses mœurs, parlait comme Nestor, et qui pis est comme un littérateur, c'est-à-dire beaucoup trop, en société du moins. Mais on n'aurait eu droit de le trouver mauvais que dans un comité destiné à la discussion, car ses contes ou ses histoires portaient toujours l'empreinte de son excellent cœur et d'un esprit juste. Probe et sensible, ami chaud de la vérité, il ne lui aurait fallu que dix ou quinze années de moins pour être dans la Convention l'un de ses plus hardis défenseurs.

Mercier, dont on a oublié le *Bonnet de nuit*, et dont on ne reconnaîtra plus le *Tableau de Paris*, mais dont on se rappelle encore l'*An* 2440, est une nouvelle preuve que le talent d'écrire n'est qu'un petit mérite pour un

1. On désignait ainsi la partie de l'Assemblée où siégeaient les députés qui gardaient une sorte de neutralité entre les *Girondins* et la *Montagne*. F.

législateur. Il est aisé de moraliser les hommes par d'ingénieuses fictions; il est difficile de les modifier par de sages lois. Le bon Mercier, facile, aimable dans le commerce de la vie plus que le commun des gens de lettres, n'est qu'un zéro dans la Convention. C'est qu'encore une fois c'est le *caractère* qui constitue ce qu'on peut appeler un homme ; c'est le caractère qui dirige les révolutions, influence les assemblées et gouverne la foule. L'esprit est moins que rien en comparaison; or le despotisme, dans sa longue proscription, ne nous avait guère laissé que de l'esprit : voilà pourquoi notre révolution va comme il plaît à Dieu ou au diable.

ANECDOTES FAISANT SUITE A LA SECONDE ARRESTATION.

Lorsque j'avais été à l'Abbaye, la famille Desilles y était encore; elle fut bientôt transférée à la Conciergerie, d'où plusieurs des compromis dans la conspiration de Bretagne furent conduits à l'échafaud. Angélique Desilles, femme de Roland de la Fouchais, dont la conformité du nom avec moi occasionna des *qui-proquos* singuliers de la part d'un de mes amis qui projetait de m'enlever, fut une des victimes ; ses sœurs furent acquittées et devaient jouir en conséquence de leur liberté ; mais par mesure de sûreté générale on les fit arrêter sur-le-champ et conduire à Sainte-Pélagie, où je les trouvai. Nous nous entretînmes quelquefois ; c'était deux jeunes femmes douces et honnêtes, dont l'aînée, veuve de 27 ans, ne manque pas d'amabilité ni de caractère ; la plus jeune était d'une santé fort languissante. D'abord accablées de douleur, elles paraissaient devoir succom-

ber à celle dont elles étaient pénétrées ; mais toutes deux mères de jeunes enfants malheureux dans l'âge le plus tendre, elles avaient à se conserver pour eux et se servirent de tout leur courage. Elles m'ont plusieurs fois parlé de l'indigne trahison de *Cheftel*, homme d'esprit connu à Paris où il exerce la médecine, Breton d'origine, qui s'était insinué dans la plus intime confiance du père Desilles et connaissait ses vœux, paraissait servir ses projets; mais lié en même temps avec Danton, il recevait par lui des commissions du pouvoir exécutif, se rendait en Bretagne courtiser son ami, loger à sa campagne, fêté de sa famille, caressant ses desseins et y prêtant par son aide une activité nouvelle. Au moment qui lui parut le plus sûr, il le dénonce secrètement, et fait venir des personnes commises pour s'en emparer.

Le père Desilles échappe; toute sa famille est saisie; les scellés sont apposés; on fait des recherches sur les lieux où peut être cachée la correspondance, et que *Cheftel* avait indiqués; les jeunes femmes qui le croient toujours l'ami de la maison demandent ses conseils, et suivent aveuglément ce qu'il leur dicte ; embarrassées d'une bourse de deux cents louis destinés à leur père, elles la déposent entre ses mains, font préparer le meilleur cheval de leur écurie et pressent Cheftel de partir pour échapper lui-même : il a l'air de vouloir encourir leur sort; il les accompagne en effet, mais non comme prisonnier, et il engage toujours le commandant de la force armée, chargé de la conduite des détenus, de les faire arriver de jour dans les grandes villes.

« Vous n'y pensez pas, répliquait celui-ci ; je compromettrais leur sûreté. » On vient à Paris, le procès s'entame; le nom de Cheftel est rayé de la correspondance,

parce qu'il a révélé le complot, et les pauvres victimes reconnaissent alors le serpent qu'elles avaient accueilli. Jugées, acquittées, encore détenues et sans argent, les deux jeunes femmes se rappellent la bourse de louis; elles confient cette particularité à un homme probe et ferme qui se rend chez *Cheftel* et lui demande les deux cents louis. Cheftel étonné nie d'abord, s'étonne de la vigueur du requérant qui menace de le couvrir de mépris à la face de l'univers; il balbutie, confesse la moitié et la rend en assignats, mais après plusieurs conférences. *Cheftel,* précédemment médecin de madame Elisabeth, visant à la fortune, avait également gagné la confiance d'un riche particulier appelé, je crois *Paganel,* ou à peu près ainsi, possédant entre autres des terres immenses en Limousin. Cet homme, désirant émigrer pour échapper aux orages de la révolution, fait à Cheftel une vente simulée; il part, et compte sur les revenus que son fidèle ami doit lui faire passer; mais Cheftel les garde, et jouit avec Danton des plaisirs d'une opulence que tous deux ont acquise par des moyens pareils.

Enfin des sollicitations réitérées, et peut-être soutenues d'offres plus concluantes, valurent à mesdemoiselles Desilles leur liberté; je les ai vues sortir. Je n'ai pas su leur secret à cet égard. Mais je viens de voir *Castellane* quitter cette même prison au prix de trente mille livres délivrées à Chabot. Dillon est sorti des Magdelonnettes de la même manière; tous deux étaient impliqués dans un projet de contre-révolution. A cet instant, 22 août, j'ai sous mes yeux une demoiselle Briant, demeurant cloître Saint-Benoît, n° 20, fille entretenue dont l'ami est fabricateur de faux assignats. Dénoncé,

on a paru le poursuivre ; mais l'*or* a coulé dans les mains des administrateurs ; celui qui met sur pied la force destinée à chercher sa personne et s'en emparer, sait où il est caché ; sa maîtresse est arrêtée pour la forme ; les administrateurs qui paraissent venir l'interroger lui donnent des nouvelles de son ami, et bientôt ils auront ensemble la liberté, puisqu'ils ont de quoi payer.

Fouquai-Tainville[1], accusateur public du tribunal révolutionnaire, connu par sa mauvaise vie, son impudence à dresser des actes d'accusation sans motifs, reçoit habituellement de l'argent des parties. Madame Rochechouart lui a payé 80 mille livres pour *Mony* l'émigré : Fouquai-Tainville a touché la somme ; *Mony* a été exécuté, et madame de Rochechouart a été prévenue que si elle ouvrait la bouche, elle serait fermée pour ne jamais voir le jour. Cela est-il possible ? se demande-t-on : eh bien ! écoutez encore. Il existe entre les mains du ci-devant président du département de l'Eure[2] deux lettres de *Lacroix* député, autrefois juge-fiscal d'*Anet :* par l'une, il fait une soumission de cinq cents milles livres pour acquérir des domaines nationaux ; par l'autre, il retire sa soumission et donne son désistement fondé sur le décret qui oblige les députés à justifier de l'accroissement de leur fortune depuis la révolution. Mais ce décret n'a plus d'exécution depuis que les incommodes *vingt-deux* sont expulsés ; Lacroix possède comme Danton, après avoir pillé comme lui.

1. Mme Roland écrit ainsi le nom de *Fouquier-Tinville*. F.
2. Buzot, qui avait été président du tribunal criminel d'Évreux. F.

Dernièrement un Hollandais va chercher un passeport à la Commune de Paris pour retourner dans son pays : on le refuse ; le Hollandais ne se plaint point, mais en homme qui juge le vent, il tire son portefeuille, met sur le bureau un assignat de cent écus : il est entendu et reçoit son passeport.

Ici j'entends citer Marat, chez qui les papiers publics annoncent qu'on a trouvé à sa mort un seul assignat de 25 sols ; quelle édifiante pauvreté ! Voyons donc son logement ; c'est madame Montané qui va le décrire. Son mari, président du tribunal révolutionnaire, est détenu à la Force, pour n'avoir pas prononcé la confiscation des biens des victimes d'Orléans. Elle a été mise à Sainte-Pélagie par mesure de sûreté, est-il dit ; mais probablement qu'on aura craint les sollicitations actives de cette petite femme du Midi. Née à Toulouse, elle a toute la vivacité du climat ardent sous lequel elle a vu le jour ; cousine germaine de Bonnecarrère et tendrement attachée à ce parent d'aimable figure, elle fut désolée de son arrestation, faite il y a quelques mois. Elle s'était donné beaucoup de peines inutiles, et ne savait plus à qui s'adresser lorsqu'elle imagina d'aller trouver *Marat*. Elle se fait annoncer chez lui : on dit qu'il n'y est pas ; mais il entend la voix d'une femme et se présente lui-même : il avait aux jambes des bottes sans bas, portait une vieille culotte de peau, une veste de taffetas blanc ; sa chemise crasseuse et ouverte laissait voir une poitrine jaunissante ; des ongles longs et sales se dessinaient au bout de ses doigts, et son affreuse figure accompagnait parfaitement ce costume bizarre. Il prend la main de la dame, la conduit dans un salon très-frais, meublé en damas

bleu et blanc, décoré de rideaux de soie élégamment relevés en draperies, d'un lustre brillant et de superbes vases de porcelaine remplis de fleurs naturelles, alors rares et de haut prix : il s'assied à côté d'elle sur une ottomane voluptueuse, écoute le récit qu'elle veut lui faire, s'intéresse à elle, lui baise la main, serre un peu ses genoux, et lui promet la liberté de son cousin. « Je l'aurais tout laissé faire, dit plaisamment la petite femme, avec son accent toulousain, quitte à aller me baigner après, pourvu qu'il me rendît mon cousin. » Le soir même Marat fut au comité, et Bonnecarrère sortit de l'Abbaye le lendemain; mais dans les vingt-quatre heures l'ami du peuple écrivit au président Montané, en lui envoyant un sujet auquel il s'agissait de rendre un service qu'il fallait bien ne pas refuser.

Un M. Dumas, physicien de profession ou savant de son métier, se présenta au fameux Comité de Salut public dans le courant du mois de juin, pour lui faire des propositions importantes. Il offrait de reconnaître l'armée des rebelles de la Vendée, de donner un état exact de leurs forces et de leur position : choses sur lesquelles on est demeuré dans la plus grande ignorance depuis le commencement de la guerre. M. Dumas prétend aviser le tout au plus juste, à vue d'oiseau, au moyen d'un ballon. « Mais vraiment ! l'idée est ingénieuse, dirent quelques-uns des profonds politiques du comité. — Oui, reprend le citoyen Dumas, et l'exécution peut être rapide. Je connais un ballon qu'on doit trouver, avec toutes ses dépendances, dans l'hôtel d'un émigré; ainsi la *Nation* n'aura pas à faire les frais de l'acquisition. — Bravo ! il donne les indications; elles sont reçues avec

transport et officiellement envoyées au ministre de l'intérieur, pour qu'il ait à trouver le ballon dans le plus court délai. Le ministre met son monde en campagne; on marche, on se rend dans l'hôtel de l'émigré; c'était une auberge, et l'appartement qu'il avait occupé une petite chambre où ne restait pas même un chiffon. Rapport en conséquence, désolation du comité, clameurs de M. Dumas, nouvelle injonction au ministre de rechercher plus exactement le ballon. Alors le ministre confère avec son premier commis; on prend les grandes mesures; on fait une lettre au département: celui-ci renvoie à la municipalité, qui en défère à ses administrateurs de police. Ici la chose se perd pour les fonctionnaires publics, et j'ai beaucoup ri à l'Abbaye, avec Champagneux qui avait fait la lettre ministérielle, de la charlatanerie de l'effronté Dumas, de la bêtise du comité, de la complaisance du ministre et de toute cette kyrielle de *pauvretés;* mais j'ai retrouvé la queue de l'histoire à Sainte-Pélagie.

Parmi les administrateurs de police, le *citoyen Jobert*[1] (l'un des signataires des ordres contradictoires de mes arrestations et mise en liberté), gros homme à forte voix, vrai bavard de section, à figure repoussante et démarche embarrassée, découvrit une petite demoiselle Lallement, grande et jolie fille de quinze ans, entretenue par *Sainte-Croix,* officier émigré qui était attaché, je crois, à Philippe d'Orléans; elle est arrêtée, envoyée à Sainte-Pélagie; on trouve chez elle l'enveloppe d'un ballon,

1. Cet homme, dont le nom figure en effet sur le mandat en vertu duquel Mme Roland fut arrêtée de nouveau, périt sur l'échafaud en 1794. Il était accusé d'avoir noué des relations avec la reine et la sœur du roi, à la prison du Temple. F.

son filet et le reste : c'était précisément la capture indiquée par Dumas. Mais le comité avait oublié l'expédient, le physicien avait perdu l'espérance de se faire valoir, le ministre ne se souciait guère de savoir le résultat des ordres qu'il avait donnés, et les administrateurs trouvaient fort bon de se rendre maîtres d'un objet devenu de prix.

La petite Lallement paraissait gentille à Jobert, qui avait mis la main sur plusieurs de ses effets, s'était emparé du portrait de Sainte-Croix, et trouvait sot qu'elle prétendît lui être fidèle. Imaginant enfin que de bons procédés la rendraient plus traitable, il fait signer sa mise en liberté, vient la chercher en voiture, la conduit chez elle où il fait apporter à dîner, lui rend à grand' peine le portrait de Sainte-Croix dont il avait fait gâter les yeux, et prétend obtenir récompense. La jeune fille se moque de ses prétentions comme de son allure, le met à la porte de chez elle, et se rend au bureau de la police pour lui reprocher publiquement ses entreprises, en réclamant d'autres effets qu'on lui avait enlevés. L'aventure fait bruit; mais les collègues de Jobert ne sont pas faits pour la blâmer; elle passe au milieu d'une foule d'autres, plus dégoûtantes ou plus atroces, dont les législateurs du 2 juin donnent journellement l'exemple à toutes les autorités constituées.

22 août.

Aujourd'hui la mésintelligence éclate entre les tyrans; *Hébert*, mécontent de n'être pas ministre, dirige son père Duchesne contre les faiseurs, attaque les *patriotes enrichis*, nomme Lacroix et s'achemine contre Danton.

Celui-ci, plus scélérat qu'aucun mais mieux avisé, cherchant à mettre quelque mesure dans la marche des affaires, est déjà traité de *modéré;* le Comité de Salut public le rejette de son sein : Robespierre jaloux s'élève contre lui; les *Cordeliers* et les *Jacobins* sont prêts à se diviser. Grand spectacle qui se prépare pour nous autres victimes; les tigres vont s'entre-déchirer; ils nous oublieront peut-être, à moins que la fureur de leurs derniers instants ne les porte à tout exterminer avant leur propre défaite.

Chabot veut faire déporter tous les gens suspects; ainsi la femme de *Pétion* et celle de *Roland*, arrêtées à ce titre, sont menacées d'aller à Cayenne : plaisante destination !

---

24 septembre.

Anecdote.

L'ai-je bien entendu? — Quoi ! cette femme qui vivait ignorée au fond de sa province, arrivée à Paris seulement pour réclamer sa fille, elle est condamnée à mourir ![1] — Quelle profondeur d'iniquité dans cette condamnation !

1. Mme Lefebvre, belle-mère de Pétion, venait d'être condamnée à mort. Voici la notice qu'on lit dans le *Moniteur* du 6 octobre 1793.

« Le 24 septembre, Louise-Catherine-Angélique Ricard, veuve Lefebvre, belle-mère de Jérôme Pétion, âgée de 56 ans, native de Fécamp, et domiciliée à Chartres, convaincue d'avoir, le 7 de ce mois, tenu des propos contre-révolutionnaires et tendant au rétablissement de la royauté et à l'avilissement de la représentation nationale, a été condamnée à la peine de mort. » F.

Pétion, proscrit comme royaliste, offrait un phénomène de la dernière révolution. Sa femme, que jamais la calomnie n'avait atteinte, s'était retirée à Fécamp dans sa famille pour attendre dans le silence de la retraite des jours plus tranquilles; elle allait faire prendre des bains de mer à son fils, joli enfant de dix ans, unique fruit de son mariage. Elle est arrêtée, constituée prisonnière avec cet enfant; tous deux sont amenés à Paris et renfermés à Sainte-Pélagie. Les exemples du jour apprennent aux femmes des proscrits à se voir persécuter; et celle de Pétion est assez raisonnable pour supporter ses maux sans murmurer : mais l'état de son fils l'afflige ! L'éducation, la santé de cet enfant sont également en souffrance : elle veut faire des réclamations; comment les rendre intéressantes, et surtout les faire écouter ? Elle s'adresse à sa mère qui vivait à Chartres, pour l'engager à faire des sollicitations que son titre autorise. Elle vient, paraît à la barre, y fait sa pétition avec larmes, est renvoyée au comité, va voir tous les députés qui le composent : quelques-uns paraissent donner de l'espérance, le plus grand nombre l'accueille mal; l'inutilité des sollicitations se manifeste : elle prend la résolution de s'en aller, se rend à sa section pour y faire viser son passeport, y est dénoncée, arrêtée. On la conduit à la mairie. Un homme habitant l'hôtel où elle était descendue, dépose qu'elle a dit qu'il fallait un roi; deux déserteurs liégeois, témoins à gages, le certifient : on la condamne à perdre la tête; elle marche à l'échafaud.

J'ai vu plusieurs fois cette malheureuse femme lorsqu'elle venait auprès de sa fille. Madame Lefebvre était dans sa cinquante-septième année; elle a été belle et

ses traits annonçaient encore que sa figure fut régulière; elle avait conservé un grande taille fort dégagée, et une chevelure superbe. Le soin de plaire a occupé la plus grande partie de sa vie; mais il ne lui a rien fait acquérir : on ne trouvait plus chez cette femme que les restes de ses prétentions passées, et un fond d'égoïsme qui perçait en toute circonstance. Elle n'avait point d'opinions politiques; elle était incapable de s'en former une, et ne savait raisonner sur rien deux minutes de suite. Il est possible que, dans une conversation suscitée par quelques malveillants, elle ait dit qu'il lui était indifférent qu'il vînt un roi, pourvu qu'on ait la paix, et l'on aura saisi quelques propos de cette espèce pour lui faire son procès. Mais qui ne voit dans cette fausse et atroce application de la loi le dessein d'abuser le peuple, en faisant croire la famille de Pétion royaliste, et par conséquent très-juste la persécution qu'on lui fait souffrir!

Jours affreux du règne de Tibère, nous voyons renaître vos horreurs, mais plus multipliées encore en proportion du nombre de nos tyrans et de leurs favoris!

Il faut du sang à ce peuple infortuné, dont on a détruit la morale et corrompu l'instinct; on se sert de tout, excepté de la justice, pour lui en donner. Je vois dans les prisons, depuis quatre mois que je les habite, des malfaiteurs qu'on veut bien oublier; et l'on se hâte de faire mourir madame Lefebvre qui n'est point coupable, parce qu'elle a le tort d'avoir pour gendre l'honnête Pétion que les tyrans haïssent!

Réflexions.

Je ne conçois rien de si ridicule que cette forfanterie avec laquelle on nous vante le bienfait d'une constitution décrétée avec autant de zèle que de rapidité. Mais ces gens mêmes qui l'ont faite, n'ont-ils pas fait décréter peu après que la France était et demeurait en état de révolution? et la constitution n'est-elle pas comme non-avenue, puisqu'on n'en observe rien? A quoi donc nous sert-il de l'avoir! C'est une pancarte qui n'atteste que l'impudence de ceux qui ont voulu s'en faire un mérite, sans s'embarrasser de nous en assurer le profit.

Toute cette foule qui ne l'a acceptée, sans y regarder, que par faiblesse et lassitude, dans l'idée d'avoir la paix qu'elle ne voulait pas prendre la peine de mériter, est bien payée de sa lâcheté! — Malheureusement il en va des peuples et de leurs affaires comme des particuliers et de leurs entreprises : la sottise et la peur du grand nombre font le triomphe de la scélératesse et la perte des gens de bien. La postérité rend à chacun sa place; mais c'est au temple de mémoire : Thémistocle n'en meurt pas moins en exil, Socrate dans sa prison, et Sylla dans son lit.

De l'infirmerie de Sainte-Pélagie, 23e jour,
1er mois, an second[1].

Entre ces murs solitaires, où depuis tantôt cinq mois l'innocence opprimée se résigne en silence, un étranger

1. C'est-à-dire le 14 octobre 1793. — Le premier mois commençait au 22 septembre. F.

paraît. — C'est un médecin que mes gardiens amènent pour leur tranquillité; car je ne sais et ne veux opposer aux maux de la nature, comme à l'injustice des hommes, qu'un tranquille courage. En apprenant mon nom, il se dit l'ami d'un homme que peut-être je n'aime point. — Qu'en savez-vous, et qui est-ce? — Robespierre. — Robespierre! je l'ai beaucoup connu et beaucoup estimé; je l'ai cru un sincère et ardent ami de la liberté. — Eh! ne l'est-il plus? — Je crains qu'il n'aime aussi la domination, peut-être dans l'idée qu'il sait faire le bien ou le veut comme personne : je crains qu'il n'aime beaucoup la vengeance, et surtout à l'exercer contre ceux dont il croit n'être pas admiré; je pense qu'il est très-susceptible de préventions, facile à se passionner en conséquence, jugeant trop vite comme coupable quiconque ne partage pas en tout ses opinions. — Vous ne l'avez pas vu deux fois! — Je l'ai vu bien davantage! Demandez-lui; qu'il mette la main sur sa conscience, et vous verrez s'il pourra vous dire du mal de moi.

Robespierre, si je me trompe, je vous mets à même de me le prouver; c'est à vous que je répète ce que j'ai dit de votre personne, et je veux charger votre ami d'une lettre que la rigueur de mes gardiens laissera peut-être passer en faveur de celui à qui elle est adressée.

Je ne vous écris pas pour vous prier, vous l'imaginez bien : je n'ai jamais prié personne; et certes! ce n'est pas d'une prison que je commencerais de le faire à l'égard de quiconque me tient en son pouvoir. La prière est faite pour les coupables ou les esclaves; l'innocence témoigne, et c'est bien assez; ou elle se plaint, et elle en a le droit dès qu'elle est vexée. Mais la plainte même ne me convient pas; je sais souffrir et ne m'étonner de rien.

Je sais d'ailleurs qu'à la naissance des républiques, des révolutions presque inévitables, qu'expliquent trop les passions humaines, exposent souvent ceux qui servirent le mieux leur pays, à demeurer victimes de leur zèle et de l'erreur de leurs contemporains. Ils ont pour consolation leur conscience, et l'histoire pour vengeur.

Mais par quelle singularité moi, femme, qui ne puis faire que des vœux, suis-je exposée aux orages qui ne tombent ordinairement que sur les individus agissants, et quel sort m'est donc réservé?

Voilà deux questions que je vous adresse.

Je les regarde comme peu importantes en elles-mêmes et par rapport à moi personnellement; qu'est-ce qu'une fourmi de plus ou de moins, écrasée par le pied de l'éléphant, considérée dans le système du monde? Mais elles sont infiniment intéressantes par leurs rapports avec la liberté présente et le bonheur futur de mon pays; car si l'on confond indifféremment avec ses ennemis déclarés, ses défenseurs et ses amis avoués, si l'on assimile au même traitement l'égoïste dangereux ou l'aristocrate perfide avec le citoyen fidèle et le patriote généreux, si la femme honnête et sensible qui s'honore d'avoir une patrie, qui lui fit dans sa modeste retraite ou dans ses différentes situations les sacrifices dont elle est capable, se trouve punie avec la femme orgueilleuse ou légère qui maudit l'égalité, assurément la justice et la liberté ne règnent point encore, et le bonheur à venir est douteux!

Je ne parlerai point ici de mon vénérable mari; il fallait rapporter ses comptes lorsqu'il les eut fournis, et ne pas lui refuser d'abord justice pour se réserver de l'accuser quand on l'aurait noirci dans le public. Robes-

pierre, je vous défie de ne pas croire que Roland soit un honnête homme : vous pouvez penser qu'il ne voyait pas bien sur telle et telle mesure ; mais votre conscience rend secrètement hommage à sa probité comme à son civisme. Il faut peu le voir pour le bien connaître ; son livre est toujours ouvert, et chacun peut y lire ; il a la rudesse de la vertu, comme Caton en avait l'âpreté ; ses formes lui ont fait autant d'ennemis que sa rigoureuse équité ; mais ces inégalités de surface disparaissent à distance, et les grandes qualités de l'homme public demeureront pour toujours. On a répandu qu'il soufflait la guerre civile à Lyon ; on a osé donner ce prétexte comme sujet de mon arrestation ! Et la supposition n'était pas plus juste que la conséquence. Dégoûté des affaires, irrité de la persécution, ennuyé du monde, fatigué de travaux et d'années, il ne pouvait que gémir dans une retraite ignorée, et s'y obscurcir en silence pour épargner un crime à son siècle.

— Il a corrompu l'esprit public, et je suis sa complice ! — Voilà le plus curieux des reproches et la plus absurde des imputations. Vous ne voulez pas, Robespierre, que je prenne ici le soin de les réfuter ; c'est une gloire trop facile, et vous ne pouvez être du nombre des bonnes gens qui croient une chose parce qu'elle est écrite et qu'on la leur a répétée. Ma prétendue complicité serait plaisante, si le tout ne devenait atroce par le jour nébuleux sous lequel on l'a présenté au peuple qui, n'y voyant rien, s'y fabrique un je ne sais quoi de monstrueux. Il fallait avoir une grande passion de me nuire pour m'enchaîner ainsi d'une manière brutale et réfléchie dans une accusation qui ressemble à celle, tant répétée sous Tibère, de lèse-majesté pour perdre qui-

conque n'avait pas de crime et qu'on voulait pourtant immoler !

D'où vient donc cette animosité ? — C'est ce que je ne puis concevoir : moi qui n'ai jamais fait de mal à personne, et qui ne sais pas même en vouloir à ceux qui m'en font !

Élevée dans la retraite, nourrie d'études sérieuses qui ont développé chez moi quelque caractère, livrée à des goûts simples qu'aucune circonstance n'a pu altérer, enthousiaste de la révolution et m'abandonnant à l'énergie des sentiments généreux qu'elle inspire, étrangère aux affaires par principes comme par mon sexe, mais m'entretenant d'elles avec chaleur, parce que l'intérêt public devient le premier de tous dès qu'il existe, j'ai regardé comme de méprisables sottises les premières calomnies lancées contre moi; je les ai crues le tribut nécessaire, pris par l'envie sur une situation que le vulgaire avait encore l'imbécillité de regarder comme élevée, et à laquelle je préférais l'état paisible où j'avais passé tant d'heureuses journées !

Cependant ces calomnies se sont accrues avec autant d'audace que j'avais de calme et de sécurité : je suis traînée en prison; j'y demeure depuis bientôt cinq mois, arrachée des bras de ma jeune fille qui ne peut plus se reposer sur le sein dont elle fut nourrie, loin de tout ce qui m'est cher, privée de toute communication, en butte aux traits amers d'un peuple abusé, qui croit que ma tête sera utile à sa félicité; j'entends sous ma fenêtre grillée la garde qui me veille s'entretenir quelquefois de mon supplice; je lis les dégoûtantes bordées que jettent sur moi des écrivains qui ne m'ont jamais vue, non plus que tous ceux qui me haïssent.

Je n'ai fatigué personne de mes réclamations; j'attendais du temps la justice, avec la fin des préventions : manquant de beaucoup de choses, je n'ai rien demandé; je me suis accommodée de la mauvaise fortune, fière de me mesurer avec elle et de la tenir sous mes pieds. Le besoin devenant pressant, et craignant de compromettre ceux à qui je pourrais m'adresser, j'ai voulu vendre les bouteilles vides de ma cave, où l'on n'a point mis les scellés parce qu'elle ne contenait rien de meilleur : grand mouvement dans le quartier! on entoure la maison; le propriétaire est arrêté; on double chez moi les gardiens, et j'ai à craindre peut-être pour la liberté d'une pauvre bonne qui n'a d'autre tort que de me servir avec affection depuis treize ans, parce que je lui rendais la vie douce; tant le peuple égaré sur mon compte, étourdi du nom de *conspirateur*, croit qu'il doit m'être appliqué!

Robespierre, ce n'est pas pour exciter en vous une pitié au-dessus de laquelle je suis, et qui m'offenserait peut-être, que je vous présente ce tableau bien adouci; c'est pour votre instruction.

La fortune est légère, la faveur du peuple l'est également; voyez le sort de ceux qui l'agitèrent, lui plurent ou le gouvernèrent, depuis Viscellinus jusqu'à César, et depuis Hippon, harangueur de Syracuse, jusqu'à nos orateurs parisiens! La justice et la vérité seules demeurent et consolent de tout, même de la mort, tandis que rien ne soustrait à leurs atteintes. Marius et Sylla proscrivirent des milliers de chevaliers, un grand nombre de sénateurs, une foule de malheureux. — Ont-ils étouffé l'histoire qui voue leur mémoire à l'exécration, et goûtèrent-ils le bonheur?

Quoi qu'il me soit réservé, je saurai le subir d'une manière digne de moi, ou le prévenir s'il me convient. Après les honneurs de la persécution dois-je avoir ceux du martyre? ou bien suis-je destinée à languir longtemps en captivité, exposée à la première catastrophe qu'on jugera bon d'exciter? ou serai-je déportée soi-disant, pour essuyer à quatre lieues en mer cette petite inadvertance de capitaine qui le débarrasse de sa cargaison humaine au profit des flots? Parlez; c'est quelque chose que de connaître son sort, et, avec une âme comme la mienne, on est capable de l'envisager.

Si vous voulez être juste et que vous me lisiez avec recueillement, ma lettre ne vous sera pas inutile, et dès lors elle pourrait ne pas l'être à mon pays. Dans tous les cas, Robespierre, je le sais, et vous ne pouvez éviter de le sentir : quiconque m'a connue ne saurait me persécuter sans remords.

ROLAND, née *Phlipon.*

NOTA. L'idée de cette lettre, le soin de l'écrire et le projet de l'envoyer se sont soutenus durant 24 heures; mais que pourraient faire mes réflexions sur un homme qui sacrifie des collègues dont il connaît bien la pureté?

Dès que ma lettre ne serait pas utile, elle est déplacée; c'est me compromettre sans fruit avec un tyran qui peut m'immoler, mais qui ne saurait m'avilir. Je ne la ferai pas remettre.

---

26 septembre.

Le décret qui ordonne de présenter le lendemain l'acte d'accusation de Brissot, est rendu dans la même séance

où l'on propose d'abréger les formes des jugements du tribunal révolutionnaire, et où l'on organise les quatre sections de ce tribunal; de manière qu'on réunit la multiplication des moyens de juger, l'obligation d'accélérer le prononcé des jugements et la restriction des défenses des accusés, au même instant qu'on détermine de faire périr Brissot et les autres députés détenus, c'est-à-dire les hommes à talents qui pourraient confondre leurs accusateurs.

Quatre mois se sont écoulés sans qu'on ait pu dresser cet acte d'accusation dont on a vainement décrété plusieurs fois la confection; il fallait un surcroît de pouvoir et le règne complet de la terreur pour oser enfin immoler les fondateurs de la liberté; mais après que l'on a déterminé, sous la dénomination de *suspects*, l'arrestation arbitraire du quart de la France[1]; après qu'on a fanatisé un

1. Voici, à l'appui de ce que dit ici Mme Roland, le document étrange que l'on trouve dans le *Moniteur* du 12 octobre 1793. C'est la définition donnée par la Commune de Paris, des diverses catégories de gens suspects et de ceux à qui on doit refuser des certificats de civisme.

« 1° Ceux qui dans les assemblées du peuple arrêtent son énergie par des discours astucieux, des cris turbulents et des menaces; — 2° Ceux qui, plus prudents, parlent mystérieusement des malheurs de la République, s'apitoyent sur le sort du peuple, et sont toujours prêts à répandre de mauvaises nouvelles avec une résignation affectée; — 3° Ceux qui ont changé de langage et de conduite selon les événements; qui, muets sur les crimes des royalistes, des fédéralistes, déclament avec emphase contre les fautes légères des patriotes et affectent, pour paraître républicains, une austérité, une sévérité étudiées, et qui cèdent aussitôt qu'il s'agit d'un modéré ou d'un aristocrate; — 4° Ceux qui plaignent les fermiers et marchands avides contre lesquels la loi est obligée de prendre des mesures; — 5° Ceux qui, ayant toujours les mots de liberté, république et patrie sur les lèvres, fréquentent les ci-devant nobles, les prêtres contre-révolutionnaires, les aristocrates, les feuillants, les modérés, et s'intéressent à leur sort; — 6° Ceux qui n'ont pris au-

peuple imbécile qui ruine Lyon, comme si la seconde ville de la république appartenait à l'Empereur, et que ceux qu'il juge bon d'appeler des muscadins fussent des bêtes féroces; après qu'un sceptre de fer étendu sur la France y fait régner le crime et la peur; après qu'on établit en loi pour les accusés qu'ils répondront *oui* ou *non*, sans faire de discours de défense, on peut envoyer à la mort les victimes pures dont on craignait encore l'éloquence, tant la voix de la vérité paraît redoutable à ceux mêmes qui sont assez puissants pour ne pas l'écouter!

Que de soins pour l'étouffer! mais l'histoire est là; elle tient ses burins, et prépare dans le silence la vengeance tardive des imitateurs de Barnevelt et de Sydney.

3 octobre.

Nota. Je lis le journal, et je vois Robespierre accuser *Roland* et *Brissot* d'avoir dit du mal de *d'Aubigny* qui vola au 10 août 100 000 livres aux Tuileries, qu'on vou-

cune part active dans tout ce qui intéresse la Révolution, et qui pour s'en disculper font valoir le payement des contributions, leurs dons patriotiques, leur service dans la garde nationale par remplacement ou autrement; — 7° Ceux qui ont reçu avec indifférence la Constitution républicaine, et ont fait part de fausses craintes sur son établissement et sa durée; — 8° Ceux qui n'ayant rien fait contre la liberté, n'ont aussi rien fait pour elle; — 9° Ceux qui ne fréquentent pas leurs sections, et qui donnent pour excuse qu'ils ne savent pas parler et que leurs affaires les en empêchent; — 10° Ceux qui parlent avec mépris des autorités constituées, des signes de la loi, des sociétés populaires et des défenseurs de la liberté; — 11° Ceux qui ont signé des pétitions contre-révolutionnaires, ou fréquenté des sociétés et clubs anti-civiques; — 12° Les partisans de Lafayette et les assassins qui se sont transportés au Champ de Mars. » F.

lut poursuivre, et dans l'absence duquel sa femme rapporta les 100 000 francs à la Commune : je vois Robespierre prétendre que Roland nomma Restout au garde-meuble pour en préparer le vol, et c'est *Pache* qui, ne voulant point de cette place à laquelle Roland l'avait nommé, lui présenta Restout pour l'occuper; et la Convention a retenti des plaintes de Roland sur la négligence du commandant de la garde nationale pour faire garnir le poste du garde-meuble, malgré les injonctions réitérées du ministre de l'intérieur.

Ce Robespierre, qu'un temps je crus honnête homme, est un être bien atroce! comme il ment à sa conscience et comme il aime le sang[1]!

1. Mme Roland en parlant, dans ses *Notices historiques*, des relations qu'elle et son mari avaient formées avec Robespierre, dit qu'elle était demeurée en correspondance avec lui. On trouvera dans l'*Appendice*, n° XIV, une lettre qui permettra de juger du caractère de cette correspondance. F.

SECONDE ARRESTATION.

De Sainte-Pélagie, le 20 août 1793.

Le vingt-quatrième jour de ma détention à l'Abbaye commençait de s'écouler; l'espace de cette détention avait été rempli par l'étude et le travail; je l'avais principalement employé à écrire des *Notes* dont la rédaction devait se ressentir de l'excellente disposition d'esprit dans laquelle je me trouvais. L'insurrection du 31 mai, les attentats du 2 juin m'avaient pénétrée d'indignation; mais j'étais persuadée que les départements ne les verraient pas d'un œil satisfait, et que leurs réclamations, soutenues des démarches nécessaires, feraient triompher la bonne cause. Peu m'importait avec cet espoir que, dans l'instant d'une crise ou les excès de la tyrannie expirante, je tombasse victime de la haine particulière ou de la rage de quelque forcené. Le succès de mes amis, le triomphe des vrais républicains me consolaient de tout à l'avance; j'aurais subi un jugement inique ou succombé par quelque atrocité imprévue, avec le calme, la fierté, même la joie de l'innocence qui méprise la mort et sait que la sienne sera vengée. Je ne puis m'empêcher de répéter ici les regrets déjà exprimés de la

perte de ces *Notes* qui peignaient si bien et les faits que j'avais connus, et les personnes dont j'avais été environnée, et les sentiments que j'éprouvais dans la succession des événements d'alors. J'apprends qu'il en est échappé quelques-unes à la destruction; mais elles ne contiennent que les détails de ma première arrestation. Un jour peut-être la réunion de ces lambeaux offrira à quelque main amie de quoi ajouter de nouveaux traits au tableau de la vérité.

La publication d'un grossier mensonge, l'annonce bruyamment faite sous ma fenêtre d'une de ces feuilles du *Père Duchêne*, sale écrit dont *Hébert*, substitut de la Commune de Paris, empoisonne tous les matins le peuple ignorant qui boit comme l'eau la calomnie, m'avaient persuadée qu'il se projetait contre moi quelque horreur. Cette feuille disait que son auteur m'avait rendu visite à l'Abbaye, et qu'ayant obtenu ma confiance sous l'apparence d'un brigand de la Vendée, il avait eu mon aveu des liaisons de Roland et des brissotins avec les rebelles de ce département et le gouvernement anglais. Ce conte ridicule était assaisonné de tout ce qui fait les ornements du langage du *Père Duchêne;* les vraisemblances physiques n'étaient pas mieux ménagées que les autres; je n'étais pas seulement transformée en contre-révolutionnaire, mais aussi en vieille édentée, et l'on finissait par m'exhorter à pleurer mes péchés en attendant que je les expiasse à l'échafaud[1]. Les colporteurs,

1. Il n'y a rien qui puisse mieux donner une idée du degré d'abjection auquel était tombée dans ces temps d'extrême anarchie une partie de la presse, du public et de l'autorité publique elle-même, que la lecture de ces pages immondes et impunies. C'est ce qui nous décide à les reproduire malgré le dégoût qu'elles inspirent. Voir *Appendice* nº xv. — Hébert périt sur l'échafaud, le 23 mars 1794. F.

bien instruits sans doute, ne quittèrent pas d'une minute les environs de ma résidence; ils accompagnaient l'annonce de la *visite du Père Duchêne* des provocations les plus sanguinaires au peuple du marché. Je pris la plume; j'écrivis quelques lignes à ce lâche Garat qui se croit un sage parce qu'il n'a de passion que la peur qui lui fait ménager le parti le plus fort, très-indépendamment de la justice; je lui faisais honte de l'administration qui expose l'innocence déjà opprimée aux derniers excès de la fureur d'un peuple aveuglé. Je ne prétendais assurément pas le convertir, mais je lui envoyais mes adieux comme un vautour pour ronger son cœur[1].

Vers le même temps une femme, dont on ne vantera pas l'esprit, les connaissances, mais qui unit aux grâces de son sexe la sensibilité d'âme qui en fait le premier mérite et le plus grand charme, trouva moyen de pénétrer dans ma prison. Combien je fus étonnée de voir son

1. Voici cette lettre, dont la violence ne s'explique que par l'impunité accordée aux atroces diffamations du Père Duchesne. F.

A Garat, le 20 juin, huit heures du matin,
Prison de l'Abbaye.

Quels cris répétés se font entendre? Ce sont ceux d'un colporteur qui annonce la grande colère du père Duchesne contre cette b.... de Roland, qui est *à l'Abbaye; la grande conspiration découverte des rollandistes, buzotistes, pétionistes, girondins, avec les rebelles de la Vendée, les agents de l'Angleterre.* Il faut trouver le vieux Roland pour lui faire subir la peine de ses crimes; il faut se mettre après sa femme pour lui tirer les vers du nez sur son c. c. de mari. Le déluge de sales épithètes, répétitions affectées que je suis *à l'abbaye*, provocation à me maltraiter : c'est sous ma *fenêtre* que le crime répète ses invitations au peuple du marché.

Ainsi l'on insulte à l'innocence après l'avoir opprimée, on excite à l'immoler; c'est effectivement tout ce qu'il reste à faire, et l'auteur de ces infâmes écrits fut soutenu, protégé, défendu par Garat, lorsque de pareils excès contre la Convention l'avaient fait arrêter par l'ordre d'une commission des représentants du peuple.

Garat! je te rapporte cette injure, c'est à ta lâcheté que je la dois;

doux visage, de me sentir pressée dans ses bras et d'être baignée de ses pleurs! je la pris pour un ange; c'en était un aussi, car elle est bonne et jolie, et elle avait tout fait pour m'apporter des nouvelles de mon meilleur ami[1]; elle me donnait encore des moyens de faire passer des miennes. Cet adoucissement à ma captivité contribuait à me la faire oublier, lorsqu'à midi du 24 juin la femme du concierge vint m'inviter à passer dans son appartement, où me demandait un administrateur : j'étais souffrante et couchée; je me lève, je vais chez elle, j'entre dans la chambre où un homme se promenait et un autre écrivait, sans qu'aucun d'eux parût s'apercevoir de mon arrivée. « Est-ce bien moi qu'on demande, messieurs? — Vous êtes la citoyenne Roland? — Oui, je m'appelle ainsi. — Prenez la peine de vous reposer. » Et l'un continue d'écrire, l'autre de se promener. Je cherchais ce que signifiait cette comédie, quand l'écrivain prenant la parole, me dit : « Je viens vous mettre en liberté. » —

et s'il arrive pis encore, c'est sur ta tête que j'en appelle la vengeance des cieux. Le brigand qui persécute, l'homme exalté qui injurie, le peuple trompé qui assassine, suivent leur instinct et font leur métier; mais l'homme en place qui les tolère, sous quelque prétexte que ce soit, est à jamais déshonoré.

Fais maintenant de beaux écrits, explique en philosophe les causes des événements, les passions, les erreurs qui les ont accompagnés; la postérité dira toujours : *Il fortifia le parti qui avilit la représentation nationale, il invita la Convention à plier devant une poignée d'anarchistes, et prêta secours et appui à une Commune usurpatrice qui méconnut l'autorité législative et proscrivit la vertu.* Va, je sais ce que précèdent ordinairement ces provocations outrageantes. Que m'importe? Depuis longtemps je suis prête. Dans tous les cas, reçois un adieu que j'envoie, comme le vautour, ronger ton cœur.

1. C'est-à-dire Buzot. — La femme dont parle ici Mme Roland était probablement Mme Louvet que celui-ci désigne dans ses mémoires sous le nom de Lodoïska. F

Je ne sais pourquoi cette annonce me toucha très-faiblement. » — mais, répliquai-je, il est fort bien fait de me mettre hors d'ici, il s'agit en même temps de me faire entrer chez moi; les scellés sont sur mon appartement. — L'administration les fera lever dans le jour; j'écris pour un ordre, parce que je suis seul ici d'administrateur, et qu'il faut deux signatures pour la décharge du concierge. » Il se lève, donne sa commission, et revient m'entretenir de cet air qui veut inspirer la confiance; puis me demande tout à coup, comme sans conséquence : « Vous savez où est M. Roland, à présent? » Je souris à la question, en observant qu'elle n'est point assez discrète pour mériter une réponse. La conversation devenait ennuyeuse ; je me retire dans ma chambre pour faire mes dispositions. J'eus d'abord l'idée de dîner paisiblement et de ne partir que vers le soir; mais je réfléchis que c'était une folie que de rester en prison quand on avait la faculté d'en sortir; d'ailleurs le concierge vint savoir si je prenais mes arrangements, je vis qu'il était empressé d'avoir mon logis. C'était un petit cabinet, fort maussade par la saleté des murs, l'épaisseur des grilles, et le voisinage d'un bûcher que tous les animaux du logis prennent pour leurs lieux d'aisance; mais comme il ne peut tenir qu'un lit, on a l'avantage d'y être seule, et on en fait ordinairement les honneurs au nouvel arrivé, ou à l'individu qui désire cet agrément. Lavacquerie, qui ne l'avait jamais vu habiter par quelqu'un d'aussi bonne humeur que moi, et qui admirait la complaisance avec laquelle j'y ordonnais des livres et des fleurs, me disait qu'il l'appellerait désormais le pavillon de Flore. J'ignorais qu'il le destinât en ce même instant à Brissot, que je ne savais pas dans mon voisinage; que bientôt

après il serait habité par une héroïne, digne d'un meilleur siècle, la célèbre *Corday;* et qu'il devait tomber en quenouille en recevant après M. l'abbé Fauchet. Ma pauvre bonne, qui arrivait pour me voir, pleurait de joie en faisant mon paquet; on me fait voir l'ordre de ma mise en liberté, fondé sur ce qu'il n'y a rien contre moi; je fais mes comptes et mes petites générosités pour les pauvres et les valets de la prison; je trouve sur mon passage l'un des otages, prince de Linanges[1], qui me félicite obligeamment de ma liberté : je lui réponds que je voudrais lui faire un compliment pareil, comme gage de celle de nos commissaires et de la paix de mon pays : j'envoie chercher un fiacre, je descends, fort étonnée de voir encore l'administrateur qui n'avait pas quitté la prison, et qui vient jusque sur la porte pour me regarder monter en voiture. Je me fais conduire à mon domicile, dans le dessein d'y déposer quelques objets, et de me rendre bientôt après chez les dignes gens qui ont adopté ma fille; je quitte le fiacre avec cette légèreté qui ne m'a jamais permis de sortir d'une voiture sans sauter; je passe sous ma porte comme un oiseau, en disant gaiement au portier : Bonjour, Lamarre! Je n'avais pas franchi quatre marches de mon escalier, lorsque deux hommes, venus sur mes talons je ne sais comment, s'écrient : « Citoyenne Roland! — Que voulez-vous? de-

1. Le prince de Linanges, son fils et son frère qui servaient dans l'armée autrichienne contre la France, avaient été faits prisonniers. On les détenait en représailles de la captivité de deux commissaires de la Convention et du général Beurnonville qui étaient tombés aux mains des Autrichiens. On lit dans le *Moniteur* du 2 mai 1793 :

« Charles Voldemar, comte de Linanges régnant; Ferdinand-Charles, son fils, et Frédéric, comte de Linanges, ayant tous trois voix et séance à la diète de Ratisbonne, ont été enfermés, dimanche 28, dans la prison de l'Abbaye. » F.

mandai-je en me retournant. — De par la loi nous vous arrêtons. » Qui sait sentir, n'a pas même besoin de penser pour juger ce que je dus éprouver à cet instant. Je me fais lire l'ordre, je prends mon parti sur-le-champ, je descends et traverse la cour avec rapidité. « Où donc allez-vous? — Chez mon propriétaire, où j'ai à faire; suivez-moi. — La maîtresse du logis m'ouvre elle-même en riant. » Laissez-moi m'asseoir et respirer, lui dis-je; mais ne vous réjouissez pas. On vient de me mettre en liberté, ce n'était qu'un leurre cruel; je sors de l'Abbaye, on m'arrête pour me conduire à Sainte-Pélagie : je connais les délibérations dernièrement prises par ma section, je veux me mettre sous sa sauvegarde; je vous prie d'envoyer en conséquence.

Le fils de la maison s'empressa avec la chaleur et l'indignation d'un jeune homme honnête[1]. Deux commissaires de la section arrivent, se font représenter l'ordre, dressent leur procès-verbal d'opposition; mais ils me prient ensuite de les accompagner à la mairie, où ils vont le signifier et donner leurs raisons : je ne pouvais me refuser à cette démarche; j'avais employé le temps à faire des billets à mes amis, pour les prévenir de ma nouvelle destination; je quitte une famille où cette scène venait de jeter la surprise et l'effroi; nous arrivons à la mairie, je suis placée dans une petite antichambre avec les inspecteurs chargés de garder ma personne, les commissaires entrent dans le bureau des administrateurs de police[2]. La discussion s'élève, se prolonge et devient

1. Depuis il a été traîné à l'échafaud pour ce fait, et son père en est mort de chagrin. (*Note de Bosc.*)

2. Mme Roland était arrêtée *comme suspecte*. On trouvera, *Appendice* n° XVI, le procès-verbal dans lequel les commissaires de sa

vive : j'étais mal à l'aise, je me trouvais déplacée; je me demandais par quelle fatalité l'innocence devait jouer le rôle d'un criminel, attendant son jugement, et jusque-là exposée aux regards curieux des gens qui venaient dans cette antichambre; impatientée, je me lève, j'ouvre la porte du bureau: « Je puis, messieurs, assister sans inconvénient à une discussion dont je suis l'objet. — Retirez-vous, s'écrie un petit homme que je reconnus pour être *Louvet*, qui était venu si gauchement m'interroger à l'Abbaye. — Mais je n'ai point envie de faire violence, je ne suis point en mesure pour cela; je ne demande même pas la parole, je ne désire que d'être présente.—Retirez-vous, retirez-vous; gendarmes, arrivez! » On eût dit que le bureau était assiégé, parce qu'une femme de bon sens voulait y entendre ce qu'on disait d'elle. Il fallut bien se retirer pour n'être pas emmenée. Peu après je vis des signes, des allées et venues; on donna l'ordre d'aller chercher une voiture, et enfin un inspecteur de la police vint me prier de le suivre. Je retourne à la porte du bureau, que j'ouvre toute grande : « Commissaires de la section de Beaurepaire, je vous préviens que l'on m'emmène. — Nous ne pouvons l'empêcher, mais la section ne vous oubliera pas; elle veillera à ce que vous soyez interrogée[1]. — Il sera curieux de voir comment, ayant été mise en liberté à une heure *parce qu'il*

section ont consigné l'exposé des démarches qu'ils firent en vain pour empêcher l'arrestation. F.

1. Quelques jours après, le 4 juillet, Mme Roland adressa une lettre à la section de Beaurepaire, pour faire ressortir l'iniquité de son arrestation; mais le président, dit Champagneux, n'osa pas en donner lecture, tant la terreur avait déjà fait de progrès. — On trouvera cette lettre à la suite du récit de Mme Roland, page 232 ci-après. F.

n'y avait rien contre moi, j'ai pu devenir *suspecte* dans le chemin de l'Abbaye à mon domicile, et fournir ainsi de nouveaux motifs de détention. » Jobert, autre administrateur aussi violent, mais plus lourd et encore plus sot que Louvet, prit magistralement la parole pour justifier l'administration, en convenant que ma première arrestation était illégale, et qu'il avait fallu me mettre en liberté pour m'arrêter ensuite aux termes de la loi. Ceci me donnait beau jeu; j'allais en profiter, mais les tyrans à qui la vérité échappe ne veulent pas même alors qu'on la leur dise; le bruit et la colère ne laissaient pas une seule place à la raison; je quittai la compagnie et fus amenée à Sainte-Pélagie.

Le nom de cette maison qui, sous l'ancien régime, était habitée par des religieuses gardiennes des victimes de lettres de cachet et qu'on supposait de mauvaises mœurs, son isolement dans un quartier éloigné, rempli de ce qu'il faut bien appeler peuple, et trop connu par l'esprit féroce qui y fit égorger tant de prêtres au mois de septembre, ne me présentait pas ce nouvel asile sous un jour consolant.

Pendant qu'on enregistrait mon entrée, un homme de sinistre figure ouvre mon paquet, le fouille curieusement; je m'en aperçois à l'instant où il remet sur le bureau du concierge des imprimés qui y étaient (c'étaient des journaux) : surprise et offensée d'un procédé qui ne doit avoir lieu que pour les personnes mises au secret, j'observe que du moins ce ne doit pas être à un homme d'examiner ainsi avec indécence le paquet de nuit d'une femme: on lui ordonne de le laisser; mais c'est le porte-clefs du corridor où l'on me loge, et j'étais destinée à voir deux fois le jour son affreux visage. On me demande

si je veux une chambre à un ou deux lits. « Je suis seule, et ne veux point de compagne. — Mais la chambre sera trop petite. — Peu m'importe. » On cherche, il n'y en avait pas de libre; j'entre dans une chambre à deux *lits;* elle a six pieds de large sur douze de long, de manière qu'avec les deux *petites* tables et les deux *chaises*, il n'y reste guère d'espace. J'apprends qu'il faut payer d'avance le loyer du premier mois; 15 livres pour un lit; le double pour les deux : je ne voulais en occuper qu'un, et je l'aurais pris dans une chambre où il eût été seul; je ne payai donc que 15 livres. « Mais il n'y a point de pot à l'eau ni d'autre vase? — C'est qu'il faut les acheter, » me dit le certain homme, fort empressé d'offrir des services dont on voit le but intéressé. J'ajoute à ces acquisitions une écritoire, du papier, des plumes, et je m'établis. La maîtresse du logis vient me visiter; je m'informe des usages et de mes droits; j'apprends qu'ici l'État ne donne rien pour les prisonniers. « Comment donc vivent-ils? — Il y a une portion de haricots seulement, et une livre et demie de pain par jour; mais vous ne pourrez manger ni de l'un ni de l'autre. — Je crois bien que cela ne ressemble pas à ce dont j'ai l'habitude; mais j'aime à connaître de chaque situation ce qui lui est propre, et à mettre mes forces au niveau de celles où je me trouve; je veux en essayer. » Je tentai effectivement; mais soit la disposition qui n'était pas très-bonne alors, soit le défaut d'exercice, mon estomac fut rebelle pour l'ordinaire de la prison; et il fallut avoir recours à la cuisine de Mme Bouchaud; elle m'avait offert de me nourrir, je l'acceptai : j'y trouvais salubrité, économie par comparaison à ce que j'aurais fait venir du traiteur, au bout du monde et dans un quartier perdu. Une côtelette et quel-

ques cuillerées de légumes à dîner, rien à déjeuner que du pain et de l'eau; voilà ce que je commandai, et ce dont j'avais usé à l'Abbaye. Je le consigne ici, pour rapprocher cette manière d'être de la dénonciation qui fut faite bientôt après à la section de l'Observatoire, de mes dépenses à Sainte-Pélagie où je corrompais le concierge, en faisant bombance avec sa famille : d'où l'indignation des sans-culottes et la proposition de quelques-uns de me dépêcher du monde. Cela s'accorde assez bien avec les criailleries de ces femmes qui prétendent s'être insinuées chez moi, sous de beaux habits, dans les cercles de vieilles comtesses que je tenais à l'hôtel de l'intérieur, et avec les articles du journal de la Montagne qui insère les lettres que m'écrivent des prêtres réfractaires.

O Danton! c'est ainsi que tu aiguises les couteaux contre tes victimes. Frappe! une de plus augmentera peu tes crimes; mais leur multiplicité ne peut couvrir ta scélératesse, ni te sauver de l'infamie. Aussi cruel que Marius, plus affreux que Catilina, tu surpasses leurs forfaits sans avoir leurs grandes qualités, et l'histoire vomira ton nom avec horreur dans le récit des boucheries de septembre et de la dissolution du corps social à la suite des événements du 2 juin.

Mon courage n'était point au-dessous de la nouvelle disgrâce que je venais d'essuyer; mais le raffinement de cruauté avec lequel on m'avait donné l'avant-goût de la liberté pour me charger de nouvelles chaînes, mais le soin barbare de se prévaloir d'un décret en appliquant faussement une désignation pour me retenir plus arbitrairement sous une apparence de légalité, m'enflammaient d'indignation. Je me trouvais dans cette disposition où toutes les impressions sont plus vives et leurs effets plus

alarmants pour la santé; je me couchai sans pouvoir dormir; il fallait bien rêver. Jamais les états violents ne sont pour moi de longue durée; j'ai besoin de me posséder, parce que j'ai l'habitude de me régir; je me trouvai bien dupe d'accorder quelque chose à mes persécuteurs en me laissant froisser par l'injustice; ils se chargeaient d'un nouvel odieux, et changeaient peu l'état que j'avais su déjà si bien supporter; ici, comme à l'Abbaye, n'avais-je pas des livres, du temps? n'étais-je plus moi-même? Véritablement je m'indignai presque d'avoir été troublée, et je ne songeai plus qu'à user de la vie, à employer mes facultés avec cette indépendance qu'une âme forte conserve au milieu des fers, et qui trompe ses plus ardents ennemis. Mais je sentis qu'il fallait varier mes occupations; je fis acheter des crayons, et je repris le dessin que j'avais abandonné depuis si longtemps.

La fermeté ne consiste pas seulement à s'élever au-dessus des circonstances par l'effort de sa volonté, mais à s'y maintenir par un régime et des soins convenables. La sagesse se compose de tous les actes utiles à sa conservation et à son exercice. Lorsque des événements fâcheux ou irritants viennent me surprendre, je ne me borne pas à me rappeler les maximes de la philosophie pour soutenir mon courage; je ménage à mon esprit des distractions agréables, et je ne néglige point les préceptes de l'hygiène pour me conserver dans un juste équilibre. Je distribuai donc mes journées avec une sorte de régularité. Le matin j'étudiais l'anglais, dans l'excellent essai de Shaftesbury sur la vertu [1], et j'expliquais des vers

1. *Recherches sur la vertu*, par Ashley Cooper, comte de Shaftesbury, philosophe moraliste, né à Londres en 1671, et qui fut membre de la Chambre des communes, puis des lords. F.

de Thompson; la saine métaphysique de l'un, les descriptions enchantées de l'autre me transportaient tour à tour dans les régions intellectuelles et au milieu des scènes les plus touchantes de la nature. La raison de Shaftesbury fortifiait la mienne, ses pensées favorisaient la méditation; la sensibilité de Thompson, ses tableaux riants ou sublimes, pénétraient mon cœur et charmaient mon imagination. Je dessinais ensuite jusqu'au dîner; j'avais cessé de conduire le crayon depuis si longtemps, que je ne pouvais guère me trouver habile; mais on conserve toujours le pouvoir de répéter avec plaisir, ou de tenter avec facilité ce qu'on a fait avec succès dans sa jeunesse. Aussi l'étude des beaux-arts, considérée comme partie de l'éducation chez les femmes, doit ce me semble avoir moins pour objet de leur faire acquérir un talent distingué, que de leur inspirer le goût du travail, leur faire contracter l'habitude de l'application, et de multiplier leurs moyens d'occupation; car c'est ainsi qu'on échappe à l'ennui, la plus cruelle maladie de l'homme en société; c'est ainsi qu'on se préserve des écueils du vice, et même des séductions bien plus à craindre que lui.

Je ne ferai point de ma fille une *virtuose*: je me souviendrai que ma mère avait peur que je devinsse grande musicienne, ou que je me consacrasse uniquement à la peinture, parce qu'elle voulait par-dessus tout que j'aimasse les devoirs de mon sexe, et que je fusse femme de ménage, comme mère de famille. Il faut que mon *Eudora* accompagne agréablement sur la harpe, ou se joue légèrement sur le *forte-piano;* qu'elle sache du dessin ce qu'il en est besoin pour contempler avec plus de plaisir les chefs-d'œuvre des grands maîtres, pour tracer ou imiter une fleur qui lui plaît, et mêler à tout

ce qui fait sa parure le goût et l'élégance de la simplicité; je veux que ses talents ordinaires n'inspirent pas aux autres plus d'admiration qu'à elle de vanité; je veux qu'elle plaise par l'ensemble, sans étonner jamais au premier coup d'œil, et qu'elle sache mieux attacher par des qualités que briller par des agréments. Mais, bon Dieu! je suis prisonnière, et elle vit loin de moi! je n'ose même pas la faire venir pour recevoir mes embrassements; la haine poursuit jusqu'aux enfants de ceux que la tyrannie persécute, et le mien paraît à peine dans les rues avec ses onze ans, sa figure virginale et ses beaux cheveux blonds, que ces êtres apostés pour le mensonge ou séduits par lui, la font remarquer comme le rejeton d'un conspirateur. Les cruels! comme ils savent bien déchirer le cœur d'une mère!

L'aurais-je fait venir avec moi? Je n'ai pas encore dit comment on est à Sainte-Pélagie.

Le corps de logis destiné pour les femmes est divisé en longs corridors fort étroits, de l'un des côtés desquels sont de petites cellules telles que j'ai décrit celle où je fus logée; c'est là que, sous le même toit, sur la même ligne, séparée par un léger plâtrage, j'habite avec des filles perdues et des assassins. A côté de moi, est une de ces créatures qui font métier de séduire la jeunesse et de vendre l'innocence; au-dessus, est une femme qui a fabriqué de faux assignats, et déchiré sur une grande route un individu de son sexe, avec les monstres dans la bande desquels elle est enrôlée; chaque cellule est fermée par un gros verrou à clef, qu'un homme vient ouvrir tous les matins en regardant effrontément si vous êtes debout ou couchée; alors leurs habitantes se réunissent dans les corridors, sur les escaliers, dans une

petite cour ou dans une salle humide et puante, digne réceptacle de cette écume du monde.

On juge bien que je gardais constamment ma cellule; mais les distances ne sont pas assez considérables pour sauver les oreilles des propos qu'on peut supposer à de telles femmes, sans qu'il soit possible de les imaginer pour quiconque ne les a jamais entendus.

Ce n'est pas tout; le corps de logis où sont placés les hommes a des fenêtres en face et très-près du bâtiment qu'habitent les femmes; la conversation s'établit entre les individus analogues; elle est d'autant plus débordée que ceux qui la tiennent ne sont susceptibles d'aucune crainte; les gestes suppléent aux actions, et les fenêtres servent de théâtre aux scènes les plus honteuses d'un infâme libertinage.

Voilà donc le séjour qui était réservé à la digne épouse d'un homme de bien! Si c'est là le prix de la vertu sur la terre, qu'on ne s'étonne donc plus de mon mépris pour la vie, et de la résolution avec laquelle je saurai affronter la mort.

Jamais elle ne m'avait paru redoutable; mais aujourd'hui je lui trouve des charmes; je l'aurais embrassée avec transport, si cette jeune fille ne m'invitait à ne point l'abandonner encore, si ma disparition volontaire ne prêtait des armes à la calomnie contre un mari dont je soutiendrais la gloire, si l'on osait me traduire devant un tribunal.

Dans les derniers temps du ministère de Roland, les conjurations et les menaces s'étaient tellement multipliées, que souvent nos amis nous pressèrent d'abandonner l'hôtel durant la nuit. Deux ou trois fois nous cédâmes à leurs instances; mais ce déplacement m'en-

nuya ; j'observai qu'il y avait moins de danger à rester qu'à sortir, parce que l'audace se porterait difficilement à violer l'asile d'un fonctionnaire public, tandis qu'elle pouvait le guetter et l'immoler au dehors ; et qu'enfin, si le malheur devait arriver, il valait mieux pour l'utilité publique et pour sa gloire personnelle que le ministre pérît à son poste.

En conséquence nous ne découchâmes plus; je fis apporter le lit de mon mari dans ma chambre pour que nous courussions les mêmes hasards ; je gardai, sous mon chevet ou sur ma table de nuit, un pistolet dont je me proposais de me servir, non pour une vaine défense, mais pour me soustraire aux outrages des assassins, si je les voyais arriver. J'ai passé trois semaines dans cette situation ; il est très-vrai que deux ou trois fois l'hôtel fut environné ; qu'une autre fois les Marseillais, informés de quelque projet, envoyèrent quatre-vingts des leurs pour nous garder; il est très-vrai que jacobins, cordeliers, ne cessaient de répéter dans leur tribune qu'il fallait faire un 10 août contre Roland, comme on avait fait contre Louis XVI; mais c'est parce qu'ils le disaient qu'on pouvait présumer qu'ils n'étaient point près de le faire. La mort, que je bravais gaîment alors, ne pouvait que me paraître désirable à Sainte-Pélagie, si des considérations puissantes ne m'eussent enchaînée sur la terre.

Mes gardiens ne tardèrent pas à souffrir plus que moi-même de ma situation, et à s'inquiéter pour l'adoucir ; les excessives chaleurs du mois de juillet rendaient ma cellule inhabitable. Les papiers dont j'environnais les grilles n'empêchaient pas le soleil d'en frapper avec violence les murs blanchis et resserrés, et quoique les

fenêtres demeurassent ouvertes dans la nuit, l'air brûlant et concentré du jour ne s'y rafraîchissait jamais. La femme du concierge m'invita à passer les journées dans son appartement, et j'acceptai ses offres pour l'après-midi : ce fut alors que j'imaginai de faire venir un *forte-piano* que je plaçai chez elle, et dont je m'amusai quelquefois. Mais combien ma situation morale souffrit-elle de modification dans cet intervalle ! Le mouvement de quelques départements semblait annoncer la juste indignation dont ils étaient pénétrés pour l'outrage fait à leurs députés, et la résolution d'en tirer vengeance, par le rétablissement de la représentation nationale dans son intégrité.

Je savais Roland dans une retraite paisible et sûre, recevant les consolations et les soins de l'amitié[1]; ma fille, accueillie par de vénérables patriarches, suivait, sous leurs yeux et avec leurs enfants, ses exercices et son éducation. Mes amis, les fugitifs reçus à Caen, y étaient environnés d'une force respectable. Celui de tous qui m'était le plus cher avait trouvé le moyen de me donner de ses nouvelles; je pouvais lui écrire, je croyais que mes lettres lui parviendraient. Je voyais le salut de la République se préparer dans les événements ; résignée sur mon propre sort, j'étais encore heureuse. Le bonheur tient bien moins aux choses extérieures qu'à la disposition de l'esprit et aux affections de l'âme. J'employais mon temps d'une manière utile et agréable ;

1. Roland avait reçu asile à Rouen, chez les dames Malortie qu'il avait connues pendant un long séjour qu'il avait fait à Rouen dans sa jeunesse. Il avait même dû épouser une sœur de ces dames; mais elle mourut, et Roland consacra quelques pages allégoriques à l'expression de la douleur qu'il éprouva de sa perte. F.

je voyais quelquefois les quatre personnes qui venaient me visiter à l'Abbaye; l'honnête Grandpré que sa place autorisait à venir, et qui m'amenait une femme intéressante; le fidèle Bosc, qui m'apportait des fleurs du Jardin des Plantes dont les formes aimables, les couleurs brillantes et les doux parfums embellissaient mon austère réduit[1]; le sensible Champagneux, qui m'engageait si vivement à prendre la plume pour continuer les *Notices historiques* que j'avais commencées: ce que je fis à sa prière, abandonnant pour quelque temps mon Tacite et mon Plutarque, dont je nourrissais mes après-dînées.

Ce n'était point assez pour Mme Bouchaud de m'avoir offert l'usage de son appartement; elle sentait que j'en usais avec une grande discrétion; elle imagina de me sortir de ma triste cellule, et de me loger dans une jolie chambre à cheminée située au rez-de-chaussée, au-dessous de sa propre chambre. Me voilà donc délivrée de l'affreux entourage qui faisait mon tourment, après trois semaines de résidence; je n'aurai plus à traverser deux fois le jour, au milieu des femmes de mon voisinage, pour m'éloigner d'elles durant quelque temps; je ne verrai plus le *porte-clefs* à sinistre figure ouvrir ma porte chaque matin, et tirer le soir le gros verrou sur moi comme sur une criminelle qu'il faut sévèrement garder. C'est la douce physionomie de Mme Bouchaud qui se présente à moi; c'est elle dont je sens à chaque minute les soins délicats; il n'est pas jusqu'au jasmin

1. Mme Roland avait avec succès cultivé la botanique.... C'était dans l'école du Jardin des Plantes que l'ami courageux dont elle parle dans ce passage l'avait rencontrée pour la première fois.
(*Note de M. Barrière.*)

apporté devant ma fenêtre, dont on garnit les grilles de ses branches flexibles, qui n'atteste le désir dont elle est pénétrée ; je me regarde comme sa pensionnaire et j'oublie ma captivité. Tous mes objets d'étude ou d'amusement sont réunis autour de moi ; mon *forte-piano* est près de mon lit, des armoires me donnent la faculté d'ordonner mes petits effets de manière à faire régner dans mon asile la propreté qui me plaît..... Mais l'or, le mensonge, l'intrigue et les armes sont employés contre les départements qui recevaient le jour de la vérité ; des soldats séduits ou payés trahissent les braves Normands ; Évreux est évacué ; Caen abandonne les députés qu'il avait accueillis ; les brigands dominateurs, dans ce qu'on ose appeler encore une Convention, les font déclarer traîtres à la patrie ; on met leurs personnes hors de la loi, on confisque leurs biens, on se saisit de leurs femmes et de leurs enfants, on fait raser leurs maisons ; on décrète d'accusation, sans pouvoir dire pourquoi, les députés qui ont bien voulu demeurer dans les liens de l'arrestation : c'est le triomphe audacieux du crime contre la vertu malheureuse.

Cette lâcheté, qui fait le caractère de l'égoïsme et de la corruption chez un peuple avili que nous crûmes pouvoir régénérer par les lumières et qui était trop abruti par ses vices, livre à la terreur des administrateurs perfides et une foule ignorante. Partout l'idée de la paix, le désir d'un repos toujours illusoire quand il n'est point mérité, fait accepter une constitution monstrueuse par ses défauts, et qui, eût-elle été meilleure, ne devait pas être reçue des mains indignes qui osèrent la présenter ; là où quelque résistance pouvait s'élever, la corruption l'étouffe : les deniers de la nation sont prodigués pour

assurer les succès de ses oppresseurs. Dans son imbécile stupeur, une majorité sans logique regarde le sacrifice de quelques individus comme un faible malheur; elle croit établir pour elle justice, paix et sûreté, en les laissant impunément violer à l'égard de ceux qui la représentent, et elle prend pour signe de salut le gage de son asservissement. Cependant un joug de fer s'appesantit sur les faibles Parisiens, témoins pusillanimes d'horreurs dont ils gémissent, sans oser même les faire connaître; la disette les menace, la misère les ronge, l'oppression les accable; le règne des proscriptions est ouvert, les dénonciations pleuvent de toutes parts, et les arrestations se multiplient. Partout un infâme salaire attend celui qui peut offrir une victime; les portiers des maisons, secrètement gagés, deviennent les premiers délateurs, et les domestiques ne sont plus que des espions.

Une femme étonnante, ne consultant que son courage, est venue donner la mort à l'apôtre du meurtre et du brigandage : elle mérite l'admiration de l'univers[1]. Mais, faute de bien connaître l'état des choses, elle a mal choisi son temps et sa victime. Il était un plus grand coupable que sa main aurait dû immoler de préférence; la mort de Marat n'a fait que servir ses abominables sectateurs; ils ont transformé en martyr celui qu'ils avaient pris pour un prophète; le fanatisme et la friponnerie toujours d'accord ont tiré de cet événement un avantage comparable à celui que leur avait déjà procuré l'assassinat de Lepelletier. Certes! il avait été trop funeste, pour que les députés fugitifs, très-étrangers à l'action de Paris, ne le fussent pas également à celle de Corday;

1. Charlotte Corday avait tué Marat le 13 juillet 1793. F.

mais leurs adversaires saisirent un nouveau moyen de les noircir dans l'esprit du peuple. Les plus francs républicains, les seuls hommes de l'Assemblée qui réunissent au courage de l'austère probité l'autorité du talent et des lumières, furent présentés comme des fauteurs du despotisme et de vils conspirateurs ; tantôt on les suppose d'accord avec les rebelles de la Vendée, on fait trouver sur les sabres des guerriers qui avaient voulu les servir, l'inscription : *Vive Louis XVII!* tantôt on les accuse de travailler à partager la France en petites républiques, et on les fait maudire comme fédéralistes ; c'est avec la même justesse que l'on met Brissot à la solde de l'Angleterre, et que dans un rapport envoyé à tous les départements on dépeint gravement sa femme retirée dans les appartements de la reine, à Saint-Cloud, et tenant des conciliabules politiques.

Rien n'est si plaisant pour qui connaît la femme de Brissot, adonnée aux vertus domestiques, absorbée par les soins du ménage, repassant elle-même les chemises de son mari, et regardant à travers le trou de sa serrure pour savoir si elle doit ouvrir à ceux qui frappent; prenant à loyer une petite vilaine chambre au village de Saint-Cloud, pour avoir la facilité de promener au grand air l'enfant qu'elle vient de sevrer. Mais bientôt elle est saisie, amenée à Paris et gardée à vue. La femme de Pétion, qui allait dans sa famille laisser passer le temps des orages, est arrêtée avec son fils; Miranda qu'avait acquitté le tribunal révolutionnaire, est de nouveau traduit en prison comme suspect, sur les dénonciations de son valet, espion de Pache; tous les généraux sont mis en arrestation; *Custine*, dont j'ai ouï dire aux princes de Linanges qu'il était le plus redouté d'entre eux par les

Autrichiens, est menacé de perdre la tête. La désorganisation s'étend sur toute la face de la France, et la guerre civile s'allume çà et là. L'acceptation de la constitution ne peut valoir à Lyon l'oubli de la justice que cette ville a osé faire de deux ou trois brigands maratistes; on veut qu'elle livre les têtes de ses plus riches habitants et une somme considérable; on rappelle les troupes des frontières qu'on expose aux ravages de l'ennemi, pour exciter des frères les uns contre les autres, et faire répandre le sang français par des Français mêmes; la fière Marseille envoie des secours aux Lyonnais. Cependant l'ennemi s'avance au Nord, Valenciennes n'existe plus, Cambrai est bloqué; les voltigeurs autrichiens paraissent jusqu'aux environs de Péronne.

Paris, comme une autre Babylone, voit son peuple abruti courir à des fêtes ridicules, ou se rassasier des supplices d'une foule de malheureux sacrifiés à sa féroce défiance; tandis que les égoïstes remplissent encore les théâtres; que le timide bourgeois se ferme tremblant chez lui, où il n'est pas assuré de coucher, s'il plaît à son voisin d'aller dire qu'il a tenu des propos inciviques, blâmé la journée du 2 juin, pleuré sur les victimes d'Orléans envoyées à la mort sans preuves de la prétendue intention d'un assassinat, qui n'a pas été commis, dans la personne de l'infâme Bourdon[1]. O mon pays! dans quelles mains es-tu tombé! Chabot et ses pareils annoncent que Roland est à Lyon, attestent qu'il soulève

1. Bourdon, député de l'Oise; c'est lui qui disait à la Convention nationale, en faisant allusion aux mesures prises contre les Girondins : « Tout le monde sait que la Convention nationale a été contrainte à sauver la République; tout le monde sait qu'elle est délivrée d'un tas d'intrigants qui la voulaient perdre. »

F.

cette ville, veulent le décréter d'accusation et moi avec lui, et dans le même temps ils font fouiller les caves de l'Observatoire; ils font investir la maison d'un de ses amis, où il supposent qu'il peut être caché.

Tous mes amis sont proscrits, fugitifs ou arrêtés; mon mari ne se dérobe à la fureur de ses adversaires que par une retraite comparable à la plus dure détention; il fallait encore que le petit nombre de ceux qui viennent me consoler subissent la persécution. Grandpré dînant avec un homme qu'il ne savait pas être juge de paix, ni du tribunal d'arrondissement, gémit sur la négligence de ces officiers qui laissent dans les prisons tant de personnes en souffrance : le quidam se découvre alors, affecte le plus grand empressement de connaître les abus à la réparation desquels il peut concourir, demande à Grandpré son nom, son adresse, pour aller chez lui le prendre lorsqu'il ira visiter les prisons. C'était un prétexte; le juge de paix court au comité de sûreté générale, fabrique une atroce dénonciation contre Grandpré qu'il accuse de complicité de la mort de Marat. On croit être au temps de Tibère; c'est également le règne des délateurs. Grandpré est arrêté par quatre fusiliers et un officier public, qui se rendent chez lui à cinq heures du matin, fouillent ses papiers et apposent les scellés. Il était alors muni d'une lettre que j'adressais au malheureux Brissot; quel crime on peut faire, à moi de l'avoir écrite, à lui d'en être le porteur ! Il la dérobe adroitement aux recherches; ce n'est qu'avec de pénibles discussions qu'il obtient d'être gardé à son bureau sans aller coucher à l'Abbaye, et après plusieurs jours que l'on parvient à démontrer la fausseté de la dénonciation dont il est l'objet.

Champagneux n'est pas encore aussi heureux; au

crime d'avoir été placé par Roland, il joint celui d'occuper une place intéressante. Collot-d'Herbois s'était rendu ivre chez le ministre de l'intérieur, entre quatre et cinq heures, au moment où tous les gens de travail viennent de quitter leurs bureaux pour chercher à dîner; il allait demander des voitures dont ce ministre ne dispose pas; furieux de ne point trouver Garat, il jure, fulmine, rompt des pieds de chaises et de table [1]; va chez le premier commis Champagneux, l'injurie, fait ouvrir les paquets disposés pour être envoyés à la poste, trouve mauvais ce qu'ils renferment, car c'était une espèce de mémoire en forme de questions destiné à se procurer des lumières sur l'état des campagnes : il arrange dans sa tête enflammée une dénonciation qu'il fait le lendemain à l'Assemblée, et sur laquelle on décrète d'arrestation Garat et Champagneux.

Garat vient à la barre, ne se plaint point de Collot, explique doucement sa conduite, flagorne l'auguste assistance, et est renvoyé à ses fonctions. Champagneux d'abord effrayé, caché, vient pourtant se présenter : on le renvoie au Comité, et le Comité le fait conduire prisonnier à *la Force*. Garat sollicité par Grandpré, intéressé pour lui-même à la liberté de Champagneux dont il ne peut se passer, se rend au Comité pour l'obtenir; il explique inutilement que, sans le travail de cet homme versé dans les affaires, il lui est impossible de rester au ministère : ses amis, comme Barrère, si de tels gens sont amis, lui font d'abord espérer qu'en donnant une

1. Ces faits peuvent paraître exagérés ; ils ne sont qu'exacts, je les tiens d'un témoin non suspect. (*Note de Mme Roland.*)

Les faits ont été racontés en détail par Champagneux lui-même, dans une notice intéressante. (Voir *Appendice* n° XVII.) F.

démission combinée, on lui rendra Champagneux pour le faire rester; mais les autres s'expliquent enfin plus clairement. Il faut nommer à la place de Champagneux; sa liberté, sa vie sont à ce prix; il faut y nommer une créature du Comité, jeune homme de 26 *ans*, qui n'a nulle expérience des affaires, aucune espèce de savoir, mais que le Comité protége; Garat, qui ne refusa jamais rien à ses maîtres, nomme et se retire ensuite, abandonnant enfin le ministère qu'il ne lui est plus possible de remplir[1]. Mais Champagneux n'est pas libre, et la quatrième semaine de sa détention s'est déjà écoulée[2]. Au moment où il fut menacé de l'arrestation, car Collot la lui avait annoncée comme un acte qui allait suivre sa volonté, Champagneux avait chez lui presque toutes mes *Notices historiques*, dont il voulait avoir une copie pour en assurer l'existence par un double exemplaire; inquiet, agité, jugeant bien que les principes qui les ont dictées, que la liberté avec laquelle elles sont écrites, sont des titres à un supplice certain; il les brûle. Et voilà les ré-

1. On nomma à sa place *Paré*, autrefois maître-clerc de Danton, qui l'avait fait nommer secrétaire du conseil au départ de Grouvelle, et l'ex-ministre Garat, content de pouvoir opérer un échange qui, le délivrant d'une place de responsable, lui en offre encore une de vingt mille livres d'appointements, devient secrétaire du conseil. Il n'est pas hors de propos de remarquer que *Desforgues* [1], ministre des affaires étrangères, est aussi un ancien clerc de Danton. (*Note de Mme Roland.*)

2. Champagneux ne fut mis en liberté que le 24 thermidor (13 août 1794), après la mort de Robespierre, dont la chute amena la délivrance de plus de dix mille détenus, pour les seules prisons de Paris. F.

1. Deforgues (François-Chemin) avait été nommé ministre des affaires étrangères par décret de la Convention du 21 juin 1793. — Il fut nommé ministre plénipotentiaire à la Haye, le 7 vendémiaire an VIII (29 septembre 1799), et rappelé le 7 frimaire suivant (28 novembre). — Nommé commissaire ou consul de France à la Nouvelle Orléans, en l'an XIII, et destitué par décret du 2 novembre 1810. F.

gisseurs de l'empire ! Un Collot, comédien de profession, à côté duquel siége un juge des départements méridionaux, qui naguères le condamna à un an de prison pour une vilaine action lorsqu'il courait les tréteaux, et pour laquelle plusieurs juges avaient opiné aux galères ! — Une grande force de poumons, le jeu d'un farceur, l'intrigue d'un fripon, les écarts d'une mauvaise tête et l'effronterie de l'ignorance, tels furent ses moyens de succès dans les clubs, particulièrement aux Jacobins, qui osèrent bien parler de lui lors de la formation du ministère patriote sous le règne de Louis XVI.

Collot se crut frustré en voyant appeler Roland à l'intérieur, où lui avait porté ses vues ; Roland lui parut un ennemi d'autant plus haïssable qu'il n'en était point remarqué ; dès lors sa puissance *clubiste* fut dirigée contre lui, et cette disposition, jointe à ses autres qualités relatives, lui valut d'être porté à la Convention dans la députation de Paris.

Champagneux détenu regrette moins encore sa liberté que le plaisir d'adoucir quelquefois ma captivité, et je souffre de la sienne qu'il doit à ses rapports avec Roland et moi ; j'invite Bosc, qui déjà a donné sa démission[1], de ne pas courir les risques de la détention en me faisant des visites ; et je le vois une fois la semaine, pour ainsi dire à la dérobée. Grandpré devenu libre ne vient me voir qu'avec précaution et beaucoup plus rarement, car il est perdu si l'on soupçonne que le soin de se rendre auprès de moi peut diriger des démarches dans les prisons. Au milieu de ces douleurs, on se re-

1. Bosc a ajouté de sa main dans le manuscrit : « de la place d'administrateur des postes. » F.

pose pourtant avec moi dans la jolie chambre où la sensible Mme Bouchaud m'a soustraite à toutes les apparences de la prison; j'y ai bien le petit désagrément d'un gendarme dont le poste est précisément vis-à-vis de ma fenêtre de laquelle il faut que je tienne toujours les rideaux fermés, et qui vient quelquefois auprès pour écouter ce qui se dit lorsque je ne suis pas seule; j'y ai l'ennui de l'affreux aboiement de trois gros chiens dont la loge est à dix pas; je suis aussi à côté d'une grande pièce qui s'appelle fastueusement la salle du conseil, et dans laquelle se tiennent les administrateurs de police quand ils viennent faire quelque interrogatoire. Je dois à ce voisinage la connaissance de scènes étranges dont je vais dire un mot. Deux hommes dont j'ai su le nom, mais que j'ai oublié ou que je ne cite pas parce que celui de tels gredins ne mérite point d'être consigné, avaient été faits prisonniers pour malversations dans l'administration de l'habillement des troupes, dans laquelle ils sont employés; ils avaient pour amis, ou complices, des gens de leur sorte qui venaient les visiter, et ces gens étaient précisément des administrateurs de police. Dans cette qualité, ceux-ci chargés de maintenir l'ordre dans les prisons, de surveiller les concierges, etc., venaient à Sainte-Pélagie une ou deux fois la semaine avec d'autres amis comme eux, au nombre de dix à douze, quelquefois davantage, faisaient venir dans la salle du conseil les deux prisonniers chéris, et là, demandant au concierge, chapon, poulets, œufs, vin, liqueur, café, etc., les mangeaient à ses dépens, et s'établissaient en orgies permanentes durant quatre ou cinq heures. On n'imaginera jamais et certes je n'entreprendrai pas de rendre la joie brutale, la grossièreté des

propos, l'infamie de ces festins; le mot de patriotisme, appliqué bêtement et répété avec emphase à l'occasion de l'échafaud où il convient d'envoyer tous les *gens suspects*, et cette dénomination appliquée à toute personne qui a reçu de l'éducation, ou qui possède une fortune non récemment volée; les baisers dégoûtants de ces bouches pleines de vin s'appliquant avec bruit sur le visage des arrivants, et répétant ce concert au moment du départ; les sales plaisanteries d'hommes sans mœurs et sans honte, le fol orgueil d'imbéciles atroces qui ne rêvent que dénonciations, et mettent toute leur science à incarcérer les gens de bien.

Platon avait bien raison de comparer la démocratie à un *encan* de gouvernement, une sorte de *foiré*, où l'on trouve mêlées toutes les espèces de gouvernement possibles. Mais comment faut-il caractériser celui où des hommes tels que ceux-ci disposent de la liberté de leurs concitoyens? Lorsque l'aimable compagnie arrivait, Bouchaud ou sa femme avaient grand soin de retirer la clef de ma porte et de me prévenir. J'avais enfin pris mon parti; je fermais mes oreilles au tapage; je trouvais même plaisant de continuer alors mes *Notices*, et j'en avais écrit quelques tirades vigoureuses sous les yeux pour ainsi dire des misérables qui m'auraient massacrée s'ils en eussent entendu une phrase. Le 10 août arriva[1]; on craignait, pour les prisons, la répétition du 2 septembre; les administrateurs vinrent à bout de faire sortir les coquins de leur connaissance, et il n'y eut plus de banquets civiques. Je donnerais, si je pouvais me résoudre à remuer ce fumier, des détails bien étonnants et

1. L'anniversaire du *dix août* 1792. F.

bien tristes sur les abus qui règnent dans les prisons; on verrait le crime des malheureux qu'on y renferme se ménager des complices dans presque tous les valets et les gens d'affaires qui y tiennent; les filles de joie, coupables de quelque grand délit, obtenir leur liberté sans jugement, par le soin de l'administrateur qui va coucher avec elles le jour de la sortie; les assassins assez riches pour payer du fruit de leurs vols un défenseur officieux, l'intéresser de manière à ce qu'il anéantisse les pièces de conviction, et procure l'impunité; les voleurs de profession conserver leurs intrigues, communiquer entr'eux et au dehors, et dérober encore du fond de la prison, en partageant avec un serviteur du lieu ou le gendarme qui paraît les garder. Tout se corrompt ou achève de se gâter dans ces lieux infects, sous une administration vicieuse qui ne veut que détruire, ne s'inquiète pas de corriger, et n'agit que par passion. Sensible et généreux *Howard*[1], qui parcourûtes l'Europe entière pour visiter ces sombres réduits où la sagesse d'un gouvernement équitable ne doit jamais plonger l'innocence, et sait encore distinguer l'humanité du crime, combien vous aurez gémi si vous avez connu le régime des prisons de ce peuple qui passait alors pour l'un des plus doux de la terre! Point de distinction d'aucune espèce entre la jeunesse étourdie et le crime consommé; j'ai vu fermer dans une même chambre un étudiant en botanique, qui avait dit du mal de Marat, avec des voleurs de grand chemin. Point de res-

1. Né en 1726, mort en 1790, Howard consacra toute sa vie à l'amélioration du régime des prisons et des hôpitaux. Il fit pour cet objet de nombreux voyages dans les divers pays de l'Europe. Il a laissé plusieurs ouvrages, notamment sur l'*État des prisons en Angleterre*, et un *Tableau de la Bastille*. Un monument a été érigé à sa mémoire dans l'église de Saint-Paul à Londres. F.

pect pour les mœurs; j'ai vu tenir dans la même cellule une fille de quatorze ans, que ses parents réclamaient, avec la femme qui venait de l'enlever et qu'on avait arrêtée pour ce délit. Point de ménagement pour la décence, de soins pour la salubrité dans l'ordre des constructions ou l'usage du local. On bâtit actuellement à Sainte-Pélagie, sur un terrain immense : un architecte à petites vues, sans âme, fait des dispositions sans raisonnement, et personne dans les administrations supérieures n'a l'intelligence ou la volonté de rectifier ses plans.

Je dois rendre justice au concierge actuel : il fait ce qu'il peut dans les détails, mais rien ne saurait anéantir les résultats d'une mauvaise organisation. Il faut, ou des maisons distinctes, réservées les unes pour les criminels, les autres pour les détenus suspects ou soupçonnés, ou des corps de logis très-séparés, et enfin nulle communication entre les deux sexes. Mais ce n'est pas ici le lieu d'un traité sur cette matière; je me borne à gémir sur la destinée d'un peuple à la liberté duquel il n'est plus permis de croire, quand on a entrevu la profondeur de sa corruption.

Lorsque j'étais arrivée à Sainte-Pélagie, on m'avait donné une femme prisonnière pour de petites choses, et dont les soins pouvaient être utiles à ma faiblesse comme je savais les rendre utiles à sa misère. Ce n'est pas que je ne susse fort bien me servir moi-même; *tout sied bien au généreux courage*, a-t-on dit à l'égard de Favonius rendant à Pompée malheureux les services que les valets ont coutume de rendre à leurs maîtres; cela n'est pas moins vrai pour l'infortuné, dénué de moyens et suffisant à ses besoins, ou pour l'austère philosophie dédaignant

toute superfluité. *Quintius* faisait cuire ses raves en recevant les ambassadeurs des Samnites; j'aurais bien fait mon lit dans la cellule de Sainte-Pélagie ; mais il faut traverser de longs espaces, et se mêler avec leurs diverses habitantes pour aller chercher de l'eau ou autre chose semblable, et je trouvai très-bon d'avoir une personne que je pusse obliger en lui donnant de telles commissions. Elle continuait de les faire dans la chambre où l'on m'avait logée, et elle y entrait un matin à l'instant où un administrateur arrivait dans la salle du conseil : il demande qui loge là ; il veut visiter le local ; il entre, jette un coup d'œil irrité, sort et se plaint à la femme du concierge de l'espèce de douceur qu'elle m'a procurée. « Madame Roland était incommodée (c'était vrai); je l'ai mise plus à portée de recevoir des soins ; d'ailleurs elle s'amuse quelquefois à un *forte-piano* qui ne pourrait tenir dans une cellule. — Elle s'en passera : faites-la remonter dès aujourd'hui dans un corridor; vous devez maintenir l'égalité. »

Bourreau ! et c'est pour cela que tu veux me confondre avec des femmes perdues ? — Madame Bouchaud, plus triste qu'on ne saurait exprimer, vient bientôt me faire part de l'ordre qui lui était intimé ; je la consolai en lui montrant beaucoup de calme et de résignation pour m'y conformer ; il fut convenu que je descendrais dans le courant de la journée pour changer d'air et retrouver mes objets d'étude que je laisserais au même lieu. Me voilà donc condamnée à revoir les guichetiers, à entendre les verrous, à respirer l'air fétide d'un corridor tristement éclairé le soir par une lampe dont l'épaisse fumée noircit tous les environs et suffoque le voisinage. Voilà les actes humains, les signes de liberté de ces

hommes qui font rappeler sur les pierres de la Bastille la dureté de ce gouverneur écrasant l'araignée de Lauzun, et qui donnent au Champ de Mars l'essor à des oiseaux porteurs de banderoles pour annoncer aux habitants des sublimes régions la félicité de la terre! Insolents comédiens! votre rôle s'avance; l'ennemi est là; ce sont vos déportements qui assurent ses triomphes et préparent votre ruine.

La mienne ne peut manquer sans doute : j'ai mérité la haine de tous les tyrans; mais je ne regrette que celle de mon pays que votre châtiment consolera sans le sauver.

Au reste, les suites de l'oppression ont meublé le corridor que j'habite de femmes près desquelles je puis me trouver sans honte et même avec plaisir. J'y trouve celle d'un *juge de paix* à qui sa voisine a prêté des propos dits inciviques; j'y rencontre celle du président du tribunal révolutionnaire; j'y vois madame Pétion. « Je ne croyais guère, lui dis-je en l'abordant, lorsque je fus à la mairie le 10 août 92 partager vos inquiétudes, que nous ferions l'anniversaire à Sainte-Pélagie, et que la chute du trône préparât notre disgrâce. »

LA CITOYENNE ROLAND A LA SECTION DE BEAUREPAIRE.

Le 4 juillet 1793.

L'intérêt que la section m'a témoigné en qualité d'habitante de son arrondissement et d'opprimée, me fait une loi de l'instruire de ce qui me concerne dans l'affaire dont elle s'est mêlée.

Le ministre de l'intérieur s'est adressé au Comité de Sûreté générale pour réclamer la loi qui exige que les détenus soient informés du délit dont ils sont prévenus, et interrogés dans le plus court délai. Le Comité a fait une réponse, dont je joins ici la copie[1] : il expose ses motifs et ses griefs contre moi. C'est cette réponse même que j'offrirais aux personnes impartiales pour ma justification, si elle était nécessaire. Elle établit mon *arrestation* sur l'absence de mon mari, comme s'il était des lois qui permissent jamais de prendre une personne pour une autre; elle l'établit encore sur une complicité du prétendu *projet* de pervertir l'opinion publique, comme si la responsabilité d'un ministre s'étendait sur son épouse : elle porte dans tous ses points sur de fausses accusations contre un autre individu que celui pour lequel il était fait des réclamations. Roland n'est point à Lyon; il ne souffle nulle part le feu de la guerre

1. Je la consigne ici pour la honte de ceux qui osèrent l'écrire :

« 1er juillet 1793.

« Le comité de sûreté générale, citoyen ministre, a motivé l'arres-
« tation de la Ce Roland sur l'évasion de son mari qui dans ce mo-
« ment souffle le feu de la guerre civile dans les départements de
« Rhône et Loire, et sur la complicité de cette prétendue Lucrèce
« avec son prétendu vertueux mari, dans le projet de pervertir l'es-
« prit public par un bureau de formation du dit esprit. Comme le
« procès tient à celui de la grande conspiration, la Ce Roland vou-
« dra bien attendre le rapport général qui doit en être fait après
« que nous aurons sauvé nos finances par un grand plan, et que
« nous aurons jeté l'ancre de la constitution par l'éducation natio-
« nale et la simplification du code. »

« *Signé :* CHABOT et INGRAND. »

Je communiquai cette lettre à la Ce Roland, qui, bien convaincue qu'elle n'avait plus rien à espérer d'hommes atroces et prévenus, jugea seulement à propos de consacrer leur injustice dans sa lettre à la section de Beaurepaire. *(Note de Champagneux.)*

civile : il pourra le prouver quand il en sera temps; et je défie ceux qui le calomnient de justifier leur dire imposteur. Roland a sollicité, durant cinq mois, l'apurement de ses comptes, le jugement de sa conduite publique et privée; toutes les pièces nécessaires étaient entre les mains des commissaires de la Convention : cette justice lui a été obstinément refusée; on voulait donc le retenir pour l'arrêter dans un moment prévu? Il a donc dû se soustraire à cette inique arrestation, et il ne l'a fait qu'à la dernière extrémité. Roland, loin de corrompre l'esprit public, n'a cessé d'obéir au décret qui ordonnait de concourir à l'éclairer par des écrits tous connus et avoués. Que l'on cite une seule ligne qui ne contienne pas les principes de la plus pure morale et de la plus saine politique!

Roland a exigé des comptes de ceux à qui il devait en demander, parce qu'il en rendait lui-même de très-rigoureux; Roland s'est élevé contre tous les actes de violence qui offensaient les lois ou blessaient l'humanité, parce qu'il a cru qu'après le renversement de la tyrannie rien n'était plus pressant que de faire chérir la liberté par un régime équitable, et d'appuyer la république sur des vertus. Dès lors Roland parut redoutable aux brigands qui profitent des révolutions pour s'enrichir, aux ambitieux qui les perpétuent pour augmenter leur puissance, et aux hommes turbulents ou égarés, qui n'ont d'activité que pour détruire, et qui sont toujours prêts à croire à la perfidie des sages qui peuvent édifier.

Voilà les crimes de Roland; les miens sont de m'honorer des principes qu'il professe, et d'avoir un courage égal au sien. Je n'ai point été effrayée des dangers que son caractère et sa probité lui faisaient courir; de même

que je n'avais pas été séduite par l'espèce d'éclat qui environne une place difficile, de même je ne suis point abattue dans les fers où l'on m'a jetée.

Femme d'un ministre honoré, ou prisonnière à Sainte-Pélagie, ici comme là, je vaux, j'existe par les sentiments dont mon cœur est animé; aujourd'hui comme alors, indignée contre l'injustice, mais également ferme et paisible dans la bonne ou mauvaise fortune, digne de la première, et supérieure à la seconde, je ne mets de prix à la vie que pour pratiquer ce qui est juste, et rendre hommage à la vérité.

Mes concitoyens voudront bien accueillir cette profession de foi que je n'eusse jamais songé à faire, si un abus de l'autorité ne m'inculpait d'une manière publique : ceux qui me connaissent y retrouveront une expression abrégée de ce que je suis en effet; j'en appelle à leur témoignage pour venger ma personne ou ma mémoire des atteintes de la calomnie.

AU COMMIS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, CHARGÉ DE LA SURVEILLANCE DES PRISONS [1].

Sainte-Pélagie, le 17 septembre 1793.

J'ignore, citoyen, si les personnes dont vous étiez accompagné ce matin exercent aussi quelque surveillance dans l'administration des prisons; je n'ai rien pu juger du but de votre visite. Je présume qu'il doit m'être permis de m'en informer. Depuis tantôt quatre mois je suis

1. Publiée pour la première fois dans l'édition de M. Barrière. F.

rigoureusement détenue, je n'ai fatigué personne de réclamations ni de plaintes; j'attendais du temps la fin des préventions. Je sais ce que les amis de la liberté sont exposés à souffrir pour elle à la naissance des républiques. Au défaut de ma propre expérience, j'avais assez de celle que j'ai acquise par l'étude, pour ne m'étonner de rien, et supporter sans murmure les honneurs de la persécution. Dans l'enceinte d'une prison ou la retraite d'un cabinet, je puis mener une vie à peu près semblable, et lorsqu'on y est avec une conscience pure et une âme forte, on mesure l'injustice sans être accablée de son poids. Mais je suis mère, ce titre m'imposait des devoirs que je chéris et que je ne puis remplir. Je suis épouse, et je ne sais s'il me sera jamais donné d'adoucir les chagrins, de soigner la vieillesse de l'homme respectable auquel j'avais uni ma destinée. Je ne sais pas mieux le terme d'une captivité que je n'ai pu mériter que par mon amour pour la liberté, qui me confond avec ses ennemis, et qui m'est imposée par ceux qui prétendent établir son règne. Combien doit durer encore cette étrange contradiction?

On n'a point de délits à me reprocher; ceux qui disent le plus de mal de moi ne m'ont jamais vue, et je défie ceux qui m'ont abordée de ne pas m'accorder leur estime, même Robespierre et Danton qui probablement savent pourquoi je suis prisonnière. Serais-je détenue à défaut de mon mari? Ce serait un échange ridicule et barbare qui ne mènerait à rien. Suis-je gardée comme otage? Je pourrais l'être chez moi, sous caution. On sait bien d'ailleurs que Roland n'est point à Lyon, et le faux bruit répandu à cet égard n'a jamais été qu'un vain prétexte. Suis-je suspecte? A quel titre? Le doute

autorise-t-il à courir les risques d'opprimer; et si l'on me croyait dangereuse, l'injonction de rester chez moi sous la surveillance de ma section ne serait-elle pas suffisante? Enfin suis-je criminelle à mon insu? Qu'on m'apprenne de quoi, et que je sois légalement jugée. Quatre mois de détention ne me donnent que trop le droit de demander de quoi je suis punie. — Cependant ce long intervalle passé dans le rude exercice du courage, sans qu'il me soit permis de prendre aucun autre exercice pour ma santé, se prolonge encore en altérant celle-ci; privée d'un modeste revenu qui tient à la personne de mon mari, et qui augmenté par notre travail commun suffisait à notre existence, je n'ai pas même la faculté d'employer mes hardes pour mon usage, ni de les vendre pour en faire servir le prix à mes besoins. Elles sont sous les scellés, assurément fort inutiles, puisqu'ils ont été réapposés fort peu après que la Convention les avait fait lever en examinant nos papiers. De quel augure peut être pour la liberté de mon pays une telle conduite à l'égard de ceux qui l'adorent? Ce doute est plus triste que ma situation même. Dans l'isolement où je vis, je me suis persuadée à l'arrivée de trois personnes, que la vigilance et l'équité de quelque autorité faisaient faire cette visite; mais nulle question ne m'a fait apercevoir l'intérêt de s'instruire ou de consoler. — Je me demande si j'ai été l'objet d'une curiosité cruelle, ou si je suis une victime qu'on soit venu reconnaître et compter?

Pardon, si je vous blesse, en m'adressant à vous pour le savoir; mais vous êtes le seul dont le nom me soit connu, et quoi que l'erreur ou la malveillance me prépare, j'aime mieux le prévoir que l'ignorer. Soyez

assez franc pour m'en faire part; c'est ma première et mon unique question.

P. S. Le décret contre les gens *suspects* n'était pas encore rendu lorsque je fis cette lettre; dès qu'il parut, je vis qu'ayant été arrêtée la seconde fois sous cette dénomination de suspecte, je n'avais plus que du pis à attendre du temps.

PREMIER MINISTÈRE[1].

Comment Roland, philosophe austère, savant laborieux, chérissant la retraite à ce double titre, a-t-il été appelé au ministère par Louis XVI? C'est une question que doivent se faire bien des gens; je me la ferais à moi-même à tout autre place que celle où je suis: je vais y répondre par les faits.

Résidant à Lyon durant l'hiver, attaché aux corps savants et littéraires de cette ville, Roland fut chargé par la société d'agriculture de la rédaction de ses cahiers pour les États-Généraux. Ses principes et son caractère devaient lui faire voir avec plaisir une révolution qui promettait la réforme de beaucoup d'abus; la connaissance de ses dispositions et de ses lumières le firent appeler, à la première formation de la Commune, dans le corps électoral et charger enfin des intérêts de la ville obérée par des dettes considérables. Député extraordinaire auprès de l'Assemblée constituante, il eut à Paris

1. Cette pièce devant suppléer aux Notices historiques que la citoyenne Roland croyait perdues en totalité, ne contient, sous une autre forme, que ce qu'on a déjà lu ; cependant il a paru bon de ne pas la supprimer ; elle est seule dans ce cas. (*Note de Bosc.*)

des liaisons avec plusieurs de ses membres et quelques-unes des personnes qui s'adonnaient aux affaires publiques. Il était retourné dans ses foyers lorsque la suppression de sa place d'inspecteur, changeant sa destinée, l'obligea de réfléchir sur ce qu'il devait arrêter pour la suite. Il était question de savoir s'il adopterait la retraite absolue dans la campagne sur ses fonds, occupé à les faire valoir, ou si, continuant ses travaux littéraires, il ferait à Paris un voyage en conséquence, et qui aurait le double objet de recueillir des matériaux du genre, et de faire valoir ses droits à une pension en qualité d'indemnité de trente-huit ans d'emploi dans l'administration. Ce dernier parti fut adopté, comme n'empêchant point de revenir à l'autre au moment que l'on jugerait convenable.

Nous revenons à Paris le 15 décembre 1791. Les affaires générales ne permettaient pas d'espérer que l'Assemblée législative qui venait de s'ouvrir traitât bientôt des intérêts particuliers. Roland, lié avec Brissot, fait connaissance de quelques-uns de ses collègues au Corps législatif; il allait assez souvent aux séances de la société des Jacobins, avec d'anciens amis fixés à Paris depuis longtemps, aimant comme lui une révolution qu'ils croyaient devoir être utile à la liberté, estimant que cette société l'avait servie et pouvait aider à la soutenir.

Roland, auditeur paisible, ne parla jamais à sa tribune; il était connu, non des gens qui ne lisent rien et qui ne dominaient point encore, mais de beaucoup d'autres. On le nomma au *comité de correspondance* de la société; ce comité, dont les fonctions sont indiquées par le titre, était composé d'un assez grand nombre de membres, dont quelques-uns seulement travaillaient. Roland

revenait souvent chez lui avec un dossier considérable de lettres à répondre; le travail se divisait par département, dont tels et tels étaient affectés à tel membre; mais il fallait bien que les plus actifs se chargeassent de la part d'autres, pour que rien ne restât en arrière. Je voyais ces lettres; je prenais souvent pour moi le soin de faire les réponses, le genre épistolaire m'ayant toujours paru singulièrement facile et agréable, parce qu'il se prête également à tous les sujets, à tous les tons, qu'il offre à la discussion des formes douces et à la raison tout le développement qu'on veut lui donner. Je remarquais dans la plupart des lettres des départements de l'exaltation et de l'emphase, des sentiments boursouflés et dès là factices, généralement l'envie du bien général ou l'ambition de se montrer passionné pour lui. Je trouvais que la société-mère pouvait exercer une grande influence en répandant un esprit sage, rappelant toujours l'institution à l'instruction du peuple, à la communication des sentiments propres à lier les hommes et à nourrir ainsi le véritable amour de la patrie, qui ne doit être que celui de l'humanité porté au plus haut degré pour ceux qui vivent sous les mêmes lois, et sublimisé par l'oubli de soi-même dans la nécessité rare, mais quelquefois urgente, des plus grands sacrifices. Persuadée qu'une révolution n'est qu'un orage terrible et dévastateur, si celle des mœurs ne marche d'un pas égal avec celle des événements; touchée du bien qu'il était possible de faire en s'emparant des imaginations pour les diriger et les enflammer au profit de la vertu, je m'occupais de cette correspondance avec plaisir, et le comité trouvait Roland travailleur; il n'était pas non plus sans rien faire, mais l'ouvrage de deux personnes très-expéditives devait être

considérable aux yeux de ceux à qui l'ouvrage d'une d'elles aurait déjà paru l'être

Des députés de l'Assemblée se rassemblaient souvent en petit comité, place Vendôme, dans la maison où logeait l'un d'eux et chez une femme honnête, opulente, qui pouvait sans se gêner leur prêter un appartement commode dont ils étaient libres de se servir même en son absence. Roland dont on estimait le bon esprit et l'intégrité, fut invité à s'y rendre; il n'y allait presque point, à raison de la distance. Je vivais beaucoup chez moi, suivant mon usage; je ne me portais pas bien et je voyais fort peu de monde.

L'état des affaires et le mécontentement des esprits inquiétaient la cour. Les ministres devenaient bientôt l'objet de l'animadversion publique, et véritablement leur action ne tendait qu'à porter atteinte à une constitution que le roi avait jurée contre son cœur, et qu'il ne voulait point maintenir. Dans la fréquence des changements et le trouble du ministère, la cour incertaine et tourmentée ne savait comment asseoir son choix. On disait hautement que si Louis XVI était sincère, il prendrait pour agents des hommes dont le civisme ne fût pas douteux. La cour se décida, par faiblesse ou par peur, et avec l'espérance de gagner ou la résolution d'éloigner, si elle ne pouvait réussir, ceux qu'elle aurait appelés au ministère. Elle se montra donc inclinée à faire choix de ce qu'on appelait les patriotes. La dénomination alors n'en était pas encore pervertie. Comment cela se traitait-il? je ne l'ai jamais su, et je ne m'en suis pas informée, parce qu'il m'a paru qu'il en avait été de cela comme de toutes les affaires imaginables dont s'entretiennent essentiellement quelques personnes qui propagent leurs

idées que saisissent et suivent celles qui se trouvent à portée de les communiquer. Les gens sages réfléchirent qu'il était important de diriger le choix de la cour sur des hommes capables, d'un caractère respecté; car il était possible qu'elle se fît un malin plaisir de recevoir des Jacobins quelques mauvaises têtes, dont les incartades l'autoriseraient à se plaindre et discréditeraient les patriotes.

Je ne sais pas quel est l'individu qui le premier, dans le comité de la place Vendôme, nomma Roland comme un de ceux à qui l'on pourrait penser. Ce nom réveilla l'idée d'un homme instruit qui avait écrit sur plusieurs parties d'administration, qui n'était pas sans expérience à cet égard, qui jouissait d'ailleurs d'une réputation honorable, et dont l'âge, les mœurs, le caractère très-prononcé, les principes hautement professés dans ses écrits, même avant la révolution, montraient en lui un partisan de la liberté, digne d'elle sous tous les rapports. Le roi n'était point étranger à ces considérations, ou du moins aux faits qui leur servaient de base; j'aurai occasion de le prouver. Ces idées avaient tellement pris naissance dans la nature des choses, qu'elles ne nous furent communiquées que trois jours avant la formation du nouveau ministère. Brissot vint chez moi un soir; j'y étais seule; il m'apprit qu'on songeait à Roland : je souris en lui demandant la raison de cette plaisanterie; il m'assura que ce n'en était point une, m'exposa ce que je viens de dire, et ajouta qu'il était venu pour savoir si Roland consentirait à ce charger de ce fardeau. Je promis de l'en entretenir et de faire savoir sa résolution le lendemain. L'activité de Roland (aussi étonné que moi de l'événement) ne répugnait point à la multiplicité des affaires,

et il me disait en riant à ce sujet, qu'il avait toujours vu des gens en place si médiocres qu'il ne pouvait s'étonner assez de ce que les affaires continuaient d'aller; qu'ainsi la chose en elle-même ne l'effrayait point; la situation devait être critique à cause des intérêts de la cour et de l'incertitude des intentions du roi; mais pour quiconque ne veut que son devoir et se soucie peu de perdre sa place pour les remplir, les dangers de l'acceptation sont moindres. D'ailleurs un homme zélé, qui devait avoir la conscience de ses moyens, ne pouvait être insensible à l'espoir de servir utilement son pays. Roland se décida donc pour l'affirmative, et en instruisit Brissot. Le lendemain celui-ci accompagna Dumouriez qui venait chez Roland, à onze heures du soir au sortir du conseil, lui annoncer en conséquence des ordres dont il était porteur le choix que le roi venait de faire de lui pour ministre de l'intérieur. Dumouriez, ministre depuis peu de temps, parla des sincères dispositions du roi à soutenir la constitution, et de l'espérance de voir la machine bien en jeu dès que le conseil n'aurait qu'un même esprit; il témoigna à Roland sa satisfaction particulière de voir appeler au gouvernement un patriote vertueux et éclairé tel que lui.

Brissot observa que le département de l'intérieur était le plus délicat et le plus chargé dans les circonstances, et que c'était un repos d'esprit pour les amis de la liberté, que de le voir confié à des mains fermes et pures. La conversation s'étendit légèrement sur ces objets; on convint de l'heure du lendemain pour la présentation à Sa Majesté, puis la prestation de serment et l'entrée au conseil. Je trouvai à Dumouriez l'air délibéré d'un militaire, la tournure d'un adroit courtisan, et le ton d'un

homme d'esprit, mais nullement le caractère de la vérité. En comparant cet homme à son nouveau collègue, dont l'austérité, la franchise, vont quelquefois jusqu'à la rudesse, je me demandais s'ils étaient faits pour aller longtemps ensemble? « Voilà, me dit Roland, après leur départ, un homme qui montre du patriotisme et qui annonce des moyens. — Oui, lui dis-je, et dont il faudra se défier; car je le crois capable de vous faire sauter tout le premier, si vous ne convenez point à son allure. — Nous verrons. »

La première fois que Roland parut à la cour avec son costume ordinaire et philosophique, adopté depuis longtemps pour sa commodité, quelques cheveux rares et simplement peignés sur sa tête vénérable, un chapeau rond, les souliers noués avec des rubans, ces valets de cour, qui attachaient la plus grande importance à l'étiquette dont ils tenaient leur existence, le considérèrent avec scandale et même une sorte d'effroi; l'un d'eux s'approche de Dumouriez en fronçant le sourcil, et lui dit à l'oreille, en montrant des yeux l'objet de sa consternation : « Monsieur! point de boucles à ses souliers! Dumouriez, preste à la répartie et se revêtant d'un sérieux comique, s'écrie : « Monsieur! tout est perdu! » Le mot courut bientôt, et fit rire ceux qui en avaient le moins envie.

Louis XVI montrait à ses nouveaux ministres la plus grande bonhomie : ce prince n'était pas précisément tel qu'on s'était attaché à le peindre pour l'avilir; ce n'était ni l'imbécile abruti qu'on exposait au mépris du peuple, ni l'honnête homme bon et sensible que préconisaient ses amis. La nature en avait fait un être commun qui aurait été bien placé dans un état obscur, que déprava l'éducation

du trône, et que perdit sa médiocrité dans un temps difficile, où son salut ne pouvait être opéré qu'à l'aide du génie ou de la vertu. Un homme ordinaire, élevé près du trône, enseigné dès l'enfance à dissimuler, acquiert beaucoup d'avantages pour traiter avec les hommes; l'art de montrer à chacun ce qu'il convient seulement de lui laisser voir, n'est pour lui qu'une habitude dont l'exercice lui donne l'apparence de l'habileté : il faudrait être né idiot pour paraître un sot en pareille situation. Louis XVI avait d'ailleurs une grande mémoire et beaucoup d'activité; il ne demeurait jamais sans rien faire et lisait souvent. Il avait très-présent à l'esprit les divers traités faits par la France avec les puissances voisines; il savait bien son histoire, et il était le meilleur géographe de son royaume. La connaissance des noms, leur juste application aux visages des personnes de sa cour à qui ils appartenaient, celle des anecdotes qui leur étaient particulières, avaient été étendues par lui à tous les individus qui s'étaient montrés de quelque manière dans la Révolution; on ne pouvait lui présenter un sujet pour quoi que ce fût, qu'il n'eût un avis sur son compte fondé sur quelques faits. Mais Louis XVI, sans élévation dans l'âme, sans hardiesse dans l'esprit, sans force dans le caractère, avait encore eu ses vues resserrées, ses sentiments faussés, si je puis ainsi dire, par les préjugés religieux et par les principes jésuitiques.

Les grandes idées religieuses, la croyance d'un Dieu, l'esprit de l'immortalité, s'accordent fort bien avec la philosophie et lui prêtent une plus grande base, en même temps qu'elles lui forment le plus beau couronnement : malheur aux législateurs qui méprisent ces puissants moyens d'inspirer les vertus politiques et de con-

server les mœurs du peuple! Si c'était des illusions à faire naître, il faudrait les créer et les entretenir pour la consolation du genre humain. Mais la religion de nos prêtres n'offrait que des objets de craintes puériles et de misérables pratiques pour suppléer aux bonnes actions; elle consacrait d'ailleurs toutes les maximes du despotisme dont s'appuie l'autorité de l'Église. Louis XVI avait peur de l'enfer et de l'excommunication; il était impossible de n'être point avec cela un pauvre roi. S'il était né deux siècles plus tôt, et qu'il eût eu une femme raisonnable, il n'aurait pas fait plus de bruit dans le monde que tant d'autres princes de sa race qui ont passé sur la scène sans y faire beaucoup de bien ni de mal. Parvenu au trône au milieu des débordements de la cour de Louis XV et du désordre des finances, environné de gens corrompus, il fut entraîné par une étourdie joignant à l'insolence autrichienne la présomption de la jeunesse et de la grandeur, l'ivresse des sens et l'insouciance de la légèreté, séduite elle-même par tous les vices d'une cour asiatique auxquels l'avait trop bien préparée l'exemple de sa mère. Louis XVI, trop faible pour tenir les rênes d'un gouvernement qui se précipitait vers sa ruine et tombait en dissolution, hâta leur ruine commune par des fautes sans nombre.

Necker qui faisait toujours du pathos en politique comme dans son style, homme médiocre dont on eut bonne opinion parce qu'il en avait une très-grande de lui-même et qu'il l'annonçait hautement, mais sans prévoyance des événements, espèce de financier renforcé qui ne savait calculer que le contenu de la bourse, et parlait à tout propos de son caractère, comme les femmes galantes parlent de leur chasteté, Necker était un mauvais

pilote dans la tourmente qui se préparait. La France était comme épuisée d'*hommes*; c'est une chose vraiment surprenante que leur disette dans cette révolution; il n'y a guère eu que des pygmées. Ce n'est pas qu'il manquât d'esprit, de lumières, de savoir, d'agréments, de philosophie : jamais ces ingrédients n'avaient été si communs; c'était le nouvel éclat d'un flambeau prêt à s'éteindre : mais cette *force d'âme* que J. J.[1] a si bien définie le premier attribut du héros, soutenue de la justesse d'esprit qui apprécie chaque chose, de cette *étendue de vues* qui pénètrent dans l'avenir, dont la réunion constitue le *caractère* et compose l'homme supérieur; on la cherche partout et ne la trouve presque nulle part.

Louis XVI, toujours flottant entre la crainte d'irriter ses sujets, la volonté de les contenir, et dans l'incapacité de les gouverner, convoqua les États-Généraux au lieu de réformer les dépenses et de régler sa cour; après avoir développé lui-même le germe et offert le moyen des innovations, il prétendit les étouffer par l'affectation d'une puissance à laquelle il avait fourni un corps à opposer, et il ne fit qu'instruire à la résistance. Il ne lui restait plus qu'à sacrifier de bonne grâce une portion de son autorité pour se conserver dans l'autre la faculté de la reprendre tout entière; faute de savoir le faire, il ne se prêta qu'à de misérables *intrigailleries*, seul genre familier aux personnes qu'il sut choisir ou que sa femme protégeait; il avait cependant ménagé dans la constitution des moyens suffisants de pouvoir et de bonheur, s'il eût eu la sagesse de s'y borner; de

1. Jean-Jacques Rousseau.

façon qu'au défaut de l'esprit qui l'avait mis hors d'état d'empêcher son établissement, la bonne foi pouvait le sauver s'il eût voulu sincèrement la faire exécuter après son acceptation. Mais toujours protestant d'une part le maintien de ce qu'il faisait saper de l'autre, sa marche oblique et sa conduite fausse excitèrent d'abord la défiance et finirent par allumer l'indignation.

Lorsqu'il eut pris des ministres patriotes, il ne s'occupa que du soin de leur inspirer de la confiance ; et il y réussit si bien que durant trois semaines j'ai vu Roland et Clavières, enchantés des dispositions du roi, ne rêver que le meilleur ordre de choses et se flatter que la révolution était finie. « Bon Dieu ! leur disais-je, chaque fois que je vous vois partir pour le conseil avec cette belle confiance, il me semble toujours que vous êtes prêts à faire une sottise. — Je vous assure, me répondait Clavières, que le roi sent parfaitement que son intérêt est lié à l'observation des lois qu'on vient d'établir ; il en raisonne trop pertinemment pour n'être pas convaincu de cette vérité. — Ma foi, ajoutait Roland, s'il n'est pas un honnête homme, il est le plus grand coquin du royaume ; on ne dissimule pas comme cela. » Et moi je répliquais que je ne pouvais croire à l'amour pour la constitution d'un homme nourri dans les préjugés du despotisme et l'habitude de sa jouissance, et dont la conduite dans les derniers temps prouvait l'absence du génie et de la vertu. — La fuite à Varennes était mon grand argument.

Les conseils se tenaient d'une manière qui pouvait passer pour décente, en comparaison de ce qu'ils sont devenus depuis ; mais puérilement, eu égard aux grands

intérêts dont on devait s'y occuper. Chacun des ministres qui avait à faire signer des *bons*, ou autres choses semblables toutes déterminées par la loi, particulières à son département et sur lesquelles il n'y avait point de délibérations à prendre, se rendait chez le roi au jour fixé, avant l'heure du conseil, pour ce petit travail particulier. Tous se rendaient ensuite dans la salle du conseil : là, on sortait du portefeuille les proclamations sur l'objet desquelles il fallait discuter; le ministre de la justice présentait les décrets à la sanction, et enfin la délibération s'établissait ou devait s'établir sur la marche du gouvernement, l'ordre intérieur, les relations avec les puissances, la paix ou la guerre, etc. Quant aux proclamations de circonstance, il ne s'agissait que d'examiner le décret et l'occasion de l'appliquer; c'était toujours rapide; le roi laissait traiter ses ministres, lisait la *Gazette* pendant ce temps-là, les journaux anglais dans leur langue, ou faisait quelques lettres. La sanction des décrets obtenait son attention; il ne la donnait pas aisément, sans refuser jamais; n'acceptait point à une première présentation et remettait au conseil suivant; alors il venait avec son opinion faite, mais avait l'air de la laisser former par la discussion.

Quant aux grands objets de politique, il en éludait souvent l'examen en détournant la conversation sur des sujets variés ou particuliers à chacun; à l'occasion de la guerre, il parlait de voyages; à propos d'intérêt diplomatique, il citait les mœurs ou faisait des questions sur des localités du pays dont il s'agissait; si l'on examinait l'état de l'intérieur, il appuyait sur quelques détails d'agriculture ou d'industrie; il questionnait Roland sur ses ouvrages, Dumouriez sur ses anecdotes, et ainsi du reste :

le conseil n'était plus qu'un café où l'on s'amusait à des bavardises; il n'y avait point de registre de ses délibérations, ni de secrétaire pour les tenir; on sortait de là au bout de trois ou quatre heures de séance, sans avoir rien fait que quelques signatures, et c'était ainsi trois fois par semaine. « Mais c'est pitoyable? m'écriais-je impatientée, lorsqu'au retour je demandais à Roland ce qui s'était passé. Vous êtes tous d'assez bonne humeur parce que vous n'éprouvez point de tracasseries, que vous recevez même des honnêtetés; vous avez l'air de faire chacun dans votre département à peu près ce que vous voulez; j'ai peur que vous ne soyez joués. — Mais cependant les affaires vont. — Oui, et le temps se perd; car dans le torrent de celles qui vous entraînent, j'aimerais mieux que vous employassiez trois heures à méditer solitairement sur les grandes combinaisons, que de les dépenser en causeries inutiles. »

Les ennemis faisaient leurs dispositions; il avait bien fallu déclarer la guerre, parti sur lequel on discuta vivement, et que le roi ne parut prendre qu'avec une extrême répugnance; il en avait retardé beaucoup la décision, et ne sembla vaincu que par l'opinion déjà connue de la majorité de l'Assemblée et l'unanimité de son conseil. Bientôt la continuation ou la multiplicité des troubles religieux contre lesquels le ministre de l'intérieur sollicitait depuis longtemps des mesures répressives, obligèrent de les prendre. D'autre part, la marche audacieuse des troupes étrangères devenant menaçante et redoutable, avait inspiré au ministre de la guerre l'idée d'une disposition que l'Assemblée saisit avec enthousiasme et décréta sur-le-champ.

Il est très-vrai que ces deux décrets, l'un pour la for-

mation d'un camp de vingt mille hommes au-dessus de Paris, l'autre concernant les prêtres, étaient véritablement décisifs; la cour y vit le renversement de ses secrètes trahisons : les révoltes particulières, à l'aide du fanatisme, et les progrès des ennemis qu'elle favorisait. Le roi était trop décidé à refuser sa sanction, pour se presser d'avouer sa détermination; il trouva divers prétextes, à l'aide desquels il éluda durant plus de quinze jours. La discussion s'était ouverte plusieurs fois sur cet article; Roland et Servan insistaient avec vigueur, parce que chacun sentait l'importance et la nécessité de la loi pour le département dont il était chargé; l'intérêt général était évident pour tous, et les six ministres n'avaient qu'un avis à cet égard. Sur ces entrefaites, Dumouriez, dont le roi fêtait la gaillardise et que ses mœurs rendaient moins étranger à la cour, fut appelé plusieurs fois chez la reine; il avait à venger un petit déplaisir, et à se débarrasser de collègues dont l'austérité ne convenait guère à son allure : il entra dans les arrangements dont on ne tarda pas de voir l'effet.

Je me sentais une sorte d'agitation difficile à peindre; séduite par la révolution, persuadée qu'avec tous ses vices il fallait pourtant faire marcher la Constitution, pénétrée du désir de voir prospérer mon pays, la tourmente des affaires publiques me donnait une fièvre morale qui ne me laissait pas de relâche. Les délais du roi démontraient sa fausseté; Roland avait achevé de s'en convaincre : il n'y avait donc plus qu'une résolution à prendre pour un ministre honnête homme; c'était de quitter sa place si le roi s'obstinait à refuser des mesures nécessaires au salut de l'empire.

Cette démarche pure et simple eût pu suffire peut-

être à la conscience d'un homme timide ; mais il ne s'agit pas seulement pour le citoyen dévoué, de renoncer au poste où le bien n'est plus possible à faire ; il doit le dire avec énergie pour éclairer sur les maux publics, afin que sa retraite même soit utile. Nous avions déjà gémi, Roland et moi, de la faiblesse de ses collègues. Les lenteurs du roi nous avaient fait imaginer qu'il serait d'un grand effet de lui adresser collectivement une lettre, qui exposât toutes les raisons déjà énoncées au conseil, mais dont l'expression écrite, signée de tous les ministres, avec la demande de leur démission, si Sa Majesté croyait ne pas devoir agréer leurs représentations, forcerait la main au roi ou le mettrait à découvert aux yeux de la France. J'avais esquissé la lettre, après en avoir arrêté les bases avec Roland qui la proposa à ses collègues ; tous approuvaient l'idée, mais sur l'exécution la plupart différaient ; Clavières ne voulait point de telle phrase ; Duranthon voulait temporiser ; Lacoste n'était pas pressé de mettre sa signature : comme les mesures de ce genre doivent être l'effet d'un prompt aperçu et d'un sentiment vif, le peu de succès de la première tentative nous avertit de ne pas la réitérer. Il fallait donc se réduire à une démarche isolée : et puisque le conseil n'avait pas assez de caractère pour se prononcer avec ensemble, il convenait à l'homme qui se sentait au-dessus des événements de prendre à lui seul le rôle que ce corps aurait dû remplir ; il n'était plus question de donner de démission, mais de mériter d'être renvoyé ; de dire : Faites cela ou nous nous retirons, mais d'avertir que tout était perdu si telle conduite n'était adoptée.

Je fis la fameuse lettre[1].

1. Voir *Appendice*, n° VI.

Je m'arrête ici un moment pour éclairer les doutes et fixer l'opinion de beaucoup de personnes dont la plupart ne m'attribuent quelque mérite que pour l'ôter à mon mari, et dont plusieurs autres me supposent avoir eu dans les affaires un genre d'influence qui n'est pas le mien. L'habitude et le goût de la vie studieuse m'ont fait partager les travaux de mon mari tant qu'il a été simple particulier; j'écrivais avec lui, comme j'y mangeais, parce que l'un m'était presque aussi naturel que l'autre, et que n'existant que pour son bonheur, je me consacrais à ce qui lui faisait le plus de plaisir. Il décrivait des arts, j'en décrivais aussi, quoiqu'ils m'ennuyassent; il aimait l'érudition, nous faisions des recherches; il se délassait à envoyer quelque morceau littéraire à une académie, nous le travaillions de concert ou séparément, pour comparer ensuite et préférer le meilleur ou refondre les deux; il aurait fait des homélies, que j'en aurais composées. Il devint ministre; je ne me mêlai point de l'administration : mais s'agissait-t-il d'une circulaire, d'une instruction, d'un écrit public et important, nous en conférions suivant la confiance dont nous avions l'usage; et pénétrée de ses idées, nourrie des miennes, je prenais la plume que j'avais plus que lui le temps de conduire[1]. Ayant tous deux les mêmes principes et un même esprit, nous finissions par nous accorder sur le mode, et mon mari n'avait rien à perdre en passant par mes mains. Je ne pouvais rien exprimer, en fait de justice et de raison, qu'il ne fût capable de réaliser ou de soutenir par son caractère et sa conduite, et je peignais mieux qu'il n'au-

1. Il est facile de reconnaître, à la première lecture des instructions et des circulaires de Roland, la grande part que sa femme avait dans la rédaction de ces documents. F.

rait dit ce qu'il avait exécuté ou pouvait promettre de faire. Roland sans moi n'eût pas été moins bon administrateur; son activité, son savoir, sont bien à lui, comme sa probité; avec moi il a produit plus de sensation, parce que je mettais dans ses écrits ce mélange de force et de douceur, d'autorité de la raison et de charmes du sentiment qui n'appartiennent peut-être qu'à une femme sensible douée d'une tête saine. Je faisais avec délices ces morceaux que je jugeais devoir être utiles, et j'y trouvais plus de plaisir que si j'en eusse été connue pour l'auteur. Je suis avide de bonheur; je l'attache au bien que je fais, et je n'ai pas même besoin de gloire; je ne vois dans ce monde de rôle qui me convienne que celui de la providence. Je permets aux malins de regarder cet aveu comme une impertinence, car il doit y ressembler; mais ceux qui me connaissent n'y verront rien que de sincère comme moi-même.

Je reviens à la lettre qui fut tracée d'un trait, comme à peu près tout ce que je faisais de ce genre; car sentir la nécessité, la convenance d'une chose, concevoir son bon effet, désirer de le produire, et jeter au moule l'objet dont cet effet devait résulter, n'étaient pour moi qu'une opération. Il était présent dans le cabinet de mon mari, ce *Pache* qui dans la même année fit calomnier Roland et nous fait poursuivre aujourd'hui comme ennemis de la liberté, lorsque nous lûmes entre nous cette lettre. « C'est une démarche bien hardie! disait alors cet hypocrite que je prenais pour un sage.— Hardie! sans doute, mais elle est juste et nécessaire; qu'importe le reste? »

Roland se rend au conseil, le 10 juin, avec sa lettre dans sa poche, dans le dessein de la lire hautement de-

vant ses collègues et de la déposer ensuite entre les mains de Sa Majesté. On ouvre la discussion sur la sanction des deux décrets: le roi la suspend, en disant à ses ministres qu'ils aient à lui remettre chacun au conseil suivant leur opinion écrite. Roland pouvait remettre la sienne sur l'heure; il crut, d'après ce qui venait d'être dit, devoir attendre par une sorte d'égard pour ses collègues; mais de retour chez lui, nous trouvâmes qu'il ne pouvait mieux faire que d'expédier sur le champ sa missive à laquelle il ajouta quatre lignes d'envoi.

Le lendemain, à huit heures du soir, je vois arriver dans mon appartement Servan, d'un air radieux. « Félicitez-moi, me dit-il, je suis chassé.—Je suis bien piquée, répliquai-je, que vous ayez le premier cet honneur; mais j'espère qu'il ne tardera pas d'être décerné à mon mari. » Servan me raconta qu'ayant été le matin chez le roi pour quelque affaire, il avait voulu l'entretenir du camp; que le roi témoignant beaucoup de mauvaise humeur, avait fini par lui tourner le dos, et qu'à l'instant Dumouriez venait de sa part lui demander le portefeuille dont il allait être chargé. » Dumouriez? cette conduite m'étonne peu, mais elle est infâme; les autres ministres dans ce cas ne devraient pas attendre leur renvoi; il leur conviendrait d'écrire au roi qu'ils ne peuvent plus s'asseoir au conseil avec Dumouriez: il faut les envoyer chercher pour en conférer. »

Clavières seulement et Duranthon arrivent; ces gens-là ne surent jamais prendre un parti décidé; il fut convenu qu'ils reviendraient le lendemain à huit heures du matin, après y avoir réfléchi, et que Roland leur tiendrait prête une lettre qu'ils pussent tous signer; il leur

fit part de celle qu'il avait envoyée le matin, et dont il attendait pour réponse un traitement pareil à celui de Servan. Je ne sais si d'après cela même ces messieurs, qui aimaient leur place, n'imaginèrent pas que les deux ministres qui avaient le plus insisté pour les décrets, seraient les seuls sacrifiés et qu'il ne fallait point encourir légèrement le même sort; mais le lendemain ils ne trouvèrent pas bon d'écrire, et jugèrent préférable d'aller en personne parler au roi : mesure qui n'avait pas le sens commun; car, lorsqu'il s'agit d'exprimer des vérités fortes ou désagréables à une personne qui par sa place a droit à beaucoup d'égards, il est plus avantageux de le faire par écrit. Roland qui avait rempli sa tâche ne pouvait plus que se ranger avec eux pour cette circonstance; ils se rendirent chez Lacoste[1] dans le dessein de lui proposer de se joindre à eux; Lacoste incertain paraissait balancer, lorsqu'un message du roi vint apporter à Duranthon l'ordre d'aller sur-le-champ et seul au château. « Nous irons vous attendre chez vous, dirent Roland et Clavières. » Ils étaient à peine arrivés à l'hôtel de la Justice, que Duranthon revient, la mine allongée, l'air hypocrite, tirant lentement de chacune de ses poches ce qu'on appelait une lettre de cachet qui portait le congé de ses deux collègues. « Vous nous faites bien attendre notre liberté, » lui dit Roland en riant; et prenant le billet : « C'est elle effectivement. »

Il revient chez lui, et m'apporte cette nouvelle bien prévue. « Il reste une chose à faire, dis-je avec vivacité; c'est d'être le premier à la mander à l'Assemblée, en lui envoyant copie de la lettre au roi, qui doit en

1. Lacoste était ministre de la marine. F.

être la cause. » Cette idée lui sourit beaucoup ; je la caressais complaisamment et nous la mîmes sur-le-champ à exécution. Je sentais tout l'effet qui pouvait en résulter, et je ne me trompai pas ; le double but était rempli ; l'*utilité* et la *gloire* suivaient la retraite de mon mari : je n'avais pas été fière de son entrée au ministère ; je le fus de sa sortie.

SUITE DU PREMIER MINISTÈRE.

J'ai dit que Dumouriez avait eu un petit déplaisir à venger, en se liguant avec la cour contre ses collègues ; voici ce dont il était résulté.

Dumouriez avait choisi pour son principal agent, et nommé directeur général du département des affaires étrangères, Bonnecarrère, décoré de la croix de Saint-Louis que Dumouriez lui avait fait donner, bel homme, ayant la réputation et les mœurs d'un intrigant. Je l'ai vu une seule fois, que Dumouriez l'amena dîner chez moi ; et son extérieur agréable ne me séduisit pas plus que celui de Héraut de Séchelles. « Tous ces beaux garçons, disais-je à un ami, me semblent de pauvres patriotes ; ils ont l'air de trop s'aimer eux-mêmes pour ne pas se préférer à la chose publique, et je n'échappe jamais à la tentation de rabattre leur suffisance, en ne paraissant pas voir le mérite dont ils tirent le plus de vanité. »

J'ai plus d'une fois entendu des hommes graves, des députés, de ces originaux qui croient à l'honnêteté et qu'on déclare infâmes aujourd'hui à cause de cela, je les ai entendus gémir du choix qu'avait fait Dumouriez ; trouver que les ministres patriotes ne sauraient mettre

dans leurs choix trop de sévérité pour assurer la liberté par la gestion la plus intacte dans toutes les parties de l'administration. Je sais qu'il y eut de douces remontrances faites à Dumouriez, qui s'excusa sur l'intelligence et les talents de Bonnecarrère dont on ne peut nier l'esprit, les ressources et la souplesse; mais le bruit se répandit d'une affaire ménagée par Bonnecarrère, pour laquelle il y avait eu de déposées chez un notaire cent mille livres dont Mme de Beauvert devait avoir sa part : c'était la maîtresse de Dumouriez, femme galante, sœur de Rivarol, entourée de la puante aristocratie de gens sans mœurs. J'ai oublié l'affaire et les personnes; mais les noms, les temps, les particularités furent connus, avérés. On arrêta de parler sérieusement à Dumouriez, pour l'engager à renvoyer Bonnecarrère et à conserver ou revêtir une décence faute de laquelle il ne pouvait rester dans le ministère sans nuire à la bonne cause. Gensonné, qui connaissait particulièrement Dumouriez, et Brissot, à qui les torts de Bonnecarrère avaient été dénoncés, arrêtèrent de lui parler chez Roland, en sa présence et celle de trois ou quatre autres personnes, ses collègues ou députés. Effectivement, après avoir dîné chez moi, retirés dans le cabinet que j'habitais ordinairement, on fit à Dumouriez l'exposé des griefs et les observations en conséquence. Roland, avec la gravité de son âge et de son caractère, se permit d'insister sur la chose, comme intéressant tout le ministère. Rien n'était moins à l'usage de Dumouriez que cette exactitude et l'air de la remontrance : il voulut échapper par un ton léger; puis se trouvant pressé par les raisons il témoigna de l'humeur et se retira mécontent. De cet instant, il cessa de voir les

députés, et ne paraissait pas satisfait de les rencontrer chez moi. Il y vint moins souvent. Réfléchissant sur cette conduite, je dis à Roland que, sans me connaître en intrigue, je croyais que dans les règles du monde l'heure devait être venue de perdre Dumouriez, si l'on voulait éviter d'être renversé par lui. « Je sais bien, ajoutai-je, que tu ne saurais t'abaisser à pareil jeu; mais il est pourtant vrai que Dumouriez doit chercher à se défaire de ceux dont la censure l'a blessé. Quand on se mêle de prêcher et qu'on l'a fait inutilement, il faut punir ou s'attendre à être molesté. »

Dumouriez, qui aimait Bonnecarrère, le fit confident de ce dont il était l'objet : celui-ci masqua l'affaire qu'on lui reprochait; il avait d'ailleurs quelque accès chez la reine, par des femmes avec lesquelles il était lié; on intrigua : les fameux décrets survinrent; et quoique Dumouriez fût d'avis de la sanction, il sut se ménager à la cour et servit au départ de ses collègues, soit en proposant des successeurs, soit en acceptant le ministère de la guerre, qu'au reste il ne garda pas longtemps; car la cour, qui avait été bien aise de le conserver d'abord pour ne pas paraître renvoyer tous les ministres dits patriotes, s'en défit bientôt après; mais il était trop habile pour ne pas éviter une entière disgrâce, et obtint de l'emploi à l'armée suivant son grade.

Les patriotes mêmes imaginèrent qu'il fallait tirer parti de ses talents, et qu'on pouvait espérer qu'il en ferait un bon usage dans la carrière militaire. L'un des plus grands embarras du gouvernement après le 10 août était le choix des sujets, notamment pour cette partie. L'ancien régime n'avait admis que des nobles pour officiers; le savoir ou l'expérience était concentré

dans leur ordre ; le peuple les voyait avec inquiétude chargés de la direction des forces destinées à maintenir une constitution qui leur était contraire : frappé de ce contraste, il ne pouvait avec les hommes éclairés juger les raisons de confiance fondées sur le caractère de celui-ci, les passions de celui-là, les principes de tel autre, et ainsi du reste. Les flatteurs du peuple exagéraient ses craintes, excitaient sa défiance ; éternels dénonciateurs, ils se font les ennemis de tous les hommes en place, pour s'établir dans celle qui convient à leur ambition : c'est la marche de tous les agitateurs, depuis *Hippon*, le harangueur de Syracuse, jusqu'à Robespierre, le bavard parisien.

Roland, rappelé au ministère, crut devoir à l'intérêt public et aux circonstances de faire disparaître l'opposition qui devait se trouver entre lui et Dumouriez, puisqu'ils avaient ensemble, chacun à leur manière, à servir la République. « Les chances politiques, lui écrivit-il, sont aussi variées que celles de la guerre ; je me retrouve au conseil, vous êtes à la tête des armées ; vous avez à effacer les torts de votre ministère, et à parcourir le plus beau champ pour votre gloire ! Vous fûtes entraîné dans une intrigue qui vous fit desservir vos collègues, et vous avez été à votre tour joué par la cour même avec laquelle vous aviez voulu vous ménager. Mais vous ressemblez un peu à ces preux chevaliers qui faisaient parfois de petites scélératesses dont ils étaient les premiers à rire, et qui ne savaient pas moins se battre en désespérés quand il s'agissait de l'honneur. Il faut convenir que si ce caractère ne s'accorde pas très-bien avec l'austérité républicaine, il est une suite des mœurs dont nous n'avons pu nous défaire encore, et qu'il faudra bien vous par-

donner si vous remportez des victoires. Vous me trouverez dans le conseil toujours prêt à seconder vos entreprises tant qu'elles auront le bien public pour objet; je ne connais point d'affections particulières quand il est question de le servir, et je vous chérirai comme l'un des sauveurs de ma patrie, si vous vous dévouez sincèrement à sa défense. » Dumouriez, répondit fort bien[1], et se battit

1. Voici la réponse de Dumouriez :

Sainte-Menehould, le 5 octobre,
l'an Ier de la République.

« Je reçois dans le moment votre lettre du 4, mon cher et ancien collègue, et je suis fort aise de vous voir disposé à m'aimer, parce que l'attachement d'un honnête homme est la meilleure des récompenses que je puisse obtenir.

« Je lève demain le camp de Sainte-Menehould, pour suivre les Prussiens, Hessois, Autrichiens et Émigrés : je pense comme vous sur l'utilité qu'il y aurait à s'épurer les premiers, et j'y travaillerai en temps et lieu. Ce n'est pas encore le moment; il faut avant tout châtier l'orgueil du despote Bulgare; mais je vous assure que, d'après mes conférences avec son confident Manstein, cela n'est pas très-éloigné; et je profiterai des occasions qui s'en présenteront, pour renouer avec dignité.

« Les trois commissaires de la Convention nationale s'en retournent très-satisfaits, et je m'en rapporte à eux pour les comptes qu'ils ont à rendre.

« J'ai ici le C. Valmont, commissaire du Pouvoir exécutif, qui m'est entièrement utile, et que je désire garder avec moi pendant toute la campagne. Faites en sorte que sa mission soit continuée auprès de l'armée que je commande. Il a infiniment de zèle, de patriotisme et de grands moyens, pour servir la chose publique. Vous jugez, mon cher Roland, que je ne perds pas de vue les dangers du département du Nord, et le besoin qu'il a de secours; dès demain je ferai mes dispositions pour y porter un corps de troupes de trente mille hommes dont je prendrai le commandement moi-même, parce que je suis de cette province, et qu'on y a grande confiance en moi. J'arrangerai d'abord le plan de ce qui restera à faire dans ce pays-ci, et j'en chargerai le brave Kellermann dont je suis parfaitement content. Pendant la marche des troupes, j'irai passer trois jours à Paris, pour convenir de toutes les dispositions à prendre, et je serai fort aise de vous y embrasser. »

de même. Il repoussa les Prussiens ; je me souviens qu'à cette époque il y eut quelque espérance de les détacher de la ligue et quelques pourparlers à ce sujet ; mais ils n'eurent pas de suite. Il vint à Paris, après que les ennemis eurent évacué notre territoire, pour préparer les opérations de la Belgique ; Roland le vit au conseil ; je le reçus à diner chez moi une seule fois avec beaucoup d'autres personnes. Quand il entra dans mon appartement, il avait l'air un peu embarrassé et vint m'offrir assez gauchement pour un homme aussi dégagé un charmant bouquet qu'il tenait à la main. Je souris, en lui disant que la fortune faisait de plaisants tours, et qu'il ne s'était pas attendu sans doute qu'elle me mît dans le cas de le recevoir de nouveau dans ce même hôtel ; mais que les fleurs n'en seyaient pas moins bien au vainqueur des Prussiens, et que je les recevais de sa main avec plaisir. Il se proposait d'aller après dîner à l'Opéra ; c'était encore un reste de l'ancienne folie des généraux d'aller se montrer au spectacle et chercher des couronnes de théâtre, lorsqu'ils avaient remporté quelque avantage.

Une personne me demanda si je ne comptais point y aller ; j'évitai de répondre, parce qu'il ne convenait ni à mon caractère ni à mes mœurs d'y paraître avec Dumouriez. Mais après que la compagnie fut partie, je proposai à Vergniaux de m'y accompagner dans ma loge avec ma fille. Nous nous y rendîmes. L'ouvreuse de loges, étonnée, me dit que la loge du ministre était occupée. « Cela n'est pas possible, » lui dis-je. On n'y entrait que sur des billets signés de lui, et je n'en avais donné à personne. « Mais c'est le ministre qui a voulu entrer. —Non, ce n'est pas lui ; ouvrez moi, je verrai qui c'est. » Trois ou quatre sans-culottes, en forme de spadassins,

étaient à la porte. « On n'ouvre pas, s'écrièrent-ils, le ministre est là. — Je ne puis me dispenser d'ouvrir, » répond la femme qui dans l'instant ouvre effectivement la porte. J'aperçois la grosse figure de Danton, celle de Fabre et trois ou quatre femmes de mauvaise tournure. Le spectacle était commencé; ils fixaient le théâtre; Danton s'inclinait sur la loge voisine pour causer avec Dumouriez que je reconnus, le tout d'un clin d'œil, sans que personne de la loge m'eût vue. Je me retirai subitement, en poussant la porte. « Véritablement, dis-je à l'ouvreuse, c'est un ci-devant ministre de la justice, à qui j'aime mieux laisser le fruit d'une impertinence que de me compromettre avec lui; je n'ai que faire ici. » Et je me retirai, jugeant au reste que la sottise de Danton me sauvait de l'inconvénient que j'avais voulu éviter de paraître avec Dumouriez, puisqu'il se serait trouvé si près de moi.

J'ai su que Danton et Fabre n'avaient cessé de l'accompagner à tous les autres spectacles où il avait eu la faiblesse de se montrer; quant à moi je ne l'ai jamais revu : voilà où se sont bornées nos relations avec un homme dont on a voulu nous supposer complices lors de sa trahison. Dumouriez est actif, vigilant, spirituel et brave, fait pour la guerre et pour l'intrigue. Habile officier, il était, au jugement même de ses jaloux collègues, le seul d'entre eux qui fût en état de bien conduire une grande armée; adroit courtisan, il convenait mieux par son caractère et son immoralité à l'ancienne cour qu'au nouveau régime. Avec des vues étendues, toute la hardiesse nécessaire pour les suivre, il est capable de concevoir de grands plans et ne manque pas de moyens de les mettre à exécution; mais il n'a point assez de carac-

tère pour son esprit ; l'impatience et l'impétuosité le rendent indiscret ou précipité : il ourdit bien une trame ; il ne sait pas longtemps cacher son but ; il lui fallait une tête plus froide pour devenir chef de parti.

Je suis persuadée que Dumouriez n'était pas allé dans la Belgique avec l'intention de trahir ; il aurait servi la République comme un roi, pourvu qu'il y eût trouvé la gloire et son profit ; mais les mauvais décrets rendus par la Convention, l'affreuse conduite de ses commissaires, les sottises du pouvoir exécutif gâtant notre cause dans ce pays, et la tournure des affaires préparant un bouleversement général, il eut l'idée d'en changer le cours et se perdit dans ses combinaisons, faute de prudence et de maturité. Dumouriez doit être fort aimable dans les orgies d'hommes et pour les femmes qui ont peu de mœurs ; il paraît encore avoir la pétulance de la jeunesse et toute la gaieté d'une imagination vive et libre ; aussi sa politesse a-t-elle quelque chose de contraint avec les femmes réservées. Il divertissait le roi au conseil par les contes les plus extravagants dont ses graves collègues ne pouvaient s'empêcher de rire, et il les entremêlait parfois de vérités hardies et bien appliquées. Quelle différence de cet homme, tout vicieux qu'il soit, avec Luckner qui fit quelque temps l'espoir de la France ! Je n'ai jamais rien vu de si médiocre. C'est un vieux soldat demi-abruti, sans esprit, sans caractère, véritable fantôme que purent conduire les premiers marmousets, et qui à la faveur d'un mauvais langage, du goût du vin, de quelques jurements et d'une certaine intrépidité, acquérait de la popularité dans les armées, parmi des machines stipendiées toujours dupes de qui les frappe sur l'épaule, les tutoie et les fait quelquefois punir. Je l'eus à dîner chez

moi lors du premier ministère de Roland, et je l'entretins ou fus présente à sa conversation durant quatre ou cinq heures. O mon pauvre pays ! disais-je le lendemain à Guadet qui me demandait comment j'avais trouvé Luckner, vous êtes donc perdu, puisqu'il faut aller chercher hors de votre sein un pareil être pour lui confier vos destinées[1] !

Je ne me connais nullement en tactique, et Luckner pouvait fort bien entendre celle de son métier ; mais je sais d'autre part qu'on ne peut être un grand capitaine sans raisonnement et sans esprit.

La chose qui m'ait le plus surprise depuis que l'élévation de mon mari m'eut donné la faculté de connaître beaucoup de personnes, et particulièrement celles employées pour les grandes affaires, c'est l'universelle médiocrité; elle passe tout ce que l'imagination peut se représenter, et cela dans tous les degrés, depuis le commis qui n'a besoin que d'un esprit juste pour bien saisir une question, de méthode pour la traiter, d'un peu de style pour rédiger des lettres, jusqu'au ministre chargé du gouvernement, au militaire qui doit commander les armées, et à l'ambassadeur fait pour négocier. Jamais sans cette expérience je n'aurais cru mon espèce si pauvre. Ce n'est aussi que de cette époque que j'ai pris de l'assurance; jusque-là j'étais modeste comme une pensionnaire de couvent; je supposais toujours que les gens plus décidés que moi étaient aussi plus habiles. Vraiment ! je ne m'étonne pas que l'on m'aimait beaucoup ; on sentait bien que je valais quelque chose, et cependant

1. Luckner, qui fut maréchal de France et commandant en chef des armées du Rhin et du Nord, était né en Bavière. Il périt sur l'échafaud. F.

je faisais de bonne foi les honneurs à l'amour-propre d'autrui.

Dans cette pénurie de sujets, la révolution ayant fait successivement éloigner ceux que leur naissance d'abord, leur fortune ensuite, leur éducation et les circonstances rendaient supérieurs au grand nombre par un peu plus de culture, il n'est pas étonnant que nous soyons successivement tombés dans les mains de la plus crasse ignorance et de la plus honteuse incapacité. Il y a encore bien des degrés depuis *Degrave* jusqu'à *Bouchotte*. Le premier était un petit homme que la nature avait fait doux, à qui ses préjugés inspiraient de la fierté, que son cœur sollicitait d'être aimable, et qui faute d'esprit pour les concilier finissait par n'être rien. Je crois le voir encore, marchant sur les talons, le coude relevé, la tête haute, ne montrant souvent que le blanc de ses grands yeux bleus qu'il ne pouvait tenir éveillés après dîner qu'à l'aide de deux ou trois tasses de café; parlant peu comme par discrétion, mais pour éviter de se compromettre, s'inquiétant véritablement de ses devoirs et perdant la tête dans leur multiplicité; aussi finit-il par abandonner une place qu'il sentait au-dessus de ses forces. Je ne veux rien dire de *Bouchotte*, un *idiot* se peint en trois syllabes; mais ses fautes sont innumérables[1].

1. En voici une qui suffit pour justifier la sévérité de ce jugement :

Hébert raconte, à la suite d'un article infâme dirigé contre Brissot, détenu à l'Abbaye, que Bouchotte, *ce ministre sans-culotte*, s'était abonné pour tous les journaux patriotiques et en particulier pour 4000 exemplaires du *Père Duchesne*, et pour quatre mois. — Il dit, dans un autre numéro, que le général Custine a fait arrêter deux commissaires du conseil exécutif qui distribuaient aux soldats des journaux patriotiques et en particulier le *Père Duchesne*. F.

J'ai dit ailleurs ce qu'était *Servan*; brave militaire, excellent citoyen, homme éclairé, il manquait du caractère nécessaire dans les dernières circonstances[1], mais il avait encore un degré de mérite rare à trouver, et l'on serait trop heureux d'avoir beaucoup d'hommes de cette trempe. *Clavière*, avec de l'esprit et ce caractère difficile ordinaire chez les hommes qui vivant fréquemment dans leur cabinet s'y forment des opinions qu'ils défendent avec opiniâtreté, ne manque ni de lumières, ni de philosophie; mais les habitudes financières ont un peu resserré son âme. Le calcul de l'argent gâte toujours les plus heureux naturels; il est impossible de ne pas attacher beaucoup de prix à ce dont on s'occupe journellement; un banquier peut être un homme habile et instruit, mais le désintéressement d'Aristide ne sera jamais sa vertu. Clavière est très-laborieux, facile à conduire pour ceux qui savent le prendre, insupportable à vivre pour quiconque partage son obstination dans la dispute; mauvais juge des hommes dont il n'étudie jamais qu'une partie, l'intelligence, sans examiner leur caractère, leurs intérêts et leurs passions; timide au conseil ou quelquefois emporté; enfin, meilleur administrateur que grand ministre.

Je n'ai jamais bien compris ce qui avait pu faire esti-

1. On a vu précédemment (note de la page 72), ce que Mme Roland écrivait à Servan pour encourager ses efforts. Dans une autre lettre en date du 10 mai, elle lui disait :

« *Rappelez-vous*, mon digne ami, que la justice est la bonté des hommes en place, et la fermeté la qualité la plus difficile à y conserver. Je ne vous dirai pas de me pardonner ces expressions; je ne puis guère vous voir, il faut bien que mon amitié se fasse entendre de quelque manière.

« Je joins ici une note préparée depuis quelques jours, et que le chaos du moment m'a empêchée de vous remettre jusqu'à présent.

« Je vous honore et vous aime, et j'attends avec confiance d'avoir toujours davantage à vous honorer et vous applaudir. » F.

mer *Duranthon* capable d'entrer au ministère, si ce n'est l'idée du peu de facultés nécessaires pour remplir celui de la justice[1]. Lourd, paresseux, vain et parleur, timide et borné, ce n'était véritablement qu'une vieille femme. La réputation d'intégrité, ces mœurs réservées d'un avocat décent, quelques témoignages d'attachement pour la révolution, et le ton d'un homme honnête, avec l'âge de l'expérience, lui servirent probablement de recommandation ; il n'a pas même eu le talent de se retirer à propos, le seul qui eût pu lui acquérir quelque gloire. Lorsque je considère quels ont été ses successeurs, je me fâche moins contre ceux qui l'avaient jugé digne de la place, mais je me demande où il faut chercher des hommes propres à gouverner?

Lacoste avait les connaissances matérielles, l'habitude laborieuse et l'insignifiance d'un commis; longtemps employé dans les bureaux de la marine, on le jugea bon à devenir ministre de ce département, dans lequel il ne fit point de sottise. Mais il manquait des vues et de l'activité qui doivent caractériser l'administrateur d'une grande partie, et dont les circonstances faisaient sentir le besoin; il a fallu l'impéritie de *Monge* pour offrir un objet de comparaison qui lui fût avantageux. Lacoste sous une figure presque timide cachait un penchant à la colère,

1. Voici un détail qui prouverait que les députés de la Gironde avaient fait porter au ministère Duranthon, qui était un membre assez médiocre du barreau de Bordeaux.

Vergniaud écrivit à un de ses amis qui avait été son condisciple à l'école de droit de Bordeaux, puis son confrère au barreau de cette ville, et qui était alors magistrat dans le département de la Dordogne, pour lui annoncer la nomination de Duranthon. Il le priait en même temps d'accepter les fonctions de secrétaire général au ministère de la justice, en se fondant sur ce que Duranthon avait besoin d'être activement secondé. F.

qui dans la contradiction dégénérait en emportements risibles.

Telle était la composition du ministère la première fois que Roland en fit partie. Il régna d'abord une grande union apparente entre tous ces membres du conseil; je crois bien que tous voulaient de bonne foi la constitution, avec plus ou moins de regard à son propre intérêt de la part de plusieurs. Ils se réunissaient à dîner chez l'un d'eux les jours de conseil; je les avais chez moi toutes les semaines; quelques-uns des députés de leur connaissance s'y trouvaient, et l'on s'y entretenait des affaires avec le désir commun de les faire marcher. Ce fut un beau temps, en le rapprochant de celui qui lui a succédé!

SECOND MINISTÈRE.

PORTRAITS ET ANECDOTES[1].

Lors du rappel de *Roland*, *Clavières* et *Servan*, on acheva la composition du ministère par la nomination de *Danton* que j'ai peint suffisamment ailleurs, et par celle de *Monge* et *Le Brun*, le premier à la marine, le second aux affaires étrangères. Rien n'est aussi cruel que l'embarras des choix dans les circonstances telles que celles où l'on se trouvait alors. Tout homme qui eût appartenu à la cour, de près ou de loin, était proscrit dans l'opinion; il fallait avoir, comme Servan, déjà fait ses preuves en patriotisme d'une manière éclatante, pour effacer cette tache originelle, quelque petite qu'elle dût être pour lui. Les personnes chargées des choix avaient peu de moyens pour les faire; hommes publics depuis peu de temps, nos législateurs n'avaient point eu ces grandes relations qui font connaître beaucoup d'individus et démêler au milieu d'eux ceux qui peuvent convenir aux places. On délibérait péniblement au comité, lorsque l'idée de *Monge*, que *Condorcet* connaissait de l'Académie et dont

1. Ces deux titres sont écrits par Mme Roland elle-même, en tête du cahier qui contient cette partie de ses mémoires. F.

plusieurs autres avaient entendu citer le patriotisme, se présenta ; Monge, mathématicien, examinateur, envoyé quelquefois dans les ports, honnête citoyen, père de famille estimable, clubiste zélé de la petite société du Luxembourg, fut mis un moment en balance avec *Meunier*, son collègue à l'Académie, officier ingénieur, mais que quelques-uns se rappelèrent avoir vu faire sa cour aux grands, et il l'emporta.

Bon homme, épais et pasquin, Monge, autrefois tailleur de pierre à Mézières où l'abbé Bossut, lui trouvant quelques dispositions, l'initia aux mathématiques et l'encouragea de six livres par semaine, avait fait son chemin en travailleur, mais sans revoir son bienfaiteur depuis qu'il était devenu son égal. Habitué à calculer avec des éléments inaltérables, Monge n'entendait rien aux hommes ni aux affaires d'administration ; lourd et mauvais plaisant, il m'a toujours rappelé, quand il voulait faire l'agréable, un ours que la ville de Berne fait nourrir dans ses fossés, et dont les gentillesses appropriées à leurs formes grossières amusent les passants.

Le nouveau ministre plaça dans ses bureaux des hommes aussi peu capables d'agir qu'il l'était de les juger ; il se donnait beaucoup de mal sans rien faire ; et avec la meilleure volonté du monde, il laissa désorganiser la marine dans le temps où il était le plus important de l'entretenir et de la remonter. Il faut rendre justice à sa bonne foi ; il fut effrayé du fardeau et désira s'en décharger ; mais l'embarras de trouver mieux le fit inviter à demeurer : insensiblement sa situation lui parut douce, et il s'imaginait en remplir les devoirs aussi bien qu'eût fait personne autre. Mais s'il fut mauvais administrateur, il était encore pire conseiller et n'a jamais occupé sa

chaise dans les délibérations du pouvoir exécutif, se rangeant constamment à l'avis le plus timide, parce que, n'en ayant point à lui, il ne pouvait adopter que le plus convenable aux vues d'un esprit borné.

Lorsque Pache devint ministre, il fut le régulateur de Monge, son admirateur et son ami, qui n'eut plus d'opinion que la sienne et la recevait comme l'inspiration divine; c'est ainsi qu'il s'est *Maratisé*, et que cet homme, qui eût dû avoir son genre de bonté, s'est rendu fauteur de la doctrine la plus sanguinaire et la plus atroce[1].

Le Brun, employé dans les bureaux des affaires étrangères, passait pour un esprit sage, parce qu'il n'avait d'élans d'aucune espèce, et pour un habile homme, parce qu'il était assez bon commis. Il connaissait passablement sa carte diplomatique, et savait rédiger avec bon sens un rapport ou une lettre. Dans un temps ordinaire, il eût été fort bien placé au département qui est le moins chargé, et dont le travail est le plus agréable à faire. Mais il n'avait rien de l'activité d'esprit, de caractère, qu'il eût fallu développer à l'instant où il y fut appelé[2]. Mal instruit de ce qui se passait chez nos voisins, en-

1. Il est intéressant de rapprocher de ce que Mme Roland écrit ici de Monge, ce qu'en disait Napoléon à Sainte-Hélène : « Rien n'est plus commun que de rencontrer des hommes de l'époque de notre révolution, fort au rebours de la réputation que sembleraient justifier leurs paroles et leurs actes d'alors : on pourrait croire Monge, par exemple, un homme terrible. Quand la guerre fut décidée, il monta à la tribune des Jacobins et déclara qu'il donnait d'avance ses deux filles aux deux premiers soldats qui seraient blessés par l'ennemi ; ce qu'il pouvait faire à toute rigueur pour son compte, mais il prétendait qu'on y obligeât tout le monde et voulait qu'on tuât tous les nobles, etc.... Or, Monge était le plus doux, le plus faible des hommes et n'aurait pas laissé tuer un poulet, s'il eût fallu en faire l'exécution lui-même ou seulement devant lui. (*Mémorial* de Las Cases.)

2. Lebrun fut ministre des affaires étrangères du 10 août 1792

voyant dans les cours des hommes qui, sans être dénués de mérite, n'avaient aucune de ces choses qui leur servent de recommandation, et pouvaient à peine passer l'antichambre de quelques grands, il ne savait employer ni l'espèce d'intrigue au moyen de laquelle on eût donné chez eux de l'occupation à ceux qui voulaient nous attaquer, ni l'espèce de grandeur dont un état puissant doit investir ses agents reconnus, pour se faire respecter. « Que faites-vous donc, lui demandait quelquefois Roland? A votre place, j'aurais déjà mis l'Europe en mouvement et préparé la paix de la France sans le secours des armes; je voudrais savoir ce qui se passe dans tous les cabinets et y exercer mon influence. » Le Brun ne se pressait jamais; et l'on vient, en août 1793, d'arrêter à son passage en Suisse, pour aller à Constantinople, Semonville qui devrait y être rendu depuis huit mois. Les derniers choix de Le Brun achèvent de le peindre, et me dispensent d'ajouter aucun trait. Il a fait nommer ministre plénipotentiaire en Danemark, *Grouvelle*, le secrétaire du conseil, dont à ce titre j'avais déjà à parler.

Grouvelle, élève de Cérutti, dont il n'a appris qu'à

au 20 juin 1793. Il avait d'abord embrassé la carrière ecclésiastique, ce qui l'avait fait surnommer Lebrun-Tondu. Il s'était ensuite engagé comme soldat, puis avait été imprimeur et rédacteur du *Courrier de l'Europe*, et enfin attaché au département des affaires étrangères par Dumouriez.

Il fut condamné le 27 décembre 1793 (7 nivôse an II) par le tribunal révolutionnaire et exécuté le même jour. Le jugement portait :

« Lebrun, abbé, journaliste, imprimeur et ministre, âgé de 30 ans, né à Noyon, condamné à mort, comme contre-révolutionnaire, ayant été appelé au ministère par Brissot, Roland, Dumouriez, et ayant à cette époque été l'âme du parti d'Orléans et appuyé de tous ses efforts, avec Clavière et Roland, la proposition de Kersaint de fuir au-delà de la Loire, avec l'Assemblée législative, le Conseil Exécutif et Capet. » F.

faire de petites phrases où il met toute sa philosophie, médiocre, froid et vain, dernier rédacteur de la *Feuille villageoise*[1], devenue flasque comme lui; Grouvelle avait été sur les rangs pour je ne sais quel ministère, et fut nommé secrétaire du conseil au 10 août, en exécution d'une loi constitutionnelle, contre l'inobservation de laquelle Roland avait si vivement réclamé, quand le roi s'était enfin déterminé à la faire suivre. Roland avait espéré que la tenue régulière d'un registre où l'on inscrirait les délibérations, établirait dans le conseil une marche plus sérieuse et mieux remplie ; il y voyait l'avantage pour les hommes fermes de faire constater leurs opinions, et de laisser un témoignage quelquefois utile à l'histoire, et toujours à leur justification. Mais les meilleures institutions ne valent que pour les individus incapables de les pervertir. Grouvelle ne savait point dresser un procès-verbal, et les ministres ne se souciaient nullement pour la plupart qu'il restât des traces de leur avis. Jamais le secrétaire n'a pu faire qu'un énoncé des délibérations prises, sans déduction des motifs ni mention des oppositions; jamais Roland n'a pu obtenir de faire consigner les raisons des siennes, quand il en élevait de formelles contre les résolutions. Grouvelle s'immisçait constamment dans la discussion, et sa manière pointilleuse ne contribuait pas peu à la rendre difficile : Roland ennuyé lui observa une fois qu'il oubliait son rôle. « Ne suis-je donc qu'une écritoire ! s'écria aigrement l'important secrétaire. — Vous ne devez pas être autre chose ici, ré-

1. Recueil périodique fondé par Cérutti en 1790. Cérutti, qui avait été jésuite, était né à Turin, en 1738. Résidant en France longtemps avant la révolution de 1789, il en adopta les principes avec chaleur, fut membre de l'Assemblée législative, et mourut en 1792. F

pliqua le sévère Roland ; chaque fois que vous vous mêlez de la délibération, vous oubliez votre fonction, qui est de la recueillir ; et voilà pourquoi vous n'avez que le temps de faire sur feuille volante une petite nomenclature insignifiante, qui reportée sur le registre ne présente aucun tableau des opérations du gouvernement ; tandis que le registre du conseil devrait servir d'archives au pouvoir exécutif. » Grouvelle piqué n'en fit pas mieux, et ne changea point sa méthode ; on voit d'ici que les hommes que j'ai dépeints devaient la trouver bonne pour eux. Vingt mille livres d'appointements étaient attribués à sa place ; il lui parut qu'il fallait y joindre un appartement au Louvre, assez considérable pour y loger avec lui ses commis, et il fit ses représentations en conséquence au ministre de l'intérieur. Il suffit d'un léger aperçu du caractère, pour se représenter le scandale que Roland trouva dans cette proposition, et la vigueur avec laquelle il la repoussa. « Des commis ! pour un travail que je ferais moi-même en quelques heures et mieux que vous, si j'étais à votre place, disait-il à Grouvelle : je veux que vous preniez un copiste pour vous éviter la peine de délivrer les expéditions ou extraits de délibérations que vous pouvez être dans le cas de fournir, mais vingt mille livres doivent vous suffire pour l'appointer et le loger ainsi que vous ; leur quotité est même indécente dans un régime libre, pour la place que vous occupez. »

Assurément Grouvelle a bien le droit de ne pas aimer Roland, et je crois bien qu'il l'exerce avec plénitude.

Quant à moi, j'ai vivement senti que le ridicule de ses prétentions était intolérable ; ces hommes pétris de vanité, sans caractère et sans vertu, dont l'esprit n'est qu'un jargon, la philosophie un petit étalage, les sentiments des

réminiscences, me paraissent en morale une espèce d'eunuques que je méprise et déteste plus cordialement que certaines femmes ne dédaignent et haïssent les autres. Et voilà le ministre d'une grande nation auprès d'une cour étrangère dont il est utile de nous conserver l'estime et d'assurer la neutralité (1). Je ne sais point le secret de cette nomination; mais je parierais que Grouvelle, mourant de peur dans le fâcheux état des affaires, a pressé Le Brun de le faire sortir de France de quelque manière; et Le Brun, en qualité de ministre, l'a fait partir ambassadeur, comme il l'aurait fait commis-voyageur si lui-même eût été négociant. C'est un arrangement individuel dans lequel la république n'entre que pour le titre dont elle décore les avantages qui y sont attachés, et le tort qui peut lui revenir d'avoir été mal représentée.

Le choix d'un envoyé auprès des États-Unis fut dirigé avec plus de sagesse; il offre un nouvel argument en faveur de Brissot auquel on fait un crime d'y avoir eu part. Bonnecarrère avait été désigné, je ne saurais dire précisément à quelle époque; Brissot observa à quelques membres du conseil qu'il importait au maintien de la meilleure intelligence avec les États-Unis, comme à la gloire de notre république naissante, d'envoyer en Amérique un homme dont le caractère et les mœurs dussent plaire aux Américains; sous ce rapport, Bonnecarrère ne pouvait convenir; un aimable roué du beau monde, un joueur, quels que fussent d'ailleurs ses talents et son esprit, n'était pas fait pour le rôle grave et décent imposé à notre envoyé chez cette puissance.

Brissot n'y mettait point de personnalités, c'est l'homme

1. Grouvelle, nommé ministre de France en Danemark en 1793, conserva ces fonctions jusqu'en 1799. F.

du monde qui en fut le moins susceptible; il cita *Genest*, qui venait de passer cinq ans en Russie, et qui, déjà versé dans la diplomatie, avait d'ailleurs toute la moralité, toutes les connaissances dont la réunion devait être goûtée chez un peuple sérieux.

Cette proposition fut réfléchie, toutes les considérations possibles l'appuyèrent, et *Genest* fut choisi[1]. Certes! si c'est là de l'intrigue, désirons donc que tous les intrigants ressemblent à Brissot. J'ai vu Genest, j'ai désiré le revoir plusieurs fois et je le retrouverais toujours avec plaisir. Son esprit est solide, éclairé; il a autant d'aménité que de décence; sa conversation est instructive et agréable, sans affectation et sans pédanterie; douceur, justesse, grâce et raison le caractérisent. Il joignait à ce mérite l'avantage de s'exprimer facilement en anglais. Qu'un ignorant comme Robespierre, qu'un extravagant tel que Chabot, déclament contre un pareil homme en le traitant d'ami de Brissot; qu'ils déterminent par leurs clameurs le rappel de l'un et le procès de l'autre, ils ne font qu'ajouter aux preuves de leur propre scélératesse et de leur ineptie, sans pouvoir porter atteinte à la gloire de ceux mêmes qu'ils feraient périr.

Au second ministère de Roland, comme au premier, je m'étais imposée de ne recevoir chez moi aucune femme, et j'ai suivi scrupuleusement cette règle. Jamais

1. Genêt ou Genest était le frère de Mme Campan. Nommé le 19 novembre 1792 ministre plénipotentiaire et consul général à Philadelphie, il occupa ce poste jusqu'en 1794. — Il avait été attaché au département des affaires étrangères en 1778, comme secrétaire interprète; — attaché à Berlin et à Vienne; — en 1781, chef du bureau des Interprètes des affaires étrangères; — envoyé en 1783 avec le comte de Moustier à Londres; — secrétaire de la légation de France à Pétersbourg en 1787, puis chargé d'affaires de 1789 à 1792. F.

mon cercle n'a été fort étendu, et jamais les femmes n'en ont composé la plus grande partie. Après mes plus proches parents, je ne voyais que les personnes dont les goûts et les travaux intéressaient mon mari. Je sentis qu'au ministère je serais exposée à un entourage fort incommode, qui même aurait ses dangers; je trouvai que madame Pétion avait pris à la mairie un parti fort sage, et j'estimai qu'il était aussi louable d'imiter un bon exemple que de le donner. Je n'eus donc ni cercle ni visite; c'était d'abord du temps de gagné, chose inappréciable quand on a quelque moyen de l'employer. Deux fois la semaine seulement je donnais à dîner : l'une aux collègues de mon mari avec lesquels se trouvaient quelques députés; l'autre à diverses personnes, soit députés, soit premiers commis des bureaux, soit enfin de telles autres jetées dans les affaires ou occupées de la chose publique. Le goût et la propreté régnaient sur ma table sans profusion, et le luxe des ornements n'y parut jamais; on y était à l'aise, sans y consacrer beaucoup de temps, parce que je n'y faisais qu'un service, et que je n'abandonnais à personne le soin d'en faire les honneurs. Quinze couverts étaient le nombre ordinaire des convives, qui ont été rarement dix-huit et une seule fois vingt. Tels furent les repas que les orateurs populaires traduisirent à la tribune des Jacobins en festins somptueux où, nouvelle Circé, je corrompais tous ceux qui avaient le malheur de s'y asseoir[1]. Après le dî-

1. Voici un curieux témoignage de ce que dit ici Mme Roland. Hébert venant déposer contre Brissot, devant le tribunal révolutionnaire, le 4 brumaire de l'an II (26 octobre 1793), profita de cette occasion pour attaquer Roland :

« Brissot a nommé tous les agens de la diplomatie... Il doit être responsable de tous les crimes qu'ils ont commis. Je termine par

ner on causait quelque temps au salon, et chacun retournait à ses affaires. On se mettait à table vers cinq heures, à neuf heures il n'y avait plus personne chez moi : voilà ce qu'était cette cour dont on me faisait la reine, ce foyer de conspiration à battants ouverts.

Les autres jours, fermés en famille, nous étions souvent mon mari et moi tête à tête ; car la marche des occupations portant fort loin l'heure du dîner, ma fille mangeait dans sa chambre avec sa gouvernante. Ceux qui m'ont vue alors me rendront témoignage un jour lorsque la voix de la vérité pourra se faire entendre ; je n'y serai peut-être plus, mais je sortirai de ce monde avec la confiance que la mémoire de mes calomniateurs se perdra dans les malédictions, tandis que mon souvenir sera quelquefois rappelé avec attendrissement.

Dans le nombre des personnes que je recevais, et dont j'ai déjà signalé les plus marquantes, *Paynes* doit être cité[1]. Déclaré citoyen français, comme l'un de ces étran-

un fait : Roland avait pris du bois d'un émigré pour son chauffage ; on regarda cet abus d'autorité comme un vol. Une députation fut nommée pour aller lui demander des explications sur sa conduite. Je faisais partie de cette députation. *Arrivés chez Roland, nous le trouvâmes à dîner ; nous fûmes obligés de traverser la salle à manger pour aller lui parler dans son cabinet. Nous remarquâmes en passant toute la députation de la Gironde autour d'une table délicatement servie, où ces messieurs machinaient sans doute ensemble quelques complots.* » (*Moniteur* du 27 octobre 1793.) F.

1. Thomas Payne, né à Thetford (Norfolk) en 1737. Il passa et Amérique, y écrivit dans les journaux en faveur de la liberté des colonies, devint secrétaire aux affaires étrangères, vint en France négocier un emprunt et, de retour aux États-Unis, y fut comblé de marques d'honneur. Revenu à Londres, il y publia les *Droits de l'homme ;* poursuivi en justice à cause de cet ouvrage, il se réfugia en France en 1792, y fut accueilli avec enthousiasme, et fut élu à la Convention par le département du Pas-de-Calais. N'ayant voté que pour le bannissement de Louis XVI, il s'attira l'animadversion de Robespierre qui le fit mettre en prison ; il reprit sa place dans

gers célèbres que la nation devait s'empresser d'adopter, il était connu par des écrits qui avaient été utiles dans la révolution d'Amérique, et auraient pu concourir à en faire une en Angleterre. Sans me permettre de le juger absolument, parce qu'il entendait le français sans le parler, que j'en étais à peu près de même à l'égard de l'anglais, et que j'écoutais plutôt sa conversation avec de plus habiles que je n'étais en état d'en former une avec lui, je crois que Paynes a de commun avec la plupart des auteurs de valoir moins que ses ouvrages.

La hardiesse de ses pensées, l'originalité de son style, ces vérités fortes, jetées audacieusement au milieu de ceux qu'elles offensent, ont dû produire une grande sensation; mais je le croirais plus propre à semer, pour ainsi dire, ces étincelles d'embrasement qu'à discuter les bases ou préparer la formation d'un gouvernement. Paynes éclaire mieux une révolution qu'il ne peut concourir à une constitution. Il saisit, il établit ces grands principes dont l'exposé frappe tous les yeux, ravit un club et enthousiasme à la taverne : mais pour la froide discussion du comité, pour le travail suivi du législateur, je présume *David Williams* infiniment plus propre que lui.

Williams, fait également citoyen français, n'avait pas été nommé à la Convention où il eût été plus utile; mais le gouvernement le fit inviter à se rendre à Paris, où il passa quelques mois et conféra souvent avec les députés

l'Assemblée en 1794, mais, dégoûté et découragé, il retourna aux États-Unis, où il mourut en 1809.

On a encore de lui un pamphlet fameux, *Le sens commun* (1776); *l'Age de la raison*, écrit déiste, hostile à toute religion (1793); *Discussion sur les premiers principes du gouvernement* (1795).— Son ouvrage des *Droits de l'homme* a été traduit par Lanthenas en 1792. F.

travailleurs[1]. Sage penseur, véritable ami des hommes, il m'a paru combiner leurs moyens de bonheur, aussi bien que Paynes sent et décrit les abus qui font leur malheur. Je l'ai vu dès les premières fois qu'il eut assisté aux séances de l'Assemblée, s'inquiéter du peu d'ordre des discussions, s'affliger de l'influence que s'attribuaient les tribunes, et douter qu'il fût possible que de tels hommes, en telle situation, décrétassent jamais une constitution raisonnable. Je pense que la connaissance qu'il acquit alors de ce que nous étions déjà, l'attacha davantage à son propre pays, où il est retourné avec empressement. « Comment peuvent discuter, me disait-il, des hommes qui ne savent point écouter? Vous autres Français, vous ne prenez pas non plus la peine de conserver cette décence extérieure qui a tant d'empire dans les assemblées; l'étourderie, l'insoucience et la saleté ne rendent point un législateur recommandable; rien n'est indifférent de ce qui frappe tous les jours et se passe en public. » Que dirait-il, bon Dieu! s'il voyait les députés, depuis le 31 mai, vêtus comme les gens du port, en pantalon, veste et bonnet, la chemise ouverte sur la poitrine, jurant et gesticulant en sans-culottes ivres! Il trouverait tout simple que le peuple les traitât comme ses valets, et que tous ensemble, après s'être souillés d'excès, finissent par tomber sous la verge d'un despote qui saura les assujettir.

La figure de Paynes m'a quelquefois rappelé la comparaison que faisaient les Romains de celle de Sylla avec

1. Né en 1738, mort en 1816, l'anglais Williams avait publié en 1782 ses *Lettres sur la liberté politique*. Cet ouvrage, traduit par Brissot, avait fait accueillir Williams en France avec beaucoup de faveur; mais il retourna en Angleterre aussitôt après la condamnation de Louis XVI. — Il est également l'auteur de divers écrits sur l'éducation. F.

une mûre aspergée de farine. Williams remplirait également bien sa place au parlement ou au sénat, et porterait partout la véritable dignité.

Par quelle saillie d'imagination la mienne rappelle-t-elle ici *Vandermonde?* Je n'ai jamais rencontré des yeux aussi faux, et qui accusassent plus juste la nature de l'esprit du personnage. On dirait que celui-ci a le sien coupé net en deux parts; avec l'une on peut commencer tous les raisonnements, mais il est impossible d'en suivre aucun avec l'autre, et de tirer de l'ensemble un bon résultat. Comme la science figure mal dans une tête ainsi organisée! Aussi Vandermonde, *académicien* d'ailleurs, ami de *Pache* et de *Monge*, se vantait de servir de conseil à ce dernier et d'être appelé sa femme. Il me disait un jour, en parlant des *cordeliers* (de la secte desquels il avouait être), par opposition aux personnes qui les traitaient d'enragés : « Nous voulons l'ordre par la raison, et vous êtes du parti de ceux qui le veulent par la force. » Après cette définition, je n'ai plus rien à dire des travers d'esprit d'un tel homme.

Mais puisque j'ai parlé d'un académicien, il faut un petit mot sur M. *de Condorcet*, dont l'esprit sera toujours au niveau des plus grandes vérités, mais dont le caractère ne sera jamais qu'à celui de la peur. On peut dire de son intelligence en rapport avec sa personne, que c'est une liqueur fine imbibée dans du coton. Je n'ai jamais rien connu de si lâche. On ne lui appliquera pas le mot que, dans un faible corps, il montre un grand courage[1]; il est aussi faible de cœur que de

1. Le mot est de Virgile :

«.... Ingentem animum angusto in corpore versant. »

(Georgiques.) F.

santé; la timidité qui le caractérise et qu'il porte même dans la société, sur le visage et dans son attitude, n'est pas seulement un vice de tempérament, elle semble inhérente à son âme, et ses lumières ne lui fournissent aucun moyen de la vaincre : aussi après avoir bien déduit tel principe, démontré telle vérité, il opinait à l'Assemblée dans le sens contraire quand il s'agissait de se lever en présence des tribunes fulminantes, armées d'injures et prodigues de menaces. Il était à sa place au secrétariat de l'Académie. Il faut laisser écrire de tels hommes et ne jamais les employer. Heureux encore d'en tirer quelque utilité; on ne peut pas en dire autant de tous les hommes timides; la plus grande partie n'en est bonne à rien. Voyez tous ces poltrons de l'Assemblée, qui gémissent dans le Sénat; s'ils eussent eu l'assurance de se faire arrêter le 2 juin en protestant contre l'injuste décret d'arrestation des vingt-deux, ils assuraient le salut de tous, car on n'eût osé toucher un cheveu à nul de deux ou trois cents représentants du peuple; et la chose publique était également sauvée, les départements ne se fussent point rendormis; on s'apaisa sur la perte de vingt hommes, et l'on n'aurait pu regarder comme Convention l'assemblée dont la moitié se fût retirée.

Rabaud[1], *Lasource* et *Fauchet* ont été bien fidèles à leur caractère de prêtre et *Grégoire* mieux encore et *Torné*; tous patriotes ardents aux beaux jours de la révolution, tous ont plié, fui, ou dissimulé aux temps de l'orage.

Rabaud, que l'on croit à Nismes à répandre la vérité, végète obscurément caché dans un coin de Paris; *La-*

1. Né à Nîmes en 1743, Rabaud Saint-Étienne, député à la Constituante, puis à la Convention, n'était pas prêtre, mais ministre protestant. Il périt sur l'échafaud en 1793. F.

source, non content d'avoir fait de même, réclame lâchement contre sa destitution; elle devait effectivement l'étonner; lui qui depuis sa mission à Nice avec Collot-d'Herbois avait endossé le harnais montagnard, il ne pouvait s'attendre aux honneurs de la persécution. *Fauchet* siége honteusement parmi ceux qu'il déteste. *Grégoire* fraternise avec *Du Trosne;* l'ami des noirs se lie avec leur adversaire, et *Torné* vient féliciter la Convention des événements des 31 mai et 2 juin. *Fausseté*, *faiblesse*, *hypocrisie*, tels sont les caractères du [mauvais] prêtre, quand il n'est point *abandonné*, crapuleux et hardi comme *Chabot*.

OBSERVATIONS

RAPIDES SUR L'ACTE D'ACCUSATION CONTRE LES DÉPUTÉS PAR AMAR.

Qu'il ait existé une *conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la république, contre la liberté et la sûreté du peuple français*, il est évident qu'elle ne peut avoir été formée que par des fauteurs du despotisme, des ambitieux qui voulaient s'arroger le pouvoir ou acquérir des richesses, des ennemis de l'humanité.

On nomme pour tels *Brissot*, *Gensonné*, *Vergniaux*, *Guadet*, *Gorsas*, *Pétion*, *Buzot*, etc. Ces gens-là doivent donc avoir montré, dans plus d'une circonstance, leur haine pour la liberté, leur avidité pour le gain, leur empressement pour obtenir des places, enfin les vices et la corruption qui sont propres à de tels êtres? En supposant même qu'ils se fussent revêtus d'un masque hypocrite, il n'est pas possible que leur but soit demeuré caché; leur conduite doit le désigner, et leur intérêt doit s'y montrer avec évidence. Examinons ce qu'ils étaient, voyons comment ils ont agi, et nous pourrons juger ce qu'on leur attribue ; ce sera le cas ensuite d'en venir à la recherche de la *conspiration* même, ce qui pourrait bien ressembler à l'histoire de la *dent d'or*, ou se réduire aux

efforts connus des aristocrates et royalistes, manifestés dès la naissance de la révolution, et dont la cause se lie aux entreprises des puissances étrangères.

Prenons plusieurs de ces hommes dans leur vie privée avant 89, époque où ils parurent sur la scène qui s'ouvrit alors, et suivons les premiers pas qu'ils y firent. Avocats pour la plupart, les uns avaient suivi le barreau avec distinction, d'autres s'étaient fait connaître dans la république des lettres : plusieurs, honorés seulement pour l'intégrité qu'ils montraient dans l'exercice de leur profession, furent portés, par l'estime qu'elle s'attire, à la place de députés aux états généraux ; quelques autres enfin se dévouèrent aux pénibles, mais honorables fonctions de journalistes, en luttant avec courage contre le despotisme attaqué.

Pétion, simple dans ses mœurs, modeste dans ses besoins, marié à une femme raisonnable, vivait à Chartres, estimé de ses concitoyens, qui l'avaient vu naître, déjà connu par cette philosophie qui caractérise de bonne heure une âme saine ; on crut le mettre à sa place en le députant aux états.

Buzot, distingué à Évreux par une probité sévère et une prudence prématurée, inspirait de la confiance et méritait de la considération à un âge où tant d'autres ne connaissent que le plaisir. Le goût de l'étude, les habitudes solitaires d'un esprit méditatif remplissaient les moments qu'il ne donnait point au barreau, et des mœurs également douces et pures le rendaient cher à ses amis. La chaleur du sentiment, la facilité de l'élocution, l'austérité des principes, le firent juger digne de porter aux états les plaintes et les demandes de son pays.

Gorsas, père d'une famille nombreuse, entreprend dès

les premiers jours de la révolution, une feuille périodique où il combat la cour encore puissante, et se voue à la défense des droits du peuple, en cherchant à les établir et ne négligeant jamais de les réclamer.

Brissot, écrivain dès son jeune âge, avait prêché la liberté sous le despotisme, l'humanité sous la tyrannie, appelé la révolution par ses vœux, et préparé ses mouvements par des réclamations contre les abus du jour. Il avait essuyé la captivité pour punition de sa franchise, et plus occupé des vérités morales ou politiques que du soin de sa propre fortune, il avait fait quelques entreprises malheureuses d'où il était sorti autant ou plus pauvre qu'il n'y était entré. La révolution fut le signal de sa vie publique ; il s'élança dans la carrière, au milieu des orages, discutant les principes, n'épargnant pas les personnes qui lui paraissaient les blesser, et travaillant sans relâche pour la chose publique.

Je m'arrête pour un instant à ces quatre personnages : les deux premiers ont figuré dans l'Assemblée constituante ; Brissot fut nommé à l'Assemblée législative ; tous sont devenus membres de la Convention. Est-il une seule circonstance où ils se soient montrés contraires à eux-mêmes ? Se sont-ils arrogé quelque pouvoir ? Ont-ils fait quelque profit ? Visaient-ils à la suprême puissance pour eux ou leurs amis ?

Pétion et *Buzot* servirent la liberté dans l'Assemblée constituante, avec un zèle et une constance qui leur valurent la haine de l'aristocratie et la faveur populaire : mais cette faveur est inconstante ; la haine ne s'éteint jamais, et bientôt elle se renforce de l'aide de tous les jaloux dont les tentatives suivent immédiatement un éclat quelconque.

Buzot à Évreux, placé au tribunal criminel dont il préféra les devoirs dans son pays aux mêmes fonctions à Paris, dont le séjour eût séduit un ambitieux, soutint son caractère sous les yeux de ses concitoyens et des ennemis que son civisme lui avait faits parmi eux; il mérita d'être député de nouveau à la Convention, après avoir formé dans sa ville une société populaire, le rempart indispensable contre les efforts du despotisme enchaîné, mais non abattu. On ne peut pas dire qu'il eût eu en vue ni cette réélection, ni d'être employé d'aucune manière au sortir de l'Assemblée constituante, non plus que *Pétion;* car ce furent ces deux hommes qui firent rendre le décret qui interdisait toute place et réélection aux députés de cette assemblée, durant quatre ans. Ils avaient demandé un intervalle de six; et lors de la révision, ce décret fut rapporté malgré leurs efforts pour le maintenir. Voilà donc Buzot revenu à la Convention aussi pur qu'il était sorti de l'Assemblée constituante : laissons-le là; nous verrons par la suite comment il s'y est comporté et si un homme qui bravait toutes les clameurs et tous les outrages pour soutenir ses opinions, en supposant même qu'il y eût erreur dans quelques-unes de celles-ci, pouvait être un hypocrite, un ambitieux et un conspirateur.

Pétion avait été porté à la mairie par la faveur populaire; il la conserva jusqu'après le 10 août, en même temps que la haine de la cour, qui se manifesta dans toutes les circonstances jusqu'à la dernière. Ce n'est que depuis peu qu'on a imaginé de dire qu'il était au château pour le défendre, tandis qu'on savait qu'il y était exposé; ce n'est que depuis peu qu'on a inventé la calomnie qu'il avait donné ordre à *Mandar* de tirer sur le peuple. Je

demande à quoi bon Pétion, détesté de la cour et chéri du peuple, aurait trahi celui-ci et servi la première quand elle était près de sa chute, lui qui l'avait combattue dans sa puissance, et qui avait acquis de la popularité ; avait-il quelque raison de perdre cette dernière, lorsque le peuple avait plus beau jeu ? Je laisse là le philosophe et le citoyen zélé, je ne prends que l'homme ; et l'on voit que sous le rapport même de l'ambition ou de l'intérêt, la conduite attribuée à Pétion n'aurait pas le sens commun ; et s'il n'eût été trop homme de bien, il n'était pas du moins assez sot pour la tenir. Il ne pouvait pas par sa place marcher à la tête de l'insurrection ; il fallait qu'il fût consigné et qu'on lui liât les bras, afin qu'il n'agît point contre elle. Les étourdis de la Commune oubliaient de le faire, et je me souviens que Lanthenas alla deux fois de la mairie à l'Hôtel de Ville, pour dire que l'on mît donc à son hôtel une force imposante.

Le rapporteur n'a pas dit le plus petit mot des massacres du 2 septembre ; il a évité l'écueil d'adopter une version quelconque, car les contraires ont été soutenues par les montagnards. Lorsque Roland dénonçait ces massacres, les jacobins disaient qu'ils étaient l'ouvrage du peuple et de sa vengeance ; ils faisaient un crime de ne pas les applaudir ; et quand le côté droit, Pétion et les autres, obtinrent un décret pour en poursuivre les auteurs, on appela Pétion et le côté droit ennemis du peuple et de la liberté. Mais depuis que ce décret fut tombé en désuétude, depuis que les jacobins triomphent et que les vingt-deux sont proscrits, les jacobins eux-mêmes, Hébert tout le premier, disent effrontément que ces massacres furent l'indigne ouvrage de Pétion !

Guadet, *Vergniaux*, *Gensonné*, recommandables par

leurs talents, connus à Bordeaux par leur amour pour la révolution, vinrent à l'Assemblée législative; ils y furent les premiers en talents, et ce genre d'aristocratie leur a fait plus d'ennemis ou des ennemis plus dangereux que l'incivisme ne leur en eût donné. Ils tinrent le fauteuil le 10 août, lorsque les faibles eussent tremblé de représenter dans ce moment critique, et il faut être bien fourbe pour tenter de leur faire un tort de la modération et de la mesure qu'ils mirent dans leur conduite à cette époque intéressante. Cependant Brissot se lia naturellement avec eux, parce qu'il y avait plus de parité qu'avec nul autre, comme dans l'Assemblée constituante, dont il n'était pas, il s'était lié par rapports de principes avec leurs défenseurs; compatriote et ami de Pétion, il vit ceux de ses collègues qui soutenaient la même cause pour le triomphe de laquelle il écrivait son journal.

Il avait partagé l'erreur de beaucoup de gens sur le compte de Lafayette; ou plutôt il paraît que Lafayette, d'abord entraîné par des principes que son esprit adoptait, n'eut pas la force de caractère nécessaire pour les soutenir quand la lutte devint difficile; ou que peut-être, effrayé des suites d'un trop grand ascendant du peuple, il jugea prudent d'établir une sorte de balance. Le fait est que, professant même le républicanisme dans le particulier, Brissot fut longtemps encore à ne pas le croire coupable, lorsqu'il était devenu tel aux yeux des plus ardents. Mais il l'avait hautement blâmé et déclaré publiquement sa rupture avec lui, dès avant l'affaire du Champ de Mars. Ici le rapporteur se pique si peu d'exactitude, qu'il confond les époques; il fait venir Brissot aux Jacobins en *mars* 91, pour préparer l'affaire du Champ de Mars qui eut lieu en *juillet*, et qui ne fut

occasionnée que par la fuite et le retour du roi qui s'étaient faits en juin. On sait bien d'ailleurs que Brissot n'alla pas aux Jacobins pour exciter à faire la pétition, mais qu'il y vint parce qu'il fut nommé commissaire pour la rédiger; je me souviens de lui avoir entendu raconter le lendemain que *Laclos*, commissaire avec lu , s'était plaint d'un si grand mal de tête, qu'il ne pouvait prendre la plume et qu'il pria Brissot de la tenir; que ce même Laclos proposait d'insérer un article qu'il annonçait d'un air sans conséquence, mais qui eût été favorable à d'Orléans; que Brissot le rejeta avec indignation, en mettant à la place celui qui invitait à la république, pour laquelle ce moment était le véritable, et eût été bien précieux. On sait aussi que l'Assemblée ayant prononcé en faveur du roi, les jacobins, au lieu d'envoyer la pétition au Champ de Mars, y firent dire par des députés de leur société qu'il n'y avait plus lieu à la dresser, puisque la loi était portée. Ceci se passa le samedi. J'ai vu venir ces députés au Champ de Mars, où j'étais à midi avec trois ou quatre cents personnes, pas davantage, et où déclamaient sur l'autel de la patrie le cordelier, petit bossu, Verrières, et d'autres. Ce fut le lendemain dimanche qu'il y eut au matin une farce tragique de deux hommes pendus, lorsqu'il n'y avait pas trente personnes de rassemblées, et que j'ai entendu attribuer alors avec vraisemblance à la coalition des Lameth et autres, pour avoir une occasion de déployer la force et d'en imposer par la terreur. En effet, le dimanche fit assembler beaucoup de gens que le bruit vague d'une pétition avait attirés, tandis que celui de la pendaison n'était point encore répandu; *Robert* se mit réellement en devoir d'en rédiger une; il l'avait finie, il la faisait signer, lorsque l'appareil

de la force fut déployé, par suite de la dénonciation faite à l'Assemblée, et de la lettre violente écrite en conséquence par Charles Lameth, alors président, à la Commune de Paris, sur la nécessité de réprimer d'affreux désordres dont deux hommes avaient été victimes. Ainsi l'assassinat matinal fait pour ainsi dire à la dérobée servit de prétexte pour fusiller le peuple réuni après le dîner; le drapeau rouge fut arboré à la maison commune, la frayeur et les arrestations s'établirent et préparèrent le triomphe des réviseurs qui voulaient fortifier la cour. Certes! il ne faut lire que le *Patriote* d'alors pour juger s'il est possible que Brissot qui dénonça l'affaire du Champ de Mars, soutint le peuple et fit la guerre aux réviseurs, fût en même temps leur complice. Cette accusation est révoltante! mais tout est ainsi d'un bout à l'autre dans cet ouvrage d'iniquité.

Je ne traiterai pas ici la question de la guerre; elle fut l'époque de la grande division entre les patriotes: Robespierre, ardent, jaloux, avide de popularité, envieux des succès d'autrui, dominateur par caractère et par prévention pour lui-même, se fit le chef du parti de l'opposition à la déclaration de guerre. Il faut voir les discours sur ce sujet; il m'a paru en général que la masse des gens éclairés était pour l'affirmative et de l'avis de Brissot; il est certain que la cour y répugnait beaucoup, et que le roi fut en quelque sorte violenté par son conseil. Il avait tout à gagner d'attendre; les ennemis se préparaient à l'aise, et notre inaction nous eût livrés à eux sans défense. Robespierre ne pardonna pas ce triomphe à Brissot. La glace fut rompue dès lors; il ne s'attacha plus qu'à tous les malheurs inévitables ou autres qui survinrent pour en faire des crimes aux partisans de

la guerre; l'exagération de la passion devint par degré un système raffiné de calomnie, profondément calculé, opiniâtrement suivi. Il ne fut plus permis à Brissot de faire l'éloge d'un homme que ce ne devînt une perfidie, si cet homme s'écartait ensuite du droit chemin. Brissot avait alors dans le ministère des personnes qu'il voyait, et dont il était estimé : autre sujet de défiance et de jalousie. Ces ministres, honorablement disgraciés par la cour, furent rappelés après sa chute ; Brissot était du petit nombre des hommes à talents de l'Assemblée dans cet instant, et qui avaient sur elle quelque ascendant; Brissot parut un personnage puissant à Robespierre qui jura de le perdre et qui put y travailler à loisir, car Brissot confiant n'a pas cessé de compter sur la pureté de ses intentions, comme si le public ne pouvait être abusé à cet égard, et il ne put se résoudre à aller batailler aux Jacobins contre un éternel harangueur qui l'ennuyait à périr. Il méprisa son adversaire, il en est renversé. Mais qui aurait pu croire à la faiblesse de la Convention et à la stupidité du peuple? Ceux qui ne se laissant pas entraîner par les événements du jour, prennent le temps de relire souvent l'histoire et de méditer sur elle en faisant des rapprochements. Je n'ai pas vu un homme en place dans la révolution qui fît ainsi ; c'est que véritablement à peine a-t-on le temps de vivre et de suffire à tout ce que chaque jour impose, à moins d'une sévérité excessive, difficile et rare dans la distribution de ses heures.

La lettre de Gensonné et consorts à Louis XVI ne peut être traduite en trahison que par la malveillance la plus insigne. Assurément personne alors n'était sûr d'une heureuse révolution ; les sages désiraient donc que le roi

sentît la nécessité de faire marcher la constitution, et se décidât à reprendre pour les conserver des ministres qui voulaient sincèrement la faire exécuter. Ils avaient fait leurs preuves, et la demande de leur rappel n'était point une démarche d'intérêt particulier, mais l'expression du vœu général. Roland pour sa part a ignoré cette lettre des députés jusqu'à ces derniers temps, et n'en aurait probablement jamais entendu parler, s'il n'en eût été instruit avec le public. Mais arrêtons-nous sur les inculpations faites à Roland dans cet *acte d'accusation* qui sera la honte du siècle et du peuple qui a pu ou l'applaudir ou ne pas hautement l'improuver.

« Dès le lendemain du 10 août, y est-il dit, Gensonné et sa faction affichèrent des diatribes contre ceux qui avaient contribué à la chûte du trône, contre les jacobins, le conseil général de la Commune, le peuple de Paris; la plume de Louvet, celles de Brissot, de Champagneux, furent mises en activité; on a vu chez Roland des paquets énormes de ces libelles; on a vu toute sa maison occupée à les distribuer. »

J'ai relu cette tirade deux fois; je ne pouvais comprendre comment on avait osé l'écrire. Gensonné n'a jamais, que je sache, rien fait afficher; Louvet rédigeait la *Sentinelle;* cette collection existe; elle a beaucoup servi la révolution; elle est un démenti perpétuel de toutes ces assertions : rien ne respire davantage la liberté, les grands et sages principes, la haine de toutes les tyrannies, l'amour de l'égalité. Roland a contribué autant, plus que personne peut-être, à réunir tous les esprits à la révolution; ses circulaires existent aussi; qu'on les lise donc, et que l'on cite ce qui n'est pas même excellent; Champagneux n'expédiait que les pièces même imprimées

par ordre de l'Assemblée; jamais la moindre altération n'y fut commise : la supposition contraire est aussi sotte qu'abominable; d'abord c'était impossible : ce n'était pas Roland qui faisait imprimer, mais les auteurs chez Baudouin, auquel le ministre faisait demander un nombre d'exemplaires; en second lieu, c'était inutile; car, en supposant qu'il y mît du choix, il était libre d'expédier un moindre nombre de ce qui lui semblait moins bon; enfin s'il y avait eu la moindre infidélité, les intéressés n'auraient pas attendu plus d'un an à s'en plaindre et à le démontrer. Que signifie donc cette ridicule tirade? — Je l'ai pourtant deviné : ceci demande quelques développements.

Dans les mouvements révolutionnaires, les gens les plus actifs ne sont pas toujours les plus purs : combien d'êtres ne se mettent en avant que pour devenir quelque chose? Il faut laisser faire ceux-là avec les autres; mais l'objet du mouvement rempli, il faut se dépêcher d'établir l'ordre pour éviter la dissolution. La Commune formée le 10 août avait servi à la chute du tyran, c'était bien fait; mais plusieurs de ses membres avaient commis divers excès; il y avait eu aux Tuileries et ailleurs beaucoup de vols et de pillages; il y avait eu depuis des fonds donnés à cette Commune pour les subsistances; c'était au ministre de l'intérieur à demander des comptes pour les transmettre au corps législatif. Roland pressa donc la Commune de lui en donner; la Commune ne voulait guère, et pouvait moins encore en rendre; Roland dut le dire à l'Assemblée pour faire justice et pour n'être pas inculpé. Si l'Assemblée eût eu de la force, elle n'aurait pas même attendu cette époque, ou du moins elle l'eût saisie pour renouveler la Commune; c'était une opération politique,

équitable et nécessaire. Mais Danton, qui se servait de la Commune, était ministre; il avait des partisans dans l'Assemblée; il fit conserver son instrument.

Roland demeura donc dans une position difficile: accusable s'il ne demandait pas des comptes, haï s'il continuait de les demander; son caractère probe ne pouvait hésiter, son rigorisme y mit peut-être encore plus de solennité; et lorsqu'il fut chargé de présenter à l'Assemblée l'état de Paris, il n'eut pas d'indulgence pour les erreurs, les sottises et les torts de la Commune. Ils étaient nombreux; elle devint son ennemie : le voilà donc avec la haine de gens actifs qui avaient auprès du peuple la réputation de patriotes du 10, destructeurs de la tyrannie. Joignez-leur ceux que Danton, déprédateur, suscitait à un collègue dont l'austérité le gênait, qui d'ailleurs avait dénoncé les attentats de septembre, autre ouvrage d'une partie de la Commune, de Santerre, etc. Joignez-y encore ceux que le jaloux Robespierre préparait contre toutes les relations de Brissot, et vous trouverez une foule considérable, ou de gens coupables qui avaient besoin de renverser leur surveillant et leur dénonciateur, ou d'hommes exagérés qui se prévenaient pour les patriotes du 10, sans voir le fond du sac; ou d'intéressés à les soutenir, ou d'ignorants gagnés par eux, et de quelques conducteurs envieux, habiles à saisir le moyen de renverser un homme en crédit. Voilà l'origine d'un parti qui s'est grossi de tous les débarquants à la Convention, trop étrangers à Paris ou aux affaires pour bien juger des choses, et de tous ceux dont l'amour-propre s'est irrité contre les députés marquants qui étaient naturellement liés avec Roland, parce que des hommes de la même étoffe doivent se voir avec plaisir. Avec plus de temps je suivrais ce

parti dans toutes ses ramifications, et je mettrais le doigt sur ses entreprises ; mais c'en est assez pour conduire sur la voie de rechercher et de s'éclairer.

Maintenant il est clair que ce parti, aujourd'hui dominant et dont *Amar* est l'organe, appelle *libelles* les écrits où Roland rendait compte de l'état de Paris, demandait des comptes à la Commune, dénonçait à l'indignation publique les attentats de septembre, et prêchait l'ordre à établir pour gagner tous les cœurs à la révolution ; ce qui est plus difficile que de tuer les gens comme le font ces messieurs. On n'indique pas ces prétendus libelles, car ce serait se brûler les doigts ; mais on déclame sur la distribution de libelles quelconques, et le public croit qu'il faut être fondé à pareille accusation pour la faire aussi hautement ; il applaudit à la force de la déclamation, et se croit vengé quand on assassine ses défenseurs.

L'intelligence avec les Prussiens est une extravagance qu'on ne sait comment caractériser, et Brunswick doit bien rire de voir accuser d'être ses amis des gens qui lui faisaient si bonne guerre. Il n'y a qu'à lire la lettre où l'on prétend que Roland avoue le projet de quitter Paris, et l'on verra ce qu'il faut en croire, surtout avec le but d'ouvrir le passage à Brunswick. Je sais que, dans la supposition que les Prussiens s'approchassent beaucoup de Paris, on mit une fois en question ce qu'il conviendrait de faire, et s'il serait sage de faire quitter cette ville à la représentation nationale qui intéressait tout l'Empire ; mais la discussion fut légère, hypothétique, plus même qu'elle n'eût dû l'être ; il n'y eut point de menaces faites par aucun des ministres à ses collègues : c'est Danton qui a imaginé, après l'événement, de bâtir cette dénonciation, tant pour s'en faire un mérite que pour nuire à Roland.

J'ai ces choses-là très-présentes pour en avoir entendu parler à mon mari en sortant du conseil, qui se tenait alors chez lui. Quant à ce grand mouvement des citoyens de Paris, on sait qu'il servit de voile aux attentats de septembre, et que ce fut l'affaire de Kellermann, du 20 du même mois, qui sauva la république.

Il n'est pas moins ridicule de voir accuser le gouvernement d'alors d'affamer le peuple; jamais, sous le ministère de Roland, les subsistances ne furent rares et difficiles comme elles le sont devenues depuis : sa sollicitude à cet égard était extrême, et l'on peut voir ce qu'il a dit de la mauvaise administration particulière à la Commune de Paris sur cet objet.

C'est une infâme et absurde calomnie que d'avancer que Roland ait employé à soudoyer des écrivains les fonds qui lui étaient donnés pour les subsistances. Premièrement, ces fonds-là ne venaient jamais dans ses mains; il ne pouvait les employer que par des mandats sur la trésorerie, en indiquant leur emploi; en second lieu, il a fourni les comptes de ces fonds; il les donnait chaque mois; il les a répétés à sa sortie, le tout appuyé de pièces justificatives, et il n'a cessé de demander qu'on en fît le rapport. Ils ont été examinés; mais il n'y avait que du bien à en dire, jamais la Montagne n'a voulu souffrir que le rapport fût fait. Il n'y a qu'à le demander à *Dupin*, député, l'un des commissaires chargés de l'examen; il n'y a qu'à le demander à *Saint-Aubin*, commissaire à la comptabilité, dont les commissaires de la Convention s'étaient aidés dans ce travail qui a duré deux mois, qui a été suivi avec minutie et désir de trouver des fautes, sans pouvoir y parvenir. Troisièmement enfin, il n'y eut de donné à Roland, pour des impressions

et des écrits, que *cent mille livres* sur lesquelles, en six mois, il a dépensé seulement *trente-quatre mille livres*, dont il a également fourni les comptes; le reste étant demeuré au trésor public, ainsi qu'il est prouvé par l'état de ce qui en est sorti.

Il faut une mauvaise foi qu'on a peine à croire pour débiter ces insignes mensonges! Roland n'avait point formé chez lui de nouveaux bureaux; il avait affecté à quelques commis le soin d'expédier les envois qu'il était chargé de faire, et jamais ne donna à rien le nom de *formation d'esprit public;* ce sont ses ennemis qui ont commencé par inventer la chimère, et qui la baptisèrent ensuite à leur guise. Je ne me suis jamais mêlée de rien, bien moins encore ai-je rien dirigé; je défie de le prouver. Roland n'avait rien de commun avec ses collègues pour la partie des finances, de même que ses collègues ne se mêlaient de l'envoi d'aucun écrit; il est impossible d'en citer un expédié par Roland qui n'eût pour but d'attacher à la révolution du 10 août, loin de chercher à la flétrir. Roland n'avait point d'action sur l'administration des postes pour lui rien faire intercepter, et jamais les administrateurs n'eussent pu sans se perdre se prêter à une si odieuse manœuvre; et s'ils l'avaient seulement tenté, comment ne les en eût-on pas punis, eux tant persécutés et dont on a bien pris les places, mais dont on n'a pu compromettre les personnes?

Il est faux que Roland ait supprimé quoi que ce fût dont *l'envoi* était ordonné; j'ai vu expédier les discours de Marat. Il est également faux qu'aucun ait été tronqué, ni pu l'être; je l'ai dit plus haut; j'ai fait voir que c'était impossible comme invraisemblable, et qu'on n'aurait pas attendu jusqu'aujourd'hui à le dénoncer, si cela

se fût pratiqué une seule fois; qu'enfin, aujourd'hui même qu'on a l'audace de l'avancer, on n'ose ni ne peut citer. Mais quelle excellente précaution que celle d'accuser Roland et le *Moniteur* d'avoir fait, par le déplacement d'un mot, *délirer* les montagnards aux yeux de la république entière! Ne pouvant anéantir l'histoire, ils voudraient empêcher de croire à ses matériaux! Eh! bon Dieu! lors même qu'il ne resterait que leurs calomnies et leur conduite, l'atrocité du mensonge percerait toujours! On peut, durant quelques années, réduire la vérité au silence; mais on ne saurait l'étouffer, et les efforts même employés pour l'anéantir résistent et constatent son existence.

On a fait un crime à Roland de la découverte de l'armoire de fer, et l'on est bien aise de supposer qu'il en ait retiré quelque chose pour cacher ainsi le défaut de preuves qu'on ne saurait fournir contre la prétendue faction Brissot. Mais Roland avait des témoins, et Roland ne s'est point contredit. Un serrurier nommé *Gamin*, établi à Versailles, dénonça qu'il avait été employé par Louis XVI à construire une petite cache dans son appartement aux Tuileries; il ignorait si cette cache contenait quelque chose : Roland avait l'inspection des Tuileries; elles étaient confiées à sa surveillance, ainsi que tout ce qu'elles renfermaient; il prend avec lui *Gamin* et *Heurtier* l'architecte, homme respectable, se rend dans l'appartement du roi, où dans un passage, entre deux portes, Gamin lève un panneau de boiserie et découvre une petite porte de fer : Roland la lui fait ouvrir; elle fermait un trou dans le mur où se trouvent des liasses de papier. Roland appelle un domestique, fait apporter une serviette, tire les liasses sans les défaire, jette un coup d'œil sur

leurs titres qui annonçaient des correspondances avec les généraux et autres, les place dans la serviette, toujours en présence d'*Heurtier* et de *Gamin*, fait prendre le paquet à son domestique, et se rend à la Convention où il les dépose authentiquement[1]. Comme il traversait les appartements, il rencontre un député qui lui demande ce qu'il a là : « De bonnes choses, répliqua-t-il, que je vais remettre à la Convention. » Il faut dire qu'en mettant le château et tout ce qu'il contenait sous la responsabilité du ministre de l'intérieur, elle avait en outre créé une commission de quelques-uns de ses membres pour examiner les pièces, écrites ou imprimées, qui s'y étaient trouvées lors de l'invasion, et qui avaient été réunies dans une partie. Les membres de cette commission furent fâchés que le ministre ne les eût point appelés à la découverte; le ministre n'avait rien trouvé de plus simple, sur la dénonciation de Gamin, que de visiter les lieux; et y rencontrant des papiers, de les soumettre sur-le-champ à la Convention. Il se conduisit en homme

1. Dans la séance du 22 décembre 1792.

« Je viens, dit-il, apporter à la Convention nationale plusieurs cartons remplis de papiers qui, par leur nature et à cause du lieu où ils ont été trouvés, m'ont paru d'une très-grande importance. Je crois qu'ils sont propres à jeter un grand jour sur les événements du 10 août, sur la révolution entière et sur les personnes qui y ont joué un grand rôle . . . .

. . . .

« Si ces pièces se fussent trouvées dans les appartements des Tuileries, je les aurais remises à nos commissaires; elles étaient dans un lieu si particulier, si secret, que si la seule personne de Paris qui en avait connaissance, ne l'eût indiqué, il eût été impossible de les découvrir. Elles étaient derrière un panneau de lambris, dans un trou pratiqué dans le mur et fermé par une porte de fer. J'ai fait ouvrir ce matin cette armoire et j'ai parcouru rapidement ces papiers. Je crois qu'il est nécessaire que l'Assemblée nomme une commission expresse pour en prendre connaissance. » F.

probe et sans défiance; il n'agit point en politique qui prévoit tout et ménage les amours-propres. Roland n'a point de tort réel dans cette affaire; mais il y a une faute de conduite et de précaution. Ajoutez que parmi les membres de la commission au château était un certain *Calon*, personnage que Roland méprisait, avec lequel il avait quelquefois des difficultés, parce que ces députés commissaires voulaient étendre leur pouvoir et bouleverser le château à leur gré, tandis que Roland, naturellement rigide, et fort de sa responsabilité, s'opposait souvent à leurs entreprises. On jugera ce *Calon*, lorsque j'aurai dit qu'il était public et reconnu qu'il s'était associé avec une femme, sa maîtresse, pour établir à communauté de profits un *café-buvette* auprès de l'Assemblée.

On voit maintenant l'origine de tout ce tapage sur l'armoire de fer; on sent combien les divers ennemis de Roland se saisirent des apparences pour le faire soupçonner, et combien de petites passions concoururent à élever des nuages sur cette circonstance. De quel prix n'est-elle pas devenue pour ceux qui, voulant accuser de conspiration les députés amis de Roland, trouvent si commode de faire croire que l'armoire renfermait des pièces que le ministre aura soustraites! Mais rapprochez les temps, calculez les faits, et vous arrêtant à celui-là seul, voyez donc que si Roland avait voulu faire une soustraction, il aurait commencé par une ouverture furtive, après laquelle il en aurait fait faire une bien authentique, à laquelle aucune forme n'eût manqué. Sa marche rapide et non précautionnée, en l'exposant aux inculpations, prouve son innocence pour quiconque veut réfléchir.

Heurtier existe; c'est un homme d'âge, et généralement estimé; *Gamin* existe aussi. Ils ont dressé leur petit procès-verbal de l'opération, et cette pièce, comme ces détails, ne seront pas perdus pour l'histoire.

Je ne relèverai point l'accusation faite contre Roland de protéger les partisans de l'aristocratie, et de tendre les bras aux émigrés; Roland était dans son administration d'une justice impartiale et sévère; il ne tendait les bras qu'à la loi; il ne voyait qu'elle et ne prononçait jamais que d'après elle. Assurément l'aristocratie doit trouver aussi étrange de se voir donner un tel patron, qu'il doit le paraître à Brunswick de l'entendre nommer son ami; ces sottises-là ne feront pas longtemps fortune. Il est très-vrai que, la république une fois établie, Roland voulait attacher à elle jusqu'à ses ennemis par un régime équitable; il voulait de bonnes lois au lieu du sang; ces principes donnèrent une sorte de confiance aux gens mêmes qui, sans fanatisme pour la royauté, n'étaient pourtant pas républicains; ils se sentaient convertir; ils convenaient que ce ministre patriote paraissait cependant honnête homme. Les jaloux prirent acte de ces aveux pour offrir Roland comme un partisan de l'aristocratie; c'est ainsi qu'ils ont fini par qualifier tous les sages amis de l'humanité.

Je voudrais bien que l'on me fît voir comment Roland qui, dans l'ancien régime, avait renoncé à son propre avancement pour soutenir la liberté du commerce, sur laquelle on lui faisait un crime de ses opinions; qui avait professé ses principes dans des ouvrages publics, depuis quinze à vingt ans; qui fidèle à son caractère, lors de la révolution, s'était déclaré pour elle au point de devenir en butte à toute l'aristocratie de Lyon; qui,

placé au ministère, s'y était comporté avec un vrai courage ; qui avait osé publier une lettre au roi, que les partisans du trône ne lui pardonnent point encore; qui, rappelé au ministère par l'insurrection du 10 août, avait son intérêt et sa gloire engagés à la soutenir ; comment, dis-je, Roland pouvait-il chercher à la décrier, à favoriser les royalistes qui le haïssaient ou se seraient défiés de lui, à relever l'aristocratie dont il avait mérité la persécution, et qui aujourd'hui même sourit à celle dont il est victime ? Qu'aurait-il pu prétendre? Il était placé aussi haut qu'on pût l'être alors, et il jouissait d'une grande considération; l'ambition ou l'intérêt n'avaient à chercher que de le soutenir en place; et s'il les eût écoutés, il aurait ménagé les passions, flatté les partis; il se serait bien gardé de heurter personne; le soin de ne pas se faire des ennemis est le premier caractère de l'homme ambitieux déjà parvenu, dans une république.

Voyez-le, au contraire, dénonçant rigoureusement les abus qu'il ne pouvait réprimer, ne flattant qui que ce soit au monde, et ne pliant jamais devant la force ou le préjugé du jour : c'est l'allure d'un homme sincère et courageux et non celle d'un hypocrite. Ceci nous ramène aux députés auxquels on peut appliquer de semblables raisonnements.

Le corps électoral de Paris avait été évidemment soumis à Robespierre et Danton; ses nominations étaient leur ouvrage : on sait comment Robespierre pérora contre *Priestley*[1] et pour *Marat;* on sait qu'il produisit

1. Philosophe, physicien et chimiste, né en 1733, près de Leeds, mort en 1804. Il adopta avec chaleur les principes de la révolution française. Naturalisé Français, il fut nommé membre de la Convention. F.

son frère; on vit Danton s'échapper des fonctions du ministère pour y exercer son empire, et l'on n'a point oublié que ce sont ces meneurs du corps qui lui ont fait élire d'Orléans (je demande ici, par occasion, pourquoi on ne l'a pas attendu pour le procès des *députés* avec lesquels on a voulu le confondre dans le décret d'accusation, et à qui on le donne pour complice). On vit dans la députation de Paris les membres de ce fameux comité de surveillance de la Commune qui avaient dirigé les massacres de septembre, qui avaient exhorté les départements à les imiter, dans une circulaire bien connue que Danton faisait expédier sous son couvert; on y vit des hommes accusés de vols, et qu'effectivement depuis, le conseil général un peu renouvelé, n'a pu se dispenser de dénoncer en conséquence, quoiqu'ils siégeassent dans la Convention, et qu'ils y soientdemeurés sur le sommet de la Montagne (Sergent et Panis).

Les *constituants* arrivant pour la Convention, connaissant déjà Paris, les révolutions et les personnages, y vinrent inquiets de cette députation parisienne, indignés des événements de septembre, disposés à se méfier de l'une, et à punir les auteurs des autres. Cette disposition n'eût point échappé aux intéressés, lors même que les constituants auraient cherché à la dissimuler; ce qu'ils ne firent pas. Mais la Convention s'ouvrit avant d'être complète, et la députation parisienne s'y fit un parti qui se recruta de tous les ignorants ou les faibles, à mesure qu'ils survinrent; elle en avait déjà bon nombre, lorsque la totalité fut rassemblée et que tous les *constituants* s'y trouvèrent. On voit bien que j'appelle ainsi les députés qui l'avaient été à l'Assemblée de 89, et qui se sont trouvés en plus grande partie

dans ce qu'on a appelé le côté droit de la Convention.

L'agitation de Paris, la conduite de sa Commune, la faiblesse du département, le ton de ses députés, la tyrannie des tribunes, inspirèrent comme première mesure l'idée d'une garde départementale qui assurât la liberté de la représentation nationale, qui rappelât aux Parisiens qu'ils n'étaient pas ses maîtres, et qui ne laissât point oublier aux départements la nécessité de la balance pour l'avantage commun. On peut voir dans le rapport de Buzot sur cet objet, les principales raisons à l'appui de cette proposition. Ce fut le gant jeté comme signe de combat. La députation parisienne sentit que son ascendant allait être perdu, et comme elle renfermait des coupables qui ne pouvaient se sauver qu'à la faveur de cet ascendant soutenu, elle mit tout en œuvre pour éviter la mesure qui le lui aurait arraché; dès lors la guerre fut à mort; c'est ainsi qu'elle la fit; mais ses adversaires ne le virent pas assez; ils ne surent point se coaliser, parce qu'ils n'imaginaient point qu'il fallût un parti à la vérité; ils négligèrent les Jacobins, parce qu'ils y étaient mal accueillis; ils n'intriguèrent pas, parce qu'ils n'avaient pour cela ni argent, ni astuce; une quarantaine d'entre eux se réunissaient pour causer chez Valazé, d'où il ne sortait jamais que beaucoup de courage pour soutenir les principes, pour braver les clameurs, pour se dévouer généreusement; mais point de mesures qu'en motions dont on leur faisait des crimes. Ils voulaient travailler, tel quel, à la constitution, puisqu'il était inutile de batailler davantage pour se mettre en meilleure situation.

Les meneurs parisiens voulurent juger le roi pour en-

tretenir le feu des esprits, se faire un mérite de la mort d'un homme renversé, qui ne pouvait plus nuire, et retarder une constitution dont la confection ramènerait l'ordre et bornerait leur pouvoir. Mais, dira-t-on, ce sont eux qui l'ont faite depuis le 2 juin; mais, vous répondrai-je, ce sont eux qui l'empêchaient auparavant : lisez les feuilles du temps; et la preuve qu'ils ne s'en soucient pas davantage aujourd'hui, c'est qu'après l'avoir fait accepter, ils l'ont suspendue en déclarant que la France demeurait en révolution. De manière que les départements, qui ne l'ont acceptée que par lassitude, ne s'en reposent pas mieux; jamais ils n'ont été tant travaillés de mouvements, de misère, et de tout ce qui s'ensuit.

Pour quiconque a suivi les séances de la Convention, il est aisé de juger qui faisait naître les débats scandaleux : lorsque les députés du côté droit raisonnaient, on les accusait; ils se défendaient donc : aussitôt on criait à la personnalité; les tribunes les menaçaient, faisaient pleuvoir sur eux les injures, même les crachats; indignés, ils en appelaient à leurs commettants : on les traitait de conspirateurs, et on leur montrait des bâtons ou des pistolets; et l'on dit aujourd'hui, dans leur procès, qu'ils gouvernaient : qu'ont-ils donc fait à leur guise? rien au monde; ils n'étaient donc ni meneurs, ni puissants. Leurs discours, dans l'affaire du roi, prouvent assez leur raison, et le désir de fonder la république par la sagesse plutôt que par le sang : je me dispense de les suivre; il faut les lire pour les juger : voilà ce que la postérité appréciera sans passion; elle verra qu'ils calculaient pour elle, en s'oubliant eux-mêmes; elle honorera leur mémoire en jetant des fleurs sur leur tombe : vain

et tardif hommage, qui ne rappelle point à la vie ceux qui l'ont perdue, et dont pourtant l'espoir les console quand ils s'immolent à leur pays!

L'assassinat de Lepelletier[1] est encore une sorte de mystère; mais je n'oublierai jamais deux faits que je veux consigner ici: le premier, c'est que j'ai vu tous les proscrits d'aujourd'hui désespérés de cet événement; j'ai vu Buzot et Louvet en soupirer et verser des pleurs de rage, persuadés que quelque hardi montagnard avait préparé ce coup pour l'attribuer au côté droit, et s'en faire contre lui, sur le peuple, un moyen de fanatisme. Le second, c'est que Gorsas, énonçant assez clairement cette opinion, ajoute que probablement on ne découvrirait point l'assassin, ou qu'on ne le produirait que mort. Il est très-vrai que Tallien, Parisien montagnard, commis avec un autre à sa recherche, ne joignit *Paris* qu'en Normandie, dans une auberge où ils dirent qu'il s'était brûlé la cervelle. Il est très-vrai aussi que la Montagne fit une espèce de saint de *Lepelletier*, qui sûrement ne s'attendait guère à cet honneur: homme faible et riche qui s'était donné à elle par peur, comme *Héraut de Séchelles* et quelques autres ci-devant de cette trempe; il ne lui devenait très-utile qu'en mourant de cette manière. L'effet de cette mort fut tel que l'avait prévu le côté droit; et c'est une raison de plus pour s'assurer que les fugitifs ne sont pas les auteurs de celle de Marat, quand il ne serait point absurde de supposer que l'on commande la

1. Lepelletier, député de l'Yonne, assassiné le 20 janvier 1793, dans un restaurant du jardin de l'Égalité (Palais-Royal), par Pâris, ex-garde du corps, comme ayant voté la mort du roi.

Les exagérés de la Montagne accusèrent les députés du côté droit, notamment Buzot, d'être les instigateurs du meurtre de Lepelletier. (Voir *Appendice*, n° XIII.) F.

résolution d'une Corday, sans compter encore que l'immolation de Marat de leur part était une sottise dangereuse dans les circonstances et avec leur projet de venir à Paris [1]. Ajoutons maintenant que des hommes ennemis du sang, cherchant à réprimer les excès, le meurtre et le pillage, assez courageux pour défier leurs adversaires en face, ne prennent guère de tels moyens; tandis qu'ils sont naturels à un Danton qui faisait dresser chez lui les listes du massacre de septembre, qui en faisait distribuer ensuite l'éloge sous son couvert, de même qu'à ses coopérateurs, les membres du comité de surveillance, qui avaient dirigé l'opération.

Il faut étudier les séances des Jacobins dans toutes ces circonstances, voir comment avait été préparé le 10 mars, l'histoire de la conspiration de ce jour, échouée, puis reprise, pour juger de la valeur des audacieuses inculpations qui attribuent nos maux aux sages qu'on va sacrifier.

Il est curieux de voir comment le rapporteur Amar confond les temps, les choses et les personnes; il fait de la Vendée l'ouvrage du côté droit, de la prétendue faction dont il met Roland. Or les troubles de la Vendée ne se

1. L'acte de Charlotte Corday était, en effet, imputé à Buzot, Pétion, Guadet, Louvet, Barbaroux et autres députés proscrits. « Ils mirent le comble à tant de crimes, dit l'acte d'accusation d'Amar, par le plus lâche de tous les attentats. De Caen, où ils avaient fixé le siége de leur ridicule et odieuse domination, ils envoyèrent des assassins à Paris pour arracher la vie aux députés fidèles, dont ils avaient depuis longtemps juré la perte. Ils armèrent la main d'une femme pour poignarder Marat. Le monstre [1] avait été adressé à Duperret par Barbaroux et ses complices. » (*Moniteur* du 27 octobre 1793.) F.

1. C'est Charlotte Corday qu'Amar veut dire, et non Marat : on pourrait aisément s'y tromper.

F.

sont déclarés que deux mois après sa sortie du ministère; et certes, à cette époque, les brissotins n'étaient pas les meneurs de la Convention; ce n'est donc pas leur faute si l'Assemblée ne prit pas des mesures efficaces contre ces troubles. Je dirai plus : c'est qu'avec l'activité de Roland et sa correspondance vigilante, jamais ces troubles n'eussent eu le temps de s'accroître sous son ministère; la mollesse de Garat les a laissé propager. Je sais de son premier commis que ce faible ministre avait mis beaucoup de lenteur dans les commencements; Champagneux lui présenta des vues sur les moyens rapides à déployer; Garat, toujours entre deux eaux, n'adopta point de plan et laissa l'étincelle produire l'embrasement.

Amar prétend que les fugitifs tentèrent, depuis leur proscription, de se réunir à la Vendée; quoi donc les en eût empêchés s'ils l'avaient voulu? Ils seraient en sûreté, et ils errent à l'aventure. Ils sont à chaque minute au moment de perdre la vie qu'ils pourraient assurer en se donnant à l'Angleterre dont on avance qu'ils furent les agents; qui donc les retient?

Calomniateurs abominables, comparables à ces insensés qui condamnèrent Socrate, aux jaloux qui perdirent Phocion, aux intrigants qui bannirent Aristide, aux scélérats qui assassinèrent Dion, vous dites au peuple : Voilà la liberté, et vous la violez dans ses représentants; vous prétendez lui avoir donné une constitution, et vous ne voulez pas qu'il en jouisse; vous proscrivez, emprisonnez, faites juger deux cents membres de la Convention, et vous dites qu'ils vous dominaient, qu'ils faisaient une faction. Qu'êtes-vous donc? vous qui méconnaissez tous les droits, qui vous élevez au-dessus de toutes les

autorités, qui abusez de tous les pouvoirs, qui gouvernez par le fer, qui ne prêchez que la terreur, et qui faites gémir la France sous la tyrannie la plus exécrable ! — Ces hommes que vous accusez de tant de crimes, sans en prouver un seul, qu'ont-ils gagné dans cette lutte honorable, soutenue avec intrépidité contre la scélératesse ou l'aveuglement, au milieu de dégoûts sans nombre, de périls qu'ils sentaient, qu'ils annonçaient, que vous avez réunis sur leur tête et dont vous les accablez?

Leurs opinions sur les colonies étaient un objet de trafic. — Eh! ce sont les riches colons qui les haïssent; ils ne les payaient donc pas? où sont leurs biens? N'est-ce pas eux qui firent rendre un décret pour obliger tous les députés à présenter le compte et donner raison de l'augmentation de leur fortune depuis la révolution? Vous ne poursuivîtes pas son exécution, et vous avez fait semblant de ne pas vous en souvenir en en rendant dernièrement un autre pareil qui n'aura pas plus d'effet. Vous faites juger *Perrin*, pourquoi donc gardez-vous *Sergent*, et ne faites-vous pas regorger *Danton?* Cela viendra peut-être; car vous devez finir par vous détruire les uns les autres, et vous servir pour cela de vos propres mains. Mais pourquoi les femmes de vos *riches proscrits* languissent-elles dans la misère ?

Celle de *Guadet*, nourrice d'un enfant qui vit le jour dans ces temps malheureux, gardée chez elle, depuis le départ de son mari, par un gendarme qui se rit de ses pleurs, sous la surveillance d'un portier barbare, président de sa section, qui ne permet pas la sortie d'un paquet, ne subsiste que du prix de quelques effets, montres, couverts, linge, qu'elle fait vendre en cachette.

Celle de *Gensonné*, mourante de maladie et de douleurs, ne suffit au soutien de ses deux jolis enfants que par les secours secrets de quelques amis. Celle de *Brissot*, gardée d'abord dans un hôtel garni, parce que les scellés étaient sur sa porte, traînée à la Force, y languirait encore comme elle a fait durant cinq jours, au pain et à l'eau, sur la paille, faute d'argent, si une main secourable n'était venue lui apporter quelque soulagement. La femme de *Pétion*, comme celle de *Roland*, également prisonnières à Sainte-Pélagie, ne payent qu'à l'aide d'emprunts la mince dépense à laquelle elles se réduisent. Et toi, *Chabot*, où pris-tu ces sommes que tu reconnais à ta nouvelle épouse[1]? Et toi... mais une récrimination, toute juste qu'elle soit, n'est pas digne de la cause des hommes célèbres que la tyrannie tient assis aujourd'hui sur la sellette d'un tribunal sanguinaire dont la composition ferait rire, si elle ne transportait d'horreur. Et ces hommes, non encore jugés, sont réunis dans un local de la prison, au nombre de vingt-neuf, avec un lit pour cinq! O France! tu laisses ainsi traiter, je ne dis pas tes enfants, mais tes pères à la liberté, tes défenseurs, et tu parles de République!

Je n'ai pas le courage de m'appesantir sur les détails révoltants de cet acte absurde d'accusation, après la lecture publique duquel on a entendu un défenseur observer

1. Une accusation semblable à celle que Mme Roland élève ici, était, peu de jours après, portée contre Chabot à la tribune des Jacobins. On lui reprocha d'avoir laissé une autre femme dans l'abandon, pour épouser une Autrichienne à qui il avait fictivement, à ce qu'il paraît, reconnu une fortune assez considérable. (Voir *Appendice*, n° XVIII, un curieux extrai du compte rendu de la séance des Jacobins.)

F.

que, contre toutes les formes, aucune des pièces ne lui avait été communiquée. A sa prière de faire délibérer le tribunal sur cette représentation et la demande en conséquence, le président chuchotte un instant à sa droite, et répond en balbutiant que l'immensité des pièces rend leur communication difficile; que d'ailleurs il y en a beaucoup sous les scellés chez les accusés; qu'on les fera prendre, mais qu'on va toujours procéder aux débats. — Ainsi, l'on a procédé à la confection de l'acte d'accusation dans l'espérance qu'il doit être appuyé par des pièces qu'on n'a pas vues et qu'on suppose chez les accusés; ainsi, l'on procède à leur jugement sans communiqner les autres pièces qu'on prétend avoir, sous prétexte de leur trop grand nombre. Et ce n'est pas là de l'imposture! — Juste ciel! jamais je n'aurais imaginé ces détails, si je n'eusse été présente.

Appelée comme témoin aux débats, j'ai assisté dans cette qualité à l'ouverture de l'affaire; j'ai présumé qu'on avait dessein de profiter pour me perdre des vérités que j'aurais le courage de dire; retirée, après la lecture de l'acte d'accusation, j'attendais mon tour d'être appelée; il n'est pas venu, on m'a ramenée dans ma prison; voici le troisième jour, on ne vient point encore. J'ai passé les heures d'attente du premier jour dans le greffe du tribunal, où j'ai parlé avec force et liberté à tous ceux qui s'y sont trouvés. Aurait-on réfléchi que cette force et cette liberté pourraient avoir quelque effet à l'audience, qu'il vaut mieux l'éviter, dépêcher les députés sans moi et m'appeler ensuite après eux pour finir de ma personne, sans me faire un accessoire intéressant à leur cause? — J'en ai peur, je désire mériter la mort en allant leur rendre témoignage tandis qu'ils vivent, et je

crains de perdre cette occasion. Je suis sur les épines; j'attends l'huissier comme une âme en peine attend son libérateur : je n'ai écrit ce qu'on vient de lire que pour tromper mon impatience.

Ce 25 octobre.

NOTES

SUR MON PROCÈS ET L'INTERROGATOIRE QUI L'A COMMENCÉ[1].

Dans les premiers instants de mon arrestation, j'imaginai d'écrire à Duperret pour le prier de faire entendre mes réclamations; sans être liée avec lui, j'avais remarqué dans son caractère cette espèce de courage qui fait que l'on ne craint pas de se mettre en avant quand il est question d'obliger, et il m'inspirait la confiance que donne en révolution la conformité des mêmes principes. Je ne m'étais pas trompée; Duperret me répondit avec intérêt et chaleur; il ajouta à l'expression de ses sentiments quelques nouvelles sur l'état des choses et celui des députés fugitifs. Je le remerciai; je répliquai sur l'article de nos amis en exprimant mes vœux pour leur salut et celui de ma patrie. Quelques jours après, ayant fait imprimer l'interrogatoire qu'un administrateur de police était venu me faire subir à l'Abbaye, j'en adressai un exemplaire à Duperret[2]; j'exprime à cette occasion mon mépris pour les sots mensonges qu'Hébert venait de débiter à mon sujet dans son *Père Duchesne*. Ces objets for-

1. Les notes dans le manuscrit sont accompagnées d'un feuillet blanc portant la suscription suivante: « A la citoyenne bonne Fleury, rue de la Harpe, n° 51. » F.

2. Voir à la fin de ces *Notes* deux billets et une lettre de Mme Ro-

mant une correspondance de trois ou quatre petites lettres, y compris un billet par lequel je prévenais Duperret, ainsi que je prévins dans le temps plusieurs personnes que je jugeais s'intéresser à moi, de ma prétendue mise en liberté de l'Abbaye, transformée subitement en une nouvelle arrestation pour Sainte-Pélagie. C'est cette correspondance sur laquelle on veut fonder une accusation contre moi, comme ayant du moins indirectement entretenu des relations avec les députés rebelles du Calvados.

Le jour même de l'exécution de Brissot[1], je fus transférée à la Conciergerie, placée dans un lieu infect, couchée sans draps, sur un lit qu'un prisonnier voulut bien me prêter; et le lendemain je fus interrogée au greffe du tribunal, par le juge David accompagné de l'accusateur public, en présence d'un homme que je soupçonne être un juré. On me fait d'abord de longues questions sur ce qu'était Roland avant le 14 juillet 89; qui était maire à Lyon lorsque Roland fut municipal, etc. — Je satisfais à ces questions par l'exact exposé des faits; mais je remarquai dès là même qu'en me demandant beaucoup de choses, on n'aimait pas que je répondisse avec détails. Après quoi sans transition l'on me demande si, dans le temps de la Convention, je ne voyais pas souvent tels députés, et l'on dénomme les proscrits et les condamnés; si je n'ai pas entendu, dans leurs conférences, traiter de la force départementale et des moyens de l'obtenir. J'a-

land à Duperret. La lettre qu'elle lui écrivit en lui envoyant son interrogatoire est donnée page 130, ci-dessus. F.

On trouvera, appendice n° XIX, les réponses de Duperret, et l'extrait d'une lettre de Barbaroux à Duperret concernant Mme Roland.

1. Le 31 octobre 1793. F.

vais à expliquer que je voyais quelques-uns de ces députés comme des amis avec lesquels Roland et moi nous étions liés du temps de l'Assemblée constituante ; quelques autres par occasion, comme connaissances et amenés par leurs collègues, et que je n'avais jamais vu plusieurs d'entre eux ; que d'ailleurs il n'y avait jamais eu chez Roland de comités, ni de conférences, mais qu'on y parlait seulement, en conversations publiques, de ce dont s'occupait l'Assemblée, et de ce qui intéressait tout le monde. La discussion fut longue et difficile, avant que je pusse faire inscrire mes réponses; on voulait que je les fisse par *oui* et par *non*, on m'accusa de bavardage ; on dit que nous n'étions pas là au ministère de l'intérieur pour y faire de l'esprit ; l'accusateur public et le juge, le premier surtout, se comportèrent avec la prévention et l'aigreur de gens persuadés qu'ils tiennent un grand coupable et impatients de le convaincre. Lorsque le juge avait fait une question et que l'accusateur public ne la trouvait pas de son goût, il la posait d'une autre manière, l'étendait et la rendait complexe ou captieuse ; interrompait mes réponses, exigeait qu'elles fussent abrégées : c'était une vexation réelle. J'ai été retenue environ trois heures, ou un peu plus, après lesquelles on a suspendu l'interrogatoire pour le reprendre le soir, disait-on. J'attends. La volonté de me perdre me semble évidente ; je n'assurerai point mes jours par une lâcheté, mais je ne veux point prêter le flanc à la malveillance, et faciliter par des bêtises le travail de l'accusateur public qui semble désirer que je lui prépare, dans mes réponses, l'acte d'accusation que son zèle médite contre moi.

Deux jours après, j'ai été appelée de nouveau pour la suite de l'interrogatoire. La première question a porté sur la prétendue contradiction que l'on prétendait exister entre mes lettres à Duperret, et ce que j'avais dit que je n'étais pas liée particulièrement avec lui; d'où il résultait que je déguisais la vérité sur mes relations politiques avec les rebelles. J'ai répondu que je n'avais pas vu Duperret plus de dix fois, et jamais en particulier; qu'il était aisé de le voir par la première lettre que je lui adressai en lui envoyant copie de celle pour la Convention; que les lettres subséquentes étaient le résultat de l'intérêt et de la franchise avec lesquels il m'avait répondu, etc.; qu'à l'époque où avait commencé cette petite correspondance, il n'y avait point de ce qu'on appelait révolte et rébellion; que j'avais alors peu de choix à faire dans l'Assemblée pour m'adresser à une personne à laquelle je ne fusse pas tout à fait étrangère, et qui voulût se charger de mes intérêts. — Demandé quels étaient avec lui nos amis communs? *R*. Particulièrement Barbaroux.

D. Si je n'avais pas connaissance que Roland, avant son ministère, eût été du comité de correspondance des Jacobins? *R*. Oui.

D. Si ce n'était pas moi qui me chargeait de la rédaction des lettres qu'il avait à faire pour le comité?

R. Que je n'avais jamais prêté mes pensées à mon mari, mais qu'il pouvait avoir quelquefois employé ma main.

D. Si je ne connaissais point le bureau de formation d'esprit public établi par Roland pour corrompre les départements, appeler une force départementale, déchirer la république suivant les projets d'une faction liberticide, etc., et si ce n'était pas moi qui dirigeais ce bureau?

R. Que Roland n'avait point établi de bureau sous cette dénomination et que je n'en dirigeais aucun. Qu'après le décret de la fin d'août qui lui ordonnait de répandre des écrits utiles, il avait affecté à quelques commis le soin de les expédier ; qu'il mettait du zèle à l'exécution d'une loi dont l'observation devait répandre la connaissance et l'amour de la révolution ; qu'il appelait cela la correspondance patriotique, et que ses propres écrits, loin d'exciter à la division, respiraient tous le désir de concourir au maintien de l'ordre et de la paix.

Observé que je déguiserais en vain la vérité, comme il paraissait évidemment, par toutes mes réponses, que je voulais faire ; que sur la porte de ce bureau même il y avait une ridicule dénomination, et que je n'étais pas assez étrangère aux opérations de mon mari pour l'avoir ignorée ; qu'inutilement je voudrais justifier Roland, et qu'une fatale expérience n'avait que trop appris le mal qu'avait fait ce perfide ministre, en répandant des calomnies contre les plus fidèles mandataires du peuple, et soulevant les départements contre Paris.

R. Que, loin de déguiser la vérité, je m'honorais de lui rendre hommage même au péril de ma vie ; que je n'avais jamais vu l'inscription dont on me parlait ; que j'avais remarqué au contraire, dans le temps que cette dénomination se répandait dans le public, qu'elle n'était pas employée dans les états imprimés des bureaux du département de l'intérieur. Quant aux attributions injurieuses faites à Roland, — je n'opposais que deux faits : le *premier*, ses *écrits* qui tous renfermaient les meilleurs principes de la morale et de la politique ; le *deuxième*, l'envoi qu'il faisait de tous ceux imprimés par ordre de la Convention nationale, et son exactitude à faire expédier

ceux des membres de cette assemblée qui passaient pour être le plus en opposition.

D. Si je savais à quelle époque Roland avait quitté Paris, et où il pouvait être?

R. Que je le sache ou non, je ne dois ni ne veux le dire.

Observé que cette obstination à déguiser toujours la vérité montrait que je croyais Roland coupable ; que je me mettais en rébellion ouverte contre la loi ; que j'oubliais les devoirs d'accusée qui doit surtout la vérité à la justice, etc. L'accusateur public, qui posait cette question, eut soin de la charger, comme toutes celles qu'il se mêlait de faire, d'épithètes outrageantes et d'expressions qui sentaient la colère. Je voulus répondre ; il requit de m'interdire les détails ; et lui et le juge, cherchant à se prévaloir de l'espèce d'autorité que leur donnaient leurs fonctions, employèrent tous les moyens pour me réduire au silence ou me faire parler à leur gré. Je m'indignai ; je dis que je me plaindrais en plein tribunal de cette manière vexatoire et inouïe d'interroger ; que je ne m'en laissais point imposer par l'autorité ; que je reconnaissais, avant tout ce que les hommes avaient institué, la raison et la nature ; et me tournant du côté du greffier, prenez la plume, lui dis-je, et écrivez :

R. Un accusé ne doit compte que de ses faits et non pas de ceux d'autrui. Si, durant plus de quatre mois, on n'eût pas refusé à Roland la justice qu'il sollicitait si vivement en demandant l'apurement de ses comptes [1], il n'aurait pas été dans le cas de s'absenter et je ne serais

1. Roland avait écrit pour la sixième fois à la Convention nationale, le 29 avril 1793, pour solliciter l'apurement de ses comptes, ou du moins l'autorisation de quitter Paris. Sa lettre se trouve dans l'*Appendice* n° xx.

pas dans le cas de taire sa résidence en supposant qu'elle me fût connue. Que je ne connaissais point de loi au nom de laquelle on pût engager à trahir les sentiments les plus chers de la nature.

Ici l'accusateur public, furieux, s'écria qu'avec une telle bavarde on n'en finirait jamais ; et il fit clore l'interrogatoire.

« Que je vous plains ! lui dis-je avec sérénité. Je vous pardonne même ce que vous me dites de désobligeant : vous croyez tenir un grand coupable, vous êtes impatient de le convaincre ; mais qu'on est malheureux avec de telles préventions ! Vous pouvez m'envoyer à l'échafaud : vous ne sauriez m'ôter la joie que donne une bonne conscience, et la persuasion que la postérité vengera Roland et moi, en vouant à l'infamie ses persécuteurs. »

On me dit de choisir un défenseur ; j'indiquai Chauveau, et je me retirai en leur disant d'un air riant : « Je vous souhaite, pour le mal que vous me voulez, une paix égale à celle que je conserve, quel que soit le prix qui puisse y être attaché. »

Cet interrogatoire s'est fait dans une salle dite du conseil, où était une table autour de laquelle étaient rangées plusieurs personnes qui paraissaient être là pour écrire, et qui ne faisaient que m'écouter. Il y eut beaucoup d'allants et de venants, et rien ne fut moins secret que cet interrogatoire[1].

1. Voir *Appendice*, n° XXI, l'interrogatoire de Mme Roland, les dépositions des témoins, et le jugement. F.

AU CITOYEN DUPERRET.

Le 6 juin, à l'Abbaye.

Je vous adresse, brave citoyen, la copie d'une lettre que j'ai écrite à la Convention, qui lui a été adressée officiellement par le ministre de l'intérieur, et que rien encore n'a pu y faire lire. Si votre courage y peut quelque chose, je la lui recommande; si vous connaissiez quelques moyens de la faire publier, veuillez les employer.

Je ne suis toujours point interrogée, j'ignore jusqu'à quand je dois être retenue daus ces lieux qui furent le théâtre de scènes d'horreurs.

Certes, avec *l'innocence* et *la vérité*, j'y suis plus libre et moins à plaindre que les bourreaux dominateurs, et ma fermeté ne s'étonne de rien; j'ai un enfant, une famille éplorée, je ne dois rien négliger pour leur être rendue. Quoi que vous fassiez, recevez les assurances de mon estime.

---

24 juin.

On paraît me faire sortir de l'Abbaye; je crois revenir chez moi; avant d'y entrer, on m'arrête pour me conduire à Sainte-Pélagie. Qui sait si de là je ne serai pas conduite ailleurs? Ne m'oubliez pas.

Je vous dois mille remerciements, brave citoyen, des sentiments que vous me témoignez, et surtout des excellentes choses dont vous me faites part. Mes amis et ma patrie sauvés, que m'importe le reste! Dès que les

premiers sont en sûreté, et que la majorité des départements, jugeant l'état des choses, se dispose à l'améliorer, je n'ai plus d'inquiétude ni de regrets. Je suis fière d'être persécutée dans un moment où l'on proscrit les talents et l'honnêteté. Assurément je suis plus tranquille dans les fers que ne le sont mes oppresseurs dans l'exercice de leur injuste puissance. J'avoue que le raffinement de cruauté avec lequel ils ont ordonné ma mise en liberté pour me faire arrêter de nouveau l'instant d'après m'a enflammée d'indignation; je n'ai plus vu jusqu'où pourrait se porter leur tyrannie; je me suis hâtée de faire prévenir tous ceux qui prennent à moi quelqu'intérêt, non que je crusse qu'il y eût rien à faire, ni que mon courage s'étonnât de rien, mais afin que ces attentats fussent connus, et que notre sort ne restât pas ignoré.

Je sais que le ministre de l'intérieur a signé une lettre qu'on lui a fait écrire pour l'administration de la police, laquelle a répondu qu'elle n'avait agi que par ordre du Comité de sûreté générale de la Convention. C'est une manière de s'entendre et de s'étayer pour se dispenser de toute faveur et pour éloigner les réclamations. Je n'ai pas envie d'en adresser à personne, car je ne veux pas m'avilir. J'attendrai ma liberté du retour du règne de la justice et, digne de la bonne fortune, je ne m'abattrai point dans la mauvaise.

Les nouvelles de mes amis sont le seul bien qui me touche; vous avez contribué à me le faire goûter. Dites-leur que la connaissance de leur courage et de tout ce qu'ils sont capables de faire pour la liberté me tiennent lieu de tout; dites-leur que mon estime, mon attachement et mes vœux les suivront partout. L'affiche de

B....[1] m'a fait un grand plaisir. Adieu, brave citoyen, votre droiture et votre intrépidité vous assurent des sentiments que je vous porte et vous conserve.

1. Barbaroux.

PROJET DE DÉFENSE AU TRIBUNAL[1].

L'accusation portée contre moi repose entièrement sur ma prétendue complicité avec des hommes appelés conspirateurs. Mes liaisons d'amitié avec un petit nombre d'entre eux sont très antérieures aux circonstances politiques qui les font considérer aujourd'hui comme coupables. Les rapports que j'ai conservés avec eux par une voie intermédiaire, à l'époque de leur départ de Paris, sont absolument étrangers aux affaires. Je n'ai point eu proprement de correspondance politique, et à cet égard je pourrais m'en tenir à une dénégation absolue ; car je ne saurais être interpellée de rendre compte de mes affections particulières. Mais je puis m'honorer d'elles comme de ma conduite, et je n'ai rien à taire au public. Je dirai donc que j'ai reçu des expressions de regret sur ma détention, et l'avis que Duperret avait pour moi deux lettres, soit qu'elles eussent été écrites avant ou après avoir quitté Paris, soit qu'elles fussent d'un seul ou de deux de mes amis, je l'ignore. Elles ne me sont point parvenues. Duperret les avait remises en d'autres mains,

1. Cette pièce était destinée à être lue comme mémoire justificatif; elle fut écrite à la Conciergerie la nuit qui suivit son interrogatoire. (*Note de Bosc.*) — Elle ne porte aucun intitulé dans le manuscrit. F.

et je ne les ai jamais vues. J'ai reçu une autre fois la pressante invitation de rompre mes fers, des offres de service pour m'aider à y réussir suivant les moyens que je jugerais convenables, et pour me rendre où je trouverais bon. Je n'ai voulu me prêter à rien de semblable, par devoir et par honneur ; par devoir, pour ne point exposer ceux à la garde de qui j'étais confiée ; par honneur, parce que dans tous les cas je préférais courir les risques d'un procès injuste à me couvrir d'une apparence coupable par une fuite indigne de moi. J'avais bien voulu être arrêtée au 31 mai; ce n'était pas pour m'échapper plus tard.

Voilà à quoi se sont bornées mes relations avec mes amis fugitifs. Sans doute, si les communications n'eussent pas été interrompues, ou que je n'eusse pas été contrainte par ma captivité, j'aurais cherché à me procurer de leurs nouvelles, car je ne connais pas de loi qui me l'interdît. Eh! dans quel temps, chez quel peuple du monde vit-on jamais traduire en crime la fidélité aux sentiments d'estime et de fraternité qui lient les hommes entre eux ? Je ne juge point les mesures que prirent ceux qu'on a proscrits, elles ne m'ont pas été connues ; mais je ne crois point à des intentions perverses chez ceux dont la probité, le civisme et le généreux dévouement à leur pays, m'étaient démontrés. S'ils ont erré, ce fut de bonne foi ; ils succombent sans être avilis ; ils sont à mes yeux malheureux sans être coupables. Si je le suis moi-même en faisant des vœux pour leur salut, je me déclare telle à la face de l'univers. Je n'ai pas d'inquiétude pour leur gloire, et je consens volontiers à partager celle d'être opprimée par leurs ennemis. J'ai vu ces hommes, accusés d'avoir conspiré contre

leur pays, républicains déclarés mais humains, persuadés qu'il fallait par de bonnes lois faire chérir la république de ceux même qui doutaient qu'elle pût se soutenir; ce qui effectivement est plus difficile que de les tuer. L'histoire de tous les siècles a prouvé qu'il fallait beaucoup de talents pour amener les hommes à la vertu par de bonnes lois, tandis qu'il suffit de la force pour les opprimer par la terreur ou les anéantir par la mort. Je les ai vus prétendre que l'abondance, comme le bonheur, ne pouvait résulter que d'un régime équitable, protecteur et bienfaisant; que la toutepuissance des baïonnettes produisait bien la peur, mais non pas du pain. Je les ai vus animés du plus vif enthousiasme pour le bien du peuple, dédaigner de le flatter, résolus à périr victimes de son aveuglement plutôt que de le tromper. J'avoue que ces principes et cette conduite m'ont paru totalement différer de ceux des tyrans ou des ambitieux qui cherchent à plaire au peuple pour le subjuguer. Elle m'a inspiré la plus profonde estime pour ces hommes généreux; cette erreur, si c'en est une, m'accompagnera dans le tombeau, et je m'honorerai de suivre ceux que je n'ai pu accompagner.

Ma défense, j'ose le dire, est plus nécessaire à ceux qui veulent s'éclairer de bonne foi, qu'elle ne l'est à moi-même. Tranquille et satisfaite dans le sentiment d'avoir rempli mes devoirs, j'envisage l'avenir avec sérénité. Mes goûts sérieux, mes habitudes studieuses m'ont tenue également éloignée des folies de la dissipation et du tracas de l'intrigue. Amie de la liberté dont la réflexion m'avait fait juger le prix, j'ai vu la révolution avec transport, persuadée que c'était l'époque du renversement de l'arbitraire que je hais, de la réforme

d'abus dont j'avais souvent gémi en m'attendrissant sur le sort de la classe malheureuse. J'ai suivi les progrès de la révolution avec intérêt, je m'entretenais de la chose publique avec chaleur; mais je n'ai point dépassé les bornes qui m'étaient imposées par mon sexe. Quelques talents peut-être, assez de philosophie, un courage plus rare, et qui me permettait de ne point affaiblir dans les dangers celui de mon mari ; voilà probablement ce qu'auront indiscrètement vanté ceux qui me connaissent, et ce qui m'a fait des ennemis parmi ceux qui ne me connaissent pas. Roland a pu m'employer quelquefois comme un secrétaire, et la fameuse lettre au roi, par exemple, est copiée toute entière de ma main; ce serait une assez bonne pièce à joindre à mon procès, si c'était les Autrichiens qui me le fissent, et qu'ils s'avisassent d'étendre la responsabilité d'un ministre jusques sur sa femme. Mais Roland avait depuis longtemps fait connaître ses lumières et son amour des grands principes, les preuves en existent dans de nombreux ouvrages imprimés depuis quinze ans. Son savoir et sa probité sont bien à lui, et il n'avait pas besoin d'une femme pour être un sage ministre. Jamais il ne s'est tenu chez lui de conférences, ni de conciliabules; ses collègues, quels qu'ils fussent, quelques amis et ses connaissances se réunissaient chez lui à table une fois la semaine; là, dans des conversations très-publiques, on s'entretenait ouvertement de ce qui intéressait tout le monde. Du reste, les écrits de ce ministre respirant tous l'amour de l'ordre et de la paix, exposant d'une manière touchante les meilleurs principes de la morale et de la politique, attesteront à jamais sa sagesse, de même que ses comptes prouveront sa pureté.

Je reviens au délit qui m'est imputé; j'observe que je n'avais point de liaison avec Duperret; je l'avais vu quelquefois durant le ministère de mon mari; il n'était pas venu chez moi depuis six mois que Roland n'était plus en place. Je puis faire la même remarque pour les autres députés mes amis; ce qui sûrement ne s'accorde point avec la supposition d'intelligence et de conspiration qu'on nous prête. Il est évident, par ma première lettre à Duperret, que je n'écrivis à ce député que par la difficulté de m'adresser à tout autre, et dans l'idée qu'il se prêterait volontiers à m'obliger. Ainsi ma correspondance avec lui n'était pas projetée; elle n'était pas la suite d'aucune liaison précédente, et elle n'avait d'ailleurs qu'un objet particulier. Elle devint une occasion d'avoir des nouvelles de ceux qui venaient de s'absenter, et avec lesquels j'étais liée d'amitié fort indépendamment de toutes les considérations politiques. Celles-ci n'entrèrent pour rien dans l'espèce de relation que je conservai durant les premiers instants de leur absence. Aucun monument ne dépose contre moi à cet égard; ceux que l'on cite feraient seulement penser que je partageais les opinions et les sentiments de ceux qu'on appelle les conspirateurs. Cette induction est fondée, je l'avoue haütement, et je me glorifie de cette conformité. Mais je ne leur donnai point de manifestation dont on puisse me faire un crime et qui tendît à rien troubler. Or, pour établir une complicité dans un projet quelconque, il faut ou avoir donné des conseils, ou avoir fourni des moyens; je n'ai fait ni l'un ni l'autre; je ne suis donc pas répréhensible aux yeux de la loi; il n'y en a point qui me condamne, il n'existe pas de fait pour l'application d'aucune.

Je sais qu'en révolution la loi comme la justice est

souvent oubliée ; et la preuve, c'est que je suis ici. Je ne dois mon procès qu'aux préventions, aux haines violentes qui se développent dans les grandes agitations, et s'exercent pour l'ordinaire contre ceux qui ont été en évidence ou auxquels on connaît quelque caractère. Il eût été facile à mon courage de me soustraire au jugement que je prévoyais; j'ai cru qu'il était plus convenable de le subir; j'ai cru devoir cet exemple à mon pays, j'ai cru que si je devais être condamnée, il fallait laisser à la tyrannie l'odieux d'immoler une femme qui n'eut d'autre crime que quelques talents dont elle ne se prévalut jamais, un grand zèle pour le bien de l'humanité, le courage d'avouer ses amis malheureux et de rendre hommage à la vertu au péril de sa vie. Les âmes qui ont quelque grandeur savent s'oublier elles-mêmes; elles sentent qu'elles se doivent à l'espèce entière, et elles ne s'envisagent que dans la postérité. J'appartiens à Roland vertueux et persécuté; je fus liée avec des hommes que l'aveuglement et la haine de la jalouse médiocrité ont fait proscrire et immoler. Il est nécessaire que je périsse à mon tour, parce qu'il est dans les principes de la tyrannie de sacrifier ceux qu'elle a violemment opprimés, et d'anéantir jusqu'aux témoins de ses excès. A ce double titre, vous me devez la mort, et je l'attends. Quand l'innocence marche au supplice où la condamnent l'erreur et la perversité, c'est à la gloire qu'elle arrive[1].

Puissé-je être la dernière victime immolée aux fureurs de l'esprit de parti! Je quitterai avec joie cette terre infortunée qui dévore les gens de bien et s'abreuve du sang des justes.

1. Dans le manuscrit il y a, par une erreur de plume : « C'est au *supplice* qu'elle arrive. » F.

Vérité! patrie! amitié! objets sacrés, sentiments chers à mon cœur, recevez mon dernier sacrifice. Ma vie vous fut consacrée, vous rendrez ma mort également douce et glorieuse.

Juste ciel! éclaire ce peuple malheureux pour lequel je désirai la liberté!... La liberté! — Elle est pour les âmes fières qui méprisent la mort, et savent à propos la donner. Elle n'est pas pour ces hommes faibles qui temporisent avec le crime, en couvrant du nom de prudence leur égoïsme et leur lâcheté. Elle n'est pas pour ces hommes corrompus qui sortent du lit de la débauche ou de la fange de la misère pour s'abreuver dans le sang qui ruisselle des échafauds. Elle est pour le peuple sage qui chérit l'humanité, pratique la justice, méprise ses flatteurs, connaît ses vrais amis et respecte la vérité. Tant que vous ne serez pas un tel peuple, ô mes concitoyens! vous parlerez vainement de la liberté; vous n'aurez qu'une licence dont vous tomberez victimes chacun à votre tour; vous demanderez du pain, on vous donnera des cadavres[1], et vous finirez par être asservis.

Je n'ai point dissimulé mes sentiments ni mes opinions. Je sais qu'une dame Romaine fut envoyée au supplice, sous Tibère, pour avoir pleuré son fils; je sais que dans un temps d'aveuglement et de fureur d'esprit de parti, quiconque ose s'avouer l'ami de condamnés ou de proscrits, s'expose à partager leur fortune. Mais je méprise la mort, je n'ai jamais craint que le crime, et je n'assurerais pas mes jours au prix d'une lâcheté. Malheur au temps! malheur au peuple où la force de rendre hommage à la vérité méconnue peut exposer

1. C'est une réminiscence du discours célèbre prononcé par Vergniaud, le 31 décembre 1792. F.

à des périls, et trop heureux alors qui se sent capable de les braver !

C'est à vous de juger maintenant s'il convient à vos intérêts de me condamner, à défaut de preuves, sur de simples opinions et sans l'appui d'aucune loi.

Mme Roland fut condamnée à mort par un jugement du tribunal révolutionnaire le 9 *novembre* 1793 (18 *brumaire an II*).

« Tel fut, dit Bosc, le jugement qui envoya à l'échafaud, à 39 ans, une femme dont l'âme forte, le cœur sensible, l'esprit cultivé, les agréments naturels, faisaient le bonheur et l'admiration de tous ceux qui la connaissaient. Sa mort fera la gloire de son sexe et la honte de ses bourreaux. Ce n'est pas à moi de la caractériser; ses écrits parlent, sa parole témoigne, et l'histoire arrive pour la venger de l'injustice de ses contemporains.

« Ce jugement fut précédé, pour la forme et selon l'usage de cet affreux tribunal, de débats où il ne fut pas permis à la citoyenne Roland de parler, et où des brigands soudoyés vomirent les plus grossières calomnies devant d'autres brigands, les instruments de Robespierre, si indignement décorés du nom de jurés et de juges. Je n'ai pu me procurer ces débats qui, comme on sait, ne doivent pas être écrits; mais je sais qu'une seule personne y a rendu hommage à la vérité, et que pour cela

elle a été envoyée à la mort quelque temps après ; c'est l'estimable Lecocq, depuis huit mois seulement attaché à Roland en qualité de domestique, homme digne d'un meilleur sort par ses excellentes qualités.

« La citoyenne Roland alla à l'échafaud, comme ses amis devaient s'y attendre, c'est-à-dire avec le calme d'une grande âme, au-dessus de l'idée de la mort, qui trouve en elle-même des secours pour en anéantir l'horreur naturelle. Je ne puis mieux faire, pour peindre ses derniers moments, que d'employer la plume élégante et sensible de Riouffe. Voici ce qu'il en dit dans son écrit intitulé : *Mémoires d'un détenu, pour servir à l'histoire de la tyrannie de Robespierre :* écrit qui fournira plus d'un article à l'histoire, et qu'on ne lira jamais sans attendrissement :

« Le sang des vingt-deux fumait encore, lorsque la « citoyenne Roland arriva à la Conciergerie. Bien éclai- « rée sur le sort qui l'attendait, sa tranquillité n'en était « point altérée. Sans être à la fleur de l'âge, elle était « encore pleine d'agréments ; elle était grande et d'une « taille élégante ; sa physionomie était très-spirituelle ; « mais les malheurs et une longue détention avaient « laissé sur son visage des traces de mélancolie, qui « tempéraient sa vivacité naturelle. Elle avait l'âme « d'une républicaine dans un corps pétri de grâces, et « façonné par une certaine politesse de cour. Quelque « chose de plus que ce qui se trouve ordinairement dans « les yeux des femmes, se peignait dans ses grands yeux « noirs, pleins d'expression et de douceur. Elle par- « lait souvent à la grille avec la liberté et le courage « d'un grand homme. Ce langage républicain, sortant « de la bouche d'une jolie femme française dont on

« préparait l'échafaud, était un des miracles de la révo-
« lution, auquel on n'était point encore accoutumé. Nous
« étions tous attentifs autour d'elle, dans une espèce
« d'admiration et de stupeur. Sa conversation était sé-
« rieuse, sans être froide ; elle s'exprimait avec une pu-
« reté, un nombre et une prosodie, qui faisaient de son
« langage une espèce de musique dont l'oreille n'était
« jamais rassasiée. Elle ne parlait jamais des députés
« qui venaient de périr qu'avec respect ; mais sans pitié
« efféminée, et leur reprochant même de n'avoir pas pris
« des mesures assez fortes. Elle les désignait le plus or-
« dinairement sous le nom de *nos amis ;* elle faisait sou-
« vent appeler Clavières pour s'entretenir avec lui[1].
« Quelquefois aussi son sexe reprenait le dessus, et on
« voyait qu'elle avait pleuré au souvenir de sa fille et de
« son époux. Ce mélange d'amollissement naturel et de
« force la rendait plus intéressante. La femme qui la
« servait me dit un jour : *Devant vous, elle rassemble*
« *toutes ses forces ; mais dans la chambre, elle reste*
« *quelquefois trois heures appuyée sur sa fenêtre à*
« *pleurer.*

« Le jour où elle monta à l'interrogatoire, nous la
« vîmes passer avec son assurance ordinaire ; quand elle
« revint, ses yeux étaient humides : on l'avait traitée avec
« une telle dureté, jusqu'à lui faire des questions outra-
« geantes pour son honneur, qu'elle n'avait pu retenir
« ses larmes tout en exprimant son indignation. Un
« pédant mercenaire outrageait froidement cette femme
« célèbre par son esprit, et qui, à la barre de la Con-
« vention nationale, avait forcé par les grâces de son

1. Clavière, peu de mois après, se tua d'un coup de couteau, pour échapper à la condamnation qui le menaçait. F.

« éloquence ses ennemis à se taire et à l'admirer. Elle « resta huit jours à la Conciergerie, et sa douceur « l'avait déjà rendue chère à tout ce qu'il y avait de pri- « sonniers qui la pleurèrent sincèrement.

« Le jour où elle fut condamnée, elle s'était habillée « en blanc et avec soin; ses longs cheveux noirs tombaient « épars jusqu'à sa ceinture ; elle eût attendri les cœurs « les plus féroces ; mais ces monstres en avaient-ils un ? « D'ailleurs elle n'y prétendait pas ; elle avait choisi cet « habit comme symbole de la pureté de son âme. Après « sa condamnation, elle repassa dans le guichet avec une « vitesse qui tenait de la joie : elle indiqua, par un signe « démonstratif, qu'elle était condamnée à mort. Associée « à un homme que le même sort attendait[1], mais dont le « courage n'égalait pas le sien, elle parvint à lui en don- « ner avec une gaieté si douce et si vraie, qu'elle fit naî- « tre le rire sur ses lèvres à plusieurs reprises.

« A la place du supplice, elle s'inclina devant la statue « de la liberté, et prononça ces paroles mémorables : *O « liberté, que de crimes on commet en ton nom!*

« Elle avait dit souvent que son mari ne lui survivrait « pas : nous apprîmes dans nos cachots que sa prédiction « était justifiée, et que le vertueux Roland s'était tué sur « une grande route, indiquant par là qu'il avait voulu « mourir irréprochable envers l'hospitalité courageuse[2].

« Mon cœur, qui devait être déchiré par tant de te-

1. Lamarche, directeur de la fabrication des assignats. Mme Roland et lui furent conduits à l'échafaud sur la même charrette, et périrent le 10 novembre 1793. F.

2. Roland se suicida à quelques lieues de Rouen, le 15 novembre, après avoir appris la condamnation de sa femme. « J'ai quitté ma retraite, dit-il dans un écrit trouvé sur lui après sa mort, au moment où j'ai appris qu'on allait égorger ma femme, et je ne veux plus rester sur une terre couverte de crimes. » F.

« naillements dans cette horrible demeure, n'a point
« connu de douleur plus amère que celle que me causa
« la mort de cette femme à jamais célèbre. Le souvenir
« de son assassinat s'unira dans mon âme à celui de mes
« infortunés amis, pour l'envelopper jusqu'au tombeau
» d'un deuil inconsolable. »

APPENDICE

APPENDICE.

N° I (Page 3).

EXTRAIT DES MÉMOIRES DE BUZOT [1].

Nous étions fort en peine, après la démission de Servan, du choix à faire pour son successeur. J'en parlais un jour avec plusieurs de nos amis, en présence de Roland qui nous assura qu'il connaissait un homme dans ses principes, qui pourrait remplacer dignement le ministre Servan. Cet homme l'avait tellement séduit par son extérieur hypocrite, que Roland même doutait qu'il acceptât le ministère. On lui écrivit lettres sur lettres pour le déterminer à le faire. Cela arrêté entre nous et quelques amis, je promis d'en parler à tous ceux de l'Assemblée qui avaient de la confiance en moi. Chacun fit de son côté ce qu'il put, et à une grande majorité Pache fut nommé ministre de la guerre.

Pache accepta le ministère sans se faire prier, et nous ne tardâmes point à nous apercevoir que nous n'avions pas fait le choix que nous avions espéré. Bientôt tout fut changé dans les bureaux de la guerre ; aux hommes

1. Publiés par M. Guadet en 1823.

instruits, sages et fidèles de Servan, succéda je ne sais quel ramas d'ignorants, de forcenés, de brigands, pris dans la gent jacobine parmi les plus effrontés d'entre eux; aussi le gaspillage le plus scandaleux, les friponneries les plus éhontées, le plus inconcevable désordre régna-t-il dans cette partie de l'administration; malgré les dépenses excessivement folles dont on n'a jamais pu obtenir de compte, les armées manquèrent de tout, les généraux furent découragés, leurs plans de campagne point secondés, et, entre autres, l'expédition de la Hollande entravée de manière que, n'ayant pu se faire à temps, elle fut suivie des plus grands revers, tandis qu'on avait lieu d'espérer au contraire que la campagne et la guerre finiraient par cette expédition. Dans l'intérieur, Pache ne se conduisit pas mieux : circonvenu par tous gens sans mœurs et sans aveu comme sans capacité, on était sûr d'être accueilli quand, avec des cheveux gras et en vêtement sale, on affectait près de lui les plus extrêmes exagérations du jacobinisme. Avec ces sentiments devenus à la mode, et les calomnieuses et grossières imputations contre les gens de bien, on ne s'informait pas chez Pache si tel sujet était laborieux, s'il était instruit, s'il tenait une bonne conduite, mais s'il allait aux Jacobins, s'il lisait Hébert et Marat, s'il était patriote de septembre.

Dans la maison, tout était ravalé jusqu'à cet excès d'hypocrisie, de bassesse, qu'on n'y trouvait de mérite et d'accès que par un extérieur maussade et avec des habits déchiquetés. Le ministre de la guerre s'honorait parfois de descendre dîner chez son portier. Les enfants de Pache, ses filles, couraient comme des forcenées dans les lieux où l'on prêchait le meurtre et le pillage avec le

plus d'impudeur, et souvent on les a vues, dans des embrassements dits fraternels, en échauffer les dégoûtantes orgies. Pache portait au conseil les mêmes principes, et partout il contrariait ceux qui pouvaient ramener l'ordre, la justice, en donnant de la force au gouvernement contre les scélérats et les désorganisateurs.

N° II (Page 10).

SÉANCE DE LA CONVENTION NATIONALE DU 7 DÉCEMBRE 1792.

(Extrait du *Moniteur*.)

Chabot.... Un citoyen vient demander à nous communiquer en particulier un grand complot, dont des membres du Comité de surveillance sont les principaux acteurs. (*Grand nombre de membres simultanément :* Nommez-les, ou vous êtes un calomniateur.) Oh ! je les nommerai tout à l'heure ; car j'ai en main le procès-verbal qui le constate. (De nombreux applaudissements partent tout à coup des tribunes.) . . . .

. . . .

L'Assemblée décide que le procès-verbal sera lu.

Fermont (secrétaire) monte à la tribune et lit : « .... Aujourd'hui, 7 décembre à 11 heures du matin, Achille Viard a comparu en présence de *Ingrand, Roverre, Lavicomterie, Ruamps, Tallien, Montaut* et *François Chabot ;* nous avons lu son journal, sur lequel la discussion s'est ouverte. Interrogé comment il avait été envoyé à Londres, il a répondu que Lebrun, ministre des affaires étrangères, l'avait mandé chez lui et lui avait dit

qu'il allait lui donner une mission à Londres; mais qu'il fallait qu'il allât trouver l'abbé Fauchet. Il alla en effet trouver l'abbé Fauchet; celui-ci lui dit qu'il devait aller à Londres pour chercher des paquets qu'il devait remettre à lui-même. Il lui remit ensuite une lettre cachetée, adressée à Lebrun, sans lui donner d'autres explications. Viard se rendit avec cette lettre chez Lebrun, pour lui demander un passeport. Le ministre lui recommanda d'aller trouver à Londres le nommé *Masselin*, agent de Daiguillon, et ajouta qu'il devait feindre d'être de leur parti, et se charger des paquets qu'ils lui donneraient. Arrivé à Londres, il vit *Masselin* qui le présenta au ci-devant duc Daiguillon, et celui-ci lui remit une lettre pour Narbonne qui demeurait alors chez madame Boulogne, à environ quinze milles de Londres. Narbonne l'accueillit favorablement, et lui donna une lettre pour l'évêque de Saint-Pol de Léon; il se rendit chez ce dernier, où il vit les évêques de Lisieux, d'Angoulême, de Poitiers, d'Amiens, et autres émigrés, tant prêtres que ci-devant seigneurs : là il les entendit discuter entre eux sur les affaires présentes, et sur l'état de la France; ils s'attendaient à un autre ordre de choses, et à rétablir le roi dans son ancienne autorité, assurant qu'ils avaient des amis dans la Convention nationale, et qu'ils comptaient surtout sur Fauchet et sur Roland.... (Des rumeurs, quelques éclats de rire, quelques exclamations se font entendre. — *Chabot :* Continuez la lecture, vous allez entendre d'autres choses.) Qu'ils comptaient surtout sur Fauchet et sur Roland au sujet du procès du roi; qu'ils étaient sûrs que leurs amis à la Convention trouveraient des moyens dilatoires ou évasifs pour retarder ou empêcher son jugement . . . .

Achille Viard a déclaré ensuite que depuis son arrivée, quoiqu'il ne connaisse ni M. ni Mme Roland, il avait reçu de Mme Roland une invitation pour un rendez-vous depuis dix heures jusqu'à l'heure de dîner; mais qu'il ne s'y est pas rendu. Il a signé le présent procès-verbal après l'avoir lu et approuvé. Et nous l'avons clôturé et signé comme ci-dessus, etc. » (Quelques ris et des murmures suivent la lecture de cette pièce.). . .

. . . .

Chabot.... Nous voulions garder dans le secret le procès-verbal qui vous a été lu, jusqu'à ce que nous eussions pris toutes les mesures propres à parvenir à la preuve juridique du fait. Mais comme on vous a dénoncé notre réunion, j'ai cru qu'il était prudent de vous le lire, pour vous faire voir à quoi se réduisent ces grandes intrigues mises en œuvre par une section du Comité, pour préparer une dénonciation contre Roland. Si vous ne m'aviez forcé à vous tout découvrir à ce moment même, je pouvais parvenir à la preuve juridique de cette conspiration : alors j'aurais dénoncé Roland; car, fût-il un ange, je n'aurais pas cru devoir l'épargner plutôt qu'un autre. Cette dénonciation étant signée par un citoyen nanti d'un pouvoir du Conseil exécutif, m'a paru mériter quelqu'attention . . . .

. . . .

Fermont. J'observe que les dénonciations ayant été faites, l'Assemblée ne peut se dispenser d'entendre les réponses. J'ajoute que Roland ayant été mandé, ne peut se retirer qu'en vertu d'un décret. Je propose que Roland soit entendu d'abord, et Viard ensuite.

Cette proposition est adoptée.

Roland. Je déclare n'avoir jamais vu ni connu aucune

des personnes avec lesquelles on prétend que je suis en correspondance. Talleyrand est le seul que j'aie vu. Il est venu chez moi, depuis son retour d'Angleterre, me demander ma voix pour une mission qu'il sollicitait pour Londres: mais elle lui a été refusée par le Conseil exécutif, à l'unanimité des voix. (Une très-grande partie de l'Assemblée applaudit.) Si ma femme est impliquée dans cette affaire, je demande qu'elle soit mandée, et qu'il me soit permis de rester ici. (Mêmes applaudissements.)

L'Assemblée décide que la citoyenne Roland se rendra à la barre. . . . .

. . . .

Le Président à Viard. N'avez-vous pas servi?

J'ai servi dans les gendarmes de la garde, jusqu'à la réforme de ce corps.

On me donna pour retraite le grade de capitaine. Dégoûté du service, je voyageai en Amérique et en Angleterre. J'eus occasion de connaître le factotum du ci-devant duc Daiguillon. Ayant appris plusieurs langues, je vins proposer mes services aux ministres de France. Je m'adressai au citoyen Fauchet; il me donna une lettre cachetée pour le ministre Lebrun, et j'obtins de ce ministre une mission pour l'Angleterre.

Arrivé à Londres, je fus bien accueilli par M. Daiguillon; il m'envoya chez M. Narbonne; j'y trouvai Mme Dubarry, M. Talleyrand, des ci-devant évêques et des ci-devant seigneurs. Je feignis de partager leurs opinions pour obtenir leur confiance. Bientôt je leur annonçai mon départ. Alors M. Talleyrand me dit: Je vous chargerai d'un paquet pour M. Fauchet. M. Narbonne me dit: Je vous chargerai de remettre un paquet

à M. Roland, car il m'a écrit par Dubuc de Longchamp ; mais ces messieurs changèrent apparemment de résolution, et ne me confièrent point leurs paquets.

De retour à Paris, je rendis compte de ma mission au citoyen Lebrun ; il en parut content. Après quelques jours de repos, j'offris au ministre de me charger d'une nouvelle mission; mais je le trouvai très-tiède; il me dit: Nous verrons; il faut encore attendre; je vous ferai prévenir quand j'aurai besoin de vous. — Surpris et inquiet de cette tiédeur du ministre, ayant affaire en Angleterre, et persuadé qu'on y tramait quelque complot contre la France, je m'adressai au citoyen Chabot. Je lui donnai copie du journal de ma dernière mission.—N'avez-vous pas rempli d'autres missions? — J'avais déjà rempli des missions pour l'Angleterre. Le 7 juillet, le 10 et le 23, j'en reçus des ministres Chambonas et Dubouchage; je les ai fait voir au citoyen Chabot; je les ai encore chez moi; Mme Roland m'invita par un billet à la voir. — Qu'avez-vous fait de ce billet? — Ah! un moment, je ne sais pas le motif du billet de Mme Roland. Mon intention était de lui parler, pour voir si l'on pourrait tirer parti de ce qui se tramait en Angleterre, car j'étais ennuyé de la tiédeur du ministre Lebrun. Mme Roland m'écrivit qu'elle était visible depuis dix heures jusqu'à onze. — Pendant que vous étiez à Londres, avez-vous reçu des lettres de France? — Je n'ai reçu qu'une seule lettre de France pendant ma mission en Angleterre; elle était de mon épouse qui ne connaissait point l'objet de cette mission. — N'avez-vous rendu aucun compte pendant votre séjour en Angleterre? — Je m'en serais bien gardé très-certainement. Je craignais trop d'être découvert par les émigrés. Je m'étais mis à l'unisson de

ces messieurs, et j'étais obligé de rester depuis le matin jusqu'au soir avec les enragés. . . . .

. . . .

J'ai chez moi toutes les pièces de ma correspondance avec le ministre Lebrun. On y trouvera les preuves de tout ce que je viens de dire. Lors de mon retour à Paris, j'allai chez Lebrun, et je lui rendis compte de ma mission. Il en écouta le détail avec tant de froideur, que je résolus de me présenter chez M. Roland, dont la réputation de civisme m'enhardissait, pour l'intéresser à la surveillance dans une circonstance aussi critique. Mais jugeant que M. Roland devait avoir peu de temps à me donner, et désirant me présenter à lui dans un moment opportun, je m'adressai à Mme Roland et lui écrivis pour la prier de me ménager un instant d'entrevue avec son mari. Elle me répondit qu'on la trouvait depuis dix jusqu'à onze heures. Je ne me rendis pas chez elle le lendemain de la réception de ce billet; mais le surlendemain j'y allai, et je lui fis part des motifs de l'entrevue que je sollicitais. Mme Roland me répondit qu'elle s'en tenait à son rôle de femme, qu'elle n'était qu'à côté des affaires, et que si j'avais à communiquer à son mari quelque chose d'important, je pouvais m'adresser à lui-même. . . . .

. . . .

On demande que la citoyenne Roland soit sur-le-champ introduite pour donner des explications sur cette partie de la déclaration de Viard. — *Décrété.*

Un grand nombre de voix. Oui, oui.

Chambon. Il faut qu'elle soit entendue pendant que Viard est à la barre.

L'admission est ordonnée.

La citoyenne Roland paraît à la barre. (Il s'élève de nombreux applaudissements.)

Le Président. Citoyenne, la Convention a désiré vous entendre sur un objet dont il va vous être donné connaissance. — Quel est votre nom?

La citoyenne Roland. Roland, nom dont je m'honore, car c'est celui d'un homme de bien. (On applaudit.)

Le Président. Connaissez-vous le citoyen Achille Viard?

La citoyenne Roland. Je ne le connais pas; mais je reçus, il y a huit jours, une lettre où le citoyen qui signait ce nom m'annonçait qu'ayant la confiance du citoyen Lebrun, ministre des affaires étrangères, et étant sur le point de partir pour l'Angleterre où il avait découvert une grande conspiration contre la République, il avait à communiquer au citoyen Roland des choses très-intéressantes pour lui et pour le citoyen Lebrun, mais qu'il n'avait pu lui en faire part à cause de la multiplicité de ses affaires. Je lui répondis par un billet non signé que s'il s'agissait d'affaires publiques, je m'en tenais à mon rôle de femme, et qu'il fallait s'adresser au citoyen Roland; que si la chose intéressait sa personne, je serais visible le lendemain depuis dix heures jusqu'à onze. Je reçus une seconde lettre par laquelle on m'informait qu'invité par le citoyen Lebrun à un rendez-vous très-important, on ne viendrait pas le lendemain, mais seulement le surlendemain. Le surlendemain je vis le citoyen Viard, que je reconnais. Il me raconta ce qu'il avait vu à Londres. Je le laissai parler autant qu'il voulut. Je lui témoignai mon étonnement, sur ce qu'ayant des choses intéressantes à communiquer au ministre, c'était à moi qu'il s'adressait plutôt qu'à lui; je lui dis

qu'apparemment il était dans une erreur que partageaient plusieurs personnes. Il me dit que le ministre était si surchargé d'affaires qu'il ne pourrait lui indiquer qu'un rendez-vous fort éloigné ; que mon intervention pourrait en rapprocher le terme. Je lui répondis que je n'étais qu'à côté des affaires, que ce n'était pas à moi à disposer du temps du citoyen Roland, qu'il savait trop bien diriger l'emploi de ses moments, pour que je pusse m'en mêler; que, d'ailleurs, comme fonctionnaire public, il s'en tenait à l'usage de n'entendre les personnes qui ont des affaires à lui communiquer, que dans l'ordre de la date de leur présentation. Il se retira.

Sans avoir l'œil très-exercé, j'ai cru voir dans Monsieur un homme qui venait pour observer ce qu'on pensait plus que pour toute autre chose. (On applaudit à plusieurs reprises. — Quelques rumeurs se font entendre dans une extrémité de la salle.)

On demande que les honneurs de la séance soient accordés à la citoyenne Roland.

Le président. Citoyenne, la Convention nationale, satisfaite des éclaircissements que vous venez de lui donner, vous invite aux honneurs de la séance.

La citoyenne Roland traverse la salle au milieu des applaudissements de la grande majorité de l'Assemblée.

Marat, *près la tribune.* Voyez le silence du public; il est plus sage que vous.

N° III (Page 20).

MUNICIPALITÉ DE PARIS.

Comité révoulutionnaire (*sic*) central[1].

La Commission, d'après un arrêté pris par elle, donne pouvoir au citoyen Marchand d'arretter et de prendre toutes les mesures nécessaires, pour mettre en état d'arrestation la citoyenne épouse de Rolland ex-ministre, et de la constituer prisonnière à l'Abbaye, pour demain être interrogée sur faits et articles ; qu'en conséquence, il est autorisé à requérir du commandant-général de la garde nationale tout la force dont il aurait besoin, afin de mettre le présent arretté à exécution. Fait ce jourd'uy trente un mai mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an IIe de la République française une et indivisible.

Signé : MARGUET, *président par intérim.*

CLÉMENCE, *secrétaire de la commission.*

Extraits du procès-verbal de la séance permanente du Conseil général de la Commune de Paris (31 *mai* 1793).

« Un membre de la Commission révolutionnaire fait son rapport sur les mesures qu'elle a prises. Il divise

1. Cette copie est faite sur l'original.

F

ces mesures en deux espèces : les mesures cachées, et les mesures qui peuvent être rendues publiques. Il entre dans le détail de ces dernières, parmi lesquelles se trouve la mesure d'arrestation de toutes les personnes qui ont donné lieu aux mouvements contre-révolutionnaires qui ont existé depuis quelque temps.

Quatre nouveaux commissaires sont adjoints au Comité révolutionnaire.

L'on annonce que la Convention nationale vient de décréter que les Comités des sections resteraient en permanence, et communiqueraient avec son Comité de salut public ; que le Comité des douze cesserait ses fonctions, et que les scellés seraient apposés sur les papiers de chacun des membres de ce Comité. (On applaudit.)

Un membre annonce que l'ex-ministre Roland et son épouse ont été mis en état d'arrestation, mais que la section de Beaurepaire les a pris sous sa sauve-garde.

Le conseil nomme six commissaires pour se rendre à la section de Beaurepaire et l'engager à livrer Roland au pouvoir de la loi. . . . .

. . . .

Les commissaires nommés pour se transporter à la section de Beaurepaire, relativement à l'arrestation de Roland et de son épouse, rendent compte de leur mission, et disent que l'on s'y est mal pris pour faire cette arrestation avec succès. Ils ont placé six factionnaires à la porte, afin que les détenus que la section de Beaurepaire a mis sous sa sauve-garde ne puissent point s'évader.

Le conseil autorise ses commissaires à arrêter Roland et son épouse, et à mettre les scellés sur leurs papiers; arrête en outre que les commissaires de la section de la

Cité, qui avaient été chargés de cette arrestation, seront invités à se rendre dans son sein pour rendre compte des motifs du retard qu'ils ont mis à l'exécuter. (*Moniteur* du 3 juin 1793.)

Un membre du Conseil, qui a été à la section de Beaurepaire, annonce qu'il n'y a pas été bien accueilli; que le président de cette section lui a dit des paroles assez dures, l'a pris pour un *municipal imaginaire;* qu'on l'a menacé de le mettre au violon; qu'il n'a dû sa liberté qu'aux braves citoyens de la section des Sans-Culottes, et aux canonniers de la section de Beaurepaire qui l'ont accompagné. (*Moniteur* du 4 juin.)

N° IV (Page 49).

LETTRE DE MADAME ROLAND A DULAURE.

(*Inédite.*)

Paris, 18 mai, l'an II.

J'ai reçu, Monsieur, avec reconnaissance, le journal que vous avés bien voulu m'envoyer; je l'ai lu avec intérêt, et je n'ai jamais besoin d'appliquer l'indulgence à l'égard du patriotisme dirigé par les lumières.

Agréés mes remerciements et veuillés vous ressouvenir que M. Roland dîne toujours chez luy le lundy, lorsqu'il entrera dans vos arrangements d'augmenter le nombre des bons citoyens dont il aime à s'environner.

Signé : ROLAND, née PHLIPON.

M. Dulaure, réd. du *Therm. du jour.*

N° V (Page 61).

LETTRE DE ROLAND A CHAMPAGNEUX, A LYON.

(*Inédite.*)

Paris, le 6 juillet 1791.

. . . .

Cette petite commotion qui s'est fait sentir dans tout le royaume, n'a pas eu ici l'effet de l'inquiétude : elle y a au contraire développé l'énergie ; et en général les bons esprits ont été aussi fâchés de l'arrestation de ce personnage, jadis oiseux, aujourd'hui importun, qu'on avait été généralement surpris de sa fuite. Sans lui, tout s'arrangeait fort bien : il n'y avait pas la moindre contradiction ; avec lui, les uns ne savent qu'en faire ; les autres, et c'est le parti ambitieux, veulent le faire servir à l'exercice et au dévouement de leur ambition. L'on ne peut plus faire que des sottises en replaçant ce rouage dans la machine ; c'est vraiment pis qu'un bâton dans la roue ; cependant beaucoup y penchent, sous des prétextes qui séduisent les sots, mais en effet contre leur propre conscience, et uniquement pour leur intérêt. Hier au soir, quand je me suis retiré, les Comités réunis étaient encore assemblés pour savoir ce qu'on ferait du personnage ; et les bons citoyens tremblaient qu'une faible et fausse décision ne vînt gâter le bien et le tout changer en mal.

Comme vous le dites, ce ne sera pas cette législature qui changera rien au mode de rachat des droits féodaux ; elle laissera bien d'autres choses en arrière : heureux

encore si elle n'en faisait pas tant à redéfaire nécessairement un jour. Depuis qu'elle ne reçoit plus l'impulsion des mouvements du peuple, qu'elle est abandonnée à ses propres forces, elle ne montre que faiblesse d'une part, ruse et astuce de l'autre.

Que vous êtes bon, mon cher, de me regarder arriver là comme de plein vol : et les intrigants qui agiront contre moi : le tout tandis que je ne ferai rien! Pensés-vous qu'il en faille tant pour me mettre à l'écart? Croyés donc, si vous avés quelqu'intention sur ma personne, que votre zèle, votre activité, celui et celle de vos connaissances et de vos amis, loin de présenter rien d'inutile, seraient bien tous nécessaires au succès de l'évènement. Imaginés que les élections de Villefranche sont détestables. Ce petit avocat Pein qui a été soldat, comédien, etc., et qui a rapporté le ton et les mœurs des corps de garde et des tréteaux; qui s'est fait le libelliste du canton, qui perdu de dettes et de débauches est le roquet le plus insupportable par son caquet et ses prétentions; ce petit homme, le plus intrigant par tous les moyens, a élevé un club en opposition à celui qui est affilié aux Jacobins d'ici, et il a trouvé le moyen d'y faire nommer sept électeurs, lui à la tête, de neuf qui se trouvent dans la ville. L'autre club a nommé l'abbé Varenard, le Lachapelle de Lyon. Que peut-on espérer de tels choix? Gens incapables, décriés, à gagner en tout, et capables de tout. Combien faudra-t-il de gens honnêtes et fermes pour combattre et démasquer les adroits fripons? Ce sera un grand œuvre : et faute de gens pour l'opérer, la chose publique est perdue.

Est-ce que vous croyés de bonne foi que ma femme patriotise ici? En auriés-vous reconnu quelque chose

par-ci, par-là? Nous vous en conterons quelques-unes, lorsque nous vous verrons. . . . .

C'est de la multitude des petits maux que vous attaqués, que sont venus les grands qui nous écrasent. Il faut saper en détail ce qu'on veut détruire sûrement : il faut extirper chaque rejeton et les poursuivre tous jusque dans leurs racines. Je savais bien ce que je faisais lorsque je vous proposais; et je m'étais toujours bien douté qu'ensemble, ou d'accord du moins, nous ferions de bonnes affaires.

Ma femme se lève, non au point du jour, mais pour recevoir mes adieux. Elle est bien sensible à votre souvenir, à votre amitié, à celle de la chère moitié, et toujours pour nous et entre nous tous, salut, santé et amitié.

Je vous envoie un petit écrit du bon Grégoire, que nous voyons assés souvent pour pouvoir le compter au nombre de nos amis. Je puis vous en dire autant de Péthion, Buzot, Robespierre, qui vous sont assés connus par les papiers publics. Plus un écrit de notre camarade Lanthenas.

P. S. De la main de Mme Roland. Je suis assés bien éveillée pour en réitérer les assurances, de cette bonne amitié; elle ne peut que gagner encore au patriotisme qui s'alimente ici de tant de manières. On mène une singulière vie dans ce pays; depuis la fuite de nos gens, les diverses sociétés patriotiques ont pris une activité qui me les a fait suivre plus exactement; on rentre chez soi à onze heures ou minuit, en réfléchissant sur la différence des intérêts pour lesquels le peuple s'assemble aujourd'hui, tandis qu'il y a peu d'années il ne se réu-

nissait que pour chanter bêtement *Amen*. Notre Assemblée a grand besoin d'être excitée au bien; elle n'est plus capable de faire ce qu'elle devrait par ses propres forces; l'avenir est gros d'évènements; nous pourrons avoir de rudes froissements, mais il faut que la liberté triomphe, et elle l'emportera sur les trônes réunis!

N° VI (Page 79).

LETTRE ÉCRITE AU ROI PAR ROLAND, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

« Sire,

« L'état actuel de la France ne peut subsister longtemps ; c'est un état de crise dont la violence a atteint le plus haut degré; il faut qu'il se termine par un éclat qui doit intéresser Votre Majesté, autant qu'il importe à tout l'empire.

« Honoré de votre confiance, et placé dans un poste où je vous dois la vérité, j'oserai vous la dire; c'est une obligation qui m'est imposée par vous-même.

« Les Français se sont donné une constitution; elle a fait des mécontents et des rebelles; la majorité de la nation la veut maintenir; elle a juré de la défendre au prix de son sang, et elle a vu avec joie la guerre qui lui offrait un grand moyen de l'assurer. Cependant la minorité, soutenue par des espérances, a réuni tous ses efforts pour emporter l'avantage. De là cette lutte intestine contre les lois, cette anarchie dont gémissent les bons citoyens et dont les malveillants ont bien soin de se prévaloir pour calomnier le nouveau régime. De là cette

division partout excitée, car nulle part il n'existe d'indifférents ; on veut ou le triomphe ou le changement de la constitution : on agit pour la soutenir ou pour l'altérer. Je m'abstiendrai d'examiner ce qu'elle est en elle-même, pour considérer seulement ce que les circonstances exigent ; et, me rendant étranger à la chose autant qu'il est possible, je chercherai ce que l'on peut attendre et ce qu'il convient de favoriser.

« Votre Majesté jouissait de grandes prérogatives qu'elle croyait appartenir à la royauté. Élevée dans l'idée de les conserver, elle n'a pu se les voir enlever avec plaisir ; le désir de se les faire rendre était aussi naturel que le regret de les voir anéantir. Ces sentiments, qui tiennent à la nature du cœur humain, ont dû entrer dans le calcul des ennemis de la révolution. Ils ont donc compté sur une faveur secrète, jusqu'à ce que les circonstances permissent une protection déclarée. Ces dispositions ne pouvaient échapper à la nation elle-même, et elles ont dû la tenir en défiance. Votre Majesté a donc été constamment dans l'alternative de céder à ses premières habitudes, à ses affections particulières, ou de faire des sacrifices dictés par la philosophie, exigés par la nécessité : par conséquent, d'enhardir les rebelles en inquiétant la nation, ou d'apaiser celle-ci en vous unissant avec elle. Tout a son terme, et celui de l'incertitude est enfin arrivé.

« Votre Majesté peut-elle aujourd'hui s'allier ouvertement avec ceux qui prétendent réformer la constitution ? Ou doit-elle généreusement se dévouer sans réserve à la faire triompher ? Telle est la véritable question dont l'état actuel des choses rend la solution inévitable.

« Quant à celle, très-métaphysique, de savoir si les Français sont mûrs pour la liberté, sa discussion ne fait rien ici; car il ne s'agit point de juger ce que nous serons devenus dans un siècle, mais de voir ce dont est capable la génération présente.

« La déclaration des droits est devenue un évangile politique, et la constitution française une religion pour laquelle le peuple est prêt à périr. Aussi, l'emportement a-t-il été déjà quelquefois jusqu'à suppléer à la loi; et lorsque celle-ci n'était pas assez réprimante pour contenir les perturbateurs, les citoyens se sont permis de les punir eux-mêmes. C'est ainsi que des propriétés d'émigrés, ou de personnes reconnues pour être de leur parti, ont été exposées aux ravages qu'inspirait la vengeance; c'est pourquoi tant de départements ont été forcés de sévir contre les prêtres que l'opinion avait proscrits et dont elle aurait fait des victimes.

« Dans ce choc des intérêts, tous les sentiments ont pris l'accent de la passion. La patrie n'est point un mot que l'imagination se soit complu d'embellir : c'est un être auquel on a fait des sacrifices, à qui l'on s'attache chaque jour davantage par les sollicitudes qu'il cause; qu'on a créé par de grands efforts, qui s'élève au milieu des inquiétudes et qu'on aime par ce qu'il coûte, autant que par ce qu'on en espère. Toutes les atteintes qu'on lui porte sont des moyens d'enflammer l'enthousiasme pour elle.

« A quel point cet enthousiasme va-t-il monter, à l'instant où les forces ennemies réunies au dehors se concertent avec les intrigues intérieures pour porter les coups les plus funestes?

« La fermentation est extrême dans toutes les parties

de l'empire; elle éclatera d'une manière terrible, à moins qu'une confiance raisonnée dans les intentions de Votre Majesté ne puisse enfin la calmer. Mais cette confiance ne s'établira pas sur des protestations; elle ne saurait plus avoir pour bases que des faits.

« Il est évident pour la nation française que sa constitution peut marcher; que le gouvernement aura toute la force qui lui est nécessaire, du moment où Votre Majesté, voulant absolument le triomphe de cette constitution, soutiendra le Corps législatif de toute la puissance de l'exécution, ôtera tout prétexte aux inquiétudes du peuple et tout espoir aux mécontents.

« Par exemple, deux décrets importants ont été rendus; tous deux intéressent essentiellement la tranquillité publique et le salut de l'Etat. Le retard de leur sanction inspire des défiances : s'il est prolongé, il causera des mécontents; *et, je dois le dire, dans l'effervescence actuelle des esprits, les mécontentements peuvent mener à tout.*

« Il n'est plus temps de reculer, il n'y a même plus moyen de temporiser. La révolution est faite dans les esprits, elle s'achevèra au prix du sang et sera cimentée par lui, si la sagesse ne prévient pas des malheurs qu'il est encore possible d'éviter.

« Je sais qu'on peut imaginer tout opérer et tout contenir par des mesures extrêmes; mais quand on aurait déployé la force pour contraindre l'Assemblée; quand on aurait répandu l'effroi dans Paris, la division et la stupeur dans ses environs, toute la France se lèverait avec indignation, et se déchirant elle-même dans les horreurs d'une guerre civile, développerait cette sombre énergie, mère des vertus et des crimes, toujours funeste à ceux qui l'ont provoquée.

« Le salut de l'État et le bonheur de Votre Majesté sont intimement liés : aucune puissance n'est capable de les séparer ; de cruelles angoisses et des malheurs certains environneront votre trône, s'il n'est appuyé par vous-même sur les bases de la constitution et affermi dans la paix que son maintien doit enfin nous procurer.

« Ainsi, la disposition des esprits, le cours des choses, les raisons de la politique, l'intérêt de Votre Majesté, rendent indispensable l'obligation de s'unir au Corps législatif et de répondre au vœu de la nation ; ils font une nécessité de ce que les principes présentent comme devoir ; mais la sensibilité naturelle à ce peuple affectueux est prête à y trouver un motif de reconnaissance. On vous a cruellement trompé, sire, quand on vous a inspiré de l'éloignement ou de la méfiance de ce peuple facile à toucher ; c'est en vous inquiétant perpétuellement, qu'on vous a porté à une conduite propre à l'alarmer lui-même. Qu'il voie que vous êtes résolu à faire marcher cette constitution à laquelle il a attaché sa félicité ; et bientôt vous deviendrez le sujet de ses actions de grâces.

« La conduite des prêtres en beaucoup d'endroits, les prétextes que fournissait le fanatisme aux mécontents, ont fait porter une loi sage contre les perturbateurs : que Votre Majesté lui donne sa sanction ! La tranquillité publique la réclame, et le salut des prêtres la sollicite. Si cette loi n'est en vigueur, les départements seront forcés de lui substituer, comme ils font de toutes parts, des mesures violentes ; et le peuple irrité y suppléera par des excès.

« Les tentatives de nos ennemis, les agitations qui se sont manifestées dans la capitale, l'extrême inquiétude

qu'avait excitée la conduite de votre garde, et qu'entretiennent encore les témoignages de satisfaction qu'on lui a fait donner par Votre Majesté, par une proclamation vraiment impolitique dans la circonstance; la situation de Paris, sa proximité des frontières, ont fait sentir le besoin d'un camp dans son voisinage. Cette mesure, dont la sagesse et l'urgence ont frappé tous les bons esprits, n'attend encore que la sanction de Votre Majesté. Pourquoi faut-il que des retards lui donnent l'air du regret, lorsque la célérité lui gagnerait tous les cœurs! Déjà les tentatives de l'état-major de la garde nationale parisienne contre cette mesure, ont fait soupçonner qu'il agissait par une inspiration supérieure; déjà les déclamations de quelques démagogistes outrés réveillent les soupçons de leurs rapports avec les intéressés au renversement de la constitution; déjà l'opinion compromet les intentions de Votre Majesté; encore quelque délai, et le peuple contristé verra dans son roi l'ami et le complice des conspirateurs!

« Juste ciel! auriez-vous frappé d'aveuglement les puissances de la terre? et n'auront-elles jamais que des conseils qui les entraînent à leur ruine?

« Je sais que le langage austère de la vérité est rarement accueilli près du trône; je sais aussi que c'est parce qu'il ne s'y fait presque jamais entendre, que les révolutions deviennent nécessaires; je sais surtout que je dois le tenir à Votre Majesté, non-seulement comme citoyen soumis aux lois, mais comme ministre honoré de sa confiance ou revêtu de fonctions qui la supposent; et je ne connais rien qui puisse m'empêcher de remplir un devoir dont j'ai la conscience.

« C'est dans le même esprit que je réitérerai mes

représentations à Votre Majesté, sur l'obligation et l'utilité d'exécuter la *loi* qui prescrit d'avoir un secrétaire au Conseil. La seule existence de la *loi* parle si puissamment, que l'exécution semblerait devoir suivre sans retardement ; mais il importe d'employer tous les moyens de conserver aux délibérations la gravité, la sagesse et la maturité nécessaires : et pour des ministres responsables, il faut un moyen de constater leurs opinions ; si celui-là eût existé, je ne m'adresserais pas par écrit en ce moment à Votre Majesté.

« La vie n'est rien pour l'homme qui estime ses devoirs au-dessus de tout ; mais après le bonheur de les avoir remplis, le bien auquel il soit encore sensible est celui de prouver qu'il l'a fait avec fidélité ; et cela même est une obligation pour l'homme public.

« Le 10 juin 1792, l'an IV de la liberté.

« *Signé :* ROLAND. »

N° VII (Page 87).

AUX CORPS ADMINISTRATIFS.

Paris, le 13 août 1792.

Dans un temps de révolution, messieurs, chaque jour amène des événements nouveaux et frappants qui ne semblent pas tenir à ceux de la veille. La scène varie ; les individus changent de place ; les esprits s'étonnent, et chacun éprouve des sentiments profonds, analogues aux principes qu'il a adoptés ou aux passions qui le

dominent. L'admiration et l'effroi se répandent en même temps; l'homme même qui s'oublie entièrement dans les grands intérêts de la patrie, n'est point inaccessible à ces affections naturellement produites par de grands mouvements; mais tout se tient dans le monde moral et politique, comme dans la chaîne des êtres physiques; et malgré les transitions brusques ou imperceptibles de certaines choses, leur majeure partie peut être prévue et calculée par l'homme réfléchi, qui rapproche avec impartialité l'expérience des siècles passés de la situation du moment. Cette prévoyance, il faut l'avouer, demande trop de philosophie et de désintéressement pour avoir jamais été l'attribut des Cours, séjour malheureux de l'erreur et des passions aveugles. L'habitude du pouvoir entraîne presque toujours l'audace de tout prétendre et la présomption du succès: plaignons les infortunés que cette habitude aveugla dès l'enfance; elle prépara leur ruine dans un siècle de lumières. Soyons assez sages pour prémunir contre elle tout homme isolé; redoutons-la pour nous jusqu'au scrupule, et sachons nous appliquer avec sévérité les importantes leçons que nous donne notre propre histoire . . . .

. . . .

Le despotisme fut détruit en 1789; mais 1792 sera l'époque du règne de l'égalité. Un peuple fier et brave a démontré qu'il voulait l'établir et qu'il saurait la conserver. Son courage annonce à l'univers qu'il n'a rien à redouter, et qu'on est sûr de tout vaincre quand on est résolu à se sacrifier.

Rappelé de ma retraite au département de l'intérieur, je rentre dans la lice, sans me dissimuler les dangers du combat. J'avais été porté la première fois au minis-

tère sans l'avoir ambitionné; je m'étais efforcé sans terreur d'en remplir les devoirs, et je m'en étais vu décharger sans regret. J'accepte de nouveau cette grande tâche : tout citoyen doit envisager du même œil et embrasser avec le même calme, et les grands travaux, et la gloire et la mort, sans les rechercher ni les craindre. Mon premier soin, dans cette carrière, est de m'adresser à tous ceux à l'aide de qui je dois la parcourir. Je viens vous entretenir, messieurs, avec cet abandon cher à l'homme sensible et loyal, avec cette franchise, seule digne de la liberté, qui ne connaît point les détours de ce qu'on appelait autrefois petitement la politique, parce que, n'ayant pour but que le bonheur commun, elle n'a rien à taire ni à cacher.

Nous avons tous à remplir des devoirs, sinon également étendus, du moins également respectables et touchants. Appelés par la confiance du peuple au soin glorieux de faire exécuter les lois pour sa félicité, pénétrons-nous de cette auguste destination. Eh quoi! l'espérance d'un bonheur particulier dans un avenir lointain peut faire des fanatiques, et la confiance d'assurer celui de vingt millions d'hommes ne trouverait pas des enthousiastes!

Malheur au froid égoïste dont le cœur ne s'émeut pas à cette douce idée! Il ne méritait point de voir une patrie lui sourire, et il ne connaîtra jamais le charme de se dévouer pour elle.

Messieurs, nous ne devons pas nous le dissimuler, les derniers et sanglants efforts du peuple irrité n'auraient pas été nécessaires, si tous ceux qu'il avait investis de sa confiance l'eussent justifiée; si tous ses mandataires s'étaient souvenus qu'ils devaient leur existence, comme

tels, à la constitution, et ne pouvaient avoir d'action par elle que pour son maintien.

Cette vérité était facile à saisir; pourquoi a-t-elle été méconnue? C'est qu'on a manqué de bonne foi; c'est que beaucoup de gens se sont dits attachés à la constitution, pour obtenir des moyens de la détruire ou de la tourner à leur profit; c'est qu'on n'aimait pas sincèrement la liberté, et qu'on ne voulait d'elle que l'avantage de n'avoir personne au-dessus de soi, sans vouloir souffrir qu'il n'y en eût plus au-dessous; c'est que nous étions généralement très-corrompus, et que la révolution faite par les lumières avait à combattre les mœurs. De là ces propos si chaudement avancés, si avidement répandus et hautement répétés, de l'absurdité du nouveau régime, de l'impossibilité de le maintenir, des crimes attribués à ceux qui cherchaient à le défendre, et de la faction prétendue de quiconque s'en montrait sincèrement ami : tandis qu'il n'y avait d'absurde que la volonté de garder notre ancienne manière d'être dans le nouvel état de choses ; d'impossible, que l'alliance monstrueuse des sottises de la vanité avec les principes de la justice éternelle ; de crimes, que ceux de toutes les passions conjurées contre l'égalité ; de factieux, que ceux qui se couvraient toujours du manteau de la loi pour en combattre l'esprit. . . . .
. . . .

A entendre les lâches écrivains qui se faisaient payer pour l'insulter, on eût cru que Paris et la France étaient divisés en deux partis égaux. Les habitants de la capitale ont prouvé le contraire dans la journée du 10, et il n'y a plus de doute sur l'objet de nos efforts et de nos combats : c'est le triomphe de l'égalité.

La révolution vient de s'achever, hâtons-nous d'assurer ses bienfaisants effets. Nos représentants ont juré la liberté, l'égalité; elles ne doivent plus être séparées désormais : c'est par elles que vous devez faire aimer les lois; c'est pour elles que vous devez les faire exécuter. Plus d'excuses, plus d'hésitations, plus d'espérances criminelles : que celui d'entre vous, messieurs, qui ne jurerait pas dans son cœur l'adhésion à ces principes sacrés, quitte à l'instant le caractère de fonctionnaire public dont il serait aussi incapable qu'indigne de remplir les devoirs. Je n'ai cessé de vous les rappeler dans le temps de ma première administration : j'ajoute aujourd'hui que la nation déclare hautement qu'elle en ordonne la plus exacte observation, et que je me dévoue tout entier à les maintenir . . . .

. . . .

Vous ne tarderez donc pas à appliquer à vos séances la loi de la publicité : elle est portée, honorez-vous de sa prompte et entière exécution. C'est par la publicité qu'on s'assure de l'opinion; c'est par elle qu'on obtient la confiance, qu'on rend hommage à la souveraineté du peuple et qu'on mérite ses éloges. Elle justifie l'intention des bons; elle sauve de l'erreur les faibles; elle prouve enfin qu'il n'est d'hommes dignes d'être vus que ceux qui ne craignent pas de se montrer.

Je dois vous prévenir, messieurs, de l'extrême sensation qu'ont faite à l'Assemblée les plaintes amères contre les directoires lents ou inexacts dans la publication des lois et des adresses, ou autres écrits civiques envoyés par l'Assemblée nationale. On a rapproché ces lenteurs affectées pour la publication des lois ou des instructions qui frappaient plus vigoureusement sur les opinions ou

les erreurs de ces directoires, de leur célérité à recueillir ou répandre tout ce qui peut affaiblir l'esprit public. Cette opposition a été faite d'une manière qui doit les rendre bien empressés d'en effacer le souvenir.

Les circonstances, messieurs, nécessitant la plus grande exactitude dans toutes les mesures, je vous prie de me faire passer sur-le-champ les noms, surnoms, avec l'indication du ci-devant état ou grade des émigrés de votre département, de leurs femmes et de leurs enfants, du lieu qu'habitent ces personnes; enfin, une notice de la nature, étendue et localité de leurs biens.

Je vous prie également de m'écrire le plus souvent qu'il vous sera possible, pour me faire connaître l'état de l'esprit public, les mouvements qui pourraient survenir, les personnes qui les auraient suscités, et les faits qu'ils auraient produits.

Je vous invite, messieurs, à vous livrer sans partage au bonheur de seconder une révolution qui s'achèverait sans vous dans les déchirements, et que vous pouvez et devez promptement affermir avec gloire.

Mandataires du peuple, continuez de faire aimer et connaître sa souveraineté; montrez-la dans sa majesté aux amis de l'égalité; manifestez sa force aux téméraires qui oseraient en douter, et surtout aux rebelles qui tenteraient de la méconnaître.

Le ministre de l'intérieur.

Signé : ROLAND.

N° VIII (Page 100).

LETTRE DE M. ROLAND, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR A M. SANTERRE[1].

En date du 4 septembre, l'an IV de la liberté.

Au nom de la nation, et par ordre de l'Assemblée nationale et du pouvoir exécutif, je vous enjoins, monsieur, d'employer toutes les forces que la loi met dans vos mains pour empêcher que la sûreté des personnes et des biens soit violée; et je mets sur votre responsabilité tous attentats commis sur un citoyen quelconque, dans la ville de Paris. Je vous envoie un exemplaire de la loi qui vous ordonne la surveillance et la sûreté que je recommande, et j'informe l'Assemblée nationale et le maire de Paris des ordres que je vous transmets.

(*Moniteur* du 7 septembre 1792.)

1. Cette lettre fut placardée sur tous les murs de Paris. Elle était déjà bien tardive, mais il paraît qu'elle avait été précédée de réquisitions qui ne furent point écoutées. Roland écrivait le 16 janvier 1793 au Comité de sûreté publique de la Convention :

« Je sais que la Commune et Santerre assurent que Paris est tranquille; je sais qu'ils l'assuraient aussi au 2 septembre; je sais que je fis alors de vaines réquisitions; je n'ai pas plus de pouvoir aujourd'hui qu'alors. La même faction existe, les mêmes malheurs nous menacent, j'userai de toutes mes facultés pour les conjurer, mais je ne puis guère que donner un grand exemple en désignant et bravant jusqu'au dernier instant mes propres bourreaux. C'est à la Convention, c'est à nous qu'elle a investis de grands pouvoirs à faire davantage pour le salut public, et c'est vous qui seriez déshonorés si vous ne l'opériez pas. »

N° IX (Page 105).

LETTRE DE M. ROLAND, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Imprimée par ordre de l'Assemblée nationale.

Paris, le 3 septembre 1792, l'an IV de la liberté.

Monsieur le président,

Je viens remplir un devoir sacré dont l'accomplissement peut me coûter cher: mais je n'ai jamais capitulé avec ma conscience et je serai docile à sa voix, quoi qu'il puisse en arriver.

Je ne rappellerai point ici quelles circonstances m'ont porté la première fois dans le ministère que je n'avais ni désiré, ni attendu : je n'y ai vu que l'occasion de développer des principes dont l'amour de l'humanité fait la base. J'ai dit hautement la vérité à un roi que je voyais compromettre le salut de l'empire, en se perdant lui-même. Aucune considération n'a influé sur mon courage : j'aime trop mon pays pour songer même à la gloire; et quand il s'agit de l'intérêt de tous, je ne vois plus rien qui me soit personnel. La confiance nationale m'a imposé de nouveau le fardeau du ministère, dans un temps plus orageux encore : je l'ai reçu sans hésiter, parce que cette confiance m'en faisait une loi; je le soutiens sans faiblesse et j'y sacrifierai ma vie tant que je pourrai le porter utilement; mais je devrai le déposer, du moment où je ne serais plus qu'un fantôme représentatif, sans action et sans influence.

Quel est cependant l'état des choses dans lequel nous existons ? Quelles suites doit-il avoir ? Quelle obligation impose-t-il !

Je sais que les révolutions ne se calculent point par les règles ordinaires ; mais je sais aussi que le pouvoir qui les fait doit bientôt se ranger sous l'abri des lois, si l'on ne veut qu'il opère une entière dissolution. La colère du peuple et le mouvement de l'insurrection sont comparables à l'action d'un torrent qui renverse des obstacles qu'aucune autre puissance n'aurait anéantis, mais dont le débordement va porter au loin le ravage et la dévastation, s'il ne rentre bientôt dans son lit. Sans la journée du 10, il est évident que nous étions perdus. La Cour, préparée depuis longtemps, attendait l'heure de combler toutes ses trahisons, de déployer sur Paris l'étendard de la mort et d'y régner par la terreur. Le sentiment du peuple, toujours juste et prompt quand l'opinion n'est pas corrompue, a prévenu l'époque marquée pour sa perte, et l'a rendue fatale aux conspirateurs.

Il est dans la nature des choses et dans celle du cœur humain, que la victoire entraîne quelques excès : la mer, agitée par un violent orage, mugit encore longtemps après la tempête ; mais tout a ses bornes, ou doit enfin les voir déterminées.

Si la désorganisation devient une habitude ; si des hommes zélés, mais sans connaissances et sans mesure, prétendent se mêler journellement de l'administration, et entraver sa marche ; si, à l'appui de quelque faveur populaire, obtenue par une grande ardeur et soutenue par un plus grand parlage, ils répandent la défiance, sèment les dénonciations, excitent la fureur, dictent les proscriptions ...., le gouvernement n'est plus qu'une

ombre; il n'est rien, et l'homme de bien commis au timon des affaires doit se retirer dès qu'il ne peut plus le diriger : car il n'est point placé pour faire image, mais pour agir. La Commune provisoire a rendu de grands services; elle n'a pas besoin de mon témoignage à cet égard mais je le lui rends avec effusion de cœur. La Commune provisoire s'abuse actuellement par l'exercice continué d'un pouvoir révolutionnaire, qui ne doit jamais être que momentané pour n'être pas destructeur; et elle nous prépare de grands maux, si elle tarde encore à se renfermer dans ses justes limites : voilà un autre témoignage que je rends aussi hardiment que le premier, car on doit la vérité aux peuples comme aux rois; et je ne la tairai pas plus aux uns qu'aux autres.

L'Assemblée a rendu de sages décrets qui conservent en *conseil général* les commissaires auxquels les sections continuent d'accorder leur confiance; mais ce *conseil*, ainsi que le nom l'indique, n'est que pour les délibérations; l'*action* doit être concentrée dans le corps municipal pour être plus une et plus vive : c'est lui qui est chargé de l'exécution; c'est par lui qu'elle doit être faite. Le maire doit jouir de l'influence qui lui est attribuée par la loi. Cependant les limites respectives continuent d'être oubliées ou méconnues; les ordres se croisent; on ignore souvent de qui ils émanent, et la responsabilité du ministre et du maire devient illusoire ou cruelle, puisqu'elle tombe sur des faits dont ils n'ont point de connaissance ou qu'ils ne peuvent empêcher. Jamais l'unité d'action ne fut plus nécessaire. Des ennemis aguerris et nombreux sont établis sur notre territoire; ils s'emparent de quelques villes; ils menacent la capitale; c'est vers elle que se dirigent leur rage et leur

désespoir; c'est là qu'ils ont à exercer des vengeances; c'est là qu'ils espèrent dissoudre le gouvernement, et profiter de leurs avantages. Sans doute l'énergie du peuple, bien dirigée, leur opposera des barrières insurmontables : mais c'est précisément pour cette direction qu'il faut de l'ensemble et de l'activité : l'une et l'autre sont impossibles, lorsque tout le monde commande. J'ai vu le ministre de la guerre gémir des lenteurs qu'apportait à la formation du camp l'intervention d'une commission ardente et zélée, mais étrangère aux dispositions de cette nature.

Le peuple doit être là, en personne ou par ses commissaires, pour voir ce que fait le Pouvoir exécutif, soit; mais il doit le laisser agir sous peine de périr au milieu de ses propres débats. Car, de deux choses l'une : les personnes chargées de ce pouvoir jouissent de sa confiance ou ne l'ont pas; dans cette dernière supposition, il faut qu'elles se retirent. Dans la première, elles doivent user dans toute son énergie du pouvoir qui leur est confié. Une jalouse inquiétude fermente, et aigrit encore contre ce pouvoir, comme s'il rendait essentiellement vicieux les hommes auxquels il est réparti; comme si l'identité des noms faisait celle des choses, et que des ministres responsables pussent avoir rien de commun avec ce qu'était un roi inviolable!

Hier, au sein même de la maison commune, on dénonçait les ministres, vaguement quant au fond parce qu'on manquait de sujets de reproches, mais avec cette chaleur et cette force d'assertion qui frappe l'imagination, la séduit un moment, qui égare et détruit la confiance sans laquelle nul homme en place ne doit y rester dans un gouvernement libre.

Hier encore, dans une assemblée des présidents de toutes les sections, convoquée par les ministres chez M. le maire, dans l'intention de concilier les esprits, de s'éclairer mutuellement, j'ai reconnu cette méfiance qui suspecte, interroge, entretient le trouble et entrave les opérations.

Hier! fut un jour sur les événements duquel il faut peut-être laisser un voile. Je sais que le peuple, terrible dans sa vengeance, y porte encore une sorte de justice ; il ne prend pas pour victime tout ce qui se présente à sa fureur : il la dirige sur ceux qu'il croit avoir été trop longtemps épargnés par le glaive de la loi, et que le péril des circonstances lui persuade devoir être immolés sans délai. Mais je sais qu'il est facile à des scélérats, à des traîtres, d'abuser de cette effervescence, et qu'il faut l'arrêter ; je sais que nous devons à la France entière la déclaration que le Pouvoir exécutif n'a pu prévoir ni empêcher ces excès : je sais qu'il est du devoir des autorités constituées d'y mettre un terme ou de se regarder comme anéanties. Je sais encore que cette déclaration m'expose à la rage de quelques agitateurs. Eh bien ! qu'ils prennent ma vie : je ne veux la conserver que pour la liberté, l'égalité; si elles étaient violées, détruites, soit par le règne des despotes étrangers ou l'égarement d'un peuple abusé, j'aurais assez vécu ; mais jusqu'à mon dernier soupir, j'aurai fait mon devoir : c'est le seul bien que j'ambitionne et que nulle puissance sur la terre ne saurait m'enlever.

Le salut de Paris exige que tous les pouvoirs rentrent à l'instant dans leurs bornes respectives : l'approche des ennemis, les grandes mesures à prendre contre eux, nécessitent, je le répète, une unité d'action, un ensemble

qui ne peuvent se trouver dans le conflit des autorités. C'est à l'Assemblée nationale à se prononcer à cet égard avec l'élévation et la vigueur que réclament d'aussi grands intérêts. J'ai dû lui peindre cet état de choses, afin que sa sagesse prît aussitôt les déterminations convenables; et que, dans la supposition affligeante, mais gratuite, que ces déterminations n'eussent point l'effet désiré, la perte de la capitale n'entraînât point celle de l'empire.

Mais le peuple, docile à la voix de ses législateurs dès qu'ils sont au niveau des circonstances, éclairé par eux sur ses intérêts, rappelé par eux à la marche régulière qu'il doit tenir, sentira bientôt qu'il doit honorer son propre ouvrage, et obéir à ses représentants jusqu'à l'époque qui va les renouveler avec de plus grands pouvoirs; il apercevra que le sort de la capitale tient à son union avec les divers départements; il sait que le Midi, plein de feu, d'énergie et de courage, était prêt à se séparer pour assurer son indépendance, lorsque la révolution du 10 août nous a valu une Convention qui doit tout rallier; il aperçoit que les sages et les timides se réuniraient aisément pour établir cette Convention ailleurs, si Paris n'offrait pas la réunion de la liberté la plus grande aux lumières qui soutiennent l'opinion; il jugera, dès le premier moment de calme et de réflexion, que les secours et l'appui qu'il attend de tous les départements, ne peuvent être que le fruit de l'union, de la confiance qu'établissent et justifient le maintien de l'ordre et l'observation des lois; il reconnaîtra enfin que ses ennemis cachés peuvent se servir de sa propre agitation pour nuire à ses meilleurs amis, à ses plus redoutables défenseurs. Déjà l'exemple commence; qu'il frémisse et s'arrête! une juste colère, l'indignation portée à son comble,

commencent les proscriptions, qui ne tombent d'abord que sur les coupables, mais dans lesquelles l'erreur ou les passions particulières enveloppent bientôt l'homme juste.

Il en est temps encore, mais il n'est plus un moment à perdre : que les législateurs parlent, que le peuple écoute, et que le règne de la loi s'établisse.

Quant à moi, qui brave également l'erreur et la malveillance, parce que je ne veux que le bien de tous et que je dois le faciliter par tous les moyens qui sont en mon pouvoir, j'ai consacré ma vie à la justice, à la vérité ; je leur serai fidèle.

Je reste à mon poste jusqu'à la mort, si j'y suis utile et qu'on me juge tel. Je demande ma démission, et je la donne, si quelqu'un est reconnu pouvoir mieux l'occuper, ou que le silence des lois m'interdise toute action.

Le ministre de l'intérieur,

Signé : ROLAND.

L'Assemblée nationale décrète que la lettre de M. Roland, ministre de l'intérieur, sera imprimée, affichée et envoyée aux quatre-vingt-trois départements, à la municipalité de Paris et aux quarante-huit sections.

Signé : HÉRAULT, *président ;*

GOSSUIN, MARANT, DEDILLEZ, *secrétaires.*

N° X (Page 110).

CIRCULAIRE DE LA COMMUNE DE PARIS, DU 2 SEPTEMBRE 1792.

Frères et amis, un affreux complot tramé par la Cour, pour égorger tous les patriotes de l'empire français, complot dans lequel un grand nombre de membres de l'Assemblée nationale sont compromis, ayant réduit, le 9 du mois dernier, la Commune de Paris à la cruelle nécessité de se servir de la puissance du peuple pour sauver la nation, elle n'a rien négligé pour bien mériter de la patrie. Après les témoignages que l'Assemblée nationale venait de lui donner elle-même, eût-on pensé que dès lors de nouveaux complots se tramaient dans le silence, et qu'ils éclataient dans le moment même où l'Assemblée nationale, oubliant qu'elle venait de déclarer que la Commune de Paris avait sauvé la patrie, s'empressait de la destituer, pour prix de son brûlant civisme ? A cette nouvelle, les clameurs publiques élevées de toutes parts ont fait sentir à l'Assemblée nationale la nécessité urgente de s'unir au peuple, et de rendre à la Commune, par le rapport du décret de destitution, les pouvoirs dont elle l'avait investie.

Fière de jouir de toute la plénitude de la confiance nationale qu'elle s'efforcera de mériter de plus en plus, placée au foyer de toutes les conspirations, et déterminée à périr pour le salut public, elle ne se glorifiera d'avoir rempli pleinement son devoir, que lorsqu'elle aura obtenu votre approbation qui est l'objet de tous ses vœux, et dont elle ne sera certaine qu'après que tous les dépar-

tements auront sanctionné ses mesures pour le salut public : et professant les principes de la plus parfaite égalité, n'ambitionnant d'autre privilége que celui de se présenter la première à la brèche, elle s'empressera de se soumettre au niveau de la commune la moins nombreuse de l'empire, dès qu'il n'y aura plus rien à redouter.

Prévenue que des hordes barbares s'avancent contre elle, la Commune de Paris se hâte d'informer ses frères de tous les départements qu'une partie des conspirateurs féroces détenus dans les prisons a été mise à mort par le peuple : actes de justice qui lui ont paru indispensables pour retenir par la terreur les légions de traîtres renfermés dans ses murs, au moment où il allait marcher à l'ennemi ; et sans doute la nation, après la longue suite de trahisons qui l'a conduite sur les bords de l'abîme, s'empressera d'adopter ce moyen si utile et si nécessaire, et tous les Français se diront comme les Parisiens : Nous marchons à l'ennemi, et nous ne laissons pas derrrière nous des brigands pour égorger nos femmes et nos enfants.

Signé : DUPLAIN, PANIS, SERGENT, LENFANT, MARAT, LEFORT, JOURDEUIL, *administrateurs du Comité de salut public, constitué à la mairie.*

N° XI (Page 121).

27 janvier, l'an II de l'égalité et de la république.

LE CURÉ DU GRAND-MARISY AU CITOYEN ROLAND, CI-DEVANT MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

C'est avec le plus grand regret que j'apprends votre retraite du ministère, où vos lumières et votre zèle vous rendoient si utile à la République naissante.

Je ne vous connois que par la correspondance que vous avez bien voulu entretenir avec moi, depuis le mois de septembre, pour seconder le désir que j'ai d'éclairer les habitants de ma paroisse; et c'est à ce seul titre que je dois à la justice et à ma patrie, de déclarer à la face de l'univers l'opinion que j'ai conçue de vous à cette occasion.

J'ai remarqué en vous de grands talents pour l'administration dont vous étiez chargé, et surtout un zèle infatigable. Tout m'a toujours annoncé de votre part des intentions pures, un amour extrême du bien public, un grand désir d'instruire le peuple, en détruisant ses préjugés sur le gouvernement monarchique, en lui faisant haïr les rois et la royauté, et en lui recommandant sans cesse la soumission aux loix. Si cela peut s'appeler égarer et captiver l'opinion publique, si ce sont là des crimes, je conviens que vous êtes coupable.

Voilà ma profession de foy sur votre compte : et certes elle est dictée par l'amour de la vérité; car si je vous croyois criminel, je serois le premier à vous accuser,

mais en suivant une autre marche que celle de vos délateurs, dont les dénonciations vagues ne prouvent autre chose sinon leur perversité et le désir d'éloigner à force de tracasserie et de dégoûts, un homme dont la vertu leur portoit ombrage. Aussi leurs clameurs les couvriront du mépris qu'ils méritent, tandis que vous emporterez dans votre retraite, une conscience pure, l'estime et les regrets des gens de bien. Voilà la consolation d'un homme vertueux persécuté injustement, et c'est celle qui vous attend.

Le curé du Grand-Marisy, près la Ferté-Milon.

N° XII (Page 130).

PREMIER INTERROGATOIRE SUBI PAR LA CITOYENNE ROLAND PENDANT SA DÉTENTION A L'ABBAYE DU 12 JUIN 1793.

Par devant nous, administrateurs au département de police soussignés, avons fait comparoir la citoyenne J.-M. Phlipon, femme Roland, détenue ès-prisons de l'Abbaye, par ordre du Comité central révolutionnaire, séant à la maison commune, salle de l'Égalité, à laquelle nous avons fait les questions suivantes : — A elle demandé ; si elle connaît les troubles qui ont agité la République, depuis le moment où le citoyen Roland son époux est entré au ministère, jusqu'au moment actuel? — A répondu; que n'ayant jamais pris de part aux affaires publiques, elle n'a connu ce qui les concernaît que par ce qui les fait connaître à tous les citoyens, les papiers publics et les conversations. — A elle demandé ; ce qu'elle

entend par cette manière négative de répondre, en lui observant que les papiers publics n'instruisent pas parfaitement, et qu'elle doit avoir des renseignements plus précis que ceux que donnent ordinairement les dits papiers ? — A répondu ; qu'elle n'est pas tenue à s'instruire plus particulièrement des affaires, puisque n'étant qu'une femme, elle n'était point obligée de se mêler d'elles. — A elle demandé ; si elle n'aurait point connaissance qu'on eut envoyé des feuilles dans les départements pour exciter contre Paris le projet d'anéantir cette cité ?—A répondu ; que non-seulement elle n'a connaissance de rien de semblable, mais qu'elle doit dire que Roland lui-même et toutes les personnes qu'elle a été dans le cas de voir, se sont toujours entretenues en sa présence, de la manière la plus conforme aux principes de la justice et de la liberté, et la plus propre à convaincre qu'elles désiraient le bien de Paris comme celui de la République entière, et qu'elles n'avaient d'autre désir que de concourir à l'opérer.—A elle observé ; que les mots *liberté* et *justice* deviendraient très-équivoques, si dans ces conversations on n'avait pas ajouté à ces deux principes ceux d'égalité, qui doivent faire la base d'une république ? — A répondu ; que dans son opinion, comme dans celle des personnes dont elle a parlé, l'égalité lui paraît un résultat nécessaire de la liberté et de la justice. — A elle demandé ; si elle ne pourrait pas nous citer les noms des citoyens ou citoyennes qui auraient pu composer ses sociétés ordinaires ? — A répondu ; que ses sociétés ordinaires sont assez généralement connues ; que concentrée dans son domestique, elle n'a point vu, tant que Roland a été au ministère, d'autres personnes que celles que les affaires ou d'anciennes relations d'amitié le mettaient

dans le cas de recevoir, et que certes ceux qu'il a reçus ne sont jamais venus chez lui en secret. — A elle demandé; que par la demande précédente, on aurait désiré connaître les noms des dits citoyens?—A répondu; que comme homme public, Roland recevait chez lui un grand nombre de personnes qu'il lui serait impossible de nommer et qu'elle ne voyait jamais; qu'au surplus, comme particulière, elle n'a jamais tenu ce qui s'appelle de cercle; qu'elle recevait quelquefois à table les collègues de son mari et différentes autres personnes qui se trouvaient en liaison avec eux. — A elle demandé; si elle n'avait pas connaissance d'un projet à l'effet d'établir une république fédérative, et rompre par là l'unité désirée par tous les bons citoyens? — A répondu; que non-seulement elle n'a connaissance d'aucun projet pareil; mais qu'elle a entendu constamment les personnes qui se sont entretenues chez elle, désirer l'unité de la République, comme faite pour lui assurer une plus grande force, craindre que cette unité ne fût rompue si la balance n'était pas tenue égale entre tous les départements, et souhaiter que Paris ne fit jamais rien qui pût exciter contre lui la jalousie des autres. — A elle observé; que le citoyen Roland avait cependant cherché à former dans les départements des bureaux d'opinion publique, et que même il était question qu'il devait avoir des fonds pour cette opération? — A répondu; que quant à la première partie de cette question, elle la croit absolument dénuée de fondement: que quant à la seconde, on connaît le décret qui attribuait au ministre de l'intérieur, des fonds pour répandre des écrits utiles; ajoute la répondante, que les comptes rendus par Roland présentent, avec la plus sévère exactitude, l'emploi de la seule partie de ces

fonds qu'il ait dépensée et quels sont les écrits qu'il a répandus [1].—A elle demandé ; si elle a connaissance des dits écrits qui auraient pu influencer l'opinion publique dans les départements? — A répondu ; que l'énoncé de ces écrits se trouve dans les comptes mêmes qu'elle vient de citer et dont il y a eu des tableaux affichés; que c'est donc au public et non à elle à les juger.—A elle observé ; que le citoyen Roland n'avait pas réellement rendu ses comptes, puisqu'avant cette dernière révolution, il sollicitait de les rendre définitivement, afin, disait-il, de se retirer où bon lui semblerait?—A répondu; que comme elle ne doit pas supposer de mauvaises intentions à ceux qui l'interrogent, elle ne peut voir dans la précédente question, qu'une grande ignorance des faits ; que les comptes de Roland ont été rendus ; que non-seulement il fournissait à la Convention ceux de chaque mois, avec une extrême exactitude; mais à l'instant où il est sorti du ministère, il a donné le compte général le plus étendu et le plus détaillé ; que ce que le citoyen Roland sollicitait, ce qu'il a réclamé avec des instances réitérées, c'est l'apurement de ses comptes, c'est-à-dire leur examen sévère par des commissaires de la Convention, et un rapport qui attestât ce que les commissaires les auraient trouvé être ; qu'en conséquence, le Comité de l'examen des comptes de la Convention a chargé plusieurs de ses membres de cet examen ; qu'il y a été procédé avec exactitude ; qu'elle sait que ces commissaires se sont rendus fréquemment dans les bureaux de l'hôtel du ministre de l'intérieur, se sont fait représenter toutes les minutes et

1. Sur 100 000 livres accordées à Roland pour répandre des écrits utiles, il en dépensa seulement un peu plus de trente pendant son ministère. *(Note de Champagneux.)*

pièces justificatives, et ont été édifiés, comme ils devaient l'être, de l'administration d'un homme que l'on citera longtemps pour son intégrité comme pour son courage; que le plus vif désir de Roland, comme le sien, c'est que les commissaires qui ont fait cet examen n'ayent plus longtemps la lâcheté de différer leur rapport, et que tous les bons citoyens se joignent à eux pour l'obtenir. — A elle demandé; si elle sait où le citoyen Roland son époux est actuellement? — A répondu; qu'elle l'ignore. — A elle demandé; si, dans les sociétés qu'elle voyait habituellement, des personnes liées avec Dumouriez, ou quelques autres traîtres à la patrie, ne se trouvaient pas? — A répondu; qu'elle n'a vu personne qui, à sa connaissance, fût intimement lié avec Dumouriez. Ajoute la répondante, que les citoyens qu'elle voyait sont tellement connus par leur patriotisme, qu'on ne peut les soupçonner d'avoir eu des liaisons avec des traîtres. — A elle demandé; si elle ne connaissait point le projet de détruire les sociétés populaires? — A répondu qu'elle n'a vu personne qui ait énoncé cette opinion.

Lecture faite à la répondante de nos interrogatoires et de ses réponses, y a persisté et a signé avec nous.

Signé : ROLAND, née PHLIPON,
LOUVET et BAUDRAIS.

N° XIII (Page 137).

CONVENTION NATIONALE.

Séance du 17 juillet 1793.

Lacroix, de l'Eure. Vous avez mis Buzot hors de la loi, la force des armes républicaines l'a forcé de fuir du foyer de ses conspirations. Il vous reste un grand exemple à donner à ceux qui tenteraient de l'imiter. Je demande que la maison qu'il possède à Évreux soit rasée, et qu'elle ne puisse jamais plus être rebâtie . . . .

. . . .

. . . .

Thuriot . . . . Des crimes sont commis tous les jours; qui les dirige? C'est Buzot, c'est Barbaroux, ce sont tous les scélérats que vous avez chassés de votre sein, ce sont eux (des renseignements ultérieurement acquis le prouvent) qui avaient fait assassiner Lepelletier. Puisque vous ne pouvez encore atteindre leurs personnes, ce sont leurs biens qu'il faut frapper pour donner un grand exemple à leurs imitateurs, et une réparation éclatante à la nation. Il faut faire trembler tous ceux qui auraient envie d'entrer dans cette conjuration.

La maison du conspirateur Buzot, dit-on, sert d'hypothèque à ses créanciers. Ne sait-on pas que la nation est trop grande pour ne pas les indemniser de la perte qu'elle leur ferait éprouver? La maison appartient-elle tout entière à un autre propriétaire, ce serait rendre service à ce citoyen, que de faire consumer par les flam-

mes une habitation qui a été l'asile du crime. (Applaudissements.) Est-ce qu'on ne sait pas que la nation est trop grande pour ne pas se montrer généreuse envers les créanciers lésés. Je demande qu'on n'hésite pas un instant et que la proposition de Lacroix soit adoptée. Je demande que sur la place où aura été la maison de Buzot on mette cette inscription : *Ici a demeuré le scélérat Buzot, qui avait conspiré la perte de la nation française.* (On applaudit.)

Ces propositions sont décrétées[1].

N° XIV (Page 200).

LETTRE DE MADAME ROLAND A ROBESPIERRE.

(Inédite.)

Au Clos Laplatière, paroisse de Thésée. District de Villefranche, département de Rhône et Loire, 27 septembre 91.

Au sein de cette capitale, foyer de tant de passions, où votre patriotisme vient de fournir une carrière aussi pénible qu'honorable, vous ne recevrez pas, Monsieur, sans quelque intérêt une lettre datée du fond des déserts, écrite par une main libre, et que vous fait adresser ce sentiment d'estime et de plaisir qu'éprouvent les honnêtes gens à se communiquer. Lors même que je n'aurais suivi le cours de la révolution et la marche du Corps lé-

1. Le 13 juin précédent, Buzot avait été mis en accusation par un simple décret, sur la proposition d'un membre, et sans aucune des formalités constitutionnelles. Il faut lire le *Moniteur* de ce temps pour se faire une idée des fureurs dont Buzot était l'objet de la part de la Montagne. F.

gislatif que dans les papiers publics, j'aurais distingué le petit nombre d'hommes courageux toujours fidèles aux principes, et parmi ces hommes mêmes celui dont l'énergie n'a cessé d'opposer la plus grande résistance aux prétentions, aux manœuvres du despotisme et de l'intrigue : j'aurais voué à ces élus l'attachement et la reconnaissance des amis de l'humanité pour ses généreux défenseurs. Mais ces sentiments acquièrent une nouvelle force lorsqu'on a vu de près la profondeur des manœuvres et l'horreur de la corruption qu'emploie le despotisme pour asservir et dégrader l'espèce, pour conserver et augmenter la stupidité des peuples, égarer l'opinion, séduire les faibles, effrayer le vulgaire et perdre les bons citoyens. L'histoire ne peint qu'à grands traits l'action et les suites de la tyrannie, et cet affreux tableau est plus que suffisant pour faire haïr violemment tout pouvoir arbitraire ; mais je n'imagine rien d'aussi hideux, d'aussi révoltant que ses efforts, ses ruses et son atrocité déployés en cent façons pour se maintenir dans notre révolution. Quiconque est né avec une âme et l'a conservée pure, ne peut avoir vu Paris, dans ces derniers temps, sans gémir sur l'aveuglement des nations corrompues et l'abîme des maux dont il est si difficile de les sortir.

J'ai fait dans cette ville un cours d'observations dont le triste résultat ressemble à celui qu'on tire presque toujours de l'étude des hommes ; c'est que leur plus grand nombre est infiniment méprisable et qu'il est rendu tel par nos institutions sociales ; c'est que l'on doit travailler au bien de l'espèce, à la manière de la divinité, pour le charme de l'opérer, le plaisir d'être soi, de remplir sa destination et de jouir de sa propre estime, mais sans attendre ni reconnaissance, ni justice de la part des indi-

vidus; c'est enfin que le peu d'âmes élevées qui seraient capables de grandes choses, dispersées sur la surface de la terre et commandées par les circonstances, ne peuvent presque jamais se réunir pour agir de concert.

J'ai trouvé sur la route, comme à Paris, le peuple trompé par son ignorance, ou par les soins de ses ennemis; ne connaissant guère et jugeant mal l'état des choses : partout la masse est bonne, elle a une volonté juste parce que son intérêt est celui de tous; mais elle est séduite ou aveugle. Nulle part, je n'ai rencontré de gens avec qui je pusse causer ouvertement et d'une manière utile de notre situation politique; je m'en suis tenue à laisser dans tous les lieux où j'ai passé, des exemplaires de votre adresse, ils auront été trouvés après mon départ, et fourni un excellent texte aux méditations de quelques personnes.

La petite ville où j'ai une demeure et dans laquelle je me suis arrêtée durant quelques jours, Villefranche, n'a que des patriotes à la toise, qui aiment la révolution parce qu'elle a détruit ce qui était au-dessus d'eux, mais qui ne connaissent rien à la théorie d'un gouvernement libre, et qui ne se doutent pas de ce sentiment sublime et délicieux qui ne nous fait voir que des frères dans nos semblables, et qui confond la bienveillance universelle avec l'ardent amour de cette liberté seule capable d'assurer le bonheur du genre humain. Aussi tous ces hommes-là se haïssent-ils au nom de République, et un roi leur paraît fort essentiel à leur existence.

J'ai embrassé mon enfant avec transport, j'ai juré en versant de douces larmes, d'oublier la politique pour ne plus étudier et sentir que la nature, et je me suis hâtée d'arriver à la campagne.

Une sécheresse extraordinaire avait ajouté tout ce qu'il est possible d'imaginer à l'aridité d'un sol ingrat et pierreux, à l'aspect assez triste d'un domaine agreste que l'œil du maître peut seul vivifier et qui avait été abandonné depuis six mois ; le moment de la récolte exigeait ma présence et augmentait mes sollicitudes, mais les travaux rustiques portent avec eux la paix et la gaieté, et je les aurais goûtés sans mélange, si je n'avais découvert que les calomnies, inventées à Lyon pour éloigner mon mari de la législature, avaient pénétré jusque dans ma retraite et que des hommes qui n'ont jamais eu lieu que de sentir notre dévouement au bien général et au leur en particulier, attribuaient notre absence à l'arrestation supposée de M. Roland, comme contre-révolutionnaire; enfin, j'ai entendu chanter derrière moi : *Les aristocrates à la lanterne.*

Je ne redoute pas les suites de ces absurdes préventions qui n'ont pu gagner la majorité ; d'ailleurs notre seule présence et la reprise de cette vie simple et bienfaisante à laquelle nous sommes habitués, fera bientôt disparaître jusqu'à leurs moindres traces; mais comme il est aisé d'égarer le peuple et de le tourner contre ses propres défenseurs!

Quant à Lyon, cette ville est dévouée à l'aristocratie; ses élections sont détestables ; les députés ne sont que des ennemis de la liberté, des agioteurs, des gens nuls ou mal famés; il n'y a pas un talent, même médiocre ; son département est composé à peu près comme sa députation à la législature; quelques patriotes ont été poussés au district où ils ne sauraient faire grand bien, ni empêcher beaucoup de mal.

S'il faut juger du gouvernement représentatif par le

peu d'expérience qùe nous en avons déjà, nous ne devons pas nous estimer fort heureux.

La masse du peuple ne se trompe pas longtemps grossièrement ; mais on achète les électeurs, puis les administrateurs, et enfin les représentants qui vendent le peuple. Puissions-nous, en appréciant les vices que les préjugés et les ambitieux ont fait introduire dans notre constitution, sentir toujours davantage que tout ce qui s'écarte de la plus parfaite égalité, de la plus grande liberté, tend nécessairement à dégrader l'espèce, la corrompt et l'éloigne du bonheur!...

Vous avez beaucoup fait, Monsieur, pour démontrer et répandre ces principes; il est beau, il est consolant de pouvoir se rendre ce témoignage à un âge où tant d'autres ne savent point encore quelle carrière leur est réservée ; il vous en reste une grande à parcourir pour que toutes les parties répondent au commencement et vous êtes sur un théâtre où votre courage ne manquera pas d'exercice.

Du fond de ma retraite, j'apprendrai avec joie la suite de vos succès ; j'appelle ainsi vos soins pour le triomphe de la justice, car la publication des vérités qui intéressent la félicité publique est toujours un succès pour la bonne cause.

Si je n'avais considéré que ce que je pouvais vous mander, je me serais abstenue de vous écrire; mais sans avoir rien à vous apprendre, j'ai eu foi à l'intérêt avec lequel vous recevriez des nouvelles de deux êtres dont l'âme est faite pour vous sentir et qui aiment à vous exprimer une estime qu'ils n'ont vouée qu'à ceux qui placent au-dessus de tout la gloire d'être juste et le bonheur d'être sensible.

M. Roland vient de me rejoindre, fatigué, attristé de l'inconséquence et de la légèreté des Parisiens; nous allons ensemble suivre nos travaux champêtres, entremêlés de quelques occupations de cabinet, et chercher dans la pratique des vertus privées un adoucissement aux malheurs publics, s'il nous est réservé d'être témoins de ceux que peuvent faire une cour perfide et de scélérats ambitieux.

Accueillez comme nous vous les offrons, nos sentiments et nos vœux.

ROLAND, née PHLIPON.

N° XV (Page 202).

LA GRANDE VISITE DU PÈRE DUCHESNE A LA CITOYENNE ROLAND DANS LA PRISON DE L'ABBAYE.

.... La voilà enfin cette constitution si désirée qui n'a coûté que quinze jours de travail à la Convention, depuis qu'elle a chassé de son sein tous les immondices de la royauté et de l'aristocratie. Dans huit jours, f....., elle sera achevée. —J'avais donc raison de dire, il y a plus de six mois, que ce n'était pas la mer à boire que de faire une bonne constitution; et quand je proposais à nos conventionnels de s'enfermer séparément pendant une quarantaine pour mettre chacun leurs idées sur le papier, et de faire ensuite un recueil de tout ce qu'ils auraient imaginé de bon et d'utile, je n'étais pas aussi fou que certains badauds le prétendaient. Je savais, f....., qu'il n'y avait pas d'autre moyen d'empêcher l'or de l'Autriche, de l'Espagne, de l'Angleterre, de circuler

dans cette Convention; je savais que tant que le tripot de la femme Roland existerait, que tant que nos législateurs pêcheraient en eau trouble dans le trésor public, que tant que les mandrins de la Gironde se dorloteraient dans les petits appartements de Saint-Cloud, ils allongeraient la courroie autant qu'ils pourraient.

A propos de la vieille Roland, f....., il faut voir sa mine allongée, à l'Abbaye. J'ai voulu me donner la joie d'aller lui rendre visite dans ce lieu où ses favoris m'ont fait siffler la linote, il y a quelques jours. Le concierge, qui est un brave homme et qui s'est conduit avec moi comme un franc sans-culotte, m'avait fait venir pour raccommoder ses poëles, et surtout pour nous donner ensemble une bonne pille en réjouissance de ma sortie. Mme Coco, toujours aux aguets et s'attendant à voir arriver à chaque instant quelqu'un de sa connaissance, vient toujours montrer sa face plâtrée à tous les arrivants. Elle paraît toute interloquée de voir un bougre carré de ma sorte dans ce gîte où l'on ne voit guère que de petits messieurs de l'ancien régime. Elle recule d'effroi, contemplant mes larges moustaches. Quel est ce prisonnier, dit-elle d'une voix tremblante? C'est le général de l'armée chrétienne, m'écriai-je, ou comme on dit à Paris, le chef des brigands de la Vendée.

A ce mot la citoyenne Coco laisse échapper un gros soupir; elle lance sur moi un regard tendre, telle qu'une chatte amoureuse à un gros matou qui vient rôder autour d'elle. Je continue sur le même ton et je profite de son erreur pour lui arracher ce qu'elle a dans l'âme.

— Citoyen brigand, me dit-elle avec un air patelin, vous m'avez fait une peur épouvantable; en vous voyant,

j'ai cru être septembrisée. Racontez-moi donc par quelle fatalité vous trouvez-vous ici; je croyais que vous aviez remporté une grande victoire; on annonçait que vous aviez mis l'armée de la République en déroute, et que vous vous étiez emparé de tous ses canons.

— Que voulez-vous, f....., les armes sont journalières, citoyenne Roland. Les généraux de la république nous ont fait si beau jeu que nous n'avons pas eu de peine à battre leur armée qu'ils avaient éparpillée par-ci par-là, tandis que j'ai réuni toutes mes forces pour battre les lieux qui étaient dégarnis. Nous avions d'ailleurs de bons amis dans l'armée de la république, qui y ont jeté le désordre en criant : Sauve qui peut. Nous nous entendions enfin avec les officiers municipaux de Saumur, qui ont été enchantés de nous livrer leur ville et surtout l'artillerie qu'elle renfermait. Malheureusement les républicains se sont ralliés; ils ont pris leur revanche et je suis prisonnier.

— Vous m'en voyez consternée, reprend la reine Coco, car, entre nous, les honnêtes gens n'ont plus d'espérance qu'en vous. Vous savez tout ce que mon vertueux époux a fait pour vous. C'est lui qui vous envoyait des secours à Coblentz, en Angleterre, et qui vous a fait débarquer en Bretagne, tandis qu'il payait une armée de missionnaires pour prêcher la contre-révolution dans les départements. Ces maudits sans-culottes de Paris ont dérangé tous mes projets. Que vais-je devenir si mon cher Buzot, si l'ami Gorsas, si mon petit Louvet, si le favori de mon cœur, le divin Barbaroux, n'allument la guerre civile dans les départements? Dans quelques jours hélas! le pauvre Brissot sera raccourci! Dites-moi, mon cher brigand, avez-vous des nouvelles de mon cher

Coco? Mon vertueux époux, a-t-il pu arriver jusqu'à vous? est-il dans votre armée?

— Je l'ignore, citoyenne; mais ce que je sais c'est que sa fuite et la chasse que la Convention vient de donner à nos bons amis de la Gironde fait bien baisser nos actions. Nous comptions plus sur votre mari et sur les appelants que sur les Anglais. Pour comble de malheur, les armées de la République sont partout victorieuses, les Autrichiens, les Prussiens, sont battus de tout côté à plate couture. Tous les soldats de la République défendront jusqu'à la mort la liberté et l'égalité. Ils méprisent les Brissotins, les Rolandais, les Pétionistes ; les sans-culottes de Paris ne détestent pas plus cette f..... canaille. — Ah miséricorde, citoyen brigand, nous sommes perdus. Paris ne sera pas détruit; la France sera libre; tous les Français vont se rallier à la constitution. Le règne des intrigants est passé. Adieu paniers, vendanges sont faites.

Oui, f....., tu l'as dit, vieux sac à contre-révolution Reconnais le père Duchesne; je t'ai laissé défiler ton chapelet pour te connaître. Le pot aux roses est découvert. Tous tes projets s'en vont à vau-l'eau. Non, les Français ne se battent point pour un crâne pelé comme celui de ton vieux c..., et pour une salope édentée de ton espèce. Tous les départements vont être débrissotés et dérolandisés. La constitution s'achève et tous les bons citoyens vont se réunir à Paris pour jurer de la défendre. Pleure tes crimes, vieille guenon, en attendant que tu les expies sur l'échafaud, f.....

(*Extrait du* n° 248.)

N° XVI (Page 207).

SECTION DE BEAUREPAIRE.

Séante aux Mathurins.

L'an second de la République française [1].

L'an mil sept-cent-quatre-vingt-treize, l'an second de la République une et indivisible, le vingt-quatre juin, deux heures de relevée, sur la déclaration faite au comité par le citoyen Cauchois fils, que des commissaires s'étaient présentés dans sa maison, à l'effet d'y arrêter la citoyenne Roland, nous, commissaires nommés à l'effet de veiller à l'exécution des différents arrêtés de la section de Beaurepaire, relatifs à *la sûreté des personnes*, nous nous sommes à l'instant transportés chez le citoyen Cauchois, dans l'appartement duquel nous avons trouvé la citoyenne Roland et les deux citoyens chargés de mettre à exécution l'ordre décerné contre ladite citoyenne.

Après avoir donné connoissance auxdits citoyens inspecteurs de police, des arrêtés de la section *relatifs à la sûreté des personnes,* nous les avons requis de nous exhiber l'ordre dont ils se disent porteurs ; ce qu'ils ont fait à l'instant ; suit la teneur de l'ordre :

En tête, sont inscrits ces mots : Commune de Paris, le vingt-quatre juin 1793, l'an deuxième de la République française une et indivisible » : Au haut de la page, se trouve ces mots : « Département de police, » suit en-

1. Cette copie est faite sur l'original. F.

suite la teneur de l'ordre : « *De par la loi*, mandons et ordonnons aux citoyens Guiard et Betrémieux inspecteurs de police, d'arrêter conformément à la loi et partout où ils la trouveront, la citoyenne Roland comme suspecte, aux termes de la loi et de la conduire en la maison d'arrêt dite Sainte-Pélagie : autorisons le concierge desdites prisons de la recevoir, le chargeons de toute responsabilité, jusqu'à ce que par nous il en soit autrement ordonné. Requérons la force armée de prêter main-forte pour l'exécution du présent mandat. Les administrateurs du département de police, signé : *Jobert*, *Louvet*, *Mielyonis*, *Godard*. »

Vu l'ordre ci-dessus, nous, commissaires soussignés nous avons déclaré auxdits citoyens inspecteurs de police qu'en vertu des arrêtés de la section relatifs à la sûreté des personnes, nous ne pouvions laisser mettre à exécution le présent ordre qui porte que la citoyenne Roland sera conduite à Sainte-Pélagie pour y être détenue, mais qu'en exécution desdits arrêtés nous allions nous retirer à la mairie avec la citoyenne Roland et lesdits citoyens inspecteurs, pour connoître le motif de la détention de ladite citoyenne, pour, aux termes de la loi et desdits arrêtés, assister à l'interrogatoire de ladite citoyenne et du tout dresser procès-verbal : et avons signé avec lesdits citoyens inspecteurs de police.

GUIARD, BETRÉMIEUX,
AUGER, *secrétaire*,
JACOB, SAILLARD, *commissaires*.

Et à l'instant, nous, commissaires susdits et soussignés, accompagnés des citoyens inspecteurs de police et de la citoyenne Roland, nous nous sommes transportés à la

mairie au cabinet des citoyens administrateurs de police, où étant, nous avons trouvé les citoyens Louvet et Jobert. Nous leur avons expliqué l'objet de notre mission, en exécution des arrêtés de notre section relatifs *à la sûreté des personnes*.

Lesdits citoyens administrateurs nous ont d'abord observé qu'il n'était point étonnant que la citoyenne Roland qui avait été mise en liberté ce matin, fût de nouveau mise en état d'arrestation; parce que, ont-ils ajouté, le premier mandat d'arrêt décerné contre elle, était émané d'une autorité illégale, et que par ce moyen on avait été obligé de l'annuler; mais que le mandat d'arrêt décerné contre elle, à l'instant, est valable et nécessaire : 1°, parce que la citoyenne Roland avait des liaisons intimes avec les députés mis en état d'arrestation par décret de la Convention ; 2°, parce que l'ex-ministre Roland est maintenant dans la ville de Lyon qui est en pleine insurrection; ils nous ont en conséquence déclaré que tous ces motifs suffisaient pour la déclarer suspecte et pour la faire mettre, comme telle, en état d'arrestation, aux termes du décret de la Convention nationale concernant les gens suspects.

En exécution des arrêtés susdits de la section, nous avons prié lesdits citoyens administrateurs de procéder, en notre présence, à l'interrogatoire de la citoyenne Roland : sur quoi ils nous ont observé qu'il n'était pas nécessaire d'interroger la femme Roland puisqu'aux termes des décrets, elle est dans la classe des personnes suspectes et que, dans ce cas, la loi veut qu'elle soit en arrestation, qu'au surplus elle serait interrogée dans les vingt-quatre heures qui n'étaient point expirées : et nonobstant nos instances, ils ont fait mettre à exécution le man-

dat d'arrêt lancé contre ladite citoyenne Roland. Fait à Paris, lesdits jour et an que dessus.

SAILLARD, *commissaire;* AUGER, *secrétaire.*

N° XVII (Page 224).

(Extrait de la Notice de Champagneux.)

Les exagérés de la Convention qui avaient opprimé Roland, ne voyaient pas tranquillement la direction, au ministère de l'intérieur, de la correspondance administrative, entre les mains de son ami. Quelle que fût la confiance du ministre Garat dans mes travaux; quelque attention que j'eusse de rendre ma conduite irréprochable, on avait résolu de me sacrifier : Collot-d'Herbois se chargea de l'exécution du projet. Le 2 août 1793, vers les sept heures du soir, il vient dans mon bureau, accompagné de ses collègues Lebon et Lequinier, tous les trois pris de vin; je n'entrerai pas dans le détail des provocations de tout genre qui me furent adressées; mais ce qui servit le plus de prétexte à leur fureur, ce fut une série de questions que nous nous proposions d'envoyer à toutes les municipalités de la France, et sur lesquelles le ministre demandait des éclaircissements [1]. Collot saisit

1. Ces questions embrassaient tout ce qui pouvait faire connaître la France sous ses rapports physiques, moraux et politiques. J'en avais puisé une partie dans un travail de la Société d'agriculture de Blois, qui m'avait été communiqué par le député Grégoire. Si je n'eusse été contrarié dans cet envoi, j'ose dire qu'il eût été suivi de renseignements précieux pour le gouvernement : je devais les classer en forme de dictionnaire et dans un ordre alphabétique ; on eût été dans le cas de les consulter à chaque instant, et de travailler avec succès à la prospérité de la République.

un des exemplaires imprimés qui contenaient ces questions, les parcourt et trouve un crime à chaque ligne ; les menaces, les injures contre Garat et contre moi sont prodiguées par ce forcené : plus mes réponses sont mesurées et justes, plus sa rage augmente. Enfin, il s'agit de me faire conduire en prison, et le voilà qui court au comité de sûreté générale pour en obtenir l'ordre, après m'avoir consigné sous la garde de ses deux collègues qui lui promirent de ne pas me laisser échapper.

Pendant l'absence de Collot, je réfléchis sur le parti que j'avais à prendre : il me parut prudent de me soustraire aux voies de fait dont j'étais menacé, et me voilà hors des mains de mes satellites et à l'abri de leur poursuite, car, en fuyant, je les fermai dans mon bureau.

Je ne jouis pas longtemps de ma liberté ; je fus arrêté le 4 et conduit à la Force.

(Extrait du *Discours préliminaire*, ou *Notice sur J. M. Phl. Roland*, en tête du tome Ier des *OEuvres de Mme Roland.* — Édition de Champagneux.)

N° XVIII (Page 287).

LETTRES DE DUPERRET A MADAME ROLAND.

Réponse au billet du 6 juin.

S'il ne faut, vertueuse citoyenne, que de la bonne volonté et le plus intrépide courage pour seconder tous vos amis qui sont tous les gens de bien, afin de vous délivrer de l'affreuse oppression dans laquelle vous ont réduite vos lâches persécuteurs, comptez sur moi; je ferai, n'en doutez pas, tout ce que votre âme généreuse ferait pour

moi, si, me trouvant à votre place, je réclamais vos bons offices.

L'audace du crime voudrait vous immoler à sa rage; mais quand on a, comme vous, le bouclier de la vertu à lui opposer, on ne craint rien. L'écaille va bientôt sortir des yeux du bon peuple qu'on égare, et il saura bien vous dédommager des maux que des scélérats vous font souffrir. Je suis, plus que jamais, tout à vous, ô respectable citoyenne!

Vertueuse citoyenne,

Depuis l'instant de votre arrestation, je n'ai cessé de m'intriguer pour tâcher de trouver le moyen de vous faire parvenir les consolations que tous vos amis voudraient vous offrir; mais les tigres qui vous persécutent y ont mis tant d'obstacles qu'il ne nous a été permis que de gémir avec vous des rigueurs de votre sort. J'ai gardé plusieurs jours trois lettres que Bar....[1] et Bu....[2] m'avaient adressées pour vous, sans qu'il m'ait été possible de vous les faire parvenir; et ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est qu'au moment où je pouvais le faire, en profitant de la voie que vous me fournissez, la chose est devenue impossible, attendu qu'elles se trouvent entre les mains de Pétion à qui j'avais cru devoir les remettre, le croyant mieux à même que tout autre de vous les faire passer, et qui est parti sans avoir pu y réussir. J'en avertirai dès aujourd'hui ces citoyens à qui j'écris par une voie sûre, et les préviendrai des moyens que j'ai maintenant

1. Barbaroux.
2. Buzot.

de pouvoir mieux remplir leur commission. En attendant que vous en receviez des nouvelles directes, je ne dois pas vous laisser ignorer toute leur sollicitude pour vous. Je ne reçois aucune lettre de leur part, sans que vous n'y soyez pour quelque chose; ils semblent plus occupés, je vous assure, des rigueurs que vous éprouvez que de toutes celles qu'ils éprouvent eux-mêmes. Quant à moi, vertueuse citoyenne, mon âme se déchire, quand je me représente toutes les épreuves par lesquelles vos lâches persécuteurs vous font passer, d'autant plus qu'avec toute la bonne volonté possible, il n'est aucun moyen à pouvoir prendre, quant à présent, contre cette affreuse tyrannie. Mais rassurez-vous, leur règne va bientôt finir, la nation entière va se lever pour écraser cette horde de scélérats, et va vous dédommager généreusement de tous les maux que vous souffrez pour elle. Je vois déjà les couronnes civiques qui s'apprêtent pour vous et votre respectable époux; et rempli de cette agréable idée, m'en reposant sur votre constance sur des maux passagers qui ne sauraient abattre votre âme courageuse, je me plais à vous croire mille fois plus heureuse dans votre honorable prison, que ne le sont sur leur siége de sang et de crimes, les tyrans qui vous détiennent. Les trois quarts au moins des départements se sont déjà prononcés de la manière la plus forte de toutes parts pour renverser le trône de l'anarchie; les plus grandes mesures se prennent entr'eux pour opérer cette heureuse révolution qui, j'espère, va être la dernière de toutes. Vingt-deux de nos collègues, proscrits, dans ce moment peut-être plus, sont réunis à Caen, et ils travaillent nuit et jour pour éclairer l'opinion publique et faire réussir ce vaste plan. J'en reçois fréquemment des nouvelles qui sont de jour à autre toujours

plus satisfaisantes. Malgré les efforts des conspirateurs, qui jouent dans ce moment de leur reste pour tâcher d'esquiver le coup, j'aurai soin quand l'occasion s'en présentera, de vous informer des nouvelles intéressantes qui viendront à ma connaissance. Je dois cependant vous prévenir, afin de calmer votre juste impatience, que les mouvements des départements ne seront pas aussi prompts que nous le désirerions. Tous les maux de la patrie sont si grands et si compliqués, qu'il faut nécessairement user de toute la sagesse et de la prudence possibles dans les remèdes à y apporter, puisque la moindre imprévoyance risquerait de tout perdre. D'après les données que je puis avoir, je ne compte guère qu'on frappera les grands coups que sur la fin du mois que nous allons commencer. En attendant, je suis bien sûr que nos ennemis peuvent encore nous faire bien du mal; mais il est impossible de pouvoir l'éviter. En attendant, armons-nous de patience et bravons les dangers; les âmes républicaines sont à l'épreuve de tout. Il est inutile que je vous offre mes petits services dans tout ce qui pourra humainement dépendre de moi; mon dévouement pour vous et tout ce qui vous appartient est sans bornes, et rien au monde ne me sera plus flatteur que de pouvoir trouver l'occasion de vous être agréable en quelque chose; c'est dans ces sentiments que je vous prie de me croire très-respectueusement votre dévoué serviteur.

Signé : L. DUPERRET

LETTRE DE BARBAROUX A DUPERRET.

(*Extrait.*)

Tu auras sans doute encore rempli ma commission à l'égard de Mme Roland, en tâchant de lui faire passer quelques consolations. Elle doit être bien malheureuse, cette respectable épouse du plus estimable citoyen. Ah! fais tes efforts pour la voir et pour lui dire que les vingt-deux proscrits, tous les hommes de bien partagent ses maux; puisse ce partage les soulager! Crois-tu qu'on ait le dessein de la garder prisonnière? Je ne le crois pas; je pense au contraire, que sa vertu les embarrasse et qu'ils voudraient la voir éloignée. Elle devrait tenter la proposition de rester seulement aux arrêts chez elle. Puisse-t-elle bientôt jouir de sa liberté avec nos bons amis! Quelle crise affreuse, mais aussi quelle gloire, si nous sauvons la liberté! Je te remets ci-jointe, une lettre que nous écrivons à cette estimable citoyenne; je n'ai pas besoin de te dire que toi seul peux remplir cette importante commission; il faut à tout prix qu'elle tente de sortir de sa prison et de se mettre en sûreté.

Tu iras donner de mes nouvelles à ma mère, à laquelle je n'ai pas le temps d'écrire aujourd'hui. Je t'embrasse et tes amis et les amies et tes filles. Buzot, mon cher Buzot t'embrasse.

N° XIX.

SOCIÉTÉ DES JACOBINS.

Séance du 16 novembre 1793.

Dufourny : . . . .

Chabot nous accuse de l'avoir calomnié sur son mariage; mais est-ce nous qui l'avons marié? C'est bien lui-même, j'espère. Je ne vous dirai point que nous voyons chaque jour des mariages tels que le sien, où l'épouse apporte en apparence une dot à son mari; je ne prétends point que Chabot soit dans ce cas: mais je dirai qu'il a bravé l'opinion publique, en contractant un mariage avantageux, tandis qu'un représentant du peuple ne doit point courir après la richesse; je dirai qu'il a bravé l'opinion publique en épousant une étrangère, et dans quel temps encore! Quand Antoinette était au fauteuil du tribunal révolutionnaire, quand la nation était à son *maximum* d'exécration pour les étrangers; quand nos frères, qui sont aux frontières, nous ont laissé des veuves à consoler, des sœurs, des parentes à secourir: c'est alors que Chabot contracte un mariage intéressé avec une Autrichienne. Une femme est un vêtement; si ce vêtement était nécessaire à Chabot, il devait se rappeler que la nation avait proscrit les étoffes étrangères.

Si Chabot eût consulté la société à laquelle il voulait faire sanctionner ses amours et ratifier son mariage, nous lui eussions dit: « Quand on prend une telle femme, il faut d'abord s'informer si ceux à qui elle appartient ne sont pas légitimement suspects et liés d'intérêt avec nos ennemis, » et je crois que nous eussions pu parvenir

à démontrer l'affirmative. Quelques services que Chabot ait rendus à la Révolution, quelle que soit sa gloire acquise et celle à acquérir, ceci notera toujours sa conduite d'une manière désavantageuse.

Quoique la vie privée d'un individu n'ait rien de commun avec sa vie politique, il est des cas cependant où la moralité d'un représentant du peuple doit être comptée pour quelque chose. Chabot, cédant aux impulsions et à l'attrait irrésistible de cette passion douce pour laquelle l'homme est né, et à qui nous devons l'existence, a antérieurement à son mariage choisi une compagne qui par suite de leurs liaisons intimes est devenue mère..... Qu'as-tu fait pour elle? Pourquoi l'as-tu abandonnée? Lorsque tu as pris femme étrangère, tu as délaissé, méconnu un rejeton français.

(*Moniteur* du 19 novembre 1793.)

Nº XX. (Page 322.)

Paris, 29 avril 1793, l'an II de la République[1].

L'EX-MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AU PRÉSIDENT DE LA CONVENTION NATIONALE.

(*Inédite.*)

Depuis plus de trois mois, et pour la sixième fois, je sollicite de la Convention le rapport de mes comptes, et la liberté dont tout citoyen, irréprochable, a droit de jouir. Aujourd'hui, cette liberté est un besoin pressant,

1. En marge de l'original est écrit : « *Renvoyé au Comité de l'examen des comptes, le* 3 *mai* 1793, *l'an* II *de la République.* »

que requièrent ma fortune et ma santé. Mes comptes sont publics et clairs. Il n'en est pas un article qui nécessite un examen longtemps réfléchi. Cependant, si le temps des membres de la Convention, chargés d'en faire le rapport à l'Assemblée, ne leur permet pas cet examen, je supplie la Convention de me permettre, en attendant, d'aller respirer un air propre à me rétablir, et dans un lieu où je puisse vacquer à mes propres affaires, après m'être autant occupé des affaires publiques.

Je suis loin de l'idée de quitter la France; mon espoir est trop fondé d'y voir rétablir le calme et la paix. Je serai toujours aux ordres de la Convention, prêt à répondre de ma tête à tout délit qu'on pourra m'imputer avec preuve. *Signé :* ROLAND.

N° XXI (Page 323).

INTERROGATOIRE DE MADAME ROLAND PAR LE TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Du 11 brumaire an II (2 novembre 1793).

Nous avons fait amener de la maison d'arrêt de la Conciergerie la ci-après nommée, à laquelle avons demandé ses noms, âge, profession, pays et demeure;

A répondu se nommer Marie-Jeanne Phlipon, femme Roland, âgée de trente-neuf ans, née à Paris, y demeurant rue de la Harpe.

Interrogée sur l'état que professait Roland, son mari, avant d'être appelé au ministère, et avant l'époque du quatorze juillet mil sept cent quatre-vingt-neuf;

A répondu qu'employé depuis quarante ans dans une

partie d'administration, en qualité d'inspecteur de manufactures, il l'était encore à l'époque de la révolution de mil sept cent quatre-vingt-neuf, et demeurait à la même époque à Lyon, chef-lieu du département où il était employé; il a continué de l'être jusqu'à la suppression de ladite place, qui a eu lieu à la fin de septembre mil sept cent quatre-vingt-douze. A l'époque de la révolution, exerçant à Lyon les droits de citoyen, son civisme reconnu le fit appeler à la municipalité; il fut député pour les intérêts de la commune de cette ville, auprès de l'Assemblée constituante en février mil sept cent quatre-vingt-douze; l'objet de sa mission l'a retenu à Paris cinq à six mois, au bout desquels il est allé en rendre compte. Les places d'inspecteurs se trouvant supprimées peu après cette époque, il revint à Paris pour faire valoir ses droits à obtenir une retraite, et il s'y fixa, comme dans un lieu plus convenable pour suivre les travaux littéraires qu'il avait entrepris et dont la suppression de sa place lui laissait la liberté de s'occuper essentiellement; ce fut dans ce temps-là qu'il se logea rue de la Harpe, appartement qu'il n'a point quitté lorsqu'il a été appelé au ministère, persuadé qu'il pourrait y revenir bientôt.

Interrogée combien de temps Roland a resté officier municipal de la ville de Lyon, et quel était pendant son exercice le maire de cette commune;

Appelé d'abord comme notable, bientôt après à la place d'officier municipal, a dit ne pouvoir se rappeler précisément la durée du temps qu'il a été officier municipal, et que le maire de la municipalité d'alors s'appelait Vitet, médecin.

Interrogée si depuis la formation de la Convention nationale elle n'a pas reçu habituellement chez elle, les nommés Vergniaud, Guadet, Gensonné, Duprat, Duper-

ret, Carra, Fauchet, Sillery, Brissot, Fonfrède, Ducos, Barbaroux, Biroteau, Buzot, Salles, Louvet, Lehardy, Mainvielle, Dufriche-Valazé et autres, connus sous la dénomination de Brissotins, Girondins, etc.; et si dans les différentes conférences qui ont eu lieu, il ne s'y est pas agi de la force départementale et des moyens d'en exécuter l'envoi;

A répondu qu'elle n'a reçu personne chez elle sous les dénominations indiquées dans l'interrogatoire; qu'elle n'a jamais eu chez elle ni cercles ni conférences; que son mari recevait chez lui à table, une fois la semaine, les ministres ses collègues quels qu'ils fussent, quelques-unes de ses anciennes connaissances et les personnes qui, sachant qu'il était chez lui ce jour-là, venaient le visiter : de ce nombre se sont trouvés Brissot, Pétion, Buzot, avec lesquels il s'était lié dans le temps de l'Assemblée constituante; quelquefois aussi Barbaroux, qui avait été député de Marseille dans le temps de son premier ministère, et qui comme tel avait fait sa connaissance, de même que Louvet en qualité d'homme de lettres, et qu'il connaissait aussi précédemment; il fit aussi connaissance, dans le temps de son premier ministère, avec Guadet et Gensonné qui venaient également le voir lorsqu'ils étaient à la Convention : ces personnes ont quelquefois amené de leurs collègues; qu'elle a entendu parler non pas en conférence, mais en conversation très-publique, des différents objets dont l'Assemblée s'occupait alors et qui intéressaient la chose publique.

Avons observé à la répondante que la question par nous à elle faite sur ce qui peut avoir rapport à la force départementale, les conversations qui à cet égard ont pu avoir lieu, est précise; qu'il est étonnant que sa réponse

soit purement générique et évasive de celle qu'elle devait faire à la justice; l'avons en conséquence sommée de déclarer affirmativement ou négativement, s'il est à sa connaissance que le système de la force départementale ait été agité dans les conversations dont elle nous a déclaré précédemment avoir été témoin;

A répondu que sa réponse n'est point évasive, mais qu'elle ne peut être que générique sur une question de cette nature, parce qu'elle n'a jamais entendu traiter chez elle régulièrement comme affaire de système aucun objet de ce genre.

Interrogée si parmi les dénommés à un de nos précédents interrogatoires, il n'en est pas avec lesquels elle a eu des relations plus intimes et plus particulières qu'avec d'autres;

A répondu que Roland et elle étaient liés depuis l'Assemblée constituante avec Brissot, Pétion et Buzot.

Demandé itérativement à la répondante, si particulièrement et distinctement avec son mari, elle n'a pas eu de relation avec aucun des ci-devant dénommés;

A répondu qu'elle les a connus avec Roland et par Roland; et les connaissant, elle a eu pour eux le degré d'estime et d'attachement que chacun d'eux lui a paru mériter.

A elle observé que par les réponses continuellement évasives qu'elle fait, elle annonce l'intention bien formée d'outrager la vérité, et qu'elle ne la refuserait pas si elle sentait intérieurement qu'elle n'a jamais eu de liaison contraire aux intérêts de la république, l'avons en conséquence sommée de déclarer si elle a eu ou si elle n'a pas eu des relations particulières et personnelles avec Barbaroux et Lauze-Duperret;

A répondu d'abord, qu'elle n'a jamais eu de liaisons contraires aux intérêts de la république; qu'elle n'a point intention de déguiser la vérité, qu'elle la doit sur les faits.

A elle observé qu'elle n'a point répondu à la question qui lui a été faite; en conséquence, l'avons itérativement sommée de déclarer à justice, si depuis que Barbaroux et autres traîtres à la patrie sont allés soulever contre la république les départements de l'Eure, du Calvados et autres, elle n'a pas soit directement, soit indirectement, entretenu avec ces traîtres des relations ou correspondances;

Partis avec la qualité de mes amis, ne les reconnaissant pas pour traîtres j'ai désiré avoir de leurs nouvelles et je n'en ai pas reçu.

A elle demandé si elle n'a pas reçu de leurs nouvelles et si elle ne leur en a pas donné des siennes par l'entremise de Lauze-Duperret, et si par ces motifs elle ne lui a pas écrit plusieurs lettres et n'en a pas reçu de lui;

Sans connaître particulièrement Duperret, mais ayant cru distinguer chez lui du courage, elle a imaginé de s'adresser à lui dans les premiers temps de sa détention, pour le prier de faire lire à la Convention nationale des réclamations qu'elle lui avait adressées, et qu'elle n'avait pu parvenir à y faire entendre : elle croit lui avoir demandé en même temps des nouvelles de leurs amis communs.

Lui avons à l'instant représenté cinq pièces, la première desquelles, datée de la prison de l'Abbaye, le 1er juin, l'an II de la République, commençant par ces mots : *La citoyenne Roland à la Convention nationale* et finissant par ceux-ci : *Roland, née Phlipon.* Sur le recto du deuxième feuillet, se trouve la réponse à ladite lettre, commençant par ces mots : *S'il ne faut, vertueuse citoyenne,* et finissant par ceux-ci : *Lu, D.* La troisième,

une autre sans date, commençant par ces mots : *Je vous dois mille remercîments*, et finissant par ceux-ci : *Et vous conserve*. Ladite lettre non signée et portant à son adresse, *au citoyen Duperret*. La quatrième, autre lettre datée du 24 juin, commençant par ces mots : *Brave citoyen*, et finissant par ceux-ci : *A l'Abbaye*, 24 *juin*. La cinquième et dernière est un écrit sur un carré de papier dont la partie supérieure se trouve en blanc, commençant par ces mots: *On paraît me faire sortir*, et finissant par ces mots : *Ne m'oubliez pas*. La deuxième pièce notée 92, la troisième 87, la quatrième 85, et la cinquième 104, toutes et chacune signées et paraphées Lauze-Duperret, comme ayant été trouvées sous le scellé de ce dernier. Avons en conséquence sommé la répondante de déclarer si elle reconnaît toutes lesdites pièces pour être écrites de sa main, et déclaré qu'elles allaient être par nous et en présence de l'accusateur public cotées et paraphées ainsi que d'elle;

A dit, après avoir reconnu lesdites pièces , qu'elle les reconnaissait pour être écrites de sa main, et les a, après avoir été par nous cotées de première et dernière, signées ainsi que l'accusateur public, nous et le greffier, et avons supercédé au présent interrogatoire pour être repris en temps et lieu. Après lecture faite, la déclarante a dit que ses réponses contiennent vérité, qu'elle y persiste, et a signé avec nous, ledit accusateur public et le greffier, à trois heures après-midi. *Signé* Roland, née Phlipon. David, Lescot Fleuriot, Dorbez, *commis-greffier*.

Du treize même mois, même année que dessus, à onze heures du matin, nous dit juge assisté et en présence de qui dessus, avons fait nouvellement amener de la Conciergerie ladite femme Roland, pour reprendre son interrogatoire.

Avons représenté à l'accusée que dans l'une de ses réponses, lors de l'interrogatoire par elle subi le 11 de ce mois, nous a dit ne pas connaître particulièrement Lauze-Duperret et ne s'est adressée à lui que parce qu'elle avait remarqué qu'il avait du courage; que cependant les lettres que l'accusée lui a adressées et copie d'une des réponses que ledit Duperret lui a faites, ne laissent pas douter de la liaison particulière, subsistante entre ce dernier et l'accusée, ainsi que de leurs relations sur les événements politiques; d'où il suit que l'accusée dans sa réponse que nous venons de lui rappeler, a outragé la vérité;

A répondu avoir exprimé la vérité et ne pouvoir dire que la vérité, qu'elle n'a pas vu Duperret plus de dix fois, qu'elle ne l'a jamais vu en particulier, mais en société; que l'on peut juger même par la première de ses lettres à Duperret, celle qui a accompagné la copie de sa réclamation à la Convention, qu'elle n'avait pas avec lui de liaisons particulières, qu'il lui avait inspiré la confiance que donne l'opinion d'une conformité de principes, l'idée de ses relations avec des personnes qui étaient nos amis communs : je n'avais pas, d'ailleurs, beaucoup de choix à faire dans l'Assemblée en ce moment, pour charger quelqu'un à qui je ne fusse pas tout à fait étrangère de ce qui pouvait m'intéresser; quant aux lettres subséquentes, elles sont l'effet de l'intérêt même et de la franchise avec lesquels Duperret m'avait répondu.

A elle observé qu'il résulte évidemment de la réponse qu'elle vient de faire, qu'elle avait des relations et qu'elle partageait les principes des mandataires infidèles du peuple, en rébellion ouverte à cette époque, et conspirant dans les départements de l'Eure, du Calvados et autres, la perte de la République;

A répondu qu'au premier juin, époque où elle a été mise en arrestation, et s'est adressée à Duperret, il n'y avait ni révolte, ni conspiration; que toujours détenue depuis cette époque, elle n'a pu avoir sur les personnes qui lui étaient précédemment connues, que des sentiments conformes à ceux qu'elles lui avaient d'abord inspirés par leur amour pour la liberté.

Interrogée de nous nommer les personnes qu'elle nous a dit, par sa réponse au présent interrogat, être les amis d'elle et de Duperret;

A dit que c'était particulièrement Barbaroux.

A elle demandé si ce n'était pas elle qui faisait la rédaction des lettres que Roland écrivait;

Je n'ai jamais prêté mes pensées à mon mari, mais il a pu quelquefois employer ma main.

A elle demandé si, lors du ministère de Roland, celui-ci n'a pas établi un bureau connu sous le nom de bureau d'esprit public, et si elle n'était pas la directrice de ce prétendu bureau d'esprit, dont le but était évidemment d'attaquer l'opinion publique dans sa source la plus pure, et d'amener par la division des esprits le déchirement de la République;

A répondu que jamais, à sa connaissance, aucun bureau sous cette dénomination n'a été établi par Roland; affirme en outre, que jamais elle ne s'est mêlée de la direction d'aucun; elle sait seulement qu'un décret de la fin du mois d'août chargeant le ministre de l'intérieur de répandre des écrits utiles, Roland avait affecté à quelques commis le soin de les expédier; elle sait qu'il appelait cela lui-même la correspondance patriotique; elle sait que Roland mettait du zèle à l'observation d'une loi qui devait répandre l'amour et la connaissance de la révolution;

elle sait qu'il désirait concourir au maintien de l'ordre et de la paix; et que ses propres écrits respirent ce sentiment.

A elle observé qu'elle veut continuellement outrager la vérité, car il est de notoriété publique que ce bureau existait sous le nom d'esprit public, et que même cette dénomination était inscrite au-dessus de la porte dudit bureau, et qu'elle n'était pas assez étrangère aux opérations de son mari, pour ignorer elle-même ce que tout le monde savait; que vainement, d'ailleurs, elle prétendrait vouloir justifier les intentions de Roland à cet égard, puisqu'une fatale expérience a appris à toute la République que la correspondonce de cette nature, entretenue par ce ministre perfide, a eu pour objet principal d'appeler sans cesse et à grands cris la force départementale à Paris, et de répandre contre les représentants fidèles du peuple des calomnies aussi atroces qu'elles étaient absurdes;

A répondu qu'elle s'honore au contraire de rendre témoignage à la vérité; qu'elle est prête à le faire sur tout au péril de sa vie; qu'elle n'a jamais vu l'inscription dont on lui parle; qu'elle n'a pas entendu employer à Roland cette dénomination; qu'elle a même remarqué, dans le temps où elle se répandait dans le public, qu'elle n'était point portée dans les états imprimés des bureaux du département de l'intérieur; quant aux attributions faites à Roland de vouloir corrompre l'opinion publique, elle n'y oppose que deux faits : le premier, les écrits même de Roland et la doctrine qu'ils renferment; le second, le défi d'en citer aucun envoyé par lui qui ne soit conforme aux meilleurs principes, et le soin de faire expédier avec une égale fidélité tout ce qui était imprimé par ordre de la Convention nationale, ce qu'il est aisé de vérifier et ce que constatera son exactitude à faire parvenir

les opinions des membres de l'Assemblée qui passaient pour être le plus en opposition.

A elle demandé à quelle époque Roland a quitté Paris, et si elle sait où il est;

A répondu, qu'elle le sache ou non, elle ne doit ni ne veut le dire.

A elle observé qu'à moins de se mettre en rébellion ouverte contre la loi, une accusée doit à la justice compte de la vérité; qu'au surplus dans cette dernière réponse elle vient de manifester de plus en plus l'intention où elle est de déguiser sans cesse la vérité; mais qu'elle sache au moins que la vérité perce à travers même les mensonges les mieux déguisés;

A répondu qu'une accusée doit compte de ses faits et et non de ceux d'autrui; ajoute que si durant quatre mois Roland n'eût pas inutilement sollicité l'apurement de ses comptes, il n'aurait pas été dans le cas de s'absenter, et elle ne serait pas dans le cas de taire sa résidence, en supposant qu'elle lui fût connue; a ajouté qu'il n'est point de loi qui oblige à trahir au nom de la justice les premiers sentiments de la nature.

A elle demandé si elle fait choix d'un conseil;

A répondu qu'elle fait choix du citoyen Chauveau.

Lecture faite du présent interrogatoire, la répondante a déclaré que ses réponses contiennent vérité, qu'elle y persiste, et a signé avec nous, l'accusateur public et le greffier.

Signé : ROLAND, née PHLIPON,

David, Lescot-Fleuriot et Dorbez, *commis-greffier.*

Collationné. *Pour copie conforme,*

PARIS.

DÉPOSITION DES TÉMOINS PRODUITS CONTRE LA CITOYENNE ROLAND.

L'an second de la République française, le dix-septième jour du mois de brumaire[1], heure d . . . .

Nous, Claude-Emmanuel d'Obsent, juge du tribunal extraordinaire et révolutionnaire établi par la loi du 10 mars 1793, et en vertu des pouvoirs délégués au tribunal par la loi du 5 avril de la même année, vu la cédule délivrée par le président, qui ordonne assignation à la requête de l'accusateur public, en date du 16 dudit mois, aux témoins indiqués par ledit accusateur public, à l'effet de faire leurs déclarations sur les faits contenus en. . . . . contre la femme Roland, prévenue, et l'assignation donnée en conséquence le 16 dudit mois, à comparaître à ce jour, lieu et heure, en présence de l'accusateur public, et assisté de Anne Ducray, commis-greffier dudit tribunal. Avons reçu les déclarations desdits témoins ainsi qu'il suit :

1° Est comparue Anne-Marie-Madeleine Mignot, âgée de cinquante-cinq ans, musicienne et maîtresse de clavecin, demeurant rue de Bièvre, n° 8.

Laquelle déclare que depuis le 13 août 1792 elle a demeuré chez la femme de Roland, ex-ministre de l'intérieur, pour y enseigner la musique et le clavecin à la fille Roland, qui était confiée à ses soins, en qualité d'institutrice; qu'elle a remarqué que plusieurs députés de la Convention nationale, tels que Brissot, Gensonné,

1. 8 novembre 1793.

Guadet, Louvet, Barbaroux, Buzot, Pétion, Duperret, Duprat, Chassey, Vergniaud, Condorcet et autres dont elle ne se rappelle pas les noms, venaient habituellement dans cette maison; que notamment Brissot, Buzot, Gorsas, Gensonné, Louvet, y venaient plus fréquemment que les autres, et avaient des relations plus directes avec la femme Roland qu'ils visitaient souvent dans son cabinet;

Qu'elle se rappelle qu'un jour, étant dans le cabinet de la femme Roland, Brissot entra avec un air furieux et désespéré, et dit : « Vous ne savez pas, vous autres, que le siége de Lille est levé? » — Qu'elle a cru remarquer que la femme Roland fit signe de la tête à Brissot, en indiquant la déclarante, et répondit à Brissot : « Je sais, je sais la bonne nouvelle. »

Qu'au surplus, Roland et sa femme ne témoignant pas à la déclarante une grande confiance relativement aux opinions publiques, on ne parlait qu'avec la plus grande discrétion devant elle d'affaires publiques; qu'elle entendait bien quelquefois des mots qu'elle ne pouvait pas s'expliquer à elle-même, mais dont depuis, par le rapprochement des événements qui se sont succédé, elle a mieux senti le sens et la valeur.

Ajoute la déclarante, que les craintes et les frayeurs continuelles que marquaient Roland et sa femme, jusqu'à prendre souvent la précaution de découcher, lui ayant paru suspectes, elle forma et leur témoigna souvent le désir de se retirer de chez eux; mais que ne pouvant plus supporter cette vue, elle se décida à en sortir aux environs du 10 du mois de mai dernier, parce qu'à cette époque elle remarquait en eux plus de tranquillité aux approches d'une guerre civile qu'ils semblaient désirer, et sur laquelle ils avaient en conversation cherché à pres-

sentir les sentiments de la déclarante qui leur témoigna à cet égard ses sentiments patriotiques, en leur témoignant l'indignation d'une bonne républicaine qui ne veut que le salut de sa patrie; qu'elle se rappelle même qu'un jour étant avec Roland et sa femme, celui ci lui dit : « Si nous allions être guillotinés tous les trois, qu'en diriez-vous ? » Qu'elle déclarante répondit qu'elle ne pouvait pas craindre ce sort, attendu que sa conscience était pure et qu'elle ne lui reprochait rien; que Roland lui répliqua : « Mais enfin, si cela arrivait ? ». Alors elle répondit que ce serait la loi du plus fort, mais que dans ce cas même, elle désirerait que son sang fût comme une rosée féconde qui fût versée pour le bonheur de sa patrie ; que la femme Roland dit, en regardant son mari, et lui adressant même la parole : « Quand je te le disais ! » A quoi Roland répondit : « Je ne l'aurais pas cru ; » que cette conversation donna lieu à la déclarante de penser qu'on cherchait à sonder ses sentiments ou à l'effrayer.

Et est tout ce qu'elle a dit savoir. Lecture faite de sa déclaration, a persisté et signé avec nous et notre commis greffier.

Signé : MIGNOT, D'OBSENT, LESCOT-FLEURIOT et DUCRAY.

Est aussi comparu Louis Lecoq, âgé de trente ans ou environ, potier de terre, demeurant rue de la Tannerie, n° 6;

Lequel, après avoir entendu la lecture de la dénonciation faite au comité révolutionnaire de la section du Panthéon Français, déclare qu'il a vu des députés de la Convention nationale fréquenter habituellement la maison

de Roland; que ceux qu'il y a vus plus souvent, sont Brissot, Gorsas, Gensonné, Guadet, Buzot, Louvet et autres dont il ne se rappelle pas les noms ; qu'il les a vus dîner souvent et en société avec Roland et sa femme; qu'au surplus, à table et devant les domestiques, ils ne parlaient qu'avec ménagement et discrétion des affaires publiques, et qu'il ne leur en a jamais entendu parler en mal, autant que ses connaissances peuvent le lui faire penser ; qu'il se rappelle que Roland et sa femme, témoignant la crainte d'être assassinés chez eux, découchèrent une fois ou deux à sa connaissance.

Et est tout ce qu'il a dit savoir. Lecture faite de sa déclaration, a persisté et a signé avec nous et notre commis greffier.

Signé : LECOQ, D'OBSENT, LESCOT-FLEURIOT et DUCRAY.

Est aussi comparue Marie-Catherine Fleury, âgée de trente-quatre ans, cuisinière de Roland, demeurant rue de la Harpe, n° 51 ;

Laquelle déclare qu'elle est attachée à Roland et à sa femme depuis treize ans, en qualité de cuisinière; que pendant que Roland était ministre de l'intérieur, elle était attachée à sa maison, comme fille d'office, et qu'en cette qualité elle ne peut avoir eu aucune connaissance particulière des liaisons plus ou moins intimes que Roland et sa femme peuvent avoir eues avec plusieurs membres de la Convention ; qu'elle sait seulement, pour avoir ouï dire, que les députés qui ont subi leur jugement, ainsi que ceux qui sont en fuite, venaient habituellement chez lui.

Et est tout ce qu'elle a dit savoir. Lecture faite de sa

déclaration, a persisté et a signé avec nous et notre commis greffier.

Signé : FLEURY, DUCRAY, D'OBSENT,
LESCOT-FLEURIOT.

Collationné, *Pour copie conforme, délivrée par moi,*
Greffier du tribunal.
PARIS.

Du 18 brumaire (9 novembre 1793).

Vu par le tribunal criminel révolutionnaire établi par la loi du 10 mars 1793, sans recours au tribunal de cassation, et encore en vertu du pouvoir délégué au tribunal par la loi du 25 avril de la même année, séant au Palais de Justice, à Paris,

L'acte d'accusation dressé par l'accusateur public, contre Marie-Jeanne Phlipon, femme de Jean-Marie Roland, âgée de trente-neuf ans, née à Paris, y demeurant, rue de la Harpe, dont la teneur suit :

Antoine-Quintin Fouquier-Tinville, accusateur public du tribunal criminel extraordinaire et révolutionnaire, établi à Paris, par décret de la Convention nationale du 10 mars 1793, l'an II de la République, sans aucun recours au tribunal de cassation, en vertu du pouvoir à lui donné par l'article 2 d'un autre décret de la Convention, du 5 avril suivant, portant que l'accusateur public dudit tribunal est autorisé à faire arrêter, poursuivre et juger sur la dénonciation des autorités constituées ou des citoyens;

Expose que le glaive de la loi vient de frapper plu-

sieurs des principaux chefs de la conspiration qui a existé contre l'unité et l'indivisibilité de la République, contre la liberté et la sûreté du peuple français ; mais un grand nombre d'auteurs et complices de cette conspiration existent encore, et ont su jusqu'à présent par une lâche fuite se soustraire à la juste punition que méritent leurs forfaits : de ce nombre est Roland, ex-ministre de l'intérieur, principal agent des conspirateurs. La fuite des uns n'a point rompu la correspondance entre tous ceux qui étaient restés à Paris, tant libres qu'en état d'arrestation ; ils correspondaient avec ceux qui s'étaient réfugiés tant à Caen que dans d'autres villes de la république ; Roland en fuite avait laissé sa femme à Paris, laquelle, quoique mise en état d'arrestation dans une maison d'arrêt, correspondait avec les conspirateurs retirés à Caen, par l'intermédiaire d'un de ceux restés à Paris ; cette femme intrigante, connue pour avoir reçu et réuni chez elle en conciliabules les principaux chefs de la conspiration, conciliabules dont elle était l'âme, quoiqu'en prison recevait des lettres de Barbaroux et autres réfugiés à Caen, et y répondait, toujours dans le sens de favoriser la conspiration ; que la preuve de cette correspondance résulte : 1° d'une lettre datée d'Évreux, le 13 juin dernier, écrite par Barbaroux à Lauze-Duperret, dans laquelle on lit : « N'oubliez pas l'estimable citoyenne Roland, et tâchez de lui donner quelques consolations dans sa prison, en lui transmettant les bonnes nouvelles, etc. ; » 2° d'une autre lettre datée de Caen, le 15 dudit mois de juin, du même au même, dans laquelle on lit : « Tu auras sans doute encore rempli ma commission à l'égard de madame Roland, en tâchant de lui faire passer quelques consolations, etc. Ah ! fais les

efforts pour la voir et pour lui dire que les vingt-deux proscrits, que tous les hommes de bien partagent ses maux, etc. Je te remets ci-joint une lettre que nous écrivons à cette estimable citoyenne; je n'ai pas besoin de te dire que toi seul peux remplir cette importante commission; il faut à tout prix qu'elle tente de sortir de sa prison, et de se mettre en sûreté, etc.; » 3° d'une lettre écrite par Lauze-Duperret à ladite femme Roland, dans laquelle on lit : « J'ai gardé plusieurs jours trois lettres que Barbaroux et Buzot m'avaient adressées pour vous, sans qu'il m'ait été possible de vous les faire parvenir ; et ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est qu'en ce moment où je pourrais le faire en profitant de la voie que vous me fournissez, la chose est devenue impossible, attendu qu'elles se trouvent entre les mains de Pétion à qui j'avais cru devoir les remettre, le croyant mieux à même que tout autre de vous les faire passer, et qui est parti sans avoir pu réussir : j'en avertirai, dès aujourd'hui, ces citoyens à qui j'ai écrit par une voie sûre, et les préviendrai du moyen que j'ai maintenant de pouvoir mieux remplir leurs commissions, etc.; » 4° d'un billet daté du 24 juin, écrit par cette femme Roland à Duperret, par lequel elle lui annonce qu'on l'a fait sortir de l'Abbaye; qu'elle croyait revenir chez elle; mais qu'avant d'y rentrer on l'a arrêtée pour la conduire à Sainte-Pélagie, et l'engage de ne pas l'oublier; 5°, et enfin de trois autres lettres par elle pareillement écrites à Lauze-Duperret; la première, en date du 6 juin, la seconde sans date, et la troisième en date du 24 juin : dans la seconde, on lit : « Les nouvelles de mes amis sont le seul bien qui me touche; vous avez contribué à me le faire goûter; dites-leur que la connaissance de leur courage, et de tout ce

qu'ils sont capables de faire pour la liberté, me tient lieu et me console de tout; dites-leur que mon estime, mon attachement et mes vœux les suivront partout; l'affiche de Barbaroux m'a fait un grand plaisir, etc. »

D'après le contenu desdites lettres, on ne peut douter que ladite femme Roland ne fût un des principaux agents et complices de la conspiration.

Ce considéré, l'accusateur public a dressé la présente accusation contre Marie-Jeanne Phlipon, femme de Roland, ci-devant ministre de l'intérieur, pour avoir méchamment et à dessein participé à la conspiration qui a existé contre l'unité et l'indivisibilité de la République, contre la liberté et la sûreté du peuple français, en réunissant chez elle en conciliabule les principaux chefs de cette conspiration, et entretenant avec eux des correspondances tendantes à faciliter leurs projets liberticides.

Pour quoi l'accusateur public requiert qu'il lui soit donné acte, par le tribunal assemblé, de l'accusation par lui portée contre Marie-Jeanne Phlipon, femme Roland; en conséquence, qu'il soit ordonné qu'à sa diligence, et par un huissier du tribunal porteur de l'ordonnance à intervenir, ladite Marie-Jeanne Phlipon, femme Roland, sera prise au corps, arrêtée et écrouée sur les registres de la maison d'arrêt de la Conciergerie du palais de Paris, où elle est actuellement détenue, pour y rester comme en maison de justice; comme aussi que ladite ordonnance sera notifiée tant à l'accusée qu'à la municipalité de Paris.

Fait au cabinet de l'accusateur public, le dix-sept brumaire de l'an second de la République française, une et indivisible. Signé A. Q. FOUQUIER.

L'ordonnance de prise de corps décernée contre elle

par le tribunal, et le procès-verbal de la remise de sa personne en la maison de justice de la Conciergerie, la déclaration du juré du jugement, portant :

« Qu'il a existé une conspiration horrible contre l'unité, l'indivisibilité de la République, la liberté et la sûreté du peuple français; » Que Marie-Jeanne Phlipon, femme de Jean-Marie Roland, est convaincue d'être l'un des auteurs ou complices de cette conspiration.

Le tribunal, après avoir entendu l'accusateur public dans ses conclusions sur l'application de la loi, condamne Marie-Jeanne Phlipon, femme de Jean-Marie Roland, ex-ministre, à la peine de mort, conformément à la loi du 16 décembre 1792, dont il a été fait lecture, laquelle est ainsi conçue :

« La Convention nationale décrète que quiconque proposera ou tentera de rompre l'unité de la République française ou en détacher les parties intégrantes pour les unir à un territoire étranger, sera puni de mort. »

Déclare les biens de ladite femme Roland acquis à la République, conformément à l'article 2 du titre II de la loi du 10 mars dernier, de laquelle il a été fait lecture et qui est ainsi conçue : « Les biens de ceux qui seront condamnés à la peine de mort, sont acquis à la République; il sera pourvu à la subsistance des veuves et des enfants, s'ils n'ont pas de biens d'ailleurs. »

Ordonne qu'à la diligence de l'accusateur public, le présent jugement sera, dans les vingt-quatre heures, mis à exécution sur la place publique de la Révolution de cette ville, imprimé et affiché dans toute l'étendue de la République, partout où besoin sera.

Fait et prononcé à l'audience publique, le 18 du mois de brumaire, l'an II de la République française, où étaient

présents les citoyens René-François Dumas, vice-président, faisant fonctions de président; Gabriel Deliège, François-Joseph Denizot, et Pierre-Noël Subleyras, juges, qui ont signé à la minute avec Wolf, commis greffier.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE

DU TOME PREMIER.

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

PARIS. — IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9





PARIS. — IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9

PARIS. — IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9



